
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

28 SEPTEMBRE 2010

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010 (1)(1)

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE LA COMPTABILITÉ,
DU BUDGET ET DU SPORT
PAR **M. CHRISTIAN NOIRET**.

—

(1) Voir Doc. n°116 (2009-2010) n°1 à 8.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT	5
1 Exposé introductif de M. le ministre Antoine, Vice-Président et ministre du Budget, des Finances et des Sports	5
2 Exposé de M. Voisin, représentant de la Cour des Comptes	10
3 Réponses de M. le ministre Antoine	12
4 Exposé de M. le ministre Antoine sur le Sport	13
5 Discussion générale	14
6 Discussion générale concernant le Sport	15
7 Réponses de M. le ministre Antoine pour le volet du budget	17
8 Réponses de M. le ministre Antoine pour le volet du sport	17
9 Amendements	19
10 Avis de la Commission de l'Enseignement supérieur – ajustement 2010	20
11 Avis de la Commission de l'Education – ajustement 2010	20
12 Avis de la Commission de la Culture – ajustement 2010	21
13 Avis de la Commission de la Jeunesse – ajustement 2010	21
14 Avis de la Commission des Relations internationales – ajustement 2010	21
15 Avis de la Commission de l'Enfance – ajustement 2010	21
16 Votes	21
TEXTE ADOPTÉ DU PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS	25
TEXTE ADOPTÉ DU PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES	34
PRÉSENTATION DU BUDGET AJUSTÉ PAR M. LE MINISTRE ANTOINE	307
PRÉSENTATION DE L'AJUSTEMENT PAR LA COUR DES COMPTES	339

COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES	361
AVIS ENFANCE - AJUSTEMENT 2010	394
AVIS RELATIONS INTERNATIONALES - AJUSTEMENT 2010	396
AVIS JEUNESSE - AJUSTEMENT 2010	398
AVIS CULTURE - AJUSTEMENT 2010	400
AVIS EDUCATION - AJUSTEMENT 2010	402
AVIS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - AJUSTEMENT 2010	404
RAPPORT SUR LA DETTE	406

LISTE DES TABLEAUX

1	Tableau de l'article unique - Ajustement des voies et moyens	20
2	Evaluations de recettes de l'article 29.01	20
3	Evaluations des recettes des articles 39.06 et 39.07	21
4	Récapitulatif de l'ajustement	23
5	Crédits non dissociés - Programme 0 - DO11	24
6	Crédits non dissociés AB 01.02 et 01.03 - Programme 0 - DO11	24

RAPPORT

Mesdames, Messieurs,

Votre commission des Finances, de la Comptabilité, du Budget et du Sport a examiné au cours de ses réunions des 28 et 29 septembre 2010⁽²⁾ le projet de décret contenant l'ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 et le projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010.

Au cours de sa réunion, la commission a décidé, à l'unanimité des membres présents, de présenter un rapport commun relatif à ces deux points.

1 Exposé introductif de M. le ministre Antoine, Vice-Président et ministre du Budget, des Finances et des Sports

L'ajustement des dépenses consiste en quelques corrections techniques mais l'élément le plus significatif c'est que, hors inflation, hors provisions COCOF et Région wallonne, en ajustement, nos dépenses sont en diminution. C'est la conséquence de la crise financière économique que nous avons traversée et qui a affecté considérablement les recettes des pouvoirs publics de ce pays.

Je dirai un mot sur les aspects de « rigueur » et « vigueur » avant de voir le tableau final : quel

était notre solde brut à financer, quel était notre solde de financement et c'est bien évidemment sur ce tableau-là qu'un certain nombre d'observateurs se penchent pour s'assurer de notre crédibilité.

Pour le retour à l'équilibre, je vous rappelle que nous avons eu différentes réunions avec le « Gouvernement fédéral » que ce soit en décembre ou encore à la commission interministérielle budget-finances du 12 mars 2010. La première réunion de décembre portait sur les clés, les 60-40 puis les 65-35 et où finalement nous avons déjà retenu un effort. Effort qui est encore accentué finalement à notre demande puisque le fédéral, constatant, dans nos travaux parlementaires, que notre trajectoire était plus volontariste que celle arrêtée en décembre, a suggéré à l'entité 2 de repartir des tableaux budgétaires tels qu'ils étaient annexés aux travaux parlementaires. Je me plais à souligner, au nom du Sud (mais le Nord dirait la même chose), qu'à deux reprises, nous avons fait mieux que ce qu'attendait de nous le pouvoir fédéral et les tableaux budgétaires arrêtés le 12 mars permettent au fédéral de se soulager d'une partie de son propre effort même s'il reste très important.

Pour la période 2009-2012 nous avons un accord avec le fédéral, par contre, pour les années 2013 à 2015, il n'y a pas d'accord. Sur le retour à l'équilibre en 2015 ; nous avons tiré une médiane régressive pour arriver à zéro en 2015, c'est un tableau indicatif pour 2013 et 2014 mais nous ne devrions pas être loin de l'objectif qui nous sera assigné.

Où en sommes-nous dans ce qui a été réalisé ? L'objectif était à 673.4, nous avons clôturé à 606.5 donc un écart favorable de 66.9 millions même si, en décomposant Région wallonne et Communauté française, la Région wallonne a un écart positif de 133 millions d'euros et la Communauté française est en-dessous de l'objectif de 67. Cela montre l'intérêt de travailler en approche consolidée Région – Communauté. Il ne faut pas juger les flux entre la Communauté et la Région sur une seule année. On voit bien depuis 2005 le nombre de flux financiers généralement de la Région vers la Communauté, encore qu'à l'ajustement, vous le verrez en 2010 c'est la Communauté française qui vient « au secours » de la COCOF et de la Région wallonne. Tout cela démontre que nous devons voir cela dans une forme de transfusion permanente des moyens.

(2)

Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Miller (Président),

M. Eerdeken, Mme Gonzalez Moyano, Mme Houdart, M. Istasse, M. Mottard, M. Senesael, M. Onkelinx, Mme Sonnet M. Dodrimont, M. Jamar, M. Mouyard

M. Cheron, M. Noiret, Mme Trachte

Mme Goffinet, M. Langendries, M. Lebrun, M. Migisha

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Bertieaux, Mme Désir, M. Walry, Mme Schepmans : membres du Parlement

M. Antoine, Vice-Président et ministre du Budget, des Finances et des Sports

M. Van den Kerchove, collaborateur au cabinet de M. le ministre Antoine

Mme Dubuisson, collaboratrice au cabinet de M. le ministre Antoine

M. Voisin, représentant la Cour des Comptes

M. Jamotton, représentant de la Cour des Comptes

Mme Leprince, experte du groupe PS

M. Pirenne, expert du groupe PS

M. Sohy, expert du groupe MR

Mme Vankerbroeck, experte du groupe cdH

M. Van Lint, expert du groupe ECOLO

Pour le cadre macro-économique, nous sommes partis d'un budget initial conçu en septembre 2009 (ce sont les chiffres officiels de septembre 2009 que nous devons retenir) : 0,40 % pour la croissance, 1,50 % pour l'inflation et 1,20 % pour l'indice santé et une première correction en février où nous avons gagné un point de croissance. C'est sur cette base-là que nous avons établi notre ajustement : 1,60 % pour l'indice des prix à la consommation et 1,20 % pour l'indice santé. En septembre 2010, le Bureau du Plan a établi un nouveau scénario puisque le 1,4 % est devenu 1,8 %, l'indice des prix à la consommation 2,10 % et l'indice santé est monté à 1,60 %. Soyons prudents sur le 1,8 % parce que, à vrai dire, le Bureau du Plan est probablement l'organisme le plus optimiste en ce qui concerne les indications de croissance. Si l'on prend par exemple la Banque Nationale, il y a une vingtaine de jours, elle avait retenu 1,3 %. Entre le 1,3 %, le 1,4 % et le 1,8 % il y a une certaine marge. Tout cela n'est pas neutre et a des conséquences notamment en matière de recettes attendues.

Si je peux me permettre, ne perdons pas notre temps à discuter ces indices. Pourquoi ? De toute façon le 1,8 % n'interviendra pour nous que l'année prochaine. Pour l'ajusté, c'est 1,4 %. Je pense qu'avec 1,4 % nous sommes relativement dans la moyenne des prévisions qui sont annoncées pour notre pays pour la croissance retenue.

Pour l'ajustement 2010, avec le passage de 0,4 % à 1,4 % et l'inflation de 1,5 % à 1,6 % vous avez un impact de 97 millions d'euros. Quand on a 97 millions et qu'on fait un transfert de 100 millions d'euros pour le désendettement de la Région plus les 12,5 millions d'euros pour la COCOF, ces chiffres nous confirment un recul de nos dépenses.

Les paramètres 1,4 % devenus 1,8 %, cela donnera combien ? Il y aura deux corrections. L'une pour année antérieure puisque nous n'aurons pas touché 1,8 % mais seulement 1,4 % et cela nous fera donc 64 millions et il y aura une correction de base de la trajectoire de 65,7 millions d'euros soit 130 millions à peu près pour autant que ce chiffre de 1,8 % soit arrêté pour fonder les budgets 2011. A cette bonne nouvelle, il y a des corollaires en termes de dépenses puisque nous avons eu un dépassement de l'indice pivot en août 2010 et cela va affecter les allocations sociales en septembre et les traitements en octobre. Or, lorsque nous avons fait notre ajustement budgétaire en juillet, nous n'avions prévu qu'un mois d'indexation. Il a fallu, pour présenter un budget rigoureux, là où nous avions prévu 7 millions, en prévoir 21 d'où l'amendement qui est déposé et

transmis à la Cour des Comptes et qui est dûment approvisionné en matière de recettes puisque dans le budget des voies et moyens, nous avons deux nouvelles recettes. La première est un remboursement du FSE pour des dépenses réellement réalisées en 2009 mais dont nous n'avons reçu la recette qu'en 2010. La Cour des Comptes met un grand signal « danger » dans son rapport en disant qu'il s'agit d'une recette exceptionnelle. Je donne totalement raison à la Cour. Elle n'aura pas la récurrence d'avoir chaque année une telle décision, quoique, les recettes FSE sont parfois très aléatoires et je rassure la Cour, nous reviendrons au montant initial le moment venu. Enfin, ne croyez pas qu'on a débouclé une opération financière pour avoir la recette de 2.950.000 €. Ce débouclage a eu lieu en mars. La recette qui était annoncée de 2.950.000 € est dûment constatée et non-contestable. Du reste, nous avions prévu un million à l'initial pour ce type de produit et nous l'avons monté à 4 millions puisque nous avons enregistré avec notre département finances-trésorerie ces 2.950.000 € complémentaires. Faites l'addition : 3 + 11,4 égalent 14,4 millions d'euros. Nous avons la nécessité d'une augmentation de la provision index de 14 millions d'euros d'un côté et puis un effort de solidarité à l'égard de la COCOF puisqu'ils avaient des difficultés pour financer leur accord du non-marchand et nous leur avons transféré 350.0000 € complémentaires, ce qui fait que notre effort pour le non-marchand COCOF est de 850 qui s'ajoutent au 12,5 millions de dotation complémentaire de l'initial. Le compteur est donc de 13.350.000 € d'aide aux francophones de Bruxelles.

En ce qui concerne l'ajustement des recettes (avec l'amendement que nous avons introduit), il y a des ajustements TVA : 73,5, IPP : 23,7, étudiants étrangers : correction négative de -0,6, les recettes diverses 3,0, les recettes affectées 11,8 ce qui fait un total de 111,4 millions d'où une progression de 1,4 % dont 1,2 % liés à l'amélioration des paramètres économiques.

Venons-en aux paramètres de calcul. Pour la part attribuée de l'IPP, nous avons vu les croissances PIB 0,4 % / 1,4 % et inflation 1,50 % / 1,60 % et la clé IPP n'a pas été modifiée. Pour la partie attribuée TVA, à part l'inflation, la clé élèves continue à évoluer favorablement ainsi que l'indice de natalité.

Quant aux recettes diverses, 2.950.000 viennent s'ajouter au million tel qu'il était à l'initial et cela fait 3.950.000. Souvent, les recettes diverses sont un peu le « fourre-tout » qu'on ajuste pour être sûr de tomber juste. Cela a valu parfois que la Cour des Comptes considère qu'il

y avait une surestimation. L'année dernière, pour le budget, on a eu une très longue discussion avec la Cour sur les montants attendus pour certaines recettes ; la Cour nous avait dit « 127,7 millions, c'est trop, vous êtes au-delà de 5 à 10 millions de ce que nous pensons ». Dans son présent rapport, elle indique que finalement, nous avons clôturé à 132 millions, donc ça n'était pas 5 ou 10 trop peu mais 5 en plus. Tant la Cour que nous-mêmes sommes animés de la même volonté d'approcher au plus près de l'estimation des recettes sachant qu'en Communauté française, le moindre million est disputé parce que l'élasticité du budget n'est pas très grande.

Les recettes affectées : outre les 11,8 millions qui viennent des 11,4 millions d'euros dont nous avons déjà parlé, il y a un remboursement des allocations d'études de 400.000 € supplémentaires. La Cour analyse avec beaucoup de soin cette petite recette en indiquant « n'y a-t-il pas là surestimation ? ». Vérification faite avec le cabinet de M. Marcourt, il y a eu des injonctions de l'administration pour faire un très gros effort de récupération sur les créances dans ce secteur ce qui, selon nous peut justifier les 400.000 € supplémentaires. C'est un débat « important » mais relativement académique puisqu'on ne pourra dépenser que ce qui est réellement perçu. Ça n'a pas beaucoup d'impact pour notre équilibre dépenses-recettes.

Les dépenses, (amendement inclus puisqu'il nous a fallu ajuster nos dépenses de personnel de 7 à 21 millions, donc 14 millions de plus) : si je prends le traitement des enseignants, vous avez une diminution de pratiquement dix millions : - 9,8 mais qui est compensée par l'augmentation de l'encadrement différencié à hauteur de 3,3. Je prends cet exemple-là pour vous dire que sur un même montant, il peut y avoir des plus et des moins mais il n'empêche que l'ajustement donne un recul de dépenses de 6,4 millions d'euros.

La dette : je considère qu'elle peut nous rapporter de l'argent. En la gérant de manière dynamique, que ce soit sur le volet dépenses ou sur le volet recettes, cela peut soulager notre effort et, en ce qui concerne la Communauté française, les charges diminuent de - 17,6 millions d'euros, je pense qu'en Région wallonne, c'était à peu près 50 millions d'euros et au total nous espérons atteindre 105 millions pour les deux entités. C'est assez remarquable quand on voit la dette que nous gérons par rapport à celle du fédéral qui est de 345 milliards et pour laquelle ils espèrent 350 millions d'euros.

On a la dotation Région wallonne – COCOF qui comprend les 12,5 millions d'euros

de dotation complémentaire à la COCOF, auxquels s'ajoutent les 100 millions que nous versons comme contribution à la Région wallonne. Par ailleurs, suite à l'évolution des paramètres, les dotations institutionnelles RW/COCOF diminuent de 1,7 million d'euros.

Dotation OIP : une progression de 2,2 millions d'euros. Je dois ventiler : il y a 1,7 million d'euros que M. Nollet a obtenu dans un refinancement complémentaire de l'ONE ; c'est important car il avait déjà obtenu 12 millions d'euros à l'initial pour le Plan Cigogne II. Ceci démontre qu'il y a une priorité, notamment l'accueil de l'enfance.

L'IFC, plus 0,4 million d'euros. Enfin, WBI obtient 100.000 € de plus dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne.

Pour les dépenses réglementées, nous avons plus 6,7 millions d'euros. Il y a tout d'abord un montant de 3,1 millions d'euros destiné au paiement des précomptes immobiliers dus à la Région de Bruxelles jusqu'à l'année 2010 incluse. Bruxelles a suffisamment de problèmes financiers et j'ai proposé au Gouvernement qu'on profite de liquider toutes ces factures du passé en une seule fois.

Il y a une croissance des allocations d'études de 2,5 millions d'euros. Cela fait partie des décisions du Gouvernement notamment par rapport aux différents projets déployés par M. Marcourt.

Dans la catégorie « autres », vous avez plus 27,4 millions d'euros. Pardonnez-nous cette expression « autres », elle représente finalement le solde de toutes les dépenses hors des tirets qui précèdent. On a un montant pour la démocratisation de l'enseignement supérieur, 1,7 million d'euros, on a surtout la provision index, c'est là aussi que vous retrouvez la croissance de moyens pour la COCOF, l'accord du non-marchand et puis, un certain nombre de décisions du Gouvernement dans les maigres marges qui étaient les nôtres.

Ayant parcouru les recettes et les dépenses, un mot de la rigueur avant de voir la vigueur. C'est la maîtrise absolue des dépenses. C'est une solidarité extrêmement volontaire tant avec Bruxelles qu'avec la Wallonie. Je considère que cette solidarité est vivante. Cela peut être de la Région wallonne vers la Communauté française ou de la Communauté française vers la COCOF ou encore de la Communauté française vers la Région wallonne. Je sais que la Cour des Comptes nous dit dans le rapport que nous n'avons pas de base légale pour faire ce transfert. L'observation est interpellante. Nous avons un décret puisque l'ajustement est un décret budgétaire, il a été avalisé

par l'inspection des finances, donc, nous pourrions nous dire que l'on a déjà une base légale. Nous avons pris des contacts avec certains éminents membres du Conseil d'Etat qui n'avaient pas d'objection quant à la formule, mais même la Cour des Comptes, à l'initial 2010, lorsqu'on a prévu les 12,5 millions d'euros pour la COCOF, ne parlait pas de l'absence de base légale. Et puis, quittons les aspects juridiques et parlons politique. Si je reprends les dernières années, les transfusions ont quasiment toutes été de la Région vers la Communauté française et je le défends avec la même ardeur que ce que je vous propose aujourd'hui. Par exemple, si je prends notre intervention pour les emplois en matière de culture qui sont financés par les APE, ce sont 40 millions d'euros qui transitent de la Région wallonne vers la Communauté française. Si nous repartons de la Saint Quentin, lorsqu'on a fait les transferts de compétences entre la Communauté et la Région, et que je restitue ces flux financiers à base 2010 et bien la Communauté transfère à la Région wallonne pour un montant de 320 millions d'euros. En fait, cela coûte en dépenses à politique constante en Région wallonne 586 millions d'euros. Ce qui veut donc dire que grâce à l'intervention de la Région – et le même scénario existe pour la COCOF – c'est un effort de 266 millions que la Communauté française peut donc redéployer dans toutes ses compétences sur Bruxelles et la Wallonie. Ce qui est plus frappant c'est que ce montant de 320 millions se monte en termes de dépenses réellement constatées en 2010 en Région wallonne à 1,2 milliard !

Solidarité avec les Wallons : les 100 millions nous rapporte davantage en économies en Région qu'en Communauté.

Je ne voudrais pas passer sous silence l'effort de M. Nollet dans la maîtrise des dépenses dans la fonction publique. Cela ne se fait pas toujours sans mal mais globalement, il y a une volonté de contenir les dépenses de fonction publique avec même une réduction de celles-ci de 4%.

Quittons la rigueur pour la vigueur. Là, il s'agit des différentes décisions du Gouvernement qui sont extrêmement responsables puisque notre premier souci c'est de respecter la trajectoire, le deuxième souci c'est de diminuer l'ampleur de l'endettement Région et Communauté confondues et donc de tenir les objectifs que nous nous sommes assignés. En 2011, les flamands l'ont annoncé hier, ils auront un budget à l'équilibre, et ils ont même dégagé une marge de 91 millions si je suis bien informé. En Communauté française et Région wallonne, nous allons encore emprunter 815 millions d'euros et si nous devons ajouter à cela les 832 millions d'intervention solidarité à

l'égard de la Région, on mesure quand même bien l'écart qui existe aujourd'hui entre la fortune du Nord et du Sud.

Pour l'enseignement obligatoire : 10 millions structurels. Il s'agit essentiellement de financer la nouvelle tranche de l'encadrement différencié, c'est l'effort complémentaire qui avait été décidé pour arriver au refinancement des écoles qui accueillent des enfants de milieux moins favorisés.

Pour l'enseignement supérieur : 5 millions structurels. C'est le plan ambitieux et extrêmement intéressant de M. Marcourt qui vise à démocratiser l'enseignement supérieur. A ce montant s'ajoute un complément de 2,5 millions d'euros pour les allocations d'études.

Le volet enfance : il y a une croissance pour le « Cigogne II ». Cela représente 15,6 millions au total pour l'ONE dans une période difficile. On ne peut pas dire que l'ONE est oublié, loin s'en faut. Cela a permis du reste de pérenniser cette grande structure qui était menacée notamment suite à l'arrêt du co-financement par le FSE. Il y a également des mesures pour renforcer la qualité de l'accueil à hauteur de 600.000 euros.

L'aide à la jeunesse reçoit 3 millions complémentaires, essentiellement pour la création de 35 emplois dans l'accueil de mineurs en grande difficulté.

Cinq millions sont prévus pour la négociation d'un nouvel accord pour le secteur du non-marchand..

La culture n'a pas été oubliée, notamment pour les contrats-programmes avec différents opérateurs culturels ; les musées reconnus en 2010 bénéficieront des mêmes règles de financement que les autres et l'on prévoit un appel à projets pluriannuels de développement de la lecture publique via les bibliothèques.

A propos de la dette, à un moment où nous devons beaucoup nous endetter puisque malheureusement nos recettes n'égale pas nos dépenses et où en plus, en Communauté française, il n'y a pas d'élasticité puisqu'au fond le budget des voies et moyens est une application mécanique de la loi spéciale de financement, le ministre du budget est face, en Communauté française, à un casse-tête. Autant en Région wallonne, on a un peu de souplesse, autant en Communauté française, la seule « niche » qu'on peut trouver et qu'il faut gérer avec parcimonie et proactivité, c'est la dette. Nous avons eu un exposé de deux jours, en Région wallonne, sur la dette. En Communauté française, nous avons 89% de notre dette qui est à taux fixe, ce qui veut dire que nous sommes à l'abri

d'une évolution des taux. Qui peut prédire l'avenir ? Je vous rappelle qu'entre juillet et août, on a eu une baisse des taux de 50 points de base et nous nous sommes précipités pour couvrir nos besoins de financement puisque les taux étaient les plus bas. Aujourd'hui, on a quasiment couvert tous nos besoins de financement. J'avoue que notre calcul n'était pas uniquement sur les taux mais nous savions que le fédéral devait énormément emprunter en septembre et qu'un certain nombre de pays membres de l'UE devaient aussi se couvrir avec un gros appel de besoins de financements et nous avions peur, dans l'anticipation de ces taux, qu'il y ait un emballement.

On s'est couvert d'un risque de refinancement, c'est à dire d'avoir une année des besoins atypiques de refinancement et nous avons lissé ces besoins et profité des taux bas pour ré-apprécier un certain nombre d'emprunts souscrits en leur temps.

Nos risques de liquidités sont faibles parce que j'ai signé un contrat caissier avec la Communauté française qui nous permet un découvert de trésorerie de 2,5 milliards. On a aussi une négociation de prise ferme de 750 millions auprès de BNP et Dexia. S'ils ne trouvent pas de contre-prestataires, ils sont obligés de nous verser les moyens. Cela nous donne une sécurité de gestion.

On ne s'en sort pas trop mal puisque nous ne sommes pas loin d'avoir des taux quasi équivalents à la Flandre, ce qui démontre qu'avec beaucoup de travail, on peut améliorer notre situation et cela nécessite beaucoup de réactivité dans la conclusion de certaines opérations, de diversifier nos sources et les contreparties bancaires. Auparavant, on n'avait que deux banquiers et aujourd'hui, on travaille avec une dizaine d'institutions bancaires, y-compris étrangères et nous espérons, peut-être déjà l'année prochaine, lancer un programme européen de financement – EMTN – qui permettra de mettre en concurrence toute une série de banques étrangères dans un cadre pré-établi. Cela nous demande un gros effort de documentation bancaire. Il y a là aussi un certain nombre d'éléments et de gains. Je vous rappelle que toutes ces opérations sont notifiées au ministère fédéral des Finances.

Il y a un reporting détaillé des opérations conclues en Communauté française. C'est une des grandes différences par rapport à la Région ; nous avons un rapport sur la gestion de la dette alors que nous n'en n'avons plus en Région wallonne depuis douze ans. Deux rapports sur la dette 2010 sont prévus l'année prochaine et j'espère qu'en 2012 pour le rapport d'activités 2011, on n'aura

plus qu'un seul rapport de la dette Communauté française – Région wallonne, ce qui démontrera l'organisation d'une approche commune entre les deux institutions.

En Communauté française, nous avons couvert 96% de nos besoins de financement ; notre trésorerie est en excellente situation. Peut-être même trop puisque la Cour nous dit que peut-être nous aurions emprunté un peu trop vite mais c'est parce qu'il y avait une fenêtre sur les taux et on s'est servi au moment où c'était le moins cher pour plusieurs années. La durée de vie moyenne en Région est de 11 ans et 6 mois et en Communauté française presque 11 ans avec des taux intéressants sur une longue période. Il y a presque une différence de 20 points de base entre Communauté et Région.

Prenons la synthèse des tableaux que nous avons vus sur les recettes et les dépenses : 111,4 millions d'euros en recettes, 111 millions d'euros en dépenses, ce qui démontre que les dépenses sont en recul. Cela nous fait un solde brut à financer de 816,5 millions d'euros, je devrais même dire qu'on pourrait un peu le baisser – je donne raison à la Cour – car il y avait encore 400.000 euros qui devaient revenir de la Région et de la COCOF vers la Communauté, nous ne les avons pas mentionnés en recettes. Vous ne m'en voudrez pas d'affirmer que nous les retrouverons dans la sous-utilisation de crédits.

Vous avez une correction d'amortissement de 7,4 millions d'euros. Ce sont essentiellement des amortissements de leasing mais qualifiés comme des amortissements en capital, ce qui nous amène à un solde net à financer de 809,2 millions d'euros. Nous avons le périmètre de consolidation qui est maintenu à l'initial, soit -1,4 million d'euros. Ça donne lieu à une petite discussion dans les remarques de la Cour. Je la comprend parfaitement ; elle ne disposait pas de tous les éléments chiffrés au moment où elle a établi son rapport. La Cour, pour les services à gestion séparée prévoit 23,9 millions d'euros. Nous avons repris 20 millions d'euros, je pense que là, nous sommes plus prudents que la Cour. Pour la RTBF, la Cour ne connaissait pas le chiffre au moment où elle a élaboré ce rapport, depuis lors, nous le connaissons : c'est -15,4 millions d'euros. Le Fonds d'égalisation a été mobilisé à hauteur de 6 millions. WBI : -3,6 millions d'euros mais j'ai une petite difficulté avec la Cour, il me semble que vos collègues de la Cour ont fait le même travail en Région. On ne peut pas reporter deux fois les -3,6 millions d'euros. Il faut les partager entre Région et Communauté puisque Wallonie-Bruxelles International est alimenté par la Région et la Communauté fran-

çaise, on ne peut pas systématiquement reporter le solde négatif et en Région et en Communauté. S'il est chez l'un, il ne doit pas l'être chez l'autre. Ou, ce que nous pensons, s'il faut le ventiler entre les deux, alors, on peut faire -2,2 millions d'euros d'un côté et -1,4 million d'euros de l'autre mais on ne peut pas faire deux fois -3,6 millions d'euros. Là, nous prenons un peu nos distances vis-à-vis de la Cour pour corriger leur appréciation. Pour l'ONE, -1,3 million d'euros : nous partageons l'analyse de la Cour. Pour l'Etnic, -4,9 millions d'euros. La Cour a repris le déficit du budget initial alors que selon le budget ajusté, le déficit s'élève à -2,5 millions d'euros. Enfin, pour le Fonds Ecureuil, la Cour n'indique pas de correction mais je reprends les paroles du représentant de la Cour et je dis « ne faudrait-il pas une valorisation positive du Fonds Ecureuil ? ». Il y a une mise en réserve d'1 million et on devrait donc avoir une correction positive. Cette mise en réserve d'1 million n'est pas une dépense budgétaire. Je reconnais que le représentant de la Cour ne m'a pas donné tort à la préfiguration sur cette valorisation d'1 million.

Par rapport à tous ces organismes, je dois encore ajouter des sous-utilisations de crédits parce que la Cour conclut à une correction de -5,5 en regroupant tous les OIP, sur base de leurs budgets ajustés. Je fais remarquer à la Cour que la sous-utilisation sur ces mêmes OIP était positive de 15,5 millions d'euros en 2008 et de 12,9 millions d'euros en 2009. Quand bien même je ne retiendrais que 10 millions de sous-utilisation, les -5,5 millions d'euros deviendraient 4 millions d'euros. J'ai donc repris 0 ce qui me paraît être plus conforme par rapport au résultat constaté de ces OIP, de leurs réserves et de leur sous-utilisation de moyens financiers qui est permanente.

Je n'ai pas vu de remarque de la Cour ni en Région ni en Communauté française sur les dépenses financières, ce que l'on appelle les codes 8 ; je pense que nous partageons la même approche. Ce qui arrive à un solde de financement de 726,7 millions d'euros, c'est-à-dire 0,4 million d'euros de mieux que ce qui était attendu de notre part.

Avec la plus grande sincérité, je dis que nous avons voulu faire un travail de vérité et comme nos moyens sont serrés, nous épluchons les dernières recettes et les dernières dépenses. C'est ce qui fait le bon dialogue que nous avons avec la Cour des comptes car cela permet de mieux apprécier la réalité des chiffres y compris par le dépôt d'un amendement pour coller à la réalité.

Nous avons voulu au plus vite retrouver l'équilibre. Je pense que ce qu'il se passe au niveau

fédéral doit nous inciter à la plus grande prudence en matière de dépenses. Nous devons avoir comme obsession de revenir à l'équilibre, au moins de respecter la trajectoire, à savoir 2015 et si possible de faire mieux encore.

Ensuite, ne regardons pas nos flux financiers Communauté française – Région wallonne, même COCOF. Nous sommes dans le même navire, celui des francophones et peu importe si l'une ou l'autre des entités en profite parfois même d'avantage. Il faut voir ça de manière globalisée et la solidarité doit être totale. Comment pourrions-nous du reste exiger de la Flandre qu'elle soit solidaire avec nous si nous ne le sommes pas entre nous ? Nous devons être très attentifs à cette solidarité.

Nous devons être responsables. C'est clair qu'il y a des politiques qui doivent rester prioritaires, il y a des accents très marqués sur l'encadrement différencié, les écoles qui souffrent, sur l'accueil de l'enfance ou sur la démocratisation de l'enseignement supérieur. Ce sont nos trois leitmotivs de cet ajustement.

Enfin, essayer de rechercher jusqu'à la dernière recette, y compris en dettes parce que c'est la seule qui nous permet une élasticité parce que, pour tout le reste, je vous exhorterais tous à voter le budget des voies et moyens.

2 Exposé de M. Voisin, représentant de la Cour des Comptes

Tout d'abord, il faut préciser que le rapport est basé sur les documents qui étaient en possession de la Cour le 20 septembre dernier, c'est-à-dire à la fois les projets de décret déposés au Parlement le 20 juillet et les amendements soumis au Gouvernement le 16 septembre 2010. Au niveau de ces amendements, précisons qu'ils visaient à prendre en compte le dépassement de l'indice pivot au mois d'août 2010 alors que les documents budgétaires déposés au Parlement prévoyaient ce dépassement au mois d'octobre 2010. Cela a comme effet à la fois une indexation des rémunérations en octobre 2010 au niveau de la Communauté française et donc la révision des provisions index et non-marchand.

La première partie du rapport de la Cour est consacrée à la délibération budgétaire 2010/1, celle-ci a été adoptée le 15 juillet 2010 en vue d'anticiper les effets de l'ajustement dans l'attente du vote de l'ajustement par le Parlement.

La Cour rappelle que l'urgence invoquée par le Gouvernement ne rencontre pas les conditions de l'article 44 des lois coordonnées sur la comptabi-

lité de l'Etat puisque celle-ci prévoit, pour l'adoption d'une délibération budgétaire, que les circonstances doivent être exceptionnelles et imprévisibles, ce qui dans le cas d'un ajustement n'est pas le cas.

A l'ajustement des budgets 2010, les recettes. Les recettes générales augmentent de 99,6 millions, les recettes affectées de 11, 8 millions. On aboutit donc à une augmentation globale de 111,4 millions soit 1,4 % et celle-ci résulte principalement de l'évolution des recettes institutionnelles qui progressent de 96,7 millions d'euros.

Au niveau de l'évolution des paramètres macroéconomiques qui permettent d'évaluer les transferts des autres pouvoirs, on remarque principalement l'augmentation de l'inflation et du PIB, évolution favorable des deux paramètres. Ces nouveaux paramètres ont permis d'une part de réviser les estimations 2010 et de fixer l'écart entre les décomptes définitifs et provisoires pour 2009.

Au niveau des moyens transférés par l'Etat pour 2010, ceux-ci s'élèvent à près de 8 milliards d'euros (7962, 8 millions d'euros) soit 84,4 millions d'euros de plus qu'au budget initial 2010. On signalera qu'au sein de ces moyens, il y a 549,3 millions d'euros qui correspondent au refinancement décidé en 2001. Au niveau des écarts entre les décomptes définitifs et provisoires 2009, le décompte provisoire faisait état de 172 millions d'euros de trop perçu et les décomptes définitifs de 159,9 millions d'euros. Il y a donc une amélioration de 12,1 millions d'euros par rapport au budget initial 2010.

Au niveau des recettes diverses, il y a une seule modification apportée par le projet d'ajustement. Ce sont les produits financiers qui sont augmentés de 3 millions d'euros. La Cour souligne qu'au 31 août 2010, seulement 42,8 % des estimations de recettes diverses avaient été effectivement imputées au budget de la Communauté française. Ces réalisations sont inférieures aux réalisations de 2009 à la même période, 6,4 % de moins ou 6,9 millions d'euros. Il faut souligner que les recettes diverses sont impactées en fin d'année par la redevance d'occupation du CHU qui doit être imputée à l'article 16.07 et qui s'élève à 8,9 millions d'euros et aussi souligner que l'année dernière avait été marquée par la perception d'arriérés importants à hauteur de 10,5 millions d'euros pour les conventions ACS et APF. Au niveau des dépenses, on constate une augmentation de 1,3 % à la fois des moyens d'action et des moyens de paiement.

A propos du dispositif du projet d'ajustement, la Cour fait remarquer que les articles 3 et 11 portent une dérogation à l'article 28 des lois coor-

données sur la comptabilité de l'Etat qui retranscrit en fait dans les lois coordonnées le principe des crédits limitatifs. Il les autorise donc à réaliser des dépenses au-delà des crédits inscrits au programme du budget. La Cour remarque par ailleurs que l'article 11 paraît superflu puisque les dispositions qu'il porte se retrouvent déjà dans l'article 3. Au niveau des articles 4 et 5 du dispositif, ceux-ci portent une dérogation au principe de l'annualité budgétaire puisqu'ils permettent de préfinancer en 2011 une partie des subventions aux fédérations sportives reconnues. La Cour remarque qu'une liquidation de ces subventions début janvier 2011 était tout à fait possible sans dérogation aux principes généraux du budget. La Cour remarque également que les soldes disponibles actuellement sur les allocations de base sont insuffisants pour appliquer ce cavalier budgétaire. Enfin, elle s'inquiète des dispositions relatives à la liquidation du solde puisque le cavalier permet la liquidation de 50 % des subventions et donc quid des 50 % restant à liquider en 2011. La troisième remarque de la Cour sur le dispositif porte sur les articles 6 et 10 dont la rédaction manque de clarté et de précision. En effet, ces cavaliers budgétaires ont été rédigés en utilisant des termes qui ne relèvent pas de la terminologie budgétaire habituelle et la Cour souligne que, en particulier pour l'article 6, il porte une nouvelle dérogation à l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat. Celui-ci n'autorise les redistributions entre allocations de base que lorsqu'elles font partie du même programme. Au niveau des crédits non-dissociés inscrits au projet d'ajustement, on remarque que la principale modification porte sur le chapitre 5 dotations à la Région wallonne et à la Cocof qui augmentent de 98,3 millions d'euros, au total les crédits non-dissociés augmentent de 110 millions d'euros soit 1,3 %.

Au niveau des fonds budgétaires, les dépenses sont ajustées de 400 milliers d'euros pour atteindre 91,6 millions alors que les recettes sont ajustées de 11,8 millions d'euros pour atteindre 103 millions d'euros. Comme déjà précisé par M. le Ministre, les variations des recettes portent sur les fonds FSE, la modification est tout à fait justifiée puisque les imputations atteignent déjà les montants de la modification. Au niveau des allocations d'études, l'augmentation de 400 milliers d'euros ne semble pas réaliste à la Cour compte tenu des difficultés de récupération de ce type de créance. La Cour fait également une remarque sur les recettes et les dépenses des fonds reliés au plan Rosetta. Les recettes sont en hausse par rapport aux exercices précédents mais les soldes des fonds restent négatifs à 1,6 million d'euros au 31 août 2010. On signale également que les soldes sont en-

core supérieurs aux montants restant à récupérer auprès de l'Etat fédéral et de la Région wallonne 351 milliers d'euros. En conséquence, la Cour recommande à nouveau de supprimer ces fonds qui ne respectent pas la philosophie des règles propres aux fonds budgétaires. Enfin, la Cour au niveau des fonds budgétaires souligne que le résultat global des fonds au 31 août est de plus 28 millions d'euros et donc supérieur aux prévisions de + 11,4 millions d'euros.

Au niveau des soldes budgétaires, tout à d'abord, le solde budgétaire net, même s'il est question maintenant de solde de financement, s'est légèrement amélioré de 0,4 million d'euros pour se fixer à moins 809,2 millions d'euros. J'en viens au solde financement. Au niveau de la fixation de la norme, celle-ci est toujours basée sur la méthodologie SEC et les accords du 21 mars 2002 et le respect des objectifs, donc, s'apprécie maintenant au niveau du regroupement économique Communauté française et non plus uniquement au niveau du budget du Ministère. Suite aux décisions du Comité de concertation du 15 décembre 2009, un accord de coopération a été conclu pour la période 2009-2010 et l'objectif 2010 de la Communauté française est donc une autorisation d'emprunt de 727,1 millions d'euros. On peut voir dans le tableau d'évaluation du solde financement qu'il n'y a pas d'importantes modifications par rapport au budget initial puisque les recettes et les dépenses évoluent de manière similaire et donc, on peut constater que l'objectif imparti à la Communauté française *ex ante* est respecté au budget ajusté.

Concernant les corrections de passage depuis le solde budgétaire de la Communauté française vers le solde financement SEC, on remarque tout d'abord que le solde budgétaire des institutions consolidées a été fixé à -1,4 mil d'E par le Gouvernement mais que les soldes budgétaires pris en compte par le Gouvernement sont inexacts pour certains services à gestion séparée et OIP. Il faut à ce stade, préciser que les chiffres mentionnés dans le rapport de la Cour ne sont pas des évaluations mais sont bien simplement le recopiage des informations qui sont visibles dans les budgets des différents services à gestion séparée et OIP. Au niveau des services à gestion séparée, le solde qui ressort des documents budgétaires est un résultat positif de 23,9 millions d'euros et non 20 millions d'euros. En ce qui concerne le WBI, la Cour souligne qu'elle ne dispose à l'heure actuelle de documents lui permettant de répartir le résultat WBI entre la Région et la Communauté française. Elle mentionne donc le montant qui figure au budget de WBI qui est de -3,6 millions d'euros. Au niveau de l'Etnic, la Cour souligne également que le

chiffre ne correspond pas tout à fait avec le montant mentionné par le Gouvernement mais que le budget approuvé même pour l'initial n'est pas encore disponible pour la Cour et donc, il se base sur un budget non approuvé de -4,9 millions d'euros. Au total, on remarque donc que la correction pour le passage au solde de financement lié au solde budgétaire des institutions consolidées est davantage négative sur base des documents budgétaires. Concernant les autres corrections de passage, la sous-utilisation des crédits, les amortissements des dettes, des leasings financiers et les opérations de crédits et les prises de participation, les estimations mentionnées par le Gouvernement sont correctes.

Pour la sous-utilisation, on parlera plutôt de réaliste puisqu'elle est en phase avec les sous-utilisations des années précédentes. Au niveau des programmes, la plupart des commentaires de la Cour seront détaillés par mes collègues dans les commissions spécialisées. Je vais uniquement parler des dotations Région wallonne et Cocof. Celles-ci subissent une augmentation globale de 98,3 millions d'euros suite à l'inscription de dotations supplémentaires pour 100 millions d'euros et à la révision des paramètres qui est en effet négative de 1,7 m d'E. Le programme consacré à ces dotations comporte 3 dotations supplémentaires. Une de 12,5 millions d'euros à la Cocof et 2 pour un total de 100 millions d'euros à la Région wallonne. L'attribution de ces dotations supplémentaires vient de la décision du Gouvernement, prise début juillet, de réduire les besoins de financement de la Région wallonne par une intervention de la Communauté française. A ce sujet, la Cour maintient que l'attribution de ces dotations complémentaires ne dispose actuellement pas de base légale, le décret II n'autorisant pas l'attribution de dotations supplémentaires.

3 Réponses de M. le ministre Antoine

Sur la base légale, nous avons donné suffisamment d'explications d'abord à la validation par l'inspection des finances, le fait du décret budgétaire et le fait qu'historiquement depuis maintenant de très nombreuses années, il y a des flux financiers dans les deux sens sans que ça ne suscite une quelconque querelle. C'est une volonté politique de maximaliser le gain lié au non endettement complémentaire de 100 millions d'euros.

Je relève que, en ce qui concerne le tableau final, la Cour des comptes et le Gouvernement sont sur la même longueur d'ondes notamment en ce qui concerne les prises de participation, la sous-utilisation de crédits, les amortissements,

les recettes et les dépenses. En fait, nous n'avons qu'une divergence qui concerne le périmètre de consolidation pour lequel la Cour n'est évidemment en rien responsable. Nous disposons des derniers chiffres que nous avons encore nuancés par la sous-utilisation des crédits au sein de ces OIP. Sous-utilisation qui est d'ailleurs matérialisée d'année en année et qui fait que loin d'inscrire un montant, une correction négative, nous aurions même pu écrire une correction positive. Mais bon nous avons été prudents nous avons retenu zéro mais je tiens vraiment à dire, ne fut-ce que pour le Fonds écuréuil, que méthodologiquement, s'il y a inscription d'un million en réserve du Fonds écuréuil, nous devons la reprendre comme correction, si on applique les méthodologies SEC. Au-delà de cela, j'indique que la sous-utilisation se situe au montant de 12, 9 millions d'euros l'année dernière. C'est logique car dans ces OIP, il y a des prévisions de dépenses qui ne se matérialisent pas toujours et ensuite, vous l'aurez constaté, et le représentant de la Cour l'a clairement indiqué, rien que sur les services de la gestion séparée si je me conforme à ce que dit la Cour, pour ne pas qu'il y ait de divergences entre nous, je peux indiquer une correction positive. Ce que je veux dire par là : loin de moi d'avoir raison et la Cour tort, ça n'a pas d'intérêt puisque nous ne partons pas des mêmes chiffres et parce que nous ne les connaissions pas à la même époque. Mais ce que je veux simplement faire partager aux parlementaires, avec la Cour si elle m'y autorise, c'est que notre estimation de 0 paraît vraisemblable.

Je vais donner raison à la Cour en ce qui concerne des fonds qui ne respectent pas la réglementation des fonds, notamment les fonds Rossetta. La Cour a été entendue puisque nous préparons une note qui passera au Gouvernement très prochainement et qui vise à supprimer ces deux fonds. Donc, ils n'apparaîtront plus en 2011. Par contre, pour ce qui concerne les subventions aux fédérations sportives, on quitte un peu les grands équilibres mais comme Ministre des Sports, je veux d'ores et déjà m'en expliquer. Rappelez-vous qu'il y a quelques années, pour financer les politiques notamment culturelle mais pas exclusivement culturelle, les responsables du Gouvernement ont utilisé le fonds Ecuréuil, ce qui permet un pré-financement extrêmement rapide des secteurs concernés en leur évitant d'aller emprunter la somme que le Gouvernement ou l'administration leur promet, mais qu'ils ne touchent que 5, 6 ou 7 mois plus tard, ce qui fait que la dotation ou la subvention qui leur octroyée est rabotée des intérêts à payer à la banque. Mais le fonds Ecuréuil n'intervient pas pour le monde sportif. Je trouvais qu'il y avait là une anomalie parce que les fédé-

rations sportives ont besoin de moyens et qu'elles ont des rythmes de décaissement qui ne sont pas les mêmes qu'en culture puisque la plupart des sportifs reprennent la saison en septembre. Ce qui veut donc dire qu'il y a des besoins de moyens financiers dès le début de l'année.

J'entends qu'en votant le budget, pour 2011 nous pourrions doter en janvier les fédérations. Franchement, quand je vois les délais de paiement qui, du reste, ont donné lieu à une sortie tout à fait pertinente du Ministre-Président, on ne pourrait pas tenir les engagements pour toute une série de raisons. Donc, j'ai souhaité faciliter la vie des fédérations, qui du reste nous en ont remercié, en versant des avances. Là où le représentant de la Cour a raison, c'est que nous avons été jusqu'à prévoir 50 % des avances, et la Cour ajoute : Vous ne pourrez pas verser 50 % cette année-ci. La Cour a raison. Mais il ne s'agit pas de verser cette année-ci 50 % des subventions de l'année prochaine, c'est de verser l'avance jusqu'à maximum 50 %, ce qui veut donc dire qu'à un moment donné, nous verrons notre niveau de consommation, et s'il est possible de verser 20, 25, 30 %. Cela permettra évidemment aux fédérations d'avoir de l'argent dès le début de l'année. Ça n'a l'air de rien, mais c'est un dispositif précieux et salué par l'ensemble des fédérations et nous avons fait de même pour le COIB. Donc, c'est une politique que je souhaite mener pour soutenir le monde sportif.

La Cour des comptes fait une remarque liminaire rappelant que la délibération budgétaire du Gouvernement ne respecte pas l'article 44 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat. Le ministre fait observer que nous avons déjà le mérite de faire un ajustement en juillet. Mais si nous ne prenons pas la délibération, nous bloquons les transferts de crédits pour les différents départements. Dès lors que les grands équilibres sont soigneusement respectés, dès lors qu'avec la Cour, à peu de choses près, on est quasiment d'accord sur tous les chiffres, je pense que nous pouvions nous permettre de prendre cette délibération. Le ministre sera toutefois attentif aux remarques, questions, suggestions des parlementaires.

4 Exposé de M. le ministre Antoine sur le Sport

Pour la première fois dans l'histoire du sport nous avons franchi la barre historique ou fatidique des 100 millions Communauté française – Région wallonne, ce qui témoigne d'une volonté de réinvestir dans le sport et qui était bien nécessaire eu égard aux dossiers qui étaient pendants notam-

ment l'infrastructure ou aux besoins qui sont exprimés notamment en Communauté française.

Sur des nombreux points, je m'inscris dans le travail qu'avait initié M. Eerdeken, j'en veux pour preuve l'annonce récente de la création d'une équipe professionnelle cycliste pour 2011. L'essentiel des moyens viendra de partenaires privés puisqu'il s'agit d'un partenariat de partenaires publics/privés.

Il y a quelques mouvements très limités et fort techniques, notamment consécutivement au désengagement de l'ULB dans la gestion du centre sportif de la forêt de Soignes. L'ULB ayant décidé de se reconcentrer sur le site d'Erasme, nous devons reprendre à notre charge une vingtaine d'emplois si nous devons maintenir l'offre sportive à la forêt de Soignes. Du reste, le Gouvernement m'a demandé pour assurer l'équilibre très précaire de cette asbl, de déposer un plan de retour à l'équilibre puisque la situation est particulièrement critique, ce qui explique le désinvestissement de l'ULB dans cette asbl. Il y a donc là une augmentation de crédits de 150.000 euros, une partie structurelle et une autre conjoncturelle pour éponger le déficit de cette année.

Il y a des mouvements internes sur l'opération « Été sport » qui a connu un succès colossal qui a permis aux communes, aux clubs surtout ou encore à quelques complexes sportifs d'organiser des stages d'été. Nous avons fixé l'objectif à 1.000 stages et finalement, nous en sommes à 1.548, c'est pratiquement 30.000 jeunes, en supplément de nos 22.000 qui fréquentent les stages Adeps, qui ont eu la chance de faire du sport sous l'encadrement de moniteurs brevetés, expérimentés dans les différentes disciplines et c'était parfois l'occasion de découvrir de nouvelles disciplines ou de favoriser l'affiliation à certains clubs voire à ces clubs de se préparer pour leur nouvelle saison. Le succès était tel qu'il fallait procéder à un réajustement budgétaire.

Quelques éléments de correction pour « Frais d'études » il s'agit cette étude stratégique qui doit porter sur plusieurs années et que nous avons confiée au Professeur Zinst notamment pour déterminer des outils d'évaluation de la pratique sportive en Communauté française. L'étude a été engagée, ce qui nécessitait quelques petites corrections ; on est dans des montants plus modestes d'environ 250.000 euros.

La dernière modification c'est un montant d'une convention pluriannuelle de 200.000 euros mais qui couvrira toute la législature à l'égard de la RTBF. On a eu une très longue discussion puisque la RTBF bénéficie d'une dotation

qui couvre l'ensemble de ses missions. Mais avec les difficultés rencontrées notamment dans l'évolution de la dotation de la RTBF puisqu'il n'y a plus d'indexation ni d'augmentation préférentielle, certains secteurs ont été mis à rude épreuve et notamment le sport et si nous n'étions pas intervenus à travers cette discipline, vous n'auriez pas eu en direct les championnats d'Europe de Barcelone puisque la RTBF ne comptait pas s'y rendre. Nous avons aussi demandé à la RTBF notamment à travers le « Week-end sportif », de créer une rubrique Adeps qui met en évidence des sportifs moins connus ou des disciplines que l'on ne montre jamais à la télévision. La déclaration de politique communautaire est très claire, il faut supporter et soutenir le sport de haut niveau pour susciter des vocations, un engouement.

5 Discussion générale

M. Jamar souligne d'emblée qu'il apparaît que la Cour des Comptes a formulé un assez grand nombre d'observations sur l'ajustement qui est soumis à la commission.

M. Jamar fait observer que la délibération du Gouvernement du 15 juillet 2010 visant à anticiper les effets de l'ajustement 2010 mais allant au-delà des crédits initiaux ne répond pas aux obligations légales. La Cour fait, en la matière, observer que l'urgence invoquée par le Gouvernement ne correspond pas à des situations exceptionnelles ou imprévisibles et ne respecte dès lors pas les prescriptions légales. Par ailleurs, M. Jamar relève dans l'ajustement, une nouveauté à savoir la dotation complémentaire de 100 millions pour la Région wallonne. M. Jamar constate que cette dotation complémentaire est composée d'une part, d'une dotation complémentaire de 42,3 millions d'euros et d'autre part, d'une dotation relative au désendettement de 57,7 millions d'euros. Il se demande quelle est la motivation de cette clé de répartition. Il ajoute que, dans son avis, la Cour des comptes a relevé que l'attribution de ces dotations supplémentaires n'était fondée sur aucune base légale. M. Jamar relève encore que rien ne figure à l'ajustement budgétaire en faveur des bâtiments scolaires. Le Ministre Nollet a assuré qu'en la matière, les promesses seraient tenues et la formule qu'il préconise serait de faire appel au Crac lequel dépend de la Région wallonne. M. Jamar se demande si les 100 millions de la dotation complémentaire n'auraient pas pu utilement être utilisés en faveur des bâtiments scolaires.

Enfin, M. Jamar relève que, dans son exposé, le Ministre a dit que l'on s'efforçait de procéder à un retour de l'équilibre mais pas plus rapide-

ment que ce qui nous est demandé par le Fédéral. M. Jamar rappelle qu'il est absolument nécessaire de respecter l'orthodoxie budgétaire et notamment au niveau du présent ajustement.

Mme Goffinet estime que la solidarité francophone doit s'appliquer. Cette solidarité avait déjà joué avec la Cocof et elle se réjouit que la même solidarité soit créée entre la Région wallonne et la Communauté française. Elle constate également une amélioration du résultat qui est due à l'amélioration de la croissance qui a un effet important sur les recettes. Elle se réjouit de ce que l'on puisse maîtriser les dépenses et que des moyens financiers soient attribués à certains secteurs pour mener des politiques nouvelles.

Mme Goffinet pense toutefois qu'il faudra peut-être un jour envisager certaines mesures d'économie car l'objectif final doit être le recours à l'équilibre dans les meilleurs délais.

M. Noiret remercie la Cour des Comptes qui, au-delà des explications fournies par le Ministre, nous permet de comprendre les enjeux de cet ajustement budgétaire. M. Noiret rappelle que dans la présente législature, la mission principale que nous avons est de parer aux effets de la crise. Dans ce cadre, on doit se réjouir que soient instaurés des mécanismes d'une part, de solidarité et d'autre part, de résorption de l'endettement. Il se réjouit également de ce que la solidarité puisse se pratiquer dans les deux sens entre les régions et la communauté.

M. Noiret se réjouit encore de ce que, par exemple pour la petite enfance ou l'accès aux études, un certain nombre de politiques renforcées peuvent se mettre en place. La situation financière et budgétaire continue à mériter notre vigilance et il faut plus que jamais insister sur la nécessité d'une gestion rigoureuse.

Au nom du groupe socialiste, **M. Senesael** se réjouit de l'amélioration globale de la situation budgétaire. Nous devons nous réjouir de l'embellie actuelle d'autant plus que l'amendement que le Gouvernement propose démontre que la communauté doit s'attendre à de nouvelles recettes supplémentaires. Il en veut pour preuve les marges immédiatement dégagées lorsque l'on doit faire face à l'indexation des traitements de nos fonctionnaires. A propos de la solidarité entre les budgets de la Région wallonne et de la Communauté française, il se réjouit de ce que cette solidarité puisse se produire dans les deux sens.

M. Senesael souhaiterait enfin avoir les chiffres concernant l'encours en Communauté française.

Le Président, **M. Miller**, demande s'il serait possible de produire un document en annexe au rapport reprenant les produits financiers qui permettent une gestion dynamique de la dette. Par ailleurs, M. Miller signale qu'il y a des subsides qui sont octroyés par la Communauté française à des éditeurs qui leur posent problème en ce sens qu'ils rencontrent des difficultés avec les services de la TVA. Une partie desdits subsides seraient effectivement repris par l'Administration fiscale au titre de la TVA.

6 Discussion générale concernant le Sport

M. Eerdeken évoque le problème rencontré, avec le Centre Adeps de la Forêt de Soignes – centre dont l'ULB se désengage – ce qu'il regrette. M. Eerdeken souligne que si ce centre est sur le plan routier facile d'accès, il est par contre extrêmement difficile d'y trouver de quoi stationner. Un deuxième élément tient à ce que, du temps de l'ULB, ce centre était sous-utilisé. Enfin, la commune sur laquelle se trouve ce centre, est très peu concernée par ce centre et par le développement de ses activités.

M. Eerdeken demande quel sera le sort du personnel qui est occupé par l'ULB dans ce centre. Si ce centre doit devenir le centre de la Communauté française, M. Eerdeken demande si le Ministre ne pourrait pas intervenir au niveau de la commune d'Auderghem afin que le centre puisse se développer et fonctionner normalement.

A propos de la nouvelle allocation de base promotion du sport, **Mme Goffinet** souhaite savoir si la dotation supplémentaire concerne uniquement la médiatisation des sports au niveau de la RTBF. Si c'est bien le cas, elle se réjouit de cette initiative qui était fort attendue par le secteur. Par ailleurs, au programme 0 subsistance, Mme Goffinet constate une diminution au niveau des dépenses énergétiques. Le montant initial avait été augmenté pour faire face à l'augmentation des dépenses énergétiques. Dans la mesure où ces dépenses diminuent, elle souhaite savoir s'il y a une politique spécifique au niveau des dépenses énergétiques des centres sportifs. Un programme est-il mis en place pour réduire le montant des factures énergétiques ?

M. Dodrimont constate une petite augmentation du budget total de la politique sportive en Communauté française. Mais plus de la moitié de ces moyens complémentaires seront consacrés à une étude sur le plan stratégique de développement du sport. Il souhaite que ces nouveaux

moyens puissent faire l'objet d'un suivi par le Parlement.

M. Dodrimont rappelle que le Ministre a déjà pris un certain nombre d'initiatives dans le domaine sportif et l'on peut s'en féliciter mais il se demande si ces initiatives n'auraient pas dû être précédées par le plan stratégique de développement. On a un peu l'impression que les initiatives nouvelles ne sont pas coordonnées dans le cadre d'une certaine stratégie.

A propos de la médiatisation à la RTBF de certains sports, M. Dodrimont regrette par exemple que, à la télévision au moment du week-end sportif, ce qui n'a pas pu être couvert en direct par la RTBF, se retrouve dans une séance de commentaires parfois même en l'absence de toute image à l'appui de ces commentaires. Certains exploits de diverses disciplines sportives sont ainsi parfois totalement occultés.

M. Dodrimont constate que l'allocation de base concernant les infrastructures sportives est inchangée. Il aimerait avoir quelques précisions quant à l'utilisation des crédits et quels sont les projets en cours ?

A l'allocation de base 12.01.01 relative aux honoraires d'avocats, de médecins ou de divers experts, on constate un doublement du crédit, M. Dodrimont souhaite en connaître les raisons. A l'AB 12.03.03 concernant les dépenses énergétiques, on constate une certaine baisse. M. Dodrimont aimerait savoir ce qui est entrepris pour améliorer les infrastructures en terme de dépenses énergétiques. A l'AB 01.01.14 éducation physique et sports, il y a une hausse de 150.000 euros pour les dépenses relatives à la gestion des centres sportifs. Est-il possible d'obtenir quelques détails à ce sujet. Au niveau de l'insertion sociale par le sport, M. Dodrimont aimerait savoir, puisque le chèque-sport a disparu, ce que l'on va faire de ce qui reste du budget. Il pose la même question à propos des sports de quartier. A l'AB 12.03.35, en qui concerne les subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs, M. Dodrimont constate une réduction de 26 %, il souhaite en connaître les raisons. A propos des crédits aux fédérations sportives, on peut constater qu'ils sont en augmentation. M. Dodrimont souhaite savoir si l'on demande à ces fédérations des comptes sur leur gestion. Évalue-t-on leur travail et exige-t-on d'elles des obligations de résultat ? Peut-on pour les fédérations sportives utiliser un système semblable à ce que l'on emploie dans le domaine de la culture avec le Fonds Ecureuil ? En ce qui concerne la lutte antidopage pour les sportifs de haut niveau, le budget est inchangé mais il est mis en parallèle

avec un article budgétaire concernant la santé, M. Dodrimont se demande pourquoi on ne pourrait pas rassembler les deux articles budgétaires.

Enfin, M. Dodrimont regrette que différents dossiers n'ont toujours pas décollé. Il cite à cet égard l'hygiène et la diététique à l'école, le détachement des professeurs d'éducation physique et le transport des jeunes vers les lieux de pratique sportive.

M. Migisha se réjouit des initiatives nouvelles qui ont été prises telle que par exemple l'opération été-sports qui a connu un large succès. A propos des crédits alloués à l'AISF, à l'allocation de base 33.25.35, M. Migisha souhaite savoir s'ils sont à mettre en corrélation avec la volonté du Ministre de renforcer la coopération avec les fédérations. Par ailleurs, en ce qui concerne les allocations de base destinées aux centres sportifs, M. Migisha aimerait savoir quels centres sportifs et quels projets seront concernés. Il aimerait également savoir pourquoi une augmentation des crédits est prévue pour le centre sportif de haut niveau. A propos de la place réservée aux personnes handicapées, on constate que l'enveloppe destinée aux clubs sportifs pour personnes handicapées a peu augmenté alors que c'était une des priorités inscrites à la déclaration de politique communautaire. Il aimerait savoir ce que l'on envisage d'entreprendre afin de soutenir ces clubs sportifs pour handicapés.

Enfin, en ce qui concerne les crédits attribués à l'administration hors personnel, on constate un doublement de l'enveloppe. Il aimerait savoir si les montants seront destinés au travail sur la codification de la législation sportive de la Communauté française.

M. Senesael constate que certains postes budgétaires sont renforcés comme celui concernant l'opération été-sports qui nécessite toutefois d'être évalué afin de s'assurer que les critères de qualité, d'encadrement et d'accessibilité soient équivalents à ceux organisés par l'Adeps. Sont également renforcées les subventions pour le matériel sportif ou encore de nouvelles allocations en vue de couvrir les frais d'études en matière sportives.

M. Senesael souligne que la relation sport-école est également fondamentale et doit être soutenue de même que la formation des cadres sportifs ou encore le renforcement des moyens des fédérations.

A propos de l'écoute dopage, M. Senesael souhaite savoir quel est l'état d'avancement de l'étude de faisabilité de la création de cette ligne et du projet de décret annoncé fin 2009 qui devrait permettre de renforcer le contrôle. Revenant à l'opé-

ration été-sports, M. Senesael estime qu'il faut être vigilant sur l'élaboration d'un système de critères pour l'octroi des subventions afin de permettre à des collectivités locales de prendre en charge l'organisation des activités. A propos du sport à l'école, M. Senesael estime qu'il faut avancer sur la piste d'un décret en la matière. Il aimerait à ce sujet savoir où en sont les contacts avec les différents départements.

En ce qui concerne l'achat de matériel sportif, il aimerait savoir quels sont les principaux bénéficiaires de cette mesure. A propos du chèque-sport, M. Senesael souhaite savoir quels sont les outils que le Ministre envisage en vue du remplacement de l'ancien système. Il aimerait également savoir ce qu'il en est de la prise en charge du coût budgétaire de la scission de l'Union belge du football. Le Ministre avait annoncé vouloir relancer le sport de balle pelote en apportant diverses aides. Qu'en est-il de la probable future reconnaissance d'une fédération et sur base de quelle allocation de base les crédits seront pris ? Enfin, M. Senesael relève que dans le budget initial 2010, on avait signalé que la suppression de l'allocation spécifique destinée à subventionner des initiatives visant à soutenir la pratique sportive féminine était un regret pour le groupe PS. Le Ministre s'était engagé à sensibiliser les acteurs via l'allocation de base de soutien aux sports pour tous ; le Ministre peut-il détailler les aides apportées et les efforts spécifiques en faveur du sport féminin.

7 Réponses de M. le ministre Antoine pour le volet du budget

M. le ministre Antoine rappelle que M. Jamar a fait un appel à l'orthodoxie budgétaire. Le ministre se demande comment il doit concilier les mots « orthodoxie budgétaire » qui signifient qu'il faut retrouver l'équilibre au plus vite avec la volonté exprimée par ailleurs par M. Jamar de dépenser des moyens. M. le ministre Antoine pense qu'il faut principalement retrouver au plus vite l'équilibre, c'est-à-dire éviter de nous endetter.

En ce qui concerne la délibération budgétaire du Gouvernement, le ministre Antoine rappelle que, de tous temps, lorsqu'il y a des ajustements en été, les gouvernements à quelque niveau que ce soit, adoptent de délibérations budgétaires.

A propos de la dotation supplémentaire de 100 millions d'euros à la Région wallonne, le ministre se réjouit que ce montant ne soit pas contesté. Le ministre souligne que, à l'initial, la Cour des Comptes n'a pas fait d'observation et l'Inspection des Finances n'a pas fait la moindre

remarque alors que c'est le gardien de la légalité pour l'exécutif. De surcroît, le ministre renvoie à la loi spéciale de financement des régions et des communautés qui permet aux régions de s'organiser des recettes propres non fiscales.

A propos des bâtiments scolaires, le ministre souligne qu'à l'initial, il y avait une croissance des moyens mis à dispositions des trois fonds. Le ministre pense que ce qu'il faut essayer de faire, tout en respectant la réalité du nombre d'élèves, c'est trouver le mécanisme qui permettrait d'actionner des leviers qui financeraient des travaux d'envergure tout en respectant scrupuleusement les normes SEC.

Le ministre rappelle enfin, qu'à l'occasion des accords de la Saint Polycarpe, il avait été admis qu'il fallait réduire la TVA en matière de bâtiments scolaires à 6 % ce qui n'a toujours pas été réalisé à ce jour.

Revenant à la dotation complémentaire à la Région wallonne, le ministre explique que le montant de 42,3 millions d'euros correspond à la clé habituelle entre la Cocof et la Région wallonne. Comme le Gouvernement avait retenu la proposition du ministre de 100 millions, il a appliqué une contribution au désendettement de 57,7 millions d'euros. Le ministre précise que peu importe que l'effort soit fait en Communauté française ou en Région wallonne puisqu'au niveau fédéral, pour le calcul de la trajectoire, on ne retient qu'un chiffre pour les deux entités Région et Communauté.

Quant à la demande de M. Miller à propos des produits financiers permettant la gestion de la dette, le ministre précise qu'il fournira un document à mettre en annexe au rapport.

En ce qui concerne la remarque de M. Miller à propos des difficultés rencontrées par les éditeurs avec les services de la TVA, le ministre Antoine répond que c'est sa collègue, Mme Laanan, qui est compétente et il vérifiera auprès de cette dernière quels sont les problèmes posés.

A propos de l'en-cours, en crédits dissociés, le ministre précise que cela représente 77,8 millions d'euros.

8 Réponses de M. le ministre Antoine pour le volet du sport

En ce qui concerne le centre sportif de la forêt de Soignes, le ministre confirme que l'ULB a quitté ce centre. Le montant de 150.000 euros comprend 77.000 euros de remboursement de la part de l'ULB dans l'emprunt de construction et

d'aménagement du centre et 73.000 euros servant à couvrir le déficit constaté. Une négociation est en cours actuellement avec l'ULB qui propose notamment d'abandonner certains terrains ou de procéder à des échanges. Le ministre précise que des difficultés viennent de la commune en ce que celle-ci, suite à une action des riverains, a revu les conditions d'exploitation qui entraînent des problèmes de parking et de voisinage.

Pour le personnel, il y a deux solutions : ou bien on le maintient dans l'asbl ou bien on le transfère dans les services du ministre Nollet auquel cas, par un système contractuel, il aurait les mêmes conditions de rémunération que dans l'asbl avec naturellement les glissements financiers qui devraient être opérés.

En ce qui concerne la convention avec la RTBF qui recouvre un domaine plus large que le seul « Week-end sportif » à savoir notamment les sportifs moins connus ou la pratique féminine du sport, cette convention concerne également la couverture de certains événements tels que le championnat d'Europe de Barcelone mais aussi de certaines courses cyclistes comme le Grand Prix de Wallonie, le Tour de la Région wallonne.

A propos des dépenses énergétiques, le ministre confirme qu'il y a une diminution de 50.000 euros. Il s'agit d'un ajustement par rapport au niveau réel de consommation, lequel est conditionné par la réalisation de certains travaux qui portent notamment sur l'utilisation énergétique.

En ce qui concerne la majoration des crédits, le ministre rappelle que ce n'est pas à l'ajustement que l'on y procède mais plutôt à l'initial et il rappelle à ce sujet que le sport avait fait l'objet d'une augmentation de 23 % de ses moyens.

En ce qui concerne l'étude qui a été confiée au Professeur Zins qui est doyen de la Faculté d'Education et Physique de Louvain-la-Neuve et Vice-Président du COIB, il s'agit d'une étude qui portera sur plusieurs années. La première partie de cette étude concernera l'instauration d'outils d'évaluation, c'est-à-dire l'impact de toute une série de mesures que l'on prend sur la condition physique ou sur les performances sportives. La deuxième partie de cette étude portera soit sur des améliorations d'actions, soit l'adoption de nouvelles initiatives.

A propos des infrastructures, le ministre rappelle que pour la législature, l'on a un plan complet de rénovation de l'ensemble des 19 centres Adepts. Il s'agit d'un programme représentant environ 40 millions d'euros. Pour 2010, il y a des travaux importants de rénovation à Spa où il s'agit

de la rénovation du Hall sportif et surtout d'une rénovation de l'Hôtel olympique. Des travaux importants de sécurisation, d'optimisation, de mise en conformité des chaufferies en vue d'une efficacité énergétique sont prévus à Louvain-la-Neuve ; à Neufchâteau, il est prévu des rénovations de toitures et il y aura également des investissements importants à la Ferme de Loverval où il y a également un centre Adepts. Le ministre espère que les travaux des rénovations des centres Adepts seront terminés à la fin de la législature.

A propos de la croissance des honoraires d'avocats, le ministre précise que cela concerne un marché attribué à un bureau pour l'élaboration d'un code du sport. Il y a également la consultation d'un bureau spécialisé pour le dopage et enfin, cela concerne encore la plate-forme de soutien aux fédérations sportives afin d'avoir un référent plus pointu au niveau de droit social et du droit fiscal puisque les fédérations, notamment les plus petites, ne disposent pas de spécialistes en la matière.

En ce qui concerne les « chèques-sport », les 350.000 euros qui subsistent sont répartis d'une part en une aide pour le FIPI et le reste est destiné au soutien aux animations de quartiers.

Pour les fédérations sportives, le ministre rappelle que l'augmentation des moyens figurait à l'initial. Le ministre ajoute qu'il rencontre régulièrement les fédérations sportives. Celles-ci font de plus l'objet d'un triple contrôle :

- contrôle sur les subsides de fonctionnement (obligation de déposer un plan compatible normalisé)
- vérification de leurs dépenses de plans-programmes avec une cellule comptable composée de deux personnes issues de l'administration
- vérification de l'impact sportif des activités des fédérations par une cellule des centres sportifs de haut niveau qui effectue un véritable monitoring.

En ce qui concerne le Fonds Ecureuil, le ministre rappelle qu'il concerne essentiellement le domaine culturel, c'est pourquoi l'on a voulu procéder à des avances de 50 % sur les subventions allouées. C'est une grosse avancée pour les fédérations sportives qui, dès le début de l'année, disposent de moyens en trésorerie sans plus devoir emprunter.

En ce qui concerne la diététique, la santé et l'hygiène, c'est un domaine qui ne relève pas du

ministre Antoine mais bien de sa collègue la ministre Laanan.

A propos de dopage, le ministre précise qu'il y a d'une part la cotisation à l'agence mondiale anti-dopage qui s'élève à 45.000 euros et d'autre part le financement des contrôleurs du dopage et la sensibilisation à la problématique de la lutte contre le dopage.

Quant à l'opération « Eté sport », le ministre précise qu'une évaluation est en cours et qu'elle sera communiquée probablement dans le courant du mois d'octobre.

A propos des personnes handicapées, le ministre précise que la Communauté soutient deux fédérations. D'une part « Handisport » qui est davantage réservée à la compétition des personnes ayant un handicap physique et d'autre part, la « FEMA », à savoir la Fédération Multisports Adaptée qui concerne plutôt les difficultés de handicap mental. D'autres initiatives ont été prises, à savoir notamment une journée sportive pour le monde du handicap, le soutien aux jeux paralympiques et le soutien aux sportifs de haut niveau handicapés. Enfin, à Mons, le financement de la retransmission commentée de matches de football pour les non-voyants.

Pour les subventions au matériel sportif, il y a effectivement une augmentation due à un programme d'équipement de toutes les installations sportives de défibrillateurs.

Pour le sport à l'école, le ministre annonce qu'il va lancer l'opération « Mon club, mon école » qui visera à favoriser l'intégration de la présence des clubs sportifs dans les écoles et de l'utilisation de l'infrastructure sportive scolaire en dehors des périodes scolaires, les jours blancs et les mercredis après-midi, le tout en collaboration avec les professeurs d'éducation physique.

En ce qui concerne les olympiades scolaires, il y a eu un peu de retard. Le ministre précise qu'il a essayé de fusionner les fédérations scolaires sportives mais il a rencontré de la part des fédérations sportives, une résistance acharnée, ce qu'il regrette.

A propos de la scission de la Fédération de football, le ministre précise qu'il reste un certain nombre d'éléments à négocier. Il convient que cette scission aura un coût et il en averti le Gouvernement. Il n'y aura donc plus que la Fédération de Hockey qui restera nationale. Pour la balle-pelote, le ministre précise que l'on va acheter, pour chaque entente, un mur permettant le jeu de paume. Par ailleurs, un effort sera également réalisé au niveau du personnel du suivi parce que la Fédération fran-

cophone n'est plus reconnue faute d'affiliés.

En ce qui concerne la pratique sportive féminine, un certain nombre d'opérations sont prévues. L'opération « Sport à l'école » leur sera largement réservée. Il y a toute une série d'opérations organisées par des clubs ou des communes que l'on subventionne au travers de contrats de promotion. Par ailleurs, dans les contrats de notoriété, on finance le déplacement d'un grand nombre d'équipes féminines et il y a encore quelques femmes sportives de haut niveau qui sont sous contrat.

M. Dodrimont remercie le ministre pour ses réponses. Il estime que la responsabilisation des dirigeants des Fédérations sportives est parfois nécessaire.

En ce qui concerne l'hygiène et la diététique à l'école, cela relève effectivement de Mme la ministre Laanan mais il estime que ce problème devrait faire partie d'un tout au niveau de la réflexion. C'est dans les écoles que l'on peut susciter les vocations sportives et que l'on peut faire en sorte que les jeunes soient en meilleure santé.

9 Amendements

Un amendement n°1 au projet de décret concernant l'ajustement du budget des voies et moyens pour l'année budgétaire 2010 est déposé par le Gouvernement et est rédigé comme suit :

Le tableau de l'article unique est remplacé par le tableau suivant : (voir Tableau 1. Tableau de l'article unique - Ajustement des voies et moyens)

A la page 3 du projet de décret, les évaluations de recettes de l'article 29.01 sont modifiées comme suit : (voir Tableau 2. Evaluations de recettes de l'article 29.01)

Les différents totaux et sous-totaux concernés par cette modification sont adaptés en conséquence.

A la page 5 du projet de décret, les évaluations de recettes des articles 39.06 et 39.07 sont modifiées comme suit : (voir Tableau 3. Evaluations des recettes des articles 39.06 et 39.07)

Les différents totaux et sous-totaux de concernés par ces modifications sont adaptés en conséquence.

Justification

Des recettes, non prévues au budget, ont été perçues en 2010 sur ces trois articles, pour un montant total de 14,35 millions € .

TAB. 1 – Tableau de l'article unique - Ajustement des voies et moyens

	Evaluation initiale	Recettes supplé- mentaires	Diminutions de recettes	Evaluation ajustée
Recettes cou- rantes (Titre I) Recettes en capital (Titre II)	7.929.704 680	112.015 0	-613 0	8.041.106 680
Total	7.930.384	112.015	-613	8.041.786
dont recettes af- fectées	91.161	11.800	0	102.961
dont recettes non affectées	7.839.223	100.215	-613	7.938.825

TAB. 2 – Evaluations de recettes de l'article 29.01

Article	Désignation du pro- duit	Evaluation ini- tiale	Supplément	Réduction	Evaluation ajustée
29.01	Intérêts de place- ments et produits de la gestion de la dette	1.000	2.950	0	3.950

Un amendement n°1 au projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 est déposé par le Gouvernement et rédigé comme suit :

A l'article 1er, le tableau récapitulatif de l'ajustement est remplacé par le tableau suivant : (voir Tableau 4. Récapitulatif de l'ajustement)

A la page 13 du projet de décret, dans la liste des programmes, les crédits non dissociés du Programme 0 - Subsistance de la DO 11 sont modifiés comme suit : (voir Tableau 5. Crédits non dissociés - Programme 0 - DO11)

Les différents totaux et sous-totaux de la liste des programmes concernés par cette modification sont adaptés en conséquence.

A la page 57 du projet de décret, dans les tableaux budgétaires, les crédits non dissociés des allocations de base 01.02 et 01.03 de l'activité 2 du programme 0 de la division organique 11 sont modifiés comme suit : (voir Tableau 6. Crédits non dissociés AB 01.02 et 01.03 - Programme 0 - DO11)

Les différents totaux et sous-totaux des tableaux budgétaires concernés par cette modification sont adaptés en conséquence.

Justification

Suite à une accélération de l'inflation, le dépassement de l'indice-pivot, prévu par le Bureau fédéral du plan en octobre 2010, s'est produit en août 2010, impliquant 3 mois d'indexation des traitements en 2010. Les provisions destinées à la prise en charge de l'indexation des traitements et des né-

gociations avec le secteur non marchand doivent donc être augmentées en conséquence.

10 Avis de la Commission de l'Enseignement supérieur – ajustement 2010

Par 8 voix contre 2, la commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

11 Avis de la Commission de l'Éducation – ajustement 2010

Par 8 voix contre 4, la commission de l'Éducation recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

TAB. 3 – Evaluations des recettes des articles 39.06 et 39.07					
Article	Désignation du produit	Evaluation initiale	Supplément	Réduction	Evaluation ajustée
39.06	Interventions des Fonds européens en faveur de programme d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et enseignement en alternance (cf. D.O. 40 - P.A. 80 - C.V. 30.02)	4.347	6.000	0	10.347
39.07	Interventions des Fonds européens en faveur de programme d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement de promotion sociale (cf. D.O. 40 - P.A. 80 - C.V. 30.01)	6.000	5.400	0	11.400

12 Avis de la Commission de la Culture – ajustement 2010

Par 9 voix contre 4, la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et l'Egalité des chances, recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

13 Avis de la Commission de la Jeunesse – ajustement 2010

Par 9 voix contre 2, la commission de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

14 Avis de la Commission des Relations internationales – ajustement 2010

Par 7 voix contre 3, la commission des Relations internationales et des Questions euro-

péennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des Membres du gouvernement et des dépenses électorales, recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

15 Avis de la Commission de l'Enfance – ajustement 2010

Par 8 voix contre 3, la commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires, recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

16 Votes

L'amendement n°1 au projet de décret contenant l'ajustement du budget des voies et moyens pour l'année budgétaire 2010 est adopté par 9 voix contre 3.

Les articles, les tableaux et le projet de dé-

cret contenant l'ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 tel qu'amendé sont adoptés par 9 voix et 3 abstentions.

L'amendement n°1 au projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 est adopté par 9 voix contre 3.

Les articles, les tableaux et le projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 tel qu'amendé sont adoptés par 9 voix contre 3.

A l'unanimité des membres présents, il est fait confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

Le Président,

Ch. NOIRET

R. MILLER

TAB. 4 – Récapitulatif de l'ajustement

	Crédits al- loués pour 2010	Réallo- cations	Crédits supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits adaptés pour 2010	Crédits an- nées anté- rieures
Chapitre I Ser- vices généraux						
Crédits non dissociés	395.896	70	33.024	-7.738	421.252	22
Crédits disso- ciés d'engage- ment	3.363	0	275	0	3.638	0
Crédits disso- ciés	9.196	0	275	0	9.471	0
Crédits va- riables	28.942	0	0	0	28.942	0
Chapitre II Santé, Af- faires sociales, Culture, Au- diovisuel et Sport						
Crédits non dissociés	1.067.206	-70	7.454	-3.523	1.071.067	205
Crédits disso- ciés d'engage- ment	48.400	0	1.217	-277	49.340	0
Crédits disso- ciés d'ordon- nanceme	21.127	0	2.087	-2.047	21.167	0
Crédits va- riables	35.714	0	0	0	35.714	0
Chapitre III Education, Recherche, Formation						
Crédits non dissociés	6.520.302	0	28.599	-29.200	6.519.701	573
Crédits disso- ciés d'engage- ment	34.147	0	0	0	34.147	0
Crédits disso- ciés d'ordon- nanceme	30.322	0	163	0	30.485	0
Crédits va- riables	26.505	0	400	0	26.905	0

Chapitre IV
Dette pu-
blique de la
Communauté
française

Crédits non dissociés	182.974	0	0	-17.607	165.367	0

Chapitre V
Dotation à la
Région wal-
lonne et à la
Commission
communau-
taire française

Crédits non dissociés	429.151	0	100.000	-1.690	527.461	0

Total Général

Crédits non dissociés	8.595.529	0	169.077	-59.758	8.704.848	800

Crédits dissociés d'engagement	85.910	0	1.492	-277	87.125	0

Crédits dissociés d'ordonnancement	60.645	0	2.525	-2.047	61.123	0

Crédits variables	91.161	0	400	0	91.561	0

TAB. 5 – Crédits non dissociés - Programme 0 - DO11

Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits supplémentaires	Diminution de crédits	Crédits 1er ajust.	CSAA
Programme 0 – Cnd Subsistance	240.198	0	150	27.874	-5.984	262.238	0

TAB. 6 – Crédits non dissociés AB 01.02 et 01.03 - Programme 0 - DO11

Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits supplémentaires	Diminution de crédits	Crédits 1er ajust.	CSAA
23 1 11 01.02 02 09 01 Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand (nouveau)	-	-	-	5.350	-	5.350	0
23 1 11 01.03 02 12 01 Provisions en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index.	-	-	-	21.900	-	21.900	0

TEXTE ADOPTÉ DU PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU
BUDGET DES VOIES ET MOYENS

PROJET DE DÉCRET
CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE
2010

Article unique

Les moyens prévus au budget des Voies et Moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 sont ajustés comme suit :

(En milliers d'euros)

	Evaluation initiale	Recettes supplémentaires	Diminutions de recettes	Evaluation ajustée
Recettes courantes (Titre I)	7.929.704	112.015	- 613	8.041.106
Recettes en capital (Titre II)	680	0	0	680
Total	7.930.384	112.015	- 613	8.041.786
dont recettes affectées	91.161	11.800	0	102.961
dont recettes non affectées	7.839.223	100.215	- 613	7.938.825

**AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2010**

<i>(En milliers d'euros)</i>					
Article	Désignation du produit	Evaluation initiale	Supplément	Réduction	Evaluation ajustée
TITRE I - RECETTES COURANTES					
SECTEUR I - RECETTES FISCALES ET DE DROITS PARTICULIERS					
36.01	Rétributions, redevances et droits, produits de tous impôts et taxes levés dans le cadre de l'article 170, § 2 de la Constitution	0	0	0	0
Total Secteur I		0	0	0	0
SECTEUR II - RECETTES GENERALES					
08.01	Versements par les organismes d'intérêt public en vue du paiement de la rémunération et des frais des organes de contrôle de la Communauté	0	0	0	0
08.04	Contribution du Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française	6.000	0	0	6.000
11.01	Remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel de l'enseignement ou des services de la Communauté ou de l'Etat	10.000	0	0	10.000
11.02	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL	200	0	0	200
11.03	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL - Chargés de mission + redevances	12.387	0	0	12.387
11.41	Quote-part à charge des membres du personnel du Ministère de la Communauté française dans les titres-repas	1.220	0	0	1.220
12.01	Versements des sommes non utilisées par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds	2.000	0	0	2.000
16.01	Produits divers	8.042	0	0	8.042
16.02	Remboursement de sommes indûment versées	0	0	0	0
16.03	Droits d'inscription à l'enseignement à distance	250	0	0	250
16.04	Droits d'inscription dans les établissements d'enseignement artistique à horaire réduit subventionnés ou organisés par la Communauté française	3.612	0	0	3.612
16.05	Droits d'inscription à l'enseignement de promotion sociale	220	0	0	220
16.07	Produit de la redevance afférente à l'occupation des bâtiments de la Communauté par le Centre hospitalier universitaire de Liège	8.924	0	0	8.924
16.15	Remboursement des rémunérations du personnel du Fonds des Sports	4.218	0	0	4.218
16.21	Droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger	2.000	0	0	2.000
16.22	Droits d'homologation des certificats et diplômes	0	0	0	0
29.01	Intérêts de placements et produits de la gestion de la dette	1.000	2.950	0	3.950
38.01	Récupération des déficits des comptables condamnés par la Cour des comptes	0	0	0	0
46.01	Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques	1.918.877	23.725	0	1.942.602
46.02	Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée	5.424.731	73.540	0	5.498.271

(En milliers d'euros)					
Article	Désignation du produit	Evaluation initiale	Supplément	Réduction	Evaluation ajustée
46.05	Intervention de l'Etat dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers	68.480	0	-611	67.869
46.06	Correction définitive dotations RW/COCOF (y compris intérêts)	0	0	0	0
46.07	Correction définitive cotisation de responsabilisation (y compris intérêts)	0	0	0	0
46.08	Interventions de la Région Wallonne et de la COCOF relatives à l'accueil des élèves dans l'enseignement spécial	200	0	0	200
49.37	Remboursement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de conventions ACS - APE signées avec toute entité fédérée ou fédérale	58.372	0	0	58.372
49.38	Contributions du FOREM et d'ACTIRIS dans les rémunérations payées dans le cadre de l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.500	0	0	3.500
49.39	Interventions de la Région bruxelloise et de la Région wallonne dans le cadre des programmes de transition professionnelle	10.721	0	0	10.721
49.41	Dotation compensatoire de la redevance radio et télévision	294.194	0	-2	294.192
Total Secteur II		7.839.148	100.215	-613	7.938.750
SECTEUR III - RECETTES AFFECTEES					
06.03	Recettes diverses, dons, legs et interventions de la Loterie nationale, destinées à la politique de l'immigration dans le domaine de l'enseignement (cf. D.O. 52 - P.A. 90 - C.V. 01.08)	0	0	0	0
06.04	Recettes diverses, droits d'inscription, produit de la vente de périodiques, subsides d'institutions internationales pour des actions communautaires (cf. D.O. 11 - P.A. 12 - C.V. 01.01)	1.241	0	0	1.241
06.05	Recettes diverses, donations, legs, dotation de la Loterie nationale, droits d'inscription, abonnements, redevances, produits d'impôts, de taxes, parrainage commercial dans le domaine sportif (cf. D.O. 26 - P.A. 11 - C.V. 12.33)	12.500	0	0	12.500
06.06	Versements de la Loterie nationale et du Fonds national d'impulsion à la politique de l'immigration (cf. D.O. 20 - P.A. 17 - C.V. 33.49)	0	0	0	0
16.08	Indemnités pour dégâts occasionnés au matériel fourni en prêt, produit de la vente de matériel déclassé et produit des prêts payants (cf. D.O. 20 - P.A. 15 - C.V. 12.32)	161	0	0	161
16.09	Droits d'inscription, taxes, amendes et interventions communales perçus dans les Centres de lecture publique de la C.F. et de la Bibliothèque publique centrale de la C.F. - Produits de la vente de biens ou de services (cf. D.O. 22 - P.A. 11 - C.V. 12.30)	70	0	0	70
16.10	Droits d'inscription à des activités de formation d'animateurs socio-culturels (cf. D.O. 20 - P.A. 11 - C.V. 12.51)	62	0	0	62
16.11	Contribution de la R.T.B.F. et des radios privées (article 27 du décret du 19 juillet 1991) (cf. D.O. 25 - P.A. 34 - C.V. 31.01)	915	0	0	915

(En milliers d'euros)					
Article	Désignation du produit	Evaluation initiale	Supplément	Réduction	Evaluation ajustée
16.12	Ressources provenant de la publicité commerciale à la R.T.B.F. et à RTL-TV1 affectées au développement de la presse écrite (cf. D.O. 25 - P.A. 41 - C.V. 01.01)	0	0	0	0
16.13	Frais d'inscription aux colloques, stages et séminaires organisés par le Centre culturel Marcel Hicter (cf. D.O. 20 - P.A. 05 - C.V. 01.01)	128	0	0	128
16.14	Frais d'inscription aux colloques, stages et séminaires organisés par le Centre de formation socio-culturelle de Rossignol (cf. D.O. 20 - P.A. 05 - C.V. 01.02)	371	0	0	371
16.16	Recettes résultant de l'application du décret du 16 avril 1991 (articles 114 et 115) organisant l'enseignement de promotion sociale (Communauté française) (cf. D.O. 56 - P.A. 52 - C.V. 41.24)	2.025	0	0	2.025
16.17	Recettes résultant de l'application du décret du 16 avril 1991 (articles 114 et 115) organisant l'enseignement de promotion sociale (officiel subventionné) (cf. D.O. 56 - P.A. 54 - C.V. 43.24)	3.258	0	0	3.258
16.18	Recettes résultant de l'application du décret du 16 avril 1991 (articles 114 et 115) organisant l'enseignement de promotion sociale (libre subventionné) (cf. D.O. 56 - P.A. 55 - C.V. 44.24)	1.916	0	0	1.916
28.01	Intérêts des produits financiers placés des fondations, donations, legs et prix, et remboursement des placements venus à échéance (cf. D.O. 40 - P.A. 42 - C.V. 01.01)	70	0	0	70
30.01	Remboursement des allocations d'études (cf. D.O. 47 - P.A. 10 - C.V. 33.02)	300	400	0	700
30.02	Récupérations d'allocations familiales, recouvrement de parts contributives et intervention du fédéral dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (cf. D.O. 17 - P.A. 14 - C.V. 33.04)	7.997	0	0	7.997
36.03	Recettes provenant de la contribution des distributeurs (cf. D.O. 25 - P.A. 14 - C.V. 01.01)	0	0	0	0
36.90	Recettes provenant de la rémunération pour copie privée (D.O. 25 - P.A. 14 - C.V. 30.01)	0	0	0	0
38.10	Dotations et avances de la Loterie nationale (cf. D.O.11 - P.A.36 - C.V.01.01)	23.718	0	0	23.718
38.50	Recettes résultant de l'application du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption (cf. D.O. 17 - P.A. 13 C.V. 01.01)	39	0	0	39
39.06	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et enseignement en alternance (cf. D.O. 40 - P.A. 80 - C.V. 30.02)	4.347	6.000	0	10.347
39.07	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement de promotion sociale (cf. D.O. 40 - P.A. 80 - C.V. 30.01)	6.000	5.400	0	11.400
39.10	Intervention de l'Union européenne pour des infrastructures culturelles (cf. D.O. 15 - P.A. 23 - C.V. 01.01)	100	0	0	100
39.11	Intervention de la Région wallonne en faveur des programmes d'action en relation avec l'équipement de l'enseignement technique professionnel (cf. D.O. 52 - P.A. 94 - C.V. 01.02)	0	0	0	0

(En milliers d'euros)					
Article	Désignation du produit	Evaluation initiale	Supplément	Réduction	Evaluation ajustée
39.12	Interventions des Fonds européens, des Fonds sectoriels, subventions régionales, provinciales et fédérales en faveur des programmes d'actions en relation avec l'équipement de l'enseignement technique et professionnel (cf. D.O. 52 - P.A. 94 - C.V. 01.03)	7.810	0	0	7.810
39.13	Intervention des Régions en faveur de l'enseignement supérieur (cf. D.O. 55 - P.A. 59 - C.V. 01.01)	0	0	0	0
39.14	Intervention de l'Union européenne dans le financement d'activités liées à la Présidence belge de l'Union européenne (D.O. 14 - P.A. 12 - C.V. 12.72)	483	0	0	483
39.15	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (D.O. 55 - P.A. 91 - C.V. 01.01)	100	0	0	100
39.16	Interventions du Fonds social européen en faveur des programmes d'actions en relation avec l'enseignement secondaire en alternance (cf. D.O.40 - P.A.80 - C.V.01.01)	0	0	0	0
39.17	Intervention du Fonds social européen en faveur de programmes d'action et de formation de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance (cf. D.O. 58 - P.A. 30 - C.V. 01.01)	188	0	0	188
40.07	Versements de l'ONE pour le subventionnement des centres de vacances (cf. D.O. 19 - P.A. 11 - C.V. 33.07)	0	0	0	0
49.33	Contributions de l'Orbem et du Forem dans les rémunérations payées dans le cadre de l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (sport) (cf. D.O. 26 - P.A. 01 - C.V. 11.08)	0	0	0	0
49.34	Interventions du Forem et de l'Orbem pour l'acquisition de l'équipement nécessaire à l'organisation de formations en promotion sociale (cf. D.O. 56 - P.A. 56 - C.V. 60.01)	0	0	0	0
49.35	Interventions des Régions en faveur de programmes en relation avec l'enseignement secondaire (D.O. 52 - P.A. 91 - C.V. 01.04)	0	0	0	0
49.36	Accord de coopération avec la Région Wallonne relatif à la convention de premier emploi (cf. D.O. 11 - P.A. 01 - C.V. 11.07)	2.000	0	0	2.000
49.40	Interventions de l'Etat fédéral en faveur de programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (D.O. 55 - P.A. 92 - C.V. 01.01)	0	0	0	0
49.42	Accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à la convention de premier emploi (cf. D.O. 11 - P.A. 01 - C.V. 11.08)	1.500	0	0	1.500
49.43	Intervention de l'Etat fédéral dans le cadre de programmes de prévention à caractère national en matière de vaccination (cf. D.O. 16 - P.A. 24 - C.V. 12.02)	12.057	0	0	12.057
49.44	Intervention de l'Etat fédéral dans les programmes de dépistage des cancers (cf. D.O. 16 - P.A. 24 - C.V. 33.10)	1.200	0	0	1.200
Total Secteur III		90.556	11.800	0	102.356
Total Titre I		7.929.704	112.015	-613	8.041.106

(En milliers d'euros)					
Article	Désignation du produit	Evaluation Initiale	Supplément	Réduction	Evaluation ajustée
TITRE II - RECETTES EN CAPITAL					
SECTEUR I - RECETTES FISCALES ET DE DROITS PARTICULIERS					
08.03	(Pour mémoire)	0	0	0	0
Total Secteur I		0	0	0	0
SECTEUR II - RECETTES GENERALES					
76.01	Produits de la vente ou de l'octroi de tous autres droits réels sur des immeubles	0	0	0	0
76.02	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	75	0	0	75
76.03	Recettes diverses	0	0	0	0
76.04	Produits du règlement des litiges	0	0	0	0
Total Secteur II		75	0	0	75
SECTEUR III - RECETTES AFFECTEES					
86.01	Remboursements de prêts accordés à des éditeurs (cf. D.O. 22 - P.A. 24 - C.V. 81.02)	75	0	0	75
86.02	Remboursements de prêts accordés à des libraires (cf. D.O. 22 - P.A. 24 - C.V. 81.04)	39	0	0	39
87.01	Remboursements de prêts accordés au personnel ou ayants droits (cf. D.O. 40 - P.A. 13 - C.V. 82.01)	0	0	0	0
87.02	Remboursements des prêts d'études (cf. D.O. 47 - P.A. 10 - C.V. 82.03)	491	0	0	491
Total Secteur III		605	0	0	605
Total Titre II		680	0	0	680
Total général		7.930.384	112.015	-613	8.041.786
dont recettes affectées		91.161	11.800	0	102.961
dont autres moyens		7.839.223	100.215	-613	7.938.825

PROGRAMME JUSTIFICATIF

TITRE I RECETTES COURANTES

Secteur II RECETTES GENERALES

ART. 29.01 – Intérêts de placements et produits de la gestion de la dette
Crédit supplémentaire : 2.950.000 euros
Des recettes, non prévues au budget, ont été perçues en 2010 sur cet article.

ART. 46.01 – Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques
Crédit supplémentaire : 23.725.000 euros
Nouvelle estimation du montant en fonction des paramètres adoptés par l'Etat fédéral.

ART. 46.02 – Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée
Crédit supplémentaire : 73.540.000 euros
Nouvelle estimation du montant en fonction des paramètres adoptés par l'Etat fédéral.

ART. 46.05 – Intervention de l'Etat dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers
Réduction : - 611.000 euros
Adaptation des recettes étudiants étrangers aux derniers paramètres.

ART. 49.41 – Dotation compensatoire de la redevance radio et télévision
Réduction : - 2.000 euros
Adaptation des recettes de la dotation compensatoire de la redevance radio et télévision aux derniers paramètres.

Secteur III
RECETTES AFFECTEES

ART. 30.01 – *Remboursement des allocations d'études (cf. D.O. 47 - P.A. 10 - C.V. 33.02)*

Recette supplémentaire : 400.000 euros

Adaptation du montant en fonction du remboursement partiel ou total des allocations d'études lors de la révision des dossiers à la lumière des éléments réels.

ART. 39.06 – *Interventions des Fonds européens en faveur des programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles – Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et enseignement en alternance (cf. D.O. 40 – P.A. 80 – C.V. 30.02)*

Recette supplémentaire : 6.000.000 euros

Des recettes, non prévues au budget, ont été perçues en 2010 sur cet article.

ART. 39.07 – *Interventions des Fonds européens en faveur des programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles – Enseignement de promotion sociale (cf. D.O. 40 – P.A. 80 – C.V. 30.01)*

Recette supplémentaire : 5.400.000 euros

Des recettes, non prévues au budget, ont été perçues en 2010 sur cet article.

**TEXTE ADOPTÉ DU PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU
BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES**

PROJET DE DÉCRET
CONTENANT L'AJUSTEMENT DU
BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010

DISPOSITIF

PROJET DE DECRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010

Article 1er

Les crédits prévus au budget de la Communauté française de l'année budgétaire 2010 sont ajustés et ventilés en allocations de base conformément à la liste des programmes et au tableau budgétaire annexés au présent décret à concurrence de :

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'AJUSTEMENT – Amendement n°1

	Crédits alloués pour 2010	AJUSTEMENT				
		Réalloca- tions	Crédits supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits adaptés pour 2010	Crédits années antérieures
CHAPITRE I Services généraux						
Crédits non dissociés	395.896	70	33.024	-7.738	421.252	22
Crédits dissociés d'engagement	3.363	0	275	0	3.638	0
Crédits dissociés d'ordonnancement	9.196	0	275	0	9.471	0
Crédits variables	28.942	0	0	0	28.942	0
CHAPITRE II Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport						
Crédits non dissociés	1.067.206	-70	7.454	-3.523	1.071.067	205
Crédits dissociés d'engagement	48.400	0	1.217	-277	49.340	0
Crédits dissociés d'ordonnancement	21.127	0	2.087	-2.047	21.167	0
Crédits variables	35.714	0	0	0	35.714	0
CHAPITRE III Education, Recherche, Formation						
Crédits non dissociés	6.520.302	0	28.599	-29.200	6.519.701	573
Crédits dissociés d'engagement	34.147	0	0	0	34.147	0
Crédits dissociés d'ordonnancement	30.322	0	163	0	30.485	0
Crédits variables	26.505	0	400	0	26.905	0
CHAPITRE IV Dettes publiques de la Communauté française						
Crédits non dissociés	182.974	0	0	-17.607	165.367	0
CHAPITRE V Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française						
Crédits non dissociés	429.151	0	100.000	-1.690	527.461	0
Total Général						
Crédits non dissociés	8.595.529	0	169.077	-59.758	8.704.848	800
Crédits dissociés d'engagement	85.910	0	1.492	-277	87.125	0
Crédits dissociés d'ordonnancement	60.645	0	2.525	-2.047	61.123	0
Crédits variables	91.161	0	400	0	91.561	0

Article 2

Les crédits de l'allocation de base 01.02.02 de la DO 11 peuvent être répartis après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions entre les différentes allocations de base du budget général des dépenses.

Article 3

Tous les programmes contenant des allocations de base relatives à des traitements ou des subventions traitements payés directement par la Communauté française sont autorisés à connaître une position débitrice à concurrence des montants payés aux membres des personnels pour le traitement du mois de décembre payé à terme échu dès lors que les allocations de base utilisées pour liquider ces traitements sont en position débitrice.

Article 4

Par dérogation à l'article 33, §1er du décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et subventionnement du sport en Communauté française, les dépenses de la Communauté française relatives à la subvention annuelle de fonctionnement visée à l'article 30 du même décret, couvrant notamment la rémunération du personnel du cadre administratif, imputées à l'allocation de base 33.20.35 de la DO 26 peuvent être liquidées anticipativement à charge du budget 2010 à titre d'avance sur la subvention 2011. Cette avance s'élève à 50% du montant mis en liquidation pour le même objet au même bénéficiaire pour l'année 2009.

Article 5

Par dérogation à l'article 33, §2 du décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et subventionnement du sport en Communauté française, les dépenses de la Communauté française relatives à la subvention complémentaire visée à l'article 31 du même décret, destinée à soutenir la réalisation d'un plan programme de développement du sport de haut niveau, et couvrant notamment la rémunération du personnel du cadre administratif, imputées à l'allocation de base 33.21.35 de la DO 26 peuvent être liquidées anticipativement à charge du budget 2010 à titre d'avance sur la subvention 2011. Cette avance s'élève à 50% du montant mis en liquidation pour le même objet au même bénéficiaire pour l'année 2009.

Article 6

Par dérogation à l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, l'allocation de base 11.04.01 de la division organique 11 pourra bénéficier des valeurs complémentaires, relatives aux engagements du personnel contractuel supplémentaire des centres sportifs du Cierneau et de la Forêt de Soignes, dès la réalisation de ceux-ci, par voie de redistribution en provenance de l'allocation de base 01.01.14 de la division organique 26.

Article 7

L'article 4 du décret du 30 juin 2006 relatif à l'insertion sociale des jeunes par le sport n'est pas d'application pour l'année 2010.

Article 8

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées au crédit variable 12.72.12 de la division organique 14 à concurrence des montants dus par l'Union européenne pour l'organisation d'activités à l'occasion de la présidence européenne de la Belgique au second semestre 2010. Le contrôleur des engagements est chargé de la vérification du respect du plafond de ces avances.

Article 9

Le crédit de l'allocation de base 01.01.60 de la division organique 40 peut être transféré en tout ou en partie, après accord du Ministre qui a le Budget dans ses attributions, vers les allocations de base 40.07.45 de la division organique 54, 40.01.59 de la division organique 55 et 40.01.49 de la division organique 57, à créer (« Intervention en faveur des étudiants bénéficiant d'une allocation d'études et autres mesures relatives à la réduction des minerval », en vue d'exécuter le décret relatif à la gratuité et à la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Article 10

L'ensemble des charges financières résultant de remboursements visés à l'article 11, alinéa 2, du décret du 17 juillet 2003 relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel est imputé sur le prélèvement de maximum 1 pour cent opéré sur l'ensemble des subventions ou dotations de fonctionnement aux réseaux « Communauté française », « Enseignement officiel subventionné », « Enseignement libre confessionnel » et « Enseignement libre non confessionnel », tous niveaux et tous réseaux confondus, à savoir mutualisé entre les DO 48 : AB 41.23.50, 44.23.54, 43.23.52, DO 51 : AB 41.23.70, 44.23.55, 44.23.74, 43.23.53, 43.23.72, DO 52 : AB 41.23.50, 44.23.55, 43.23.53, DO 53 : AB 41.23.50, 44.23.56, 43.23.53.

Article 11

Le programme 9 de la DO 40 et le programme 8 de la DO 51, comportant des allocations de base relatives à des traitements ou des subventions traités payés directement par la Communauté française, sont autorisés à connaître une position débitrice à concurrence du dépassement constaté sur les allocations de base destinées à la liquidation des traitements et subventions-traitements.

Article 12

Est approuvé pour l'ajustement budgétaire 2010 et annexé au présent décret le budget :

- de Wallonie-Bruxelles International

Article 13

Sont approuvés pour l'ajustement budgétaire 2010 et annexés au présent décret, les budgets ajustés des services à gestion séparée suivants :

- le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel
- le Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française
- l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie
- l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur
- l'Observatoire des politiques culturelles

LISTE DES PROGRAMMES

		En milliers d'euros						
Libellé		Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
CHAPITRE I								
SERVICES GÉNÉRAUX								
DIVISION ORGANIQUE 01								
DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE								
Programme 1 - Parlement	Cnd	26.681	0	0	0	0	26.681	0
Programme 2 - Médiateur de la Communauté française	Cnd	1.250	0	0	0	0	1.250	0
Totaux division organique 01								
Cnd		27.931	0	0	0	0	27.931	0
DIVISION ORGANIQUE 06								
CABINETS MINISTÉRIELS								
Programme 0 - Gouvernement de la Communauté française (pour mémoire)	Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Programme 1 - Allocations forfaitaires	Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Programme 2 - Gouvernement de la Communauté française	Cnd	19.602	0	0	570	-990	19.182	0
Programme 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française	Cnd	1.965	0	0	13	0	1.978	0
Totaux division organique 06								
Cnd		21.567	0	0	583	-990	21.160	0
DIVISION ORGANIQUE 10								
SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES								
Programme 5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	Cnd	420	0	0	0	0	420	0
Programme 6 - Charges liées au Gouvernement	Cnd	460	0	0	0	-10	450	0

Libellé	En milliers d'euros						
	Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux division organique 10	Cnd 880	0	0	0	-10	870	0
DIVISION ORGANIQUE 11							
AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL							
Programme 0 - Subsistance							
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du Plan "Rosetta" en exécution de l'accord de coopération avec la Région Wallonne relatif à la convention de premier emploi</i>							
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du Plan "Rosetta" en exécution de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à la convention de premier emploi</i>							
Programme 1 - Secrétariat général							
<i>Fonds des actions communautaires</i>							
Programme 2 - Formation - Recrutement - Sélection							
Programme 3 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française							
<i>Fonds Loterie nationale</i>							
Programme 4 - Initiatives et Interventions diverses - Culture-Ecole							
Programme 5 - Cabinets dissous							
Programme 6 - Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises							
Programme 7 - corps interministériel des commissaires du gouvernement							
	Cnd 850	0	0	282	0	1.132	0

		En milliers d'euros						
Libellé		Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française	<i>Cnd</i>	208	0	0	0	0	208	0
Programme 9 - Cellule comptabilité	<i>Cnd</i>	1.752	0	0	150	-150	1.752	0
Totaux division organique 11								
<i>Cnd</i>		257.238	0	150	29.246	-6.668	279.966	0
<i>Cv</i>		28.459	0	0	0	0	28.459	0
DIVISION ORGANIQUE 12 INFORMATIQUE								
Programme 1 - Informatique et bureautique	<i>Cnd</i>	26.684	0	0	0	0	26.684	0
Totaux division organique 12	<i>Cnd</i>	26.684	0	0	0	0	26.684	0
DIVISION ORGANIQUE 13 GESTION DES IMMEUBLES								
Programme 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	40	0	0	0	0	40	0
Programme 1 - Immeubles de la Communauté française	<i>Cnd</i>	21.599	0	0	3.085	-60	24.624	22
	<i>Cde</i>	3.363	0	0	275	0	3.638	0
	<i>Cdo</i>	9.196	0	0	275	0	9.471	0
Totaux division organique 13								
<i>Cnd</i>		21.639	0	0	3.085	-60	24.664	22
<i>Cde</i>		3.363	0	0	275	0	3.638	0
<i>Cdo</i>		9.196	0	0	275	0	9.471	0
DIVISION ORGANIQUE 14 RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN								

Libellé	En milliers d'euros						
	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 1 - Relations internationales							
<i>Cnd</i>	39.664	0	-80	100	0	39.684	0
<i>Cv</i>	483	0	0	0	0	483	0
<i>Fonds pour le cofinancement d'activités liées à la Présidence belge de l'Union européenne</i>	483	0	0	0	0	483	0
Programme 2 - Actions du Fonds social européen							
<i>Cnd</i>	51	0	0	0	-10	41	0
<i>Cde</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Cdo</i>	0	0	0	0	0	0	0
Programme 3 - Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement							
<i>Cnd</i>	242	0	0	10	0	252	0
Programme 4 - Promotion culturelle internationale							
<i>Cnd</i>	0	0	0	0	0	0	0
Totaux division organique 14							
<i>Cnd</i>	39.957	0	-80	110	-10	39.977	0
<i>Cde</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Cdo</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Cv</i>	483	0	0	0	0	483	0
TOTAUX CHAPITRE I							
<i>Cnd</i>	395.896	0	70	33.024	-7.738	421.252	22
<i>Cde</i>	3.363	0	0	275	0	3.638	0
<i>Cdo</i>	9.196	0	0	275	0	9.471	0
<i>Cv</i>	28.942	0	0	0	0	28.942	0

		En milliers d'euros						
Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
CHAPITRE II								
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT								
DIVISION ORGANIQUE 15								
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT								
Programme 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	30	0	0	0	0	30	0
Programme 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la Santé et des Affaires sociales	<i>Cnd</i>	81	0	0	0	-67	14	0
	<i>Cde</i>	3.584	0	0	67	0	3.651	0
	<i>Cdo</i>	3.584	0	0	67	0	3.651	0
Programme 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la Culture	<i>Cnd</i>	1.445	0	0	5	-5	1.445	0
	<i>Cde</i>	37.897	0	0	0	-277	37.620	0
	<i>Cdo</i>	10.582	0	0	1.770	-2.047	10.305	0
	<i>Cv</i>	100	0	0	0	0	100	0
		100	0	0	0	0	100	0
<i>Fonds des infrastructures culturelles</i>								
Programme 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du Spo	<i>Cnd</i>	1.686	0	0	0	0	1.686	0
	<i>Cde</i>	6.919	0	0	0	0	6.919	0
	<i>Cdo</i>	6.919	0	0	0	0	6.919	0
Totaux division organique 15		3.242	0	0	5	-72	3.175	0
	<i>Cde</i>	48.400	0	0	67	-277	48.190	0
	<i>Cdo</i>	21.085	0	0	1.837	-2.047	20.875	0
	<i>Cv</i>	100	0	0	0	0	100	0
DIVISION ORGANIQUE 16								
SANTÉ								
Programme 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	96	0	0	0	0	96	0
Programme 1 - Interventions diverses	<i>Cnd</i>	185	0	0	0	-25	160	0

Libellé	En milliers d'euros						
	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 2 - Prévention et promotion de la santé							
<i>Cnd</i>	21.631	0	0	735	-735	21.631	6
<i>Cv</i>	13.257	0	0	0	0	13.257	0
<i>Fonds relatif au financement du programme de vaccination</i>	12.057	0	0	0	0	12.057	0
<i>Fonds relatif au financement des programmes de dépistage des cancers</i>	1.200	0	0	0	0	1.200	0
Programme 3 - Promotion de la Santé à l'Ecole							
<i>Cnd</i>	18.891	0	0	40	0	18.931	0
Totaux division organique 16							
<i>Cnd</i>	40.803	0	0	775	-760	40.818	6
<i>Cv</i>	13.257	0	0	0	0	13.257	0
DIVISION ORGANIQUE 17 AIDE À LA JEUNESSE							
Programme 0 - Subsistance							
<i>Cnd</i>	6.841	0	0	160	-11	6.990	19
Programme 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants							
<i>Cnd</i>	229.071	0	0	440	-18	229.493	0
<i>Cv</i>	8.036	0	0	0	0	8.036	0
<i>Fonds relatif à l'adoption</i>	39	0	0	0	0	39	0
<i>Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse.</i>	7.997	0	0	0	0	7.997	0
Totaux division organique 17							
<i>Cnd</i>	235.912	0	0	600	-29	236.483	19
<i>Cv</i>	8.036	0	0	0	0	8.036	0
DIVISION ORGANIQUE 18 AIDE SOCIALE SPÉCIALISÉE							
Programme 1 - Aide aux détenus							
<i>Cnd</i>	2.233	0	0	105	-2	2.336	0
Totaux division organique 18							
<i>Cnd</i>	2.233	0	0	105	-2	2.336	0
DIVISION ORGANIQUE 19 ENFANCE							

		En milliers d'euros						
Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses	<i>Cnd</i>	7.395	0	0	168	0	7.563	0
Programme 2 - Théâtre	<i>Cnd</i>	38.114	0	0	257	-99	38.272	0
Programme 3 - Musique	<i>Cnd</i>	31.895	0	0	160	-43	32.012	0
Programme 4 - Art de la danse	<i>Cnd</i>	5.962	0	0	13	-59	5.916	0
Programme 5 - Promotion culturelle internationale	<i>Cnd</i>	137	0	0	0	0	137	0
Programme 6 - Arts du cirque, arts forains et de la rue	<i>Cnd</i>	1.102	0	0	0	0	1.102	0
Totaux division organique 21		84.605	0	0	598	-201	85.002	0
DIVISION ORGANIQUE 22								
LIVRE								
Programme 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	84	0	0	0	0	84	0
Programme 1 - Lecture publique	<i>Cnd</i>	13.180	0	2.395	300	0	15.875	0
	<i>Cv</i>	70	0	0	0	0	70	0
		70	0	0	0	0	70	0
<i>Fonds des Centres de Lecture publique de la Communauté française, de la Bibliothèque publique centrale de la Communauté française ainsi que du Centre de Lecture publique de la Communauté française.</i>								
Programme 2 - Lettres et livre	<i>Cnd</i>	3.762	0	0	35	-32	3.765	0
	<i>Cv</i>	114	0	0	0	0	114	0
		75	0	0	0	0	75	0
		39	0	0	0	0	39	0
<i>Fonds de l'édition du livre.</i>								
<i>Fonds d'aide à la diffusion.</i>								
Programme 3 - Langues régionales endogènes	<i>Cnd</i>	155	0	0	5	-1	159	0

		En milliers d'euros						
Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 4 - Langue française	Cnd	263	0	0	0	0	263	0
Programme 5 - Informatique	Cnd	371	0	0	0	0	371	0
Totaux division organique 22								
	Cnd	17.815	0	2.395	340	-33	20.517	0
	Cv	184	0	0	0	0	184	0
DIVISION ORGANIQUE 23								
JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE								
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses	Cnd	6	0	0	0	0	6	0
Programme 2 - Jeunesse	Cnd	27.900	0	9.753	269	0	37.922	0
Programme 3 - Education permanente	Cnd	28.011	0	16.271	351	-147	44.486	0
Programme 4 - Activités socio-culturelles	Cnd	1.385	0	0	0	0	1.385	21
Totaux division organique 23								
	Cnd	57.302	0	26.024	620	-147	83.799	21
DIVISION ORGANIQUE 24								
PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES								
Programme 1 - Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel	Cnd	8.602	0	0	354	-21	8.935	4
	Cde	0	0	0	0	0	0	0
	Cdo	42	0	0	0	0	42	0
Programme 2 - Arts plastiques	Cnd	5.169	0	0	303	-65	5.407	34
Programme 3 - Patrimoine et création	Cnd	1.737	0	0	25	-25	1.737	0

		En milliers d'euros						
Libellé		Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 0 - Subsistance								
	<i>Cnd</i>	2.368	0	0	100	-50	2.418	0
	<i>Cv</i>	0	0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0	0
<i>Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Sport).</i>								
Programme 1 - Education physique et sport								
	<i>Cnd</i>	3.686	0	0	150	0	3.836	0
	<i>Cv</i>	12.500	0	0	0	0	12.500	0
		0	0	0	0	0	0	0
		12.500	0	0	0	0	12.500	0
<i>Fonds des sports - Rémunérations.</i>								
	<i>Cnd</i>	3.970	0	80	400	-248	4.202	48
	<i>Cde</i>	0	0	0	1.150	0	1.150	0
	<i>Cdo</i>	0	0	0	250	0	250	0
<i>Fonds des sports - Activités.</i>								
Programme 2 - Recherches et développement								
	<i>Cnd</i>	20.603	0	656	182	-682	20.759	0
Programme 3 - Subventions diverses								
	<i>Cnd</i>	1.155	0	0	0	0	1.155	0
Programme 4 - Services sportifs extérieurs								
Totaux division organique 26								
	<i>Cnd</i>	31.782	0	736	832	-980	32.370	48
	<i>Cde</i>	0	0	0	1.150	0	1.150	0
	<i>Cdo</i>	0	0	0	250	0	250	0
	<i>Cv</i>	12.500	0	0	0	0	12.500	0
TOTAUX CHAPITRE II								
	<i>Cnd</i>	1.067.206	0	-70	7.454	-3.523	1.071.067	205
	<i>Cde</i>	48.400	0	0	1.217	-277	49.340	0
	<i>Cdo</i>	21.127	0	0	2.087	-2.047	21.167	0
	<i>Cv</i>	35.714	0	0	0	0	35.714	0

		En milliers d'euros						
Libellé		Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
CHAPITRE III								
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION								
DIVISION ORGANIQUE 40								
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES								
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	Cnd	158	0	0	0	0	158	0
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement	Cnd	9.990	0	0	160	0	10.150	0
	Cv	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de prêts au personnel en activité de service, aux pensionnés et à leur veuve bénéficiant d'une pension de survie.		0	0	0	0	0	0	0
Programme 2 - Provisions pour charges diverses	Cnd	29.204	0	0	656	0	29.860	0
Programme 4 - Recherches en éducation, pilotage interréseaux - Activités pédagogiques interréseaux - Orientation - Divers	Cnd	10.679	0	0	705	-133	11.251	0
	Cde	152	0	0	0	0	152	0
	Cdo	152	0	0	163	0	315	0
	Cv	70	0	0	0	0	70	0
Fondations, donations, legs et prix.		70	0	0	0	0	70	0
Programme 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers	Cnd	319	0	0	46	0	365	0
Programme 6 - Enseignement supérieur - Recherche scientifique - Administration	Cnd	25	0	0	1.670	0	1.695	0
Programme 7 - Actions visant à renforcer l'attraction de l'Enseignement supérieur et à promouvoir la mobilité étudiante	Cnd	2.016	0	0	70	0	2.086	0

		En milliers d'euros						
Libellé		Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la région wallonne et de la région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	Cv	10.347	0	0	0	0	10.347	0
<i>Fonds relatif aux interventions du Fonds social européen</i>								
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement de promotion sociale.</i>		0	0	0	0	0	0	0
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et Enseignement en alternance</i>		6.000	0	0	0	0	6.000	0
		4.347	0	0	0	0	4.347	0
Programme 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire	Cnd	16.991	0	0	0	-45	16.946	11
Totaux division organique 40								
	Cnd	69.382	0	0	3.307	-178	72.511	11
	Cde	152	0	0	0	0	152	0
	Cdo	152	0	0	163	0	315	0
	Cv	10.417	0	0	0	0	10.417	0
DIVISION ORGANIQUE 41								
SERVICE GÉNÉRAL DE L' INSPECTION								
Programme 1 - Subsistance Inspection - Dépenses de personnel	Cnd	14.191	0	0	183	-205	14.169	0
Programme 2 - Subsistance Inspection - Frais de fonctionnement	Cnd	1.951	0	0	0	-69	1.882	0
Programme 3 - Service de Conseil et de Soutien pédagogique	Cnd	6.481	0	0	502	-19	6.964	0
Totaux division organique 41	Cnd	22.623	0	0	685	-293	23.015	0
DIVISION ORGANIQUE 44								
BÂTIMENTS SCOLAIRES								
Programme 0 - Fonctionnement des Fonds des Bâtiments scolaires et des institutions succédant au Fonds national de Garantie	Cnd	87.260	0	0	0	-1	87.259	1
	Cde	33.995	0	0	0	0	33.995	0
	Cdo	30.170	0	0	0	0	30.170	0

En milliers d'euros								
Libellé		Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux division organique 44								
	Cnd	87.260	0	0	0	-1	87.259	1
	Cde	33.995	0	0	0	0	33.995	0
	Cdo	30.170	0	0	0	0	30.170	0
DIVISION ORGANIQUE 45								
RECHERCHE SCIENTIFIQUE								
Programme 0 - Substantance administration								
	Cnd	109	0	0	0	0	109	0
Programme 1 - Subventions ASBL ou assimilés								
	Cnd	250	0	0	2	0	252	0
Programme 2 - Subventions diverses								
	Cnd	575	0	0	0	0	575	0
Programme 3 - Recherche scientifique								
	Cnd	128.422	0	0	87	-396	128.113	0
Totaux division organique 45								
	Cnd	129.356	0	0	89	-396	129.049	0
DIVISION ORGANIQUE 46								
ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE								
Programme 0 - Substantance administration - Enseignement et Recherche								
	Cnd	278	0	0	0	0	278	0
Programme 1 - Substantance Administration - Personnel de l'Enseignement								
	Cnd	1.001	0	0	0	0	1.001	0
Programme 2 - Subventions diverses								
	Cnd	314	0	0	0	0	314	0
Totaux division organique 46								
	Cnd	1.593	0	0	0	0	1.593	0
DIVISION ORGANIQUE 47								
ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ÉTUDES								

		En milliers d'euros						
Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	339	0	0	0	0	339	0
Programme 1 - Allocations et prêts	<i>Cnd</i>	50.174	0	0	2.500	0	52.674	0
	<i>Cv</i>	791	0	0	400	0	1.191	0
<i>Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983).</i>		300	0	0	400	0	700	0
<i>Fonds des prêts d'études.</i>		491	0	0	0	0	491	0
Totaux division organique 47		50.513	0	0	2.500	0	53.013	0
	<i>Cv</i>	791	0	0	400	0	1.191	0
DIVISION ORGANIQUE 48								
CENTRES PMS								
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	87	0	0	45	0	132	0
Programme 1 - Subsistance Administration - Personnel de l'Enseignement	<i>Cnd</i>	20	0	0	0	0	20	0
Programme 4 - Dépenses de personnel des Centres PMS	<i>Cnd</i>	73.922	0	0	25	-41	73.906	0
Programme 5 - Fonctionnement des Centres PMS	<i>Cnd</i>	8.279	0	0	0	-82	8.197	0
Totaux division organique 48		82.308	0	0	70	-123	82.255	0
DIVISION ORGANIQUE 50								
AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE								
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	280	0	0	0	-10	270	0
Programme 2 - Pilotage - structures - programmes - activités de formation - recherches et information - établissements de la Communauté française	<i>Cnd</i>	2.936	0	0	17	-500	2.453	0

		En milliers d'euros						
Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements de la Communauté française	<i>Cnd</i>	2.358	0	0	0	0	2.358	0
Programme 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements de la Communauté française	<i>Cnd</i>	2.955	0	0	17	-14	2.958	0
Programme 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	<i>Cnd</i>	3.159	0	0	0	0	3.159	0
Programme 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	<i>Cnd</i>	5.284	0	0	19	-126	5.177	0
Programme 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	<i>Cnd</i>	952	0	0	0	0	952	0
Totaux division organique 50	<i>Cnd</i>	17.924	0	0	53	-650	17.327	0
DIVISION ORGANIQUE 51								
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE								
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et recherche	<i>Cnd</i>	95	0	0	26	0	121	0
Programme 1 - Subsistance administration du personnel de l'enseignement	<i>Cnd</i>	31	0	0	0	0	31	0
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles	<i>Cnd</i>	477.217	0	0	0	-7.363	469.854	0
Programme 5 - Fonctionnement des écoles maternelles	<i>Cnd</i>	56.932	0	0	988	-3	57.917	0
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires	<i>Cnd</i>	1.026.791	0	0	797	-3.174	1.024.414	0
Programme 7 - Fonctionnement des écoles primaires	<i>Cnd</i>	166.713	0	0	354	-427	166.640	3

Libellé	En milliers d'euros						
	Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	<i>Cnd</i> 33.645	0	0	0	-687	32.958	422
Programme 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite	<i>Cnd</i> 2.619	0	0	0	0	2.619	0
Totaux division organique 51	<i>Cnd</i> 1.764.043	0	0	2.165	-11.654	1.754.554	425
DIVISION ORGANIQUE 52							
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE							
Programme 0 - Substance Administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i> 555	0	0	119	-1	673	0
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement de plein exercice	<i>Cnd</i> 2.066.158	0	0	3.486	-4.929	2.064.715	0
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'Enseignement de plein exercice	<i>Cnd</i> 310.014	0	0	269	-381	309.902	26
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	<i>Cnd</i> 48.987	0	0	11	-1.017	47.981	0
Programme 7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	<i>Cnd</i> 2.008	0	0	0	-21	1.987	0
Programme 8 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	<i>Cnd</i> 13.149	0	0	15	0	13.164	0
Programme 9 - Discriminations positives - Divers	<i>Cnd</i> 19.778	0	0	10	-441	19.347	106
<i>Cv</i> 7.810	7.810	0	0	0	0	7.810	0
<i>Fonds d'impulsion à la politique de l'immigration.</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Fonds relatif aux interventions des Régions</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique professionnel</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique et professionnel</i>	7.810	0	0	0	0	7.810	0
Totaux division organique 52	<i>Cnd</i> 2.460.649	0	0	3.910	-6.790	2.457.769	132
<i>Cv</i> 7.810	7.810	0	0	0	0	7.810	0

Libellé	En milliers d'euros						
	Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 53							
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ							
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	46	0	0	5	0	51
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement spécialisé	<i>Cnd</i>	400.002	0	0	4.331	-1.306	403.027
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé	<i>Cnd</i>	44.380	0	0	1.600	-3	45.977
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale e matière d'emploi	<i>Cnd</i>	2.869	0	0	0	-50	2.819
Programme 7 - Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles	<i>Cnd</i>	85	0	0	0	-5	80
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	<i>Cnd</i>	24	0	0	0	0	24
Totaux division organique 53	<i>Cnd</i>	447.406	0	0	5.936	-1.364	451.978
DIVISION ORGANIQUE 54							
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE							
Programme 0 - Contrôle des Universités	<i>Cnd</i>	1.357	0	0	0	0	1.357
Programme 1 - Universités de la Communauté	<i>Cnd</i>	208.021	0	2.084	155	-424	209.836
Programme 2 - Universités libres	<i>Cnd</i>	401.211	0	1.947	199	-1.747	401.610
Programme 3 - Subventions diverses	<i>Cnd</i>	259	0	0	0	0	259
Programme 4 - Enseignement universitaire	<i>Cnd</i>	11.410	0	0	560	-24	11.946

		En milliers d'euros						
Libellé		Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux division organique 54								
	Cnd	622.258	0	4.031	914	-2.195	625.008	4
DIVISION ORGANIQUE 55								
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES								
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche								
	Cnd	125	0	0	0	0	125	0
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement								
	Cnd	28	0	0	0	0	28	0
Programme 4 - Dépenses de personnel des Hautes Écoles (Hors Dotations)								
	Cnd	15.778	0	0	515	-508	15.785	0
Programme 5 - Fonctionnement des Hautes Écoles								
	Cnd	375.321	0	0	231	-410	375.142	0
	Cv	0	0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0	0
Fonds relatif aux interventions des régions								
Programme 6 - Dépenses de personnel et de fonctionnement des Instituts supérieurs d'architecture								
	Cnd	18.748	0	-4.031	196	-16	14.897	0
Programme 7 - Enseignement supérieur Hors Université								
	Cnd	7.768	0	0	399	-175	7.992	0
Programme 8 - Hautes Écoles et Enseignement Supérieur Hors Université								
	Cnd	8.402	0	0	0	-112	8.290	0
Programme 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale e matière d'Emploi								
	Cnd	3.399	0	0	0	-413	2.986	0
	Cv	100	0	0	0	0	100	0
		100	0	0	0	0	100	0
Fonds relatif aux interventions des Fonds européens - Enseignement supérieur								
		0	0	0	0	0	0	0
Fonds relatif aux interventions de l'Etat fédéral								
		0	0	0	0	0	0	0
Totaux division organique 55								
	Cnd	429.569	0	-4.031	1.341	-1.634	425.245	0
	Cv	100	0	0	0	0	100	0

Libellé	En milliers d'euros						
	Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 0 - Substantance administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i> 249	0	0	0	0	249	0
Programme 1 - Substantance administration - Personnel de l'Enseignement	<i>Cnd</i> 4	0	0	0	0	4	0
Programme 4 - Dépenses de personnel des Écoles de Promotion sociale	<i>Cnd</i> 163.626	0	0	5.498	0	169.124	0
Programme 5 - Fonctionnement des Écoles de Promotion sociale	<i>Cnd</i> 9.951	0	0	1.996	-1.826	10.121	0
	<i>Cv</i> 7.199	0	0	0	0	7.199	0
	2.025	0	0	0	0	2.025	0
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>							
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale officiels subventionnés dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>	3.258	0	0	0	0	3.258	0
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale libres subventionnés dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>	1.916	0	0	0	0	1.916	0
<i>Fonds pour l'équipement des écoles de Promotion sociale</i>	0	0	0	0	0	0	0
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale e matière d'Emploi	<i>Cnd</i> 656	0	0	54	0	710	0
Programme 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers							
Programme 8 - Restructuration et validation de l'enseignement de promotion sociale	<i>Cnd</i> 1.220	0	0	0	0	1.220	0
	<i>Cnd</i> 790	0	0	0	0	790	0
Totaux division organique 56	<i>Cnd</i> 176.496	0	0	7.548	-1.826	182.218	0
	<i>Cv</i> 7.199	0	0	0	0	7.199	0
DIVISION ORGANIQUE 57							
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE							

		En milliers d'euros						
Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 0 - Substantice administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	56	0	0	0	0	56	0
Programme 1 - Substantice administration - Personnel de l'Enseignement	<i>Cnd</i>	40	0	0	0	0	40	0
Programme 2 - Initiatives et subventions diverses	<i>Cnd</i>	550	0	0	0	-74	476	0
Programme 3 - Dépenses de Personnel des Établissements d'Enseignement Supérieur	<i>Cnd</i>	58.555	0	0	0	-759	57.796	0
Programme 4 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement Supérieur	<i>Cnd</i>	6.938	0	0	75	-25	6.988	0
Programme 5 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	<i>Cnd</i>	2.132	0	0	0	-669	1.463	0
Programme 6 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	<i>Cnd</i>	0	0	0	0	0	0	0
Programme 7 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement à horaire réduit	<i>Cnd</i>	85.188	0	0	0	-569	84.619	0
Programme 8 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement à horaire réduit	<i>Cnd</i>	2.759	0	0	6	0	2.765	0
Programme 9 - Equipements	<i>Cnd</i>	131	0	0	0	0	131	0
Totaux division organique 57	<i>Cnd</i>	156.349	0	0	81	-2.096	154.334	0
DIVISION ORGANIQUE 58								
ENSEIGNEMENT À DISTANCE								
Programme 0 - Substantice - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	2.564	0	0	0	0	2.564	0
Programme 1 - Substantice Inspection	<i>Cnd</i>	9	0	0	0	0	9	0

Libellé	En milliers d'euros						
	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 3 - Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance							
	Cv	188	0	0	0	188	0
<i>Fonds d'intervention des Fonds Européens - Enseignement à distance</i>							
Totaux division organique 58							
Cnd	2.573	0	0	0	0	2.573	0
Cv	188	0	0	0	0	188	0
TOTAUX CHAPITRE III							
Cnd	6.520.302	0	0	28.599	-29.200	6.519.701	573
Cde	34.147	0	0	0	0	34.147	0
Cdo	30.322	0	0	163	0	30.485	0
Cv	26.505	0	0	400	0	26.905	0

		En milliers d'euros						
Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
CHAPITRE IV								
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE								
DIVISION ORGANIQUE 85								
DETTE DIRECTE								
Programme 0 - Substantance Administration	Cnd	785	0	0	0	0	785	0
Programme 1 - Service de la dette directe	Cnd	172.429	0	0	0	-13.878	158.551	0
Totaux division organique 85	Cnd	173.214	0	0	0	-13.878	159.336	0
DIVISION ORGANIQUE 86								
DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES								
Programme 1 - Service de la dette indirecte	Cnd	9.760	0	0	0	-3.729	6.031	0
Totaux division organique 86	Cnd	9.760	0	0	0	-3.729	6.031	0
TOTAUX CHAPITRE IV	Cnd	182.974	0	0	0	-17.607	165.367	0

Libellé	En milliers d'euros						
	Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
CHAPITRE V							
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE							
DIVISION ORGANIQUE 90							
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE							
Programme 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française							
<i>Cnd</i>	429.151	0	0	100.000	-1.690	527.461	0
Totaux division organique 90	Cnd 429.151	0	0	100.000	-1.690	527.461	0
TOTAUX CHAPITRE V							
<i>Cnd</i>	429.151	0	0	100.000	-1.690	527.461	0
TOTAL GÉNÉRAL							
<i>Cnd</i>	8.595.529	0	0	169.077	-59.758	8.704.848	800
<i>Cde</i>	85.910	0	0	1.492	-277	87.125	0
<i>Cdo</i>	60.645	0	0	2.525	-2.047	61.123	0
<i>Cv</i>	91.161	0	0	400	0	91.561	0

TABLEAU BUDGÉTAIRE

CHAPITRE I

Services généraux

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 01															
DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU															
MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ															
FRANÇAISE															
PROGRAMME 1															
PARLEMENT															
11 - Charges diverses															
21	0	01	01.31	11	29	01	Cnd	Dotation au Parlement de la Communauté française	26.681	-	-	-	-	26.681	-
Totaux activité 11															
Cnd									26.681	0	0	0	0	26.681	0
Totaux programme 1															
Cnd									26.681	0	0	0	0	26.681	0
PROGRAMME 2															
MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ															
FRANÇAISE															
20 - Fonctionnement															
21	1	01	01.01	20	45	01	Cnd	Dotation au service du Médiateur	1.250	-	-	-	-	1.250	-
Totaux activité 20															
Cnd									1.250	0	0	0	0	1.250	0
Totaux programme 2															
Cnd									1.250	0	0	0	0	1.250	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01															
Cnd									27.931	0	0	0	0	27.931	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 06															
CABINETS MINISTÉRIELS															
PROGRAMME 0															
GOUVERNEMENT DE LA															
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (POUR															
MÉMOIRE)															
01 - Cabinet de la Ministre-Présidente															
chargée de l'Enseignement obligatoire															
23	0	06	11.01	01	57	1111	Cnd	Traitement et frais de représentation de	-	-	-	-	-	-	-
						1112		la Ministre-Présidente							
						112									
						1131									
23	0	06	11.02	01	60	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel	-	-	-	-	-	-	-
						1112		du cabinet							
						112									
						1131									
23	0	06	11.03	01	63	01	Cnd	Traitements et indemnités du personnel	-	-	-	-	-	-	-
								du cabinet, y compris créances années							
								antérieures							
23	0	06	11.04	01	66	1111	Cnd	Indemnités généralement quelconques	-	-	-	-	-	-	-
						1112		au personnel							
						112									
						1131									
23	0	06	12.06	01	81	1212	Cnd	Indemnités de logement	-	-	-	-	-	-	-
						1213									
23	0	06	12.07	01	84	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	12.19	01	23	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	12.20	01	26	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet, y	-	-	-	-	-	-	-
								compris créances années antérieures							
23	0	06	74.01	01	42	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
						741									
Totaux activité 01									0	0	0	0	0	0	0
Cnd									0	0	0	0	0	0	0

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
02 - Cabinet de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales																
23	0	06	11.01	02	58	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	11.02	02	61	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	11.03	02	64	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	11.04	02	67	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	12.06	02	82	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	12.07	02	85	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	12.19	02	24	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	74.01	02	43	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 02									0	0	0	0	0	0	0	
03 - Cabinet du Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports																
23	0	06	11.01	03	59	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
23	0	06	11.02	03	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	11.04	03	68	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	11.05	03	71	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	12.06	03	83	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	12.07	03	86	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	12.19	03	25	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	12.20	03	28	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	74.01	03	44	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 03									0	0	0	0	0	0	0
04 - Cabinet de la Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel									Cnd						
23	0	06	11.01	04	60	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	11.02	04	63	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	11.03	04	66	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
23	0	06	11.04	04	69	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	12.06	04	84	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	12.07	04	87	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	12.19	04	26	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	12.20	04	29	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	74.01	04	45	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 04									0	0	0	0	0	0	0	
05 - Cabinet du Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale									Cnd							
23	0	06	11.01	05	61	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	11.02	05	64	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	11.03	05	67	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	11.04	05	70	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	12.06	05	85	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	12.07	05	88	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-	
23	0	06	12.19	05	27	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
23	0	06	74.01	05	46	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 05															
Cnd															
06 - Cabinet de la Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé															
23	0	06	11.01	06	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	11.02	06	65	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	11.04	06	71	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	11.05	06	74	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	12.06	06	86	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	12.07	06	89	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	12.19	06	28	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	74.01	06	47	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 06															
Cnd															
08 - Cabinet du Ministre-Président															
23	0	06	11.01	08	64	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
23	0	06	11.02	08	67	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	11.03	08	70	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	11.04	08	73	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	12.06	08	88	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	12.19	08	30	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	74.01	08	49	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 08									0	0	0	0	0	0	0
09 - Cabinet du Ministre chargé de l'Enseignement obligatoire															
23	0	06	11.01	09	65	1111 112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	11.02	09	68	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	11.04	09	74	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	12.06	09	89	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	12.19	09	31	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet	-	-	-	-	-	-	-

										En milliers d'euros							
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
23	0	06	74.01	09	50	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du Cabinet		-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 09										Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Totaux programme 0										Cnd	0	0	0	0	0	0	0
PROGRAMME 1										Cnd	0	0	0	0	0	0	0
ALLOCATIONS FORFAITAIRES																	
11 - Allocations forfaitaires																	
23	0	06	01.01	11	74	01	Cnd	Allocations forfaitaires de départ		-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 11										Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Totaux programme 1										Cnd	0	0	0	0	0	0	0
PROGRAMME 2										Cnd	0	0	0	0	0	0	0
GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																	
21 - Cabinet du Ministre-Président																	
21	0	06	11.01	21	77	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président		-	-	-	-	-	-	-	
21	0	06	11.02	21	80	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet		2.933	-	-	-	-25	2.908	-	
21	0	06	11.04	21	86	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel		70	-	-	-	-	70	-	
21	0	06	12.06	21	04	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement		-	-	-	-	-	-	-	
21	0	06	12.07	21	07	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation		-	-	-	-	-	-	-	
21	0	06	12.19	21	43	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet		350	-	-	-	-25	325	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
21	0	06	74.01	21	62	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	150	-	-	-	-25	125	-
Totaux activité 21															
Cnd									3.503	0	0	0	-75	3.428	0
22 - Cabinet du Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique															
22	0	06	11.01	22	78	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-
22	0	06	11.02	22	81	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.434	-	-	-	-502	1.932	-
22	0	06	11.04	22	87	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	98	-	-	-	-	98	-
22	0	06	12.06	22	22	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	6	-	-	-	-6	-	-
22	0	06	12.07	22	08	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-
22	0	06	12.19	22	44	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	529	-	-	-	-29	500	-
22	0	06	74.01	22	63	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	101	-	-	469	-	570	-
Totaux activité 22															
Cnd									3.168	0	0	469	-537	3.100	0
23 - Cabinet du Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports															
23	0	06	11.01	23	79	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
23	0	06	11.02	23	82	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.485	-	-	-	-46	1.439	-
23	0	06	11.04	23	88	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	-	-	-	-	100	-
23	0	06	12.06	23	06	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	12.07	23	09	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-
23	0	06	12.19	23	45	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	438	-	-	-	-	438	-
23	0	06	74.01	23	64	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	100	-	-	-	-	100	-
Totaux activité 23									2.123	0	0	0	-46	2.077	0
24 - Cabinet du Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur															
24	0	06	11.01	24	80	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-
24	0	06	11.02	24	83	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.920	-	-	-	-	1.920	-
24	0	06	11.04	24	89	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	120	-	-	-	-	120	-
24	0	06	12.06	24	07	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	2	-	-	-	-	2	-
24	0	06	12.07	24	10	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-
24	0	06	12.19	24	46	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	600	-	-	-	-59	541	-
24	0	06	74.01	24	65	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	120	-	-	-	-	120	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux activité 24																
Cnd																
25 - Cabinet de la Ministre de la Jeunesse																
25	0	06	11.01	25	81	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	-	-	-	-	-	-	-	
25	0	06	11.02	25	84	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.600	-	-	-	-40	1.560	-	
25	0	06	11.04	25	90	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	45	-	-	-	-	45	-	
25	0	06	12.06	25	08	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	1	-	-	-	-1	-	-	
25	0	06	12.07	25	11	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-	
25	0	06	12.19	25	47	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	195	-	-	1	-	196	-	
25	0	06	74.01	25	66	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	20	-	-	-	-	20	-	
Totaux activité 25																
Cnd																
26 - Cabinet de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances																
26	0	06	11.01	26	82	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	120	-	-	-	-	120	-	
26	0	06	11.02	26	85	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.183	-	-	-	-161	2.022	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	0	06	11.04	26	91	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	60	-	-	20	-	80	-
26	0	06	12.06	26	09	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	7	-	-	-	-	7	-
26	0	06	12.07	26	12	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-
26	0	06	12.19	26	48	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	400	-	-	55	-	455	-
26	0	06	74.01	26	67	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	90	-	-	25	-	115	-
Totaux activité 26									2.860	0	0	100	-161	2.799	0
27 - Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire									Cnd						
27	0	06	11.01	27	83	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	120	-	-	-	-	120	-
27	0	06	11.02	27	86	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.920	80	-	-	-	2.000	-
27	0	06	11.04	27	92	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	80	30	-	-	-	110	-
27	0	06	12.06	27	10	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	7	-	-	-	-	7	-
27	0	06	12.07	27	13	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-
27	0	06	12.19	27	49	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	948	-48	-	-	-	900	-
27	0	06	12.20	27	52	1211	Cnd	Frais de fonctionnement y compris créances années antérieures (nouveau)	-	18	-	-	-	18	-
27	0	06	74.01	27	68	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	250	-80	-	-	-71	99	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux activité 27																
Cnd									3.325	0	0	0	-71	3.254	0	
Totaux programme 2																
Cnd									19.602	0	0	570	-990	19.182	0	
PROGRAMME 9 CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
91 - Loyers - Frais de fonctionnement																
21	6	06	01.01	91	57	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives au respect des obligations en matière de protection au travail	-	-	-	-	-	-	-	
21	6	06	11.02	91	53	1111 1112 112 1131	Cnd	Dépenses arriérées liées au remboursement de traitement des agents détachés dans un cabinet ministériel du Gouvernement de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	
22	6	06	12.01	91	59	1211	Cnd	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	217	-	-	-	-	217	-	
22	6	06	12.03	91	65	1211	Cnd	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	17	-	-	-	-	17	-	
21	6	06	12.04	91	68	1211	Cnd	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	889	-	-	-	-	889	-	
22	6	06	12.06	91	74	1212 1213	Cnd	Loyers des sites extérieurs - Cabinets	655	-	-	13	-	668	-	
21	6	06	12.07	91	77	1211	Cnd	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation	187	-	-	-	-	187	-	
21	6	06	12.08	91	80	1211	Cnd	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 91									Cnd	1.965	0	0	13	0	1.978	0
Totaux programme 9																
Cnd									1.965	0	0	13	0	1.978	0	

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 10																
SERVICES DU GOUVERNEMENT DE																
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET																
ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX																
DIVISIONS ORGANIQUES																
PROGRAMME 5																
SERVICE PERMANENT																
D'ASSISTANCE EN MATIÈRE																
ADMINISTRATIVE ET PÉCUNIAIRE																
DES CABINETS																
51 - Dépenses de personnel																
21	8	10	11.01	51	21	1112	Cnd	Indemnités et frais de couverture sociale	16	-	-	-	-	16	-	
						112		spécifique des membres du								
						1131		Gouvernement								
21	8	10	11.02	51	24	1111	Cnd	Traitements et indemnités du personnel	280	-	-	-	-	280	-	
						1112										
						112										
						1131										
21	8	10	11.04	51	30	1112	Cnd	Indemnités généralement quelconques	17	-	-	-	-	17	-	
						112		au personnel								
						1131										
Totaux activité 51									313	0	0	0	0	313	0	
52 - Frais de fonctionnement									Cnd							
21	8	10	12.04	52	40	1211	Cnd	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la	-	-	-	-	-	-	-	
								gestion informatique de la paie								
21	8	10	12.05	52	43	1211	Cnd	Cotisation au MEDEX et au service	23	-	-	-	-	23	-	
								externe de prévention et de protection du								
								travail								
21	8	10	12.07	52	49	1211	Cnd	Frais de premier établissement (travaux	-	-	-	-	-	-	-	
								et fournitures pour l'aménagement de								
								locaux, etc...)								

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
21	8	10	12.08	52	52	1211	Cnd	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§4 et 27§1er et de l'assurance de la protection juridique "Vie professionnelle"	32	-	-	-	-	32	-
21	8	10	12.09	52	55	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du SePAC	37	-	-	-	-	37	-
21	8	10	74.01	52	07	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	15	-	-	-	-	15	-
Totaux activité 52									107	0	0	0	0	107	0
Totaux programme 5									Cnd						
PROGRAMME 6									420	0	0	0	0	420	0
CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT															
60 - Dépenses de personnel															
21	8	10	11.02	60	33	1111	Cnd	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	215	-	-	-	-10	205	-
						1112									
						112									
						1131									
21	8	10	11.03	60	36	1111	Cnd	Traitement du personnel du Secrétariat du Gouvernement, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
						1112									
						112									
						1131									
21	8	10	11.04	60	39	1112	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	15	-	-	-	-	15	-
						112									
						1131									
Totaux activité 60									230	0	0	0	-10	220	0
61 - Dépenses de fonctionnement et diffusion de l'information									Cnd						

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 11																
AFFAIRES GÉNÉRALES -																
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE																
01 - Dépenses de personnel																
22	1	11	01.01	01	05	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	63	-	-	37	-	100	-	
22	1	11	11.03	01	04	1111 1112 1131 1133	Cnd	Personnel statutaire	105.496	-	-	-	-2.446	103.050	-	
22	1	11	11.04	01	07	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel autre que statutaire	96.118	-	-	-	-3.243	92.875	-	
22	1	11	11.05	01	10	1132	Cnd	Indemnités de préavis	650	-	-	-	-	650	-	
21	1	11	11.07	01	16	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue d'assurer le paiement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de l'accord de coopération avec la Région wallonne relatif à la convention de premier emploi (B)	2.000	-	-	-	-	2.000	-	
21	1	11	11.08	01	19	1111 1112 1131	Cv	Crédit variable en vue d'assurer le paiement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à la convention de premier emploi (B)	1.500	-	-	-	-	1.500	-	
22	1	11	11.10	01	25	1111 1112 112 1131 1133	Cnd	Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	3.300	-	-	-	-	3.300	-	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
21	1	11	33.50	01	52	33	Cnd	Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) (y compris années antérieures)	67	-	-	-	-	67	-	
Totaux activité 01																
									Cnd	0	0	0	37	-5.689	200.042	0
									Cv	0	0	0	0	0	3.500	0
02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions																
23	1	11	01.01	02	06	112	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'instauration par l'Etat fédéral d'une cotisation de responsabilisation en matière de pensions	228	-	-	-	-	228	-	
23	1	11	01.02	02	09	01	Cnd	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand (nouveau)	-	-	-	5.350	-	5.350	-	
23	1	11	01.03	02	12	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	-	-	-	21.900	-	21.900	-	
23	1	11	01.05	02	18	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non marchand.	-	-	150	-	-	150	-	
23	1	11	01.06	02	21	01	Cnd	Provision d'index pour les organismes d'intérêt public	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	11	01.07	02	24	01	Cnd	Nouvelle provision non-marchand faisant le lien avec l'accord 2000 et le futur accord 2006-2009	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	11	01.08	02	27	01	Cnd	Provision litige en cours dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	11	01.09	02	30	01	Cnd	Provision et litiges dans le cadre du décret du 3 mars 2004 relatif aux centres de jeunes et maisons de jeunes	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	11	01.10	02	33	01	Cnd	Provision dans le cadre des MENA	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
23	1	11	01.11	02	36	01	Cnd	Provision dans le cadre des équipes SOS Enfants	-	-	-	-	-	-	-
23	1	11	01.12	02	39	01	Cnd	Provision conjoncturelle	-	-	-	-	-	-	-
23	1	11	01.13	02	42	01	Cnd	Dépenses de régularisation liées à la suppression de certains fonds organiques	-	-	-	-	-	-	-
23	1	11	01.14	02	45	01	Cnd	Provision en vue de l'application des articles 10.5 & 62 du contrat de gestion de la RTBF	700	-	-	-	-	700	-
23	1	11	01.15	02	48	01	Cnd	Provision pour le Wallonie Bruxelles International	-	-	-	-	-	-	-
23	1	11	01.16	02	51	01	Cnd	Provision en vue de l'application de l'article 51.2 c du contrat de gestion de la RTBF	2.126	-	-	137	-	2.263	-
23	1	11	11.31	02	89	112	Cnd	Provision litige contentieux ONSS et honoraires d'avocats dans le cadre de la récupération d'indus et consultation générale	-	-	-	-	-	-	-
22	1	11	12.01	02	08	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française.Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	247	-	-	-	-	247	-
22	1	11	12.02	02	11	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	11.216	-	-	-	-183	11.033	-
22	1	11	12.03	02	14	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique	1.691	-	-	-	-	1.691	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
22	1	11	12.04	02	17	1218	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
22	1	11	12.05	02	20	1112 1211	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	12.254	-	-	-	-	12.254	-
22	1	11	12.07	02	26	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	1.000	-	-	-	-108	892	-
22	1	11	12.08	02	29	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
22	1	11	12.09	02	32	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	79	-	-	-	-	79	-
22	1	11	12.22	02	71	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurance	237	-	-	-	-	237	-
22	1	11	74.01	02	81	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	505	-	-	200	-	705	-
Totaux activité 02									30.283	0	150	27.587	-291	57.729	0
03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique															
22	1	11	12.01	03	09	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	1.235	-	-	-	-	1.235	-
22	1	11	12.02	03	12	1211	Cnd	Responsabilité civile objective	39	-	-	-	4	35	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
22	1	11	34.01	03	13	3441	Cnd	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	220	-	-	-	-	220	-
Totaux activité 03															
Cnd									1.494	0	0	0	-4	1.490	0
04 - Affaires budgétaires et trésorerie															
22	1	11	12.01	04	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	77	-	-	-	-	77	-
22	1	11	74.01	04	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	-	-	-	-	25	-
Totaux activité 04															
Cnd									102	0	0	0	0	102	0
05 - Action sociale															
22	1	11	12.01	05	11	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-
22	1	11	33.01	05	06	33	Cnd	Subventions à l'ASBL Service social	620	-	-	250	-	870	-
22	1	11	74.01	05	84	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 05															
Cnd									620	0	0	250	0	870	0
06 - Médecine du travail															
22	1	11	01.02	06	13	01 1211 7422	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail	146	-	-	-	-	146	-
22	1	11	01.03	06	16	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail	106	-	-	-	-	106	-
22	1	11	01.04	06	19	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
22	1	11	12.34	06	14	1211	Cnd	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	1.691	-	-	-	-	1.691	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
11 - Secrétariat général - fonctionnement															
22	1	11	12.01	11	17	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	143	-	-	-	-	143	-
22	1	11	12.24	11	86	1211	Cnd	Dépenses diverses, frais de représentation	25	-	-	-	-	25	-
22	1	11	74.01	11	90	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	-	-	-	-	25	-
Totaux activité 11									Cnd	193	0	0	0	193	0
12 - Information et recherches															
26	1	11	01.01	12	16	01	Cv	Crédit variable destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire (B)	1.241	-	-	-	-	1.241	-
21	1	11	12.32	12	14	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	200	-	-	-	-	200	-
Totaux activité 12									Cnd	200	0	0	0	200	0
									Cv	1.241	0	0	0	1.241	0
13 - Bibliothèque															
22	1	11	12.01	13	19	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	197	-	-	-	-	197	-
22	1	11	12.31	13	12	1211	Cnd	Bibliothèque centrale, dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements, aux travaux de reliure et de conservation des collections	99	-	-	-	-	99	-
22	1	11	74.01	13	92	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 13									Cnd	296	0	0	0	296	0
14 - Cinéma															

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	1	11	12.01	14	20	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	203	-	-	-	-	203	-
26	1	11	74.01	14	93	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	65	-	-	-	-	65	-
Totaux activité 14															
Cnd									268	0	0	0	0	268	0
15 - Centre de documentation															
22	1	11	11.12	15	45	1112	Cnd	Indemnités pour chargés de mission	4	-	-	-	-	4	-
22	1	11	12.01	15	21	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	44	-	-	-	-	44	-
22	1	11	74.01	15	94	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	3	-	-	-	-	3	-
Totaux activité 15															
Cnd									51	0	0	0	0	51	0
16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse															
25	1	11	12.01	16	22	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	201	-	-	-	-	201	-
25	1	11	74.01	16	95	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	-	-	-	-	10	-
Totaux activité 16															
Cnd									211	0	0	0	0	211	0
17 - Cellule maltraitance															
25	1	11	12.32	17	19	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	200	-	-	-	-	200	-
Totaux activité 17															
Cnd									200	0	0	0	0	200	0
18 - Observatoire des politiques culturelles															
26	1	11	41.01	18	91	413	Cnd	Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	99	-	-	10	-	109	-
Totaux activité 18															
Cnd									99	0	0	10	0	109	0
19 - Conseil de l'éducation aux médias															

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
26	1	11	12.02	19	28	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Education aux Médias	88	-	-	-	-	88	-	
Totaux activité 19									Cnd	88	0	0	0	88	0	
Totaux programme 1									Cnd	1.606	0	0	10	0	1.616	0
									Cv	1.241	0	0	0	0	1.241	0
PROGRAMME 2																
FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION																
21 - Formation																
22	1	11	01.01	21	25	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la création de l'Ecole communautaire de l'Administration	-	-	-	-	-	-	-	
22	1	11	01.02	21	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	50	-	-	-	-	50	-	
22	1	11	01.03	21	31	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	336	-	-	-	-	336	-	
21	1	11	01.04	21	34	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour la simplification administrative	123	-	-	-	-	123	-	
21	1	11	01.05	21	37	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	211	-	-	-	-	211	-	
22	1	11	01.06	21	40	01	Cnd	Initiatives pour la modernisation de la fonction publique et des services publics	-	-	-	-	-	-	-	
22	1	11	01.07	21	43	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	-	-	-	-	-	-	-	
22	1	11	12.01	21	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	-	-	-	-	-	-	-	
22	1	11	41.01	21	94	415	Cnd	Dotation à l'Ecole communautaire de l'Administration de la Communauté française	1.600	-	-	-	-	1.600	-	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
22	1	11	74.01	21	03	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 21									Cnd	2.320	0	0	0	0	2.320	0
22 - Recrutement - Sélection																
22	1	11	12.01	22	28	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 22									Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Totaux programme 2																
PROGRAMME 3									Cnd	2.320	0	0	0	0	2.320	0
INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISES ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
31 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française																
21	1	11	01.01	31	35	01	Cnd	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité (nouveau)	-	-	-	350	-	350	-	
Totaux activité 31									Cnd	226	-	-	-	-	226	-
21 - Information, promotion, rayonnement de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la démocratie et des droits de l'homme, y compris créances antérieures																
21	1	11	12.25	31	12	1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'information, la promotion, le rayonnement de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la démocratie et des droits de l'homme, y compris créances antérieures	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
21	1	11	12.27	31	18	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion d'une alimentation saine	41	-	-	-	-	41	-
21	1	11	12.29	31	24	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives à l'animation en collaboration avec la Région wallonne de l'axe stratégique développement du capital humain et aux autres missions de soutien aux synergies CF-RW-Cocof	65	-	-	-	-	65	-
21	1	11	31.01	31	14	33	Cnd	Subvention au fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais de fonctionnement	100	-	-	25	-	125	-
21	1	11	33.05	31	44	33	Cnd	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger	1.235	-	-	44	-	1.279	-
21	1	11	33.06	31	47	33	Cnd	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité	350	-	-	-	-350	-	-
21	1	11	33.07	31	50	33	Cnd	Subvention à l'Institut Jules Destrée pour effectuer des recherches et études relatives à la promotion de l'identité de la Communauté française	74	-	-	-	-74	-	-
21	1	11	33.08	31	53	33	Cnd	Subventions en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture	300	-	-	-	-	300	-
21	1	11	41.01	31	07	413	Cnd	Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations	101	-	-	-	-	101	-
21	1	11	41.02	31	10	413	Cnd	Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques	140	-	-	-	-110	30	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
21	1	11	81.01	31	76	814	Cnd	Participation de la Communauté française au fonds START	6.000	-	-	-	-	6.000	-	
Totaux activité 31																
32 - Égalité des chances									Cnd							
26	1	11	12.30	32	28	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services.	251	-	-	-	-	251	-	
Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française																
26	1	11	33.06	32	48	33	Cnd	Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française Wallonie-Bruxelles	425	-6	-	6	-	425	-	
26	1	11	33.07	32	51	33	Cnd	Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française, y compris créances années antérieures	-	6	-	-	-	6	-	
26	1	11	41.01	32	08	413	Cnd	Financement de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et l'Etat fédéral relatif à la gestion financière des Coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes	49	-	-	-	-	49	-	
26	1	11	41.02	32	11	33	Cnd	Subventions aux Universités de la Communauté française pour des projets en matière d'égalité des chances	-	-	-	-	-	-	-	
26	1	11	44.01	32	35	33	Cnd	Subventions aux Universités libres pour des projets en matière d'égalité des chances	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 32																
33 - Communauté germanophone									Cnd							
21	1	11	33.04	33	43	33	Cnd	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)	725	0	0	6	0	731	0	
									69	-	-	-	-	69	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux activité 33															
Cnd															
34 - Manifestations diverses															
23	1	11	12.71	34	56	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à des manifestations diverses et notamment de pratiques sportives	75	-	-	-	-	75	-
23	1	11	33.02	34	38	33	Cnd	Subventions diverses à des actions de visibilité de la Communauté française, notamment par la pratique sportive	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 34															
Cnd															
35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation															
21	1	11	12.02	35	44	1211	Cnd	Dépenses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	36	-	-	-	-	36	-
Totaux activité 35															
Cnd															
36 - Interventions diverses de la Loterie nationale															
21	1	11	01.01	36	40	01 33	Cv	Crédit variable destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	23.718	-	-	-	-	23.718	-
Totaux activité 36															
Cv															
37 - Protection des droits de l'enfant															
21	1	11	01.01	37	41	01 33	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la protection des droits de l'enfant	35	-	-	15	-	50	-
Totaux activité 37															
Cnd															
38 - Démocratie ou barbarie															
21	1	11	12.01	38	44	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux actions du service démocratie ou barbarie	20	-	-	-	-	20	-
Totaux activité 38															
Cnd															
20															
0															
0															

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
39 - Plan de préservation des exploitations des patrimoines																
21	1	11	33.01	39	40	33	Cnd	Subventions aux associations culturelles reconnues ou subventionnées développant des activités de numérisation concertées dans le cadre des normes et standards définis par la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 39									Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Totaux programme 3									Cnd	9.592	0	0	440	-534	9.498	0
									Cv	23.718	0	0	0	0	23.718	0
PROGRAMME 4																
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES - CULTURE-ECOLE																
41 - Dépenses diverses																
27	1	11	01.02	41	48	01 1211 33	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion de la Culture à l'Ecole, et notamment à la sensibilisation des élèves à l'éducation aux Médias et à la lecture de la presse quotidienne (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-	
26	1	11	12.01	41	47	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achat de biens non durables et de services (nouveau)	-	-	-	7	-	7	-	
26	1	11	33.01	41	42	33	Cnd	Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre du décret Culture-Ecole (nouveau)	-	-	-	53	-	53	-	
Totaux activité 41									Cnd	0	0	0	60	0	60	0
Totaux programme 4									Cnd	0	0	0	60	0	60	0
PROGRAMME 5																
CABINETS DISSOUS																

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
50 - Charges liées aux cabinets dissous															
21	1	11	11.03	50	53	1112 112 1131	Cnd	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	150	-	-	380	-	530	-
21	1	11	11.06	50	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	430	-	-	-	-	430	-
21	1	11	11.07	50	65	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
21	1	11	12.02	50	59	1211	Cnd	Charges liées aux cabinets dissous	50	-	-	50	-	100	-
Totaux activité 50									630	0	0	430	0	1.060	0
Totaux programme 5									630	0	0	430	0	1.060	0
PROGRAMME 6 INSTITUT DE FORMATION PERMANENTE POUR LES CLASSES MOYENNES ET LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES															
60 - Fonctionnement															
21	1	11	01.01	60	64	01 1211	Cnd	Dotation à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises IFPME	82	-	-	-	-	82	-
Totaux activité 60									82	0	0	0	0	82	0
Totaux programme 6									82	0	0	0	0	82	0
PROGRAMME 7 CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT															
70 - Frais de fonctionnement des Commissaires															

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
21	1	11	11.04	70	76	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunération du personnel autre que statutaire	740	-	-	282	-	1.022	-
21	1	11	12.01	70	76	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	100	-	-	-	-	100	-
21	1	11	12.06	70	91	1212 1213	Cnd	Loyers	-	-	-	-	-	-	-
21	1	11	74.01	70	52	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	-	-	-	-	10	-
Totaux activité 70									850	0	0	282	0	1.132	0
Totaux programme 7									850	0	0	282	0	1.132	0
PROGRAMME 8															
CELLULE FISCALE ET CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE															
80 - Cellule fiscale															
23	1	11	11.01	80	77	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel	68	-	-	-	-	68	-
23	1	11	12.01	80	86	1211	Cnd	Frais de fonctionnement	24	-	-	-	-	24	-
23	1	11	74.01	80	62	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales	12	-	-	-	-	12	-
Totaux activité 80									104	0	0	0	0	104	0
81 - Cellule d'informations financières															
23	1	11	11.01	81	78	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel	68	-	-	-	-	68	-
23	1	11	12.01	81	87	1211	Cnd	Frais de fonctionnement	24	-	-	-	-	24	-
23	1	11	74.01	81	63	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales	12	-	-	-	-	12	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux activité 81																
Cnd 104 0 0 0 0 104 0																
Totaux programme 8																
Cnd 208 0 0 0 0 208 0																
PROGRAMME 9																
CELLULE COMPTABILITÉ																
90 - Cellule comptabilité																
23	1	11	01.01	90	94	01	Cnd	Dépenses de toute nature en rapport avec l'informatisation d'une comptabilité publique	1.648	-	-	-	-150	1.498	-	
23	1	11	11.01	90	87	1111 1112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel	68	-	-	150	-	218	-	
23	1	11	12.01	90	96	1211	Cnd	Frais de fonctionnement	24	-	-	-	-	24	-	
23	1	11	74.01	90	72 741	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales	12	-	-	-	-	12	-	
23	1	11	74.02	90	75 741	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales dans le cadre de l'acquisition et de l'implémentation d'un progiciel de gestion intégrée de la comptabilité en partie double	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 90																
Cnd 1.752 0 0 0 150 -150 1.752 0																
Totaux programme 9																
Cnd 1.752 0 0 150 -150 1.752 0																
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11																
Cnd 257.238 0 150 29.246 -6.668 279.966 0																
Cv 28.459 0 0 0 0 28.459 0																

											En milliers d'euros					
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 12																
INFORMATIQUE																
PROGRAMME 1																
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE																
14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles																
21	4	12	41.01	14	17	414	Cnd	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)	26.684	-	-	-	-	26.684	-	
Totaux activité 14									Cnd	26.684	0	0	0	0	26.684	0
Totaux programme 1									Cnd	26.684	0	0	0	0	26.684	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12																
Cnd									26.684	0	0	0	0	26.684	0	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 13																
GESTION DES IMMEUBLES																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE																
01 - Biens, services et indemnités																
22	6	13	12.20	01	21	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études. Fourniture de biens et de services	40	-	-	-	-	40	-	
Totaux activité 01									40	0	0	0	0	40	0	
Totaux programme 0									Cnd							
PROGRAMME 1									40	0	0	0	0	40	0	
IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
11 - Gestion des immeubles de la Communauté française																
22	6	13	12.31	11	64	1211	Cnd	Dépenses de toute nature résultant de la gestion des immeubles de la Communauté française en propriété ou en copropriété	86	-	-	-	-	86	-	
22	6	13	72.32	11	25	721 7422	Cde	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	617	-	-	108	-	725	-	
22	6	13	72.32	11	25	721 7422	Cdo	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	617	-	-	108	-	725	-	
Totaux activité 11									86	0	0	0	0	86	0	
Totaux programme 1									Cde	0	0	108	0	725	0	
Totaux activité 11									617	0	0	108	0	725	0	
12 - Loyers et énergie																
22	6	13	12.03	12	78	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
22	6	13	12.06	12	87	1212 1213	Cnd	Loyers de biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des bâtiments. Impôts grevant les bâtiments	10.857	-	-	-	-	10.857	-
22	6	13	12.07	12	90	125	Cnd	Taxe régionale et mainmorte	-	-	-	3.061	-	3.061	-
22	6	13	12.08	12	93	125	Cde	Taxe régionale, y compris créances années antérieures, et mainmorte	2.746	-	-	167	-	2.913	-
22	6	13	12.08	12	93	125	Cdo	Taxe régionale, y compris créances années antérieures, et mainmorte	8.579	-	-	167	-	8.746	-
Totaux activité 12															
								Cnd	10.857	0	0	3.061	0	13.918	0
								Cde	2.746	0	0	167	0	2.913	0
								Cdo	8.579	0	0	167	0	8.746	0
13 - Biens, services, assurances															
22	6	13	12.07	13	91	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...)	60	-	-	-	-60	-	-
22	6	13	12.08	13	94	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...), y compris créances années antérieures	5	-	-	2	-	7	-
22	6	13	12.22	13	39	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurance	484	-	-	22	-	506	22
Totaux activité 13															
								Cnd	549	0	0	24	-60	513	22
14 - Charges financières relatives aux bâtiments de la Communauté française															
22	6	13	22.21	14	30	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	1.527	-	-	-	-	1.527	-
22	6	13	22.22	14	33	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	600	-	-	-	-	600	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
22	6	13	22.23	14	36	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	1.059	-	-	-	-	1.059	-	
22	6	13	22.24	14	39	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	78	-	-	-	-	78	-	
22	6	13	71.01	14	23	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	2.529	-	-	-	-	2.529	-	
22	6	13	71.02	14	26	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	1.703	-	-	-	-	1.703	-	
22	6	13	71.03	14	29	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	2.410	-	-	-	-	2.410	-	
22	6	13	71.04	14	32	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	201	-	-	-	-	201	-	
22	6	13	71.05	14	35	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'antenne déconcentré de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 14									Cnd	10.107	0	0	0	0	10.107	0
Totaux programme 1									Cnd	21.599	0	0	3.085	-60	24.624	22
									Cde	3.363	0	0	275	0	3.638	0
									Cdo	9.196	0	0	275	0	9.471	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13																
Cnd									21.639	0	0	3.085	-60	24.664	22	
Cde									3.363	0	0	275	0	3.638	0	
Cdo									9.196	0	0	275	0	9.471	0	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 14																
RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN																
PROGRAMME 1																
RELATIONS INTERNATIONALES																
11 - Wallonie Bruxelles International																
21	1	14	41.01	11	68	414	Cnd	Dotation à Wallonie Bruxelles International	37.713	-	-	100	-	37.813	-	
Totaux activité 11									37.713	0	0	100	0	37.813	0	
12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales																
21	1	14	01.01	12	97	01	Cnd	Provision interdépartementale pour les dépenses liées à la Présidence belge de l'Union européenne en 2010	1.490	-	-80	-	-	1.410	-	
21	1	14	12.71	12	18	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales	51	-	-	-	-	51	-	
21	1	14	12.72	12	21	1211	Cv	Crédit variable relatif aux activités organisées par la Communauté française durant la Présidence de l'Union européenne (A)	483	-	-	-	-	483	-	
21	1	14	12.73	12	24	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	
21	1	14	33.02	12	97	33	Cnd	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	100	-	-	-	-	100	-	
Totaux activité 12									1.641	0	-80	0	0	1.561	0	
									483	0	0	0	0	483	0	
13 - Intervention en faveur de la Cocof																
21	1	14	45.01	13	09	451	Cnd	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	310	-	-	-	-	310	-	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux activité 13																
Totaux programme 1									Cnd	310	0	0	0	0	310	0
PROGRAMME 2									Cnd	39.664	0	-80	100	0	39.684	0
ACTIONS DU FONDS SOCIAL									Cv	483	0	0	0	0	483	0
EUROPÉEN																
20 - Financement d'activités de																
contrôle et de l'audit																
21	1	14	12.01	20	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	51	-	-	-	-10	41	-	
Totaux activité 20									Cnd	51	0	0	0	-10	41	0
22 - Actions et études diverses																
21	1	14	01.01	22	10	1211	Cde	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	
21	1	14	01.01	22	10	1211	Cdo	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	
21	1	14	01.02	22	13	1211	Cde	Informatisation de la cellule FSE	-	-	-	-	-	-	-	
21	1	14	01.02	22	13	1211	Cdo	Informatisation de la cellule FSE	-	-	-	-	-	-	-	
21	1	14	01.03	22	16	01	Cde	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	-	-	-	-	-	-	-	
21	1	14	01.03	22	16	01	Cdo	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 22									Cde	0	0	0	0	0	0	
									Cdo	0	0	0	0	0	0	
Totaux programme 2																
Cnd									51	0	0	0	0	-10	41	0
Cde									0	0	0	0	0	0	0	0
Cdo									0	0	0	0	0	0	0	0

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
PROGRAMME 3																
DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT																
30 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participation aux programmes européens																
21	1	14	01.03	30	24	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	31	-	-	-	-	31	-	
						1111										
						1112										
						112										
						1131										
						1211										
21	1	14	12.01	30	20	1211	Cnd	Dépenses courantes pour l'organisation de réunions internationales en Communauté française et la participation à des réunions internationales	60	-	-	10	-	70	-	
21	1	14	33.07	30	33	1211 353 354	Cnd	Recherches et enquêtes - Relations internationales	41	-	-	-	-	41	-	
21	1	14	35.40	30	53	354	Cnd	Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CER) - OCDE)	110	-	-	-	-	110	-	
Totaux activité 30									242	0	0	10	0	252	0	
Totaux programme 3									242	0	0	10	0	252	0	
PROGRAMME 4																
PROMOTION CULTURELLE INTERNATIONALE																
41 - Services extérieurs de promotion internationale																
26	1	14	12.01	41	31	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles- Théâtre / Danse	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
26	1	14	12.02	41	34	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Musique	-	-	-	-	-	-	-	
26	1	14	74.01	41	07	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables - Services extérieurs de promotion internationale Wallonie-Bruxelles-Musique et Wallonie-Bruxelles-Théâtre / Danse	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 41									0	0	0	0	0	0	0	
Totaux programme 4									0	0	0	0	0	0	0	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14									Cnd	39.957	0	-80	110	-10	39.977	0
								Cde	0	0	0	0	0	0	0	
								Cdo	0	0	0	0	0	0	0	
								Cv	483	0	0	0	0	483	0	
TOTAUX CHAPITRE I									Cnd	395.896	0	70	33.024	-7.738	421.252	22
								Cde	3.363	0	0	275	0	3.638	0	
								Cdo	9.196	0	0	275	0	9.471	0	
								Cv	28.942	0	0	0	0	28.942	0	

CHAPITRE II

Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
25	6	15	72.01	13	85	721 7422	Cde	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	2.350	-	-	-	-	2.350	-
25	6	15	72.01	13	85	721 7422	Cdo	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	2.350	-	-	-	-	2.350	-
Totaux activité 13															
Totaux programme 1									2.350	0	0	0	0	2.350	0
									2.350	0	0	0	0	2.350	0
									81	0	0	0	-67	14	0
									3.584	0	0	67	0	3.651	0
									3.584	0	0	67	0	3.651	0
PROGRAMME 2															
CHARGES D'EMPRUNT.															
INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS															
POUR INVESTISSEMENTS DE LA															
CULTURE															
21 - Charges d'emprunt															
26	6	15	21.01	21	22	211	Cnd	Charges d'intérêts d'emprunts (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	2	-	-	-	-	2	-
26	6	15	63.26	21	87	911	Cnd	Charges d'amortissements d'emprunts (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	111	-	-	-	-	111	-
Totaux activité 21															
22 - Musées									113	0	0	0	0	113	0
26	6	15	52.41	22	34	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	6	15	52.41	22	34	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	-	2	-	-	-	2	-
26	6	15	52.42	22	37	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	335	-335	-	-	-	-	-
26	6	15	52.42	22	37	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	500	-157	-	-	-	343	-
Totaux activité 22															
								Cde	335	-335	0	0	0	0	0
								Cdo	500	-155	0	0	0	345	0
26	6	15	01.01	23	38	721 7422 6341	Cv	Crédit variable pour l'achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagements et premier équipement de bâtiments d'infrastructures culturelles ainsi que des subsides (A)	100	-	-	-	-	100	-
26	6	15	43.32	23	24	4323	Cde	Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	9,081	-	-	-	-	9,081	-
26	6	15	43.32	23	24	4323	Cdo	Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	125	-	-	-	-	125	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	6	15	43.33	23	27	4323	Cde	Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	678	-	-	-	-	678	-
26	6	15	43.33	23	27	4323	Cdo	Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	-	-	-	-	-	-	-
26	6	15	63.41	23	37	6321	Cde	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	2.831	-	-	-	-277	2.554	-
26	6	15	63.41	23	37	6321	Cdo	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	1.700	155	-	-	-277	1.578	-
26	6	15	63.42	23	40	6321	Cde	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	900	335	-	-	-	1.235	-
26	6	15	63.42	23	40	6321	Cdo	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	248	-	-	-	-	248	-
26	6	15	63.43	23	43	6321	Cde	Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	11.140	-	-	-	-	11.140	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	6	15	63.43	23	43	6321	Cdo	Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	59	-	-	-	-	59	-
26	6	15	63.44	23	46	6321	Cde	Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	832	-	-	-	-	832	-
26	6	15	63.44	23	46	6321	Cdo	Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	-	-	-	-	-	-	-
26	6	15	72.41	23	21	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	2.400	-	-	-	-	2.400	-
26	6	15	72.41	23	21	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	1.000	-	-	1.500	-	2.500	-
26	6	15	72.42	23	24	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	6.100	-	-	-	-	6.100	-
26	6	15	72.42	23	24	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	4.500	-530	-	-	-1.770	2.200	-
26	6	15	72.43	23	27	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	3.000	-	-	-	-	3.000	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	6	15	72.43	23	27	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	2.000	-	-	200	-	2.200	-
26	6	15	72.65	23	93	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	400	-	-	-	-	400	-
26	6	15	72.65	23	93	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	250	530	-	70	-	850	-
Totaux activité 23															
								Cde	37.362	335	0	0	-277	37.420	0
								Cdo	9.882	155	0	1.770	-2.047	9.760	0
								Cv	100	0	0	0	0	100	0
24 - Défense et mise en valeur de l'architecture															
26	6	15	12.30	24	31	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	200	-	-	-	-	200	-
26	6	15	33.21	24	96	33	Cnd	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	90	-	-	5	-	95	-
Totaux activité 24															
								Cnd	290	0	0	5	0	295	0
25 - Cinéma Palace															
26	6	15	52.10	25	41	521	Cnd	Subventions pour la rénovation du Cinéma Palace à Bruxelles - Région bruxelloise	37	-	-	-	-5	32	-
Totaux activité 25															
								Cnd	37	0	0	0	-5	32	0
26 - Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles															
26	6	15	52.10	26	42	521	Cnd	Subventions pour l'acquisition du Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles - Région bruxelloise	1.005	-	-	-	-	1.005	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux activité 26															
Cnd									1.005	0	0	0	0	1.005	0
27 - Maison de jeunes															
25	6	15	52.11	27	46	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	150	-	-	-	-	150	-
25	6	15	52.11	27	46	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	150	-	-	-	-	150	-
25	6	15	52.12	27	49	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	50	-	-	-	-	50	-
25	6	15	52.12	27	49	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	50	-	-	-	-	50	-
Totaux activité 27									200	0	0	0	0	200	0
Cde									200	0	0	0	0	200	0
Cdo									200	0	0	0	0	200	0
Totaux programme 2															
Cnd									1.445	0	0	5	-5	1.445	0
Cde									37.897	0	0	0	-277	37.620	0
Cdo									10.582	0	0	1.770	-2.047	10.305	0
Cv									100	0	0	0	0	100	0
PROGRAMME 3															
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT															
31 - Charges d'emprunt															
23	6	15	21.02	31	35	211	Cnd	Charges d'intérêts d'emprunts relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	22	-	-	-	-	22	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
23	6	15	63.27	31	03	911	Cnd	Charges d'amortissements relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	434	-	-	-	-	434	-
Totaux activité 31															
								Cnd	456	0	0	0	0	456	0
32 - Centres sportifs															
23	6	15	12.06	32	64	1212	Cnd	Loyers d'infrastructures sportives, en ce compris les loyers, rétribution et indemnités dues aux bailleurs. Impôts grevant les bâtiments	230	-	-	-	-	230	-
23	6	15	72.56	32	75	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	1.669	-1.323	-	-	-	346	-
23	6	15	72.56	32	75	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	625	-30	-	-	-	595	-
23	6	15	72.57	32	78	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française	4.762	928	-	-	-	5.690	-
23	6	15	72.57	32	78	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française	5.543	-63	-	-	-	5.480	-
23	6	15	72.58	32	81	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	100	83	-	-	-	183	-
23	6	15	72.58	32	81	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	209	112	-	-	-	321	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15															
								<i>Cnd</i>	3.242	0	0	5	-72	3.175	0
								<i>Cde</i>	48.400	0	0	67	-277	48.190	0
								<i>Cdo</i>	21.085	0	0	1.837	-2.047	20.875	0
								<i>Cv</i>	100	0	0	0	0	100	0
Dont Région bruxelloise															
								<i>Cnd</i>	37	0	0	0	-5	32	0
								<i>Cde</i>	5.845	83	0	0	0	5.928	0
								<i>Cdo</i>	2.957	-45	0	200	0	3.112	0
Dont Région de langue française															
								<i>Cde</i>	33.914	928	0	0	-277	34.565	0
								<i>Cdo</i>	11.927	-436	0	0	-2.047	9.444	0

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 16																
SANTÉ																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE																
01 - Biens et services																
26	5	16	12.01	01	45	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers y compris les dépenses afférentes aux années antérieures	66	-	-	-	-	66	-	
26	5	16	12.20	01	05	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de santé : réunions, enquêtes, organisation de journées d'études, recherches, expertises, publications, imprimés, achat de petit matériel	30	-	-	-	-	30	-	
Totaux activité 01									96	0	0	0	0	96	0	
Totaux programme 0									Cnd							
Totaux programme 0									96	0	0	0	0	96	0	
PROGRAMME 1																
INTERVENTIONS DIVERSES																
11 - Accords de coopération																
26	5	16	12.31	11	48	1211	Cnd	Dépenses relatives aux accords de coopération	73	-	-	-	-25	48	-	
Totaux activité 11									Cnd							
Totaux activité 11									73	0	0	0	-25	48	0	
12 - Académie royale de médecine de Belgique																
26	5	16	33.02	12	54	1211	Cnd	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	112	-	-	-	-	112	-	

													En milliers d'euros							
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.					
Totaux activité 12													Cnd	112	0	0	0	0	112	0
Totaux programme 1													Cnd	185	0	0	0	-25	160	0
PROGRAMME 2																				
PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ																				
22 - Actions en matière de protection de la santé																				
23	5	16	12.36	22	74	1211	Cnd	Contrôle médico-sportif	521	-13	-	-	-	508	-					
23	5	16	12.37	22	77	1211	Cnd	Contrôle médico-sportif y compris créances années antérieures (nouveau)	-	13	-	-	-	13	-					
26	5	16	74.01	22	42	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-					
Totaux activité 22													Cnd	521	0	0	0	0	521	0
24 - Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel (PCO)																				
26	5	16	12.01	24	68	1211	Cnd	Programme de vaccination, y compris créances années antérieures	6.003	-6	-	-	-423	5.574	-					
26	5	16	12.02	24	71	1211	Cv	Crédit variable destiné au financement du programme de vaccination par l'INAMI (A)	12.057	-	-	-	-	12.057	-					
26	5	16	33.01	24	63	33	Cnd	Prévention des assuétudes	1.350	-	-	32	-	1.382	-					
26	5	16	33.02	24	66	33	Cnd	Prévention du SIDA	2.056	-	-	40	-	2.096	-					
26	5	16	33.03	24	69	33	Cnd	Prévention des cancers	2.046	-222	-	-	-87	1.737	-					
26	5	16	33.04	24	72	33	Cnd	Prévention des maladies cardio-vasculaires	450	243	-	1	-	694	-					
26	5	16	33.05	24	75	33	Cnd	Prévention de la tuberculose	1.445	-25	-	-	-58	1.362	-					
26	5	16	33.06	24	78	33	Cnd	Prévention des traumatismes et promotion de la sécurité	150	-	-	70	-	220	-					

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	5	16	33.07	24	81	33	Cnd	Etudes et recherches en relation avec le pilotage du plan communautaire opérationnel de promotion de la santé	150	4	-	-	-	154	-
26	5	16	33.08	24	84	33	Cnd	Subventions diverses pour la mise en œuvre du PCO	950	-	-	-	-92	858	-
26	5	16	33.09	24	87	33	Cnd	Prévention du SIDA, y compris créances antérieures	-	-	-	-	-	-	-
26	5	16	33.10	24	90	33	Cv	Crédit variable destiné au financement des programmes de dépistage des cancers (A)	1.200	-	-	-	-	1.200	-
26	5	16	33.11	24	93	33	Cnd	Etudes et recherches en relation avec le pilotage du plan communautaire opérationnel de promotion de la santé, y compris créances antérieures (nouveau)	-	6	-	-	-	6	-
26	5	16	43.01	24	56	4316 4326	Cnd	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre de la mise en œuvre de projets de prévention et de promotion de la santé (nouveau)	-	-	-	375	-	375	-
26	5	16	74.01	24	44	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 24															
									14.600	0	0	518	-660	14.458	0
									13.257	0	0	0	0	13.257	0
25 - Subventions et actions en matière de promotion et de protection de la santé															
26	5	16	12.01	25	69	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de promotion de la santé et de médecine préventive	188	-	-	162	-	350	-
26	5	16	33.01	25	64	33	Cnd	Subventions aux organismes agréés	3.070	-	-	-	-	3.070	-
26	5	16	33.02	25	67	33	Cnd	Problématiques émergentes et projets particuliers à l'initiative du Gouvernement	700	-	-	45	-	745	-
26	5	16	33.03	25	70	33	Cnd	Problématiques émergentes et projets pilotes	-	-	-	-	-	-	-
26	5	16	33.04	25	73	33	Cnd	Programmes locaux	482	-	-	-	-75	407	-
26	5	16	33.05	25	76	33	Cnd	Dépistage des anomalies métaboliques	840	-	-	10	-	850	6

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	5	16	33.06	25	79	33	Cnd	Dépistage de la surdité néonatale	383	-	-	-	-	383	-
26	5	16	33.07	25	82	33	Cnd	Programme PTP	13	-	-	-	-	13	-
26	5	16	33.08	25	85	33	Cnd	Dépistage de la surdité néonatale, y compris années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
26	5	16	33.09	25	88	33	Cnd	Problématiques émergentes et projets pilotes, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
26	5	16	45.40	25	95	454	Cnd	Institut scientifique de Santé publique Louis Pasteur	834	-	-	-	-	834	-
26	5	16	52.10	25	68	521	Cnd	Subventions d'équipement aux organismes d'éducation à la santé	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 25									6.510	0	0	217	-75	6.652	6
Totaux programme 2									Cnd	21.631	0	735	-735	21.631	6
									Cv	13.257	0	0	0	13.257	0
PROGRAMME 3															
PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ECOLE															
31 - Subventions en matière de services de Promotion de la Santé à l'Ecole															
26	5	16	33.01	31	70	33	Cnd	Subventions de fonctionnement des services P.S.E. libres	9.800	-	-	-	-	9.800	-
26	5	16	33.02	31	73	33	Cnd	Subventions de fonctionnement des services PSE libres, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
26	5	16	33.03	31	76	33	Cnd	Subventions non marchand	1.106	-	-	-	-	1.106	-
26	5	16	43.01	31	63	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement des services P.S.E. officiels subventionnés	7.800	-	-	-	-	7.800	-
26	5	16	43.02	31	66	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement des services officiels subventionnés, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 31									Cnd	18.706	0	0	0	18.706	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
32 - Formation continue en Promotion de la Santé à l'Ecole															
26	5	16	33.01	32	71	33	Cnd	Subvention pour la formation continue (secteur libre)	-	-	-	-	-	-	-
26	5	16	33.02	32	74	33	Cnd	Subventions pour la formation continue aux services de Promotion de la Santé à l'Ecole	120	-	-	-	-	120	-
Totaux activité 32															
									120	0	0	0	0	120	0
33 - Subventions d'équipement des services de Promotion de la Santé à l'Ecole et achats de biens durables															
26	5	16	12.01	33	77	1211	Cnd	Dépenses d'information dans le cadre de la promotion de la santé à l'école	40	-	-	40	-	80	-
26	5	16	33.01	33	72	33	Cnd	Dépenses d'information dans le cadre de la Promotion de la Santé à l'Ecole	-	-	-	-	-	-	-
26	5	16	52.10	33	76	521	Cnd	Subvention à l'achat d'équipement (secteur libre)	-	-	-	-	-	-	-
26	5	16	63.01	33	51	6311 6321	Cnd	Subvention à l'achat d'équipement (secteur officiel subventionné)	-	-	-	-	-	-	-
26	5	16	74.01	33	53	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	-	-	-	-	25	-
Totaux activité 33															
									65	0	0	40	0	105	0
Totaux programme 3															
									18.891	0	0	40	0	18.931	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 16															
Cnd									40.803	0	0	775	-760	40.818	6
Cv									13.257	0	0	0	0	13.257	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
25	5	17	12.29	03	61	1211	Cnd	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	2	-	-	-	-	2	-
25	5	17	12.32	03	70	1211	Cnd	Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux Institutions publiques de protection de la jeunesse, aux Centres d'Everberg et de Saint-Hubert (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des IPPJ et aux Centres d'Everberg et de Saint-Hubert	1.764	-	-	-	-	1.764	-
Totaux activité 03									1.766	0	0	0	0	1.766	0
04 - Formation															
25	5	17	12.33	04	74	1211	Cnd	Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation	200	-	-	-	-11	189	11
Totaux activité 04									200	0	0	0	-11	189	11
05 - Achat de matériel															
25	5	17	74.01	05	52	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	343	-	-	-	-	343	-
Totaux activité 05									343	0	0	0	0	343	0
07 - Provision															
25	5	17	01.01	07	76	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 07									0	0	0	0	0	0	0
Totaux programme 0									6.841	0	0	0	-11	6.990	19

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
25	5	17	12.70	12	96	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	-	-	-	-	-	-	-	
25	5	17	33.16	12	26	33	Cnd	Subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse	-	-	-	-	-	-	-	
25	5	17	33.17	12	29	33	Cnd	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 12																
13 - Aides à l'adoption									Cnd	0	0	0	0	0	0	0
25	5	17	01.01	13	82	01	Cv	Crédit variable destiné à couvrir les dépenses de toute nature relative à l'adoption (A)	39	-	-	-	-	39	-	
25	5	17	12.74	13	12	1211	Cnd	Dépenses liées à l'exécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC) par le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	223	-	-	-	-	223	-	
25	5	17	33.05	13	91	33	Cnd	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	731	-	-	-	-	731	-	
25	5	17	33.06	13	94	33	Cnd	Subventions d'initiatives en matière d'adoption (nouveau)	-	-	-	50	-	50	-	
Totaux activité 13																
14 - Établissements, milieux d'accueil et initiatives diverses									Cnd	954	0	0	50	0	1.004	0
									Cv	39	0	0	0	39	0	
25	5	17	33.04	14	89	33	Cv	Crédit variable destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse (A).	7.997	-	-	-	-	7.997	-	
25	5	17	33.07	14	01	33	Cnd	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	99	-45	-	-	-	54	-	
25	5	17	33.08	14	04	33	Cnd	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical d'Aide sociale", y compris créances années antérieures	-	45	-	-	-	45	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
25	5	17	33.10	14	10	33	Cnd	Subsides aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse	1.450	-	-	-	-	1.450	-
25	5	17	33.11	14	13	33	Cnd	Formation continuée en matière d'aide à la jeunesse	1.059	290	-	-	-	1.349	-
25	5	17	33.14	14	22	33	Cnd	Subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert	92	-	-	60	-	152	-
25	5	17	33.17	14	31	33	Cnd	Subventions des services d'aide en milieu ouvert	17.610	1.500	-	-	-	19.110	-
25	5	17	33.18	14	34	33	Cnd	Subventions des centres d'orientation éducative	6.492	400	-	-	-	6.892	-
25	5	17	33.19	14	37	33	Cnd	Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques	4.351	250	-	-	-	4.601	-
25	5	17	33.20	14	40	33	Cnd	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	80	-	-	-	-	80	-
25	5	17	33.21	14	43	33	Cnd	Subventions à des internats scolaires	2.281	-	-	-	-	2.281	-
25	5	17	33.22	14	46	33	Cnd	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	271	-	-	-	-	271	-
25	5	17	33.23	14	49	3431	Cnd	Subventions des familles d'accueil	4.150	-	-	-	-	4.150	-
25	5	17	33.24	14	52	3431	Cnd	Subventions des services de placement familial	15.209	500	-	-	-	15.709	-
25	5	17	33.25	14	55	33	Cnd	Subventions des services de protutelle	433	25	-	-	-	458	-
25	5	17	33.27	14	61	33	Cnd	Subventions à des services non-agrèés pour l'accueil occasionnel des jeunes	220	-	-	-	-	220	-
25	5	17	33.28	14	64	33	Cnd	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'hébergement	127.572	12.000	-	-	-	139.572	-
25	5	17	33.29	14	67	33	Cnd	Subventions des centres de jour	806	60	-	-	-	866	-
25	5	17	33.30	14	70	33	Cnd	Subventions des services d'aide et d'intervention éducative	14.211	1.300	-	-	-	15.511	-
25	5	17	33.31	14	73	33	Cnd	Subvention destinée au Fonds Old Timer	-	112	-	-	-	112	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
25	5	17	33.32	14	76	33	Cnd	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région wallonne	538	-	-	-	-	538	-	
25	5	17	33.33	14	79	33	Cnd	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région bruxelloise	151	-	-	-	-	151	-	
25	5	17	33.35	14	85	33	Cnd	Subventions non marchand	22.170	-16.207	-	-	-	5.963	-	
25	5	17	33.36	14	88	33	Cnd	Subventions d'initiatives en matière d'aide à la jeunesse	6.457	-1.204	-	-	-18	5.235	-	
25	5	17	33.37	14	91	33	Cnd	Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire	-	474	-	-	-	474	-	
Totaux activité 14									Cnd	225.702	-500	0	60	-18	225.244	0
									Cv	7.997	0	0	0	0	7.997	0
15 - Etudes et recherches scientifiques																
25	5	17	33.06	15	96	1211	Cnd	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	87	-	-	90	-	177	-	
Totaux activité 15									Cnd	87	0	0	90	0	177	0
16 - Actions communes du Gouvernement																
25	5	17	33.05	16	94	33	Cnd	Subventions du programme de transition professionnelle	37	-	-	-	-	37	-	
Totaux activité 16									Cnd	37	0	0	0	0	37	0
Totaux programme 1									Cnd	229.071	0	0	440	-18	229.493	0
									Cv	8.036	0	0	0	0	8.036	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17															
Cnd									235.912	0	0	600	-29	236.483	19
Cv									8.036	0	0	0	0	8.036	0

											En milliers d'euros				
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 18															
AIDE SOCIALE SPÉCIALISÉE															
PROGRAMME 1															
AIDE AUX DÉTENUS															
12 - Aide sociale aux détenus															
25	1	18	12.01	12	13	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers.	-	-	-	-	-	-	-
25	1	18	33.03	12	14	33	Cnd	Subsides aux services agréés d'aide sociale aux détenus et services liens	2.024	-	-	-	-2	2.022	-
25	1	18	33.05	12	20	33	Cnd	Subsides en faveur de l'aide aux détenus	209	-	-	105	-	314	-
Totaux activité 12									Cnd	0	0	105	-2	2.336	0
Totaux programme 1									Cnd	0	0	105	-2	2.336	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18									Cnd	0	0	105	-2	2.336	0

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 19																
ENFANCE																
PROGRAMME 1																
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE																
11 - Office de la Naissance et de l'Enfance																
22	5	19	01.01	11	37	01	Cnd	Provision pour politiques nouvelles	-	-	-	-	-	-	-	
22	5	19	33.07	11	52	33	Cv	Crédit variable pour le subventionnement des centres de vacances (A).	-	-	-	-	-	-	-	
22	5	19	33.36	11	42	33	Cnd	Subvention complémentaire à l'ONE pour les équipes "S.O.S.-Enfants" agréées	-	-	-	-	-	-	-	
22	5	19	41.01	11	09	414	Cnd	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	208.977	-	-	1.745	-	210.722	-	
22	5	19	41.04	11	18	414	Cnd	Provision pour l'indexation de l'ONE	-	-	-	-	-	-	-	
22	5	19	41.05	11	21	01	Cnd	Provision pour l'ouverture des places d'accueil dans le cadre du Plan Cigogne II	-	-	-	-	-	-	-	
22	5	19	41.06	11	24	414	Cnd	Dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand	14.799	-	-	-	-	14.799	-	
Totaux activité 11									Cnd	223.776	0	0	1.745	0	225.521	0
									Cv	0	0	0	0	0	0	0
Totaux programme 1									Cnd	223.776	0	0	1.745	0	225.521	0
									Cv	0	0	0	0	0	0	0
PROGRAMME 2																
POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE																
21 - Politique et accueil																
22	5	19	01.01	21	47	01	Cnd	Dépenses relatives à la politique de l'enfance	700	-	-	-	-	700	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
22	5	19	12.01	21	49	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux réunions interministérielles sur le thème de l'enfance dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne en 2010	-	-	-	-	-	-	-
22	5	19	33.01	21	44	33	Cnd	Commission Nationale des Droits de l'Enfant	32	-	-	-	-	32	-
22	5	19	52.46	21	59	521	Cnd	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance	900	-	-	-	-75	825	-
Totaux activité 21									1.632	0	0	0	-75	1.557	0
Totaux programme 2									1.632	0	0	0	-75	1.557	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19									225.408	0	0	1.745	-75	227.078	0
Cv									0	0	0	0	0	0	0

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 20																
AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE																
01 - Personnel																
26	4	20	01.01	01	54	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	45.992	-	-37.734	-	-	-	8.258	-
26	4	20	11.06	01	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.500	-	-	-	-	-	3.500	-
Totaux activité 01									49.492	0	-37.734	0	0	11.758	0	
02 - Biens et services																
26	4	20	12.01	02	57	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	229	-50	-	56	-	235	-	
26	4	20	12.02	02	60	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	587	53	-	-	-	640	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	4	20	12.03	02	63	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris créances antérieures (nouveau)	-	68	-	50	-	118	-
26	4	20	12.06	02	72	1212 1213	Cnd	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	121	-	-	-	-	121	-
26	4	20	12.31	02	50	1211	Cnd	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles	133	-	-	-	-	133	-
Totaux activité 02									1.070	71	0	106	0	1.247	0
03 - Énergie															
26	4	20	12.03	03	64	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	337	-	-	-	-	337	-
Totaux activité 03									337	0	0	0	0	337	0
04 - Équipement des centres															
26	4	20	74.01	04	35	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	223	-71	-	-	-	152	-
Totaux activité 04									223	-71	0	0	0	152	0
05 - Centres extérieurs															
26	4	20	01.01	05	58	1211 721 7422	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter" (C)	128	-	-	-	-	128	-
26	4	20	01.02	05	61	1211 721 7422	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre de formation socio-culturelle de Rossignol (C)	371	-	-	-	-	371	-

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux activité 05																
Cv																
Totaux programme 0																
Cnd																
Cv																
PROGRAMME 1																
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES																
11 - Enquêtes, colloques, journées d'études, publications																
26	4	20	01.01	11	64	01	Cnd	Dépenses relatives au domaine culturel	534	100	-	86	-	720	-	
26	4	20	12.20	11	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires	315	-	-	-	-	315	-	
26	4	20	12.50	11	19	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités de formation socio-culturelle	140	-1	-	-	-	139	-	
26	4	20	12.51	11	22	1211	Cv	Crédit variable pour des dépenses de toute nature relatives à la formation socio-culturelle (C)	62	-	-	-	-	62	-	
26	4	20	12.52	11	25	1211	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la Présidence belge de l'Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	
26	4	20	12.53	11	28	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités de formation socio-culturelle, y compris créances années antérieures (nouveau)	-	1	-	-	-	1	-	
Totaux activité 11																
Cnd																
Cv																
13 - Activités culturelles pluridisciplinaires																
26	4	20	33.04	13	72	33	Cnd	Soutien aux cultures urbaines et émergentes	740	-	-	-	-	740	-	
26	4	20	33.05	13	75	33	Cnd	Subvention à l'ASBL "Orbitale"	121	-	-	-	-	121	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	4	20	33.06	13	78	33	Cnd	Subvention à l'ASBL "Fondation Mons 2015"	2.750	-	-	-	-	2.750	-
26	4	20	33.07	13	81	33	Cnd	Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires	3.198	150	-	60	-	3.408	-
26	4	20	33.08	13	84	33	Cnd	Subventions à l'ASBL "Les Grignoux"	405	-	-	-	-	405	-
26	4	20	33.09	13	87	33	Cnd	Formation des publics scolaires à la culture	156	-	-	-	-53	103	-
26	4	20	33.10	13	90	33	Cnd	Aides à des initiatives nouvelles, initiatives multidisciplinaires de partenariats européens, transfrontaliers, internationaux	49	-	-	-	-49	-	-
26	4	20	33.11	13	93	33	Cnd	Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre de l'arrêté Culture-Ecole-Communauté française, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
26	4	20	33.12	13	96	33	Cnd	Subventions aux ASBL développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels	483	-250	-	-	-	233	-
26	4	20	33.14	13	05	33	Cnd	Subventions à des activités de création, de diffusion, de promotion et de formation des arts numériques	291	-	-	-	-	291	-
26	4	20	43.07	13	74	4322	Cnd	Subventions aux communes, villes et provinces dans le cadre des contrats-culture et pour des activités culturelles pluridisciplinaires	103	-	-	-	-	103	-
Totaux activité 13															
									8.296	-100	0	60	-102	8.154	0
14 - Eudes et recherches scientifiques															
26	4	20	33.08	14	85	33	Cnd	Financement de recherches dans le domaine socio-culturel	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 14															
									0	0	0	0	0	0	0
15 - Organismes culturels															

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	4	20	12.20	15	30	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du plan de préservation et d'exploitation des patrimoines culturels (plan PEP'S)	-	156	-	-	-	156	-
26	4	20	12.32	15	66	1211	Cv	Crédit variable pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué (A)	161	-	-	-	-	161	-
26	4	20	33.01	15	65	33	Cnd	Subventions aux associations reconnues ou subventionnées développant des programmes de numérisation concertés dans le cadre du Plan de préservation et d'exploitation des patrimoines culturels (Plan Pep's)	445	-156	-	-	-35	254	-
26	4	20	52.21	15	05	521	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	445	-2	-	30	-	473	-
26	4	20	52.22	15	08	521	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées, y compris créances années antérieures	-	2	-	-	-	2	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
26	4	20	63.51	15	97	6321 6311	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistique; l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	350	-	-	-	-	350	-	
26	4	20	63.52	15	03	6311 6321	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistique; l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	
26	4	20	74.05	15	58	7422	Cnd	Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne	200	-	-	70	-	270	-	
26	4	20	74.06	15	61	7422	Cnd	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels	396	-	-	274	-	670	-	
26	4	20	74.07	15	64	7422	Cnd	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels occupant des bâtiments appartenant à la Communauté française	322	-	-	-	-	322	-	
Totaux activité 15									Cnd	2.158	0	0	374	-35	2.497	0
									Cv	161	0	0	0	0	161	0
16 - Archives et musée de la littérature																
26	4	20	33.18	16	20	33	Cnd	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	1.318	-	-	-	-	1.318	-	
Totaux activité 16									Cnd	1.318	0	0	0	0	1.318	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
17 - Actions communes du															
Gouvernement															
26	1	20	30.05	17	52	33	Cnd	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	67	-	-	-	-50	17	-
26	4	20	33.49	17	17	33	Cv	Crédit variable pour le subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (C)	-	-	-	-	-	-	-
26	4	20	33.50	17	20	33	Cnd	Subventions aux organisations culturelles dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 17									67	0	0	0	-50	17	0
Totaux programme 1									0	0	0	0	0	0	0
PROGRAMME 2									12.828	0	0	520	-187	13.161	0
CENTRES CULTURELS									223	0	0	0	0	223	0
21 - Centres culturels															
26	4	20	33.37	21	82	33	Cnd	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région de langue française, y compris créations années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
26	4	20	33.38	21	85	33	Cnd	Subventions aux organisations représentatives d'utilisateurs agréées	131	-	-	20	-	151	-
26	4	20	33.39	21	88	33	Cnd	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région de langue française	15.560	-	4.036	-	-725	18.871	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	4	20	33.40	21	91	33	Cnd	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région bruxelloise	1.369	-	456	-	-78	1.747	-
Totaux activité 21															
22 - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique" ASBL															
26	4	20	33.41	22	95	33	Cnd	Subvention à l'ASBL - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique"	3.025	-	-	-	-	3.025	-
Totaux activité 22															
23 - Palais des Beaux-Arts de Charleroi - ASBL															
26	4	20	33.42	23	02	33	Cnd	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi - Région de langue française	1.261	-	-	-	-	1.261	-
Totaux activité 23															
24 - Subventions extraordinaires aux centres culturels															
26	4	20	33.43	24	06	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région de langue française	483	-	-	127	-	610	-
26	4	20	33.44	24	09	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région bruxelloise	58	-	-	5	-	63	-
26	4	20	33.46	24	15	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région de langue française, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 24															
25 - Halles de Schaerbeek															
26	4	20	33.45	25	13	33	Cnd	Halles de Schaerbeek - Centre culturel européen de la Communauté française	1.682	-	-	-	-	1.682	-
Totaux activité 25															
26 - Centre culturel "Le Manège Mons"															
Totaux activité 26															
26 - Centre culturel "Le Manège Mons"															
Totaux activité 26															

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	4	20	33.01	26	76	33	Cnd	Subvention au Centre culturel transfrontalier " Le Manège Mons"	831	-	-	-	-	831	-
Totaux activité 26									831	0	0	0	0	831	0
Totaux programme 2									24.400	0	4.492	152	-803	28.241	0
PROGRAMME 3 COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE															
31 - Commission communautaire française															
26	1	20	45.01	31	92	451	Cnd	Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	10.101	-	-	-	-	10.101	-
Totaux activité 31									10.101	0	0	0	0	10.101	0
Totaux programme 3									10.101	0	0	0	0	10.101	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20									98.451	0	-33.242	778	-990	64.997	0
Dont Région bruxelloise									722	0	0	0	0	722	0
Dont Région de langue française									1.427	0	456	5	-78	1.810	0
Totaux									17.304	0	4.036	127	-725	20.742	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 21															
ARTS DE LA SCÈNE															
PROGRAMME 1															
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES															
11 - Initiatives diverses dans le domaine des arts de la scène															
26	4	21	12.20	11	53	1211	Cnd	Dépenses relatives au domaine des arts de la scène	18	-	-	-	-	18	-
Totaux activité 11									18	0	0	0	0	18	0
12 - Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artistiques															
26	4	21	12.39	12	14	1211	Cnd	Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène	133	-	-	-	-	133	-
26	4	21	33.35	12	94	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : cadre scolaire	537	-	-	-	-	537	-
26	4	21	33.36	12	97	33	Cnd	Subventions à la diffusion et la décentralisation des arts de la scène : programmes de promotion	170	-	-	8	-	178	-
26	4	21	33.37	12	03	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : centres culturels et centres dramatiques (spectacles tout public)	810	-	-	-	-	810	-
26	4	21	33.38	12	06	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : lieux divers (spectacles tout public)	250	-	-	-	-	250	-
Totaux activité 12									1.900	0	0	8	0	1.908	0
13 - Aides aux artistes															
26	4	21	33.01	13	90	33 3441	Cnd	Subventions, bourses à la création et à la formation continue ainsi que de prix à des artistes et aux organismes philanthropiques s'occupant d'artistes	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	4	21	33.02	13	93	33	Cnd	Subventions en vue du soutien aux initiatives de concertation du secteur professionnel	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 13															
Cnd															
15 - Diffusion et promotion artistiques															
26	4	21	33.03	15	01	33	Cnd	Subventions aux associations et aux artistes pour des activités de promotion, diffusion, décentralisation artistiques et culturelles	350	-	-	-	-	350	-
26	4	21	33.04	15	04	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte	165	-	-	-	-	165	-
Totaux activité 15															
Cnd															
17 - Activités pluridisciplinaires															
26	4	21	33.07	17	15	33	Cnd	Subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires récurrentes, conventionnées ou contrats-programmes	700	-	-	119	-	819	-
26	4	21	33.08	17	18	33	Cnd	Subventions à des résidences d'artistes dans des institutions culturelles	-	-	-	-	-	-	-
26	4	21	33.09	17	21	33	Cnd	Subventions en relation avec la mise en application des contrats Villes et Culture	34	-	-	-	-	34	-
26	4	21	33.10	17	24	33	Cnd	Subventions relatives aux activités artistiques pluridisciplinaires et notamment musicales et théâtrales du Centre culturel transfrontalier " Le Manège Mons"	4.228	-	-	41	-	4.269	-
Totaux activité 17															
Cnd															
Totaux programme 1															
Cnd															
PROGRAMME 2															
THÉÂTRE															
21 - Initiatives diverses en matière théâtrale															
Cnd															
7.395 0 0 168 0 7.563 0															

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	4	21	33.46	25	43	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse conventionnés	3.285	-	-	-	-38	3.247	-
26	4	21	33.47	25	46	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres agréés	609	-	-	2	-	611	-
26	4	21	33.50	25	55	33	Cnd	Aide à la création	200	-	-	-	-	200	-
26	4	21	33.51	25	58	33	Cnd	Festivals théâtre jeunes publics	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 25															
								Cnd	4.094	0	0	2	-38	4.058	0
26 - Théâtre-action															
26	4	21	33.48	26	50	33	Cnd	Subventions au théâtre-action	1.647	-	-	-	-	1.647	-
Totaux activité 26															
								Cnd	1.647	0	0	0	0	1.647	0
27 - Théâtre dialectal et folklorique															
26	4	21	33.49	27	54	33	Cnd	Subventions au théâtre dialectal et folklorique	210	-	-	-	-	210	-
Totaux activité 27															
								Cnd	210	0	0	0	0	210	0
28 - Théâtre semi-professionnel, amateur et universitaire															
26	4	21	33.52	28	64	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, amateurs, festivals et concours	297	-	-	-	-	297	-
26	4	21	33.53	28	67	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres semi-professionnels	169	-	-	-	-	169	-
Totaux activité 28															
								Cnd	466	0	0	0	0	466	0
29 - Promotion, recherche et création théâtrales															
26	4	21	33.04	29	18	33	Cnd	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	1.332	-	-	-	-	1.332	-
26	4	21	33.06	29	24	33	Cnd	Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	1.390	-	-	-	-	1.390	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
26	4	21	33.11	29	39	33	Cnd	Subventions facultatives au bénéfice d'initiatives non récurrentes	-	-	-	-	-	-	-	
26	4	21	33.12	29	42	33	Cnd	Subventions exceptionnelles aux activités de promotion, de recherche, de création et de diffusion théâtrales	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 29									2.722	0	0	0	0	2.722	0	
Totaux programme 2									Cnd	38.114	0	0	257	-99	38.272	0
PROGRAMME 3									Cnd	38.114	0	0	257	-99	38.272	0
MUSIQUE																
31 - Initiatives diverses en matière musicale																
26	4	21	12.50	31	66	1211	Cnd	Dépenses de toute nature faites à l'initiative du Service de la Musique	21	-	-	-	-	21	-	
26	4	21	33.01	31	11	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue en musique classique	45	-	-	-	-12	33	-	
26	4	21	33.02	31	14	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continuée et Prix de concours en musique non classique	10	-	-	-	-	10	-	
Totaux activité 31									Cnd	76	0	0	0	-12	64	0
32 - Subventions en musique classique																
26	4	21	33.22	32	75	33	Cnd	Subventions aux orchestres, ensembles et interprètes de musique classique non conventionnés	162	-	-	-	-	162	-	
26	4	21	33.23	32	78	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique non conventionnés	98	-	-	-	-5	93	-	
26	4	21	33.24	32	81	33	Cnd	Subventions à la production de disques de musique classique et contemporaine	78	-	-	-	-	78	-	
26	4	21	33.25	32	84	33	Cnd	Subventions et bourses à des compositeurs de musique contemporaine de la Communauté française	49	-	-	-	-	49	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	4	21	33.35	32	17	33	Cnd	Subventions aux associations de promotion, recherche, formation, concours, et aide aux projets ponctuels en musique classique	127	-	-	-	-26	101	-
Totaux activité 32									514	0	0	0	-31	483	0
33 - Subventions en musique non classique															
26	4	21	33.16	33	58	33	Cnd	Subventions aux associations de musique non classique relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	1.788	-	-	39	-	1.827	-
26	4	21	33.18	33	64	33	Cnd	Subventions à la musique non classique, à la chanson, au jazz et au rock	600	-	-	15	-	615	-
26	4	21	33.19	33	67	33	Cnd	Subventions dans le cadre de nouvelles politiques en musique non classique	150	-	-	-	-	150	-
26	4	21	33.20	33	70	33	Cnd	Subventions aux lieux et organisateurs de concerts en musique non classique	263	-	-	33	-	296	-
26	4	21	33.21	33	73	33	Cnd	Subventions récurrentes en musique non classique	74	-	-	-	-	74	-
Totaux activité 33									2.875	0	0	87	0	2.962	0
34 - Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique															
26	4	21	33.17	34	62	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	881	-	-	-	-	881	-
Totaux activité 34									881	0	0	0	0	881	0
35 - Opéra royal de Wallonie															
26	4	21	33.26	35	90	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	14.149	-	-	-	-	14.149	-
26	4	21	33.27	35	93	33	Cnd	Remboursement du prêt de l'Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	171	-	-	-	-	171	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux activité 35															
Cnd															
36 - Orchestre philharmonique de Liège															
26	4	21	33.27	36	94	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique de Liège et de la Communauté française	8.246	-	-	73	-	8.319	-
Totaux activité 36															
Cnd															
37 - Organismes de musique classique et contemporain sous contrats-programmes ou conventions															
26	4	21	33.29	37	04	33	Cnd	Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques conventionnés	391	-	-	-	-	391	-
26	4	21	33.30	37	07	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique conventionnés	351	-	-	-	-	351	-
26	4	21	33.31	37	10	33	Cnd	Subventions aux associations de production discographique conventionnées	271	-	-	-	-	271	-
26	4	21	33.32	37	13	33	Cnd	Subventions aux associations et centres de musique électroacoustique conventionnés	405	-	-	-	-	405	-
26	4	21	33.33	37	16	33	Cnd	Subventions à diverses associations musicales conventionnées	26	-	-	-	-	26	-
26	4	21	33.34	37	19	33	Cnd	Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française	976	-	-	-	-	976	-
26	4	21	33.35	37	22	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	1.152	-	-	-	-	1.152	-
26	4	21	33.36	37	25	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Centre d'Art vocal et de musique ancienne (CAVEMA)	660	-	-	-	-	660	-
26	4	21	33.37	37	28	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Festival de Wallonie	448	-	-	-	-	448	-
26	4	21	33.38	37	31	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Ars Musica	303	-	-	-	-	303	-
Totaux activité 37															
Cnd															
									4.983	0	0	0	0	4.983	0

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux programme 3																
Cnd																
PROGRAMME 4																
ART DE LA DANSE																
41 - Initiatives diverses en matière de danse																
26	4	21	12.30	41	16	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de danse	16	-	-	-	-	16	-	
26	4	21	33.01	41	21	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue	14	-	-	-	-	14	-	
Totaux activité 41																
Cnd																
42 - Centre chorégraphique de la Communauté française																
26	4	21	33.28	42	06	33	Cnd	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	3.307	-	-	-	-46	3.261	-	
Totaux activité 42																
Cnd																
43 - Compagnies de danse																
26	4	21	33.36	43	31	33	Cnd	Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes	1.704	-	-	-	-13	1.691	-	
26	4	21	33.37	43	34	33	Cnd	Subventions aux compagnies de danse conventionnées	471	-	-	-	-	471	-	
Totaux activité 43																
Cnd																
44 - Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals																
26	4	21	33.15	44	66	33	Cnd	Subventions à la danse et aux festivals chorégraphiques. Aide aux compagnies expérimentales et à la création	450	-	-	13	-	463	-	
Totaux activité 44																
Cnd																
Totaux programme 4																
Cnd																
5.962 0 0 13 59 5.916 0																

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 5															
PROMOTION CULTURELLE INTERNATIONALE															
51 - Services extérieurs de promotion internationale															
26	4	21	12.01	51	36	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Théâtre / Danse	65	-	-	-	-	65	-
26	4	21	12.02	51	39	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Musique	72	-	-	-	-	72	-
26	4	21	74.01	51	12	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables - Services extérieurs de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Musique et Wallonie-Bruxelles-Théâtre / Danse	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 51									137	0	0	0	0	137	0
Totaux programme 5									137	0	0	0	0	137	0
PROGRAMME 6															
ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE															
61 - Initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue															
26	4	21	12.61	61	32	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à des initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue	8	-	-	-	-	8	-
26	4	21	33.01	61	41	33	Cnd	Bourses à la création, à la recherche ou à la formation continue	10	-	-	-	-	10	-
Totaux activité 61									18	0	0	0	0	18	0
62 - Compagnies															

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	4	21	33.62	62	31	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de cirque, arts forains et d'arts de la rue	309	-	-	-	-	309	-
Totaux activité 62									Cnd						
									309	0	0	0	0	309	0
63 - Festivals															
26	4	21	33.63	63	35	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux festivals professionnels de cirque, arts forains et d'arts de la rue	304	-	-	-	-	304	-
Totaux activité 63									Cnd						
									304	0	0	0	0	304	0
64 - Aides aux projets															
26	4	21	33.64	64	39	33	Cnd	Subventions aux projets professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	305	-	-	-	-	305	-
Totaux activité 64									Cnd						
									305	0	0	0	0	305	0
65 - Promotion															
26	4	21	33.65	65	43	33	Cnd	Subventions aux lieux, aux organismes et aux actions de promotion en faveur du secteur professionnel du cirque, des arts forains et arts de la rue	166	-	-	-	-	166	-
Totaux activité 65									Cnd						
									166	0	0	0	0	166	0
Totaux programme 6									Cnd						
									1.102	0	0	0	0	1.102	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21									Cnd						
									84.605	0	0	598	-201	85.002	0

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 22																
LIVRE																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE																
01 - Service général des Lettres et du Livre - Fonctionnement et promotion de la lecture																
26	4	22	12.02	01	16	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	84	-	-	-	-	84	-	
Totaux activité 01									84	0	0	0	0	84	0	
Totaux programme 0									84	0	0	0	0	84	0	
PROGRAMME 1																
LECTURE PUBLIQUE																
11 - Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre																
26	4	22	01.01	11	21	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la politique d'animation des bibliothèques publiques menée à l'initiative de la Communauté française	65	-45	-	-	-	20	-	
26	4	22	01.02	11	24	01 1211 33	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées à la lecture publique	38	-	-	-	-	38	-	
26	4	22	12.20	11	80	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études ou animations	24	-	-	-	-	24	-	
26	4	22	12.30	11	13	1211	Cv	Crédit variable pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la Communauté française et au CLPCF (C)	70	-	-	-	-	70	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	4	22	12.34	11	25	1211	Cnd	Initiatives du Centre de lecture publique de la Communauté française	140	-	-	-	-	140	-
26	4	22	33.14	11	57	33	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	-	-	-	-	-	-	-
26	4	22	33.15	11	60	33	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture	177	45	-	-	-	222	-
26	4	22	43.05	11	23	4312 4322	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	-	-	-	-	-	-	-
26	4	22	43.06	11	26	4312	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
26	4	22	43.07	11	29	4312 4322	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture	977	-	-	300	-	1.277	-
Totaux activité 11															
									Cnd	1.421	0	0	0	0	0
									Cv	70	0	0	0	70	0
12 - Achats d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française															
26	4	22	12.31	12	17	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française	240	-	-	-	-	240	-
Totaux activité 12															
									Cnd	240	0	0	0	0	0
15 - Intervention aux services publics de la lecture - Décret du 28 février 1978															
									Cnd	240	0	0	0	240	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	4	22	33.10	15	49	33	Cnd	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	1.519	-	2.126	-	-	3.645	-
26	4	22	33.11	15	52	33	Cnd	Subventions de fonctionnement proprement dit allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application ou en vue de l'application du décret du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture	123	-8	-	-	-	115	-
26	4	22	33.12	15	55	33	Cnd	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération relative à l'emploi dans le secteur socio culturel allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
26	4	22	43.09	15	39	4312 4322	Cnd	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	8.910	-	-	-	-	8.910	-
26	4	22	43.10	15	42	4312 4322	Cnd	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques de droit privé dans des réseaux de droit public en application des accords du non marchand en application du décret du 17/12/2003	164	-	269	-	-	433	-
26	4	22	43.11	15	45	4312 4322	Cnd	Fonds documentaires spécialisés	120	-	-	-	-	120	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
26	4	22	43.12	15	48	4312 4322	Cnd	Subventions de fonctionnement proprement dit allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture	683	8	-	-	-	691	-	
Totaux activité 15									Cnd	11.519	0	2.395	0	0	13.914	0
Totaux programme 1									Cnd	13.180	0	2.395	300	0	15.875	0
Cv									70	0	0	0	0	70	0	
PROGRAMME 2																
LETTRES ET LIVRE																
21 - Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres																
26	4	22	12.40	21	53	1211	Cnd	Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	418	-	-	-	-7	411	-	
26	4	22	33.15	21	70	33	Cnd	Soutien aux projets associatifs visant au développement de la lecture	25	-	-	-	-	25	-	
26	4	22	33.16	21	73	33	Cnd	Aide à la création littéraire	762	-	-	10	-	772	-	
26	4	22	33.17	21	76	3132	Cnd	Aide à l'édition littéraire	667	-	-	25	-	692	-	
26	4	22	33.18	21	79	3132	Cnd	Aide à la promotion et à la diffusion littéraires	865	-	-	-	-25	840	-	
26	4	22	33.19	21	82	33	Cnd	Aide à la traduction littéraire	138	-	-	-	-	138	-	
Totaux activité 21									Cnd	2.875	0	0	35	-32	2.878	0
22 - Académie royale de Langue et de Littérature françaises - Fonds national de la Littérature																
26	4	22	33.23	22	95	1211	Cnd	Subvention aux publications de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises	30	-	-	-	-	30	-	
26	4	22	33.28	22	13	1211	Cnd	Subvention au Fonds national de la Littérature	48	-	-	-	-	48	-	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux activité 22																
24 - Promotion du livre belge de langue française									Cnd	78	0	0	0	0	78	0
26	4	22	12.42	24	62	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre	31	-	-	-	-	31	-	
26	4	22	33.26	24	09	3132	Cnd	Promotion du livre	321	-	-	-	-	321	-	
26	4	22	81.01	24	75	8112	Cnd	Prêts remboursables et aides à l'édition du livre	-	-	-	-	-	-	-	
26	4	22	81.02	24	78	8112	Cv	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux éditeurs (B)	75	-	-	-	-	75	-	
26	4	22	81.03	24	81	8112	Cnd	Prêts remboursables et aides aux libraires pour la diffusion du livre	25	-	-	-	-	25	-	
26	4	22	81.04	24	84	8112	Cv	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux libraires (B)	39	-	-	-	-	39	-	
Totaux activité 24																
25 - Activités liées à la BD, au livre de jeunesse et au livre de sciences humaines									Cnd	377	0	0	0	0	377	0
26	4	22	12.01	25	37	1211	Cnd	Dépenses relatives à la promotion et la diffusion en littérature de jeunesse	114	0	0	0	0	114	0	
26	4	22	33.01	25	32	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD	132	-	-	-	-	132	-	
26	4	22	33.02	25	35	33	Cnd	Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse	210	-	-	-	-	210	-	
26	4	22	33.04	25	41	33	Cnd	Subventions aux livres de sciences humaines	50	-	-	-	-	50	-	
Totaux activité 25									Cnd	432	0	0	0	0	432	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
51 - Aide au développement															
Informatique															
26	4	22	12.32	51	59	1211	Cnd	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement informatique des bibliothèques créées par la Communauté française	45	-	-	-	-	45	-
26	4	22	12.35	51	68	1211	Cnd	Dépenses pour le développement des technologies de la communication pour le réseau public de lecture de la Communauté française	100	-	-	-	-	100	-
26	4	22	52.11	51	65	521	Cnd	Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	42	-	-	-	-	42	-
26	4	22	63.52	51	93	6311 6321	Cnd	Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	184	-	-	-	-	184	-
Totaux activité 51									Cnd	371	0	0	0	371	0
Totaux programme 5									Cnd	371	0	0	0	371	0
TOTAL DIVISION ORGANIQUE 22															
Cnd									17.815	0	2.395	340	-33	20.517	0
Cv									184	0	0	0	0	184	0

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 23																
JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE																
PROGRAMME 1																
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES																
11 - Promotion et animation en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanente																
25	4	23	12.20	11	10	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	6	-	-	-	-	6	-	
Totaux activité 11									Cnd	6	0	0	0	6	0	
Totaux programme 1									Cnd	6	0	0	0	6	0	
PROGRAMME 2																
JEUNESSE																
21 - Activités du service, soutien aux activités extraordinaires de jeunesse, aux actions de transversalité et au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française																
25	4	23	12.30	21	50	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais de secrétariat du CJEF et du CRIJ (Conseil de la Jeunesse d'expression française et Comité pour les relations internationales de jeunesse)	89	-	-	120	-	209	-	
Totaux activité 21									Cnd	89	-	-	-	-	-	
Totaux programme 2									Cnd	89	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
25	4	23	12.33	21	59	1211	Cnd	Dépenses liées à des activités internationales de jeunesse	20	-	-	-	-	20	-
25	4	23	33.01	21	55	33	Cnd	Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française (décret du 14/11/2008)	152	-	-	-	-	152	-
25	4	23	33.03	21	61	33	Cnd	Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues	1.113	-	-	129	-	1.242	-
25	4	23	33.04	21	64	33	Cnd	Transversalité Jeunesse	100	-	-	20	-	120	-
25	4	23	33.09	21	79	33	Cnd	Subventions pour des projets entrés dans le cadre de programmes, subventions pour les créations, productions et diffusions culturelles "Jeunes"	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 21									1.474	0	0	269	0	1.743	0
22 - Conseil de la Jeunesse d'expression française									Cnd						
25	4	23	12.31	22	54	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CJEF sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière	-	-	-	-	-	-	-
25	4	23	33.01	22	56	33	Cnd	Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 22									0	0	0	0	0	0	0
23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel									Cnd						
25	4	23	33.01	23	57	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 19 mai 2004)	13.711	-	4.137	-	-	17.848	-
25	4	23	33.02	23	60	33	Cnd	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)	12.032	-	5.616	-	-	17.648	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
25	4	23	33.06	23	72	33	Cnd	Subventions complémentaires aux organisations de jeunesse dans le cadre des Etats Généraux de la Culture	-	-	-	-	-	-	-	
25	4	23	33.20	23	17	33	Cnd	Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)	333	-	-	-	-	333	-	
25	4	23	52.01	23	34	521	Cnd	Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	350	-	-	-	-	350	-	
Totaux activité 23									Cnd	26.426	0	9.753	0	0	36.179	0
25 - Formation																
25	4	23	33.40	25	79	33	Cnd	Subventions pour la formation d'animateurs volontaires	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 25									Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Totaux programme 2									Cnd	27.900	0	9.753	269	0	37.922	0
PROGRAMME 3																
EDUCATION PERMANENTE																
31 - Activités du Service																
26	4	23	12.40	31	90	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente	50	-	-	20	-	70	-	
26	4	23	12.42	31	96	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relative aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'éducation permanente, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	4	23	33.06	31	80	33	Cnd	Subventions aux associations bénéficiant des dispositions transitoires prévues à l'article 39 du décret du 17 juillet 2003 ou d'un contrat-programme dans le cadre dudit décret	23.267	-	15.706	-	-44	38.929	-
26	4	23	33.07	31	83	33	Cnd	Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues (fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs) selon le décret du 17 juillet 2003, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
26	4	23	33.08	31	86	33	Cnd	Subventions aux associations bénéficiant d'une convention dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	197	-	-	16	-	213	-
26	4	23	33.09	31	89	33	Cnd	Subventions aux organisations d'éducation permanente de la Communauté française relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	-	-	-	-	-	-
26	4	23	33.10	31	92	33	Cnd	Subvention pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente	500	-	-	-	-10	490	-
26	4	23	33.27	31	46	33	Cnd	Subventions à des activités d'éducation permanente, de développement communautaire ou d'alphabétisation des adultes réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues, en exécution d'un contrat-programme ou d'une convention	730	-	-	305	-	1.035	-
26	4	23	33.29	31	52	33	Cnd	Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues	195	-	-	10	-	205	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	4	23	33.30	31	55	33	Cnd	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général ainsi qu'aux activités extraordinaires réalisées par des groupements en ce domaine	867	-	565	-	-93	1.339	-
Totaux activité 31															
								Cnd	25.806	0	16.271	351	-147	42.281	0
26	4	23	33.33	33	66	33	Cnd	33 - Soutien aux centres d'expression et de créativité Subventions aux Centres d'expression et de créativité, aux Fédérations de pratiques artistiques en amateurs et aux Fédérations des centres d'expression et de créativité ; fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs	2.145	-	-	-	-	2.145	-
26	4	23	33.35	33	72	33	Cnd	Subventions pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	60	-	-	-	-	60	-
Totaux activité 33															
								Cnd	2.205	0	0	0	0	2.205	0
26	4	23	12.41	34	96	1211	Cnd	34 - Conseil supérieur de l'Educa-tion permanente Dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CSEP sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 34															
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Totaux programme 3															
								Cnd	28.011	0	16.271	351	-147	44.486	0
PROGRAMME 4 ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES															
25	4	23	33.10	41	05	33	Cnd	41 - Formation des animateurs Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	410	-	-	-	-	410	21

En milliers d'euros															
MI	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajúst.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 24															
PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES															
PROGRAMME 1															
DÉPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES EN PATRIMOINE CULTUREL															
11 - Patrimoine culturel et Musées															
26	4	24	12.20	11	37	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou Journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel	150	-	-	28	-	178	-
26	4	24	33.04	11	81	33	Cnd	Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées - Communauté française	25	-	-	-	-	25	-
26	4	24	33.07	11	90	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel	365	-	-	-	-	365	-
26	4	24	33.08	11	93	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région de langue française	104	-	-	-	-11	93	-
26	4	24	33.09	11	96	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région bruxelloise	88	-	-	-	-	88	-
26	4	24	33.10	11	02	33	Cnd	Subventions aux institutions muséales privées reconnues	54	-	-	30	-	84	-
26	4	24	33.34	11	74	33	Cnd	Subventions aux musées et institutions muséales liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions	2.836	-	-	170	-	3.006	-
26	4	24	33.35	11	77	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Domaine de Senefve - Musée de l'Orfèvrerie de la Communauté française liée par contrat-programme à la Communauté française	1.610	-	-	-	-6	1.604	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	4	24	33.36	11	80	33	Cnd	Subventions aux musées et institutions muséales liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
26	4	24	33.44	11	07	33	Cnd	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels privés classés (décret du 11 juillet 2002)	12	-	-	-	-	12	-
26	4	24	43.03	11	71	434	Cnd	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels publics classés (décret du 11 juillet 2002)	8	-	-	-	-	8	-
26	4	24	43.11	11	95	434	Cnd	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics - Région de langue française	71	-	-	-	-4	67	4
26	4	24	43.12	11	01	434	Cnd	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics- Région bruxelloise	8	-	-	-	-	8	-
26	4	24	43.13	11	04	434	Cnd	Subventions en vue de la réalisation d'expositions	-	-	-	-	-	-	-
26	4	24	43.14	11	07	434	Cnd	Subventions aux musées publics reconnus liés à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions (décret du 17/07/2002)	1.055	-	-	126	-	1.181	-
26	4	24	63.41	11	74	6342	Cnd	Subventions aux musées publics reconnus pour des acquisitions de collections	-	-	-	-	-	-	-
26	4	24	74.80	11	96	7422	Cnd	Achat d'oeuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française - Région de langue française	108	-	-	-	-	108	-
26	4	24	74.81	11	02	7422	Cde	Acquisition d'œuvre d'art et d'objets de la collection Godart pour les musées relevant de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-
26	4	24	74.81	11	02	7422	Cdo	Acquisition d'œuvre d'art et d'objets de la collection Godart pour les musées relevant de la Communauté française	42	-	-	-	-	42	-

										En milliers d'euros							
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux activité 11																	
								Cnd		6.494	0	0	0	354	-21	6.827	4
								Cde		0	0	0	0	0	0	0	0
								Cdo		42	0	0	0	0	0	42	0
26	4	24	41.30	12	38	413	Cnd	12 - Musée Royal de Mariemont		1.023	-	-	-	-	1.023	-	-
								Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont									
Totaux activité 12																	
								Cnd		1.023	0	0	0	0	0	1.023	0
26	4	24	33.01	13	74	33	Cnd	13 - Ethnologie et Folklore		6	-	-	-	-	6	-	-
								Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel									
26	4	24	33.22	13	40	33	Cnd	Subventions aux activités de recherche ethnologique		43	-	-	-	-	43	-	-
Totaux activité 13																	
								Cnd		49	0	0	0	0	0	49	0
26	4	24	33.37	14	86	33	Cnd	14 - Archives		384	-	-	-	-	384	-	-
								Mundaneum									
26	4	24	33.38	14	89	33	Cnd	Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées		627	-	-	-	-	627	-	-
Totaux activité 14																	
								Cnd		1.011	0	0	0	0	0	1.011	0
26	4	24	33.40	15	96	33	Cnd	15 - Centres de culture scientifique		25	-	-	-	-	25	-	-
								Subventions aux Centres de culture scientifique									
Totaux activité 15																	
								Cnd		25	0	0	0	0	0	25	0
Totaux programme 1																	
								Cnd		8.602	0	0	0	354	-21	8.935	4
								Cde		0	0	0	0	0	0	0	0
								Cdo		42	0	0	0	0	0	42	0

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
PROGRAMME 2																
ARTS PLASTIQUES																
21 - Initiatives propres et aide aux institutions et associations																
26	4	24	12.30	21	77	1211	Cnd	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige (biennales internationales)	150	-	-	150	-	300	-	
26	4	24	12.60	21	70	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion, à l'information et à la création en matière d'Arts plastiques et visuels, d'artisanat de création et de design	240	-	-	-	-65	175	-	
26	4	24	12.61	21	73	1211	Cnd	Gestion, conservation et numérisation des collections du service des Arts plastiques	-	-	-	65	-	65	-	
26	4	24	33.30	21	72	33	Cnd	Subventions ponctuelles aux artistes, aux établissements publics, aux associations et organismes de création et de diffusion des Arts plastiques et visuels, d'artisanat de création et de design (toutes régions)	287	-	-	58	-	345	-	
26	4	24	33.31	21	75	33	Cnd	Subventions ponctuelles et conventions avec des éditeurs, artistes, artisans de création et designers pour l'édition et la diffusion de publications et revues	200	-	-	30	-	230	-	
26	4	24	33.41	21	08	33	Cnd	Subventions aux centres d'art contemporain, aux institutions, aux associations de promotion et de diffusion, aux associations professionnelles, aux manifestations liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions	1.956	-	-	-	-	1.956	34	
26	4	24	74.21	21	26	745	Cnd	Acquisition d'oeuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain	42	-	-	-	-	42	-	
Totaux activité 21									Cnd	2.875	0	0	303	65	3.113	34

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
22 - Musée des Arts contemporains du Grand Hornu															
26	4	24	33.01	22	83	33	Cnd	Subventions au Programme de Transition Professionnelle relatif au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu, Institutions muséales privées reconnues	71	-	-	-	-	71	-
26	4	24	33.36	22	91	33	Cnd	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu lié par convention à la Communauté française	1.906	-	-	-	-	1.906	-
26	4	24	74.22	22	30	745	Cnd	Acquisition d'œuvres pour le Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	150	-	-	-	-	150	-
Totaux activité 22									2.127	0	0	0	0	2.127	0
23 - Aide aux artistes															
26	4	24	33.06	23	02	33	Cnd	Prix à des artistes et subventions à des associations culturelles pour l'organisation de prix conventionnés ou récurrents en faveur d'artistes	17	-	-	-	-	17	-
26	4	24	33.33	23	83	33	Cnd	Bourses aux projets de création et de production d'artistes	150	-	-	-	-	150	-
Totaux activité 23									167	0	0	0	0	167	0
Totaux programme 2									5.169	0	0	303	-65	5.407	34
PROGRAMME 3															
PATRIMOINE ET CRÉATION															
31 - Dépenses et subventions diverses															
26	4	24	33.01	31	92	33	Cnd	Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain	520	-	-	-	-	520	-
26	4	24	33.02	31	95	33	Cnd	Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Communauté française	420	-	-	25	-	445	-
26	4	24	33.03	31	01	33	Cnd	Centre de la tapisserie de Tournai	242	-	-	-	-	242	-
26	4	24	43.01	31	85	434	Cnd	Subventions en vue de la réalisation d'expositions	480	-	-	-	-	480	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
26	4	24	43.02	31	88	434	Cnd	Subventions à des centres d'art contemporain / musées	75	-	-	-	-25	50	-	
Totaux activité 31																
Totaux programme 3									Cnd	1.737	0	0	25	-25	1.737	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24									Cnd	1.737	0	0	25	-25	1.737	0
									Cnd	15.508	0	0	682	-111	16.079	38
									Cde	0	0	0	0	0	0	0
									Cdo	42	0	0	0	0	42	0
Dont Région bruxelloise									Cnd	96	0	0	0	0	96	0
Dont Région de langue française									Cnd	283	0	0	0	-15	268	4

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 25																
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE																
01 - Biens et services																
26	1	25	12.01	01	94	1211	Cnd	Honoraires des avocats. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales	30	-	-	-	-	30	-	
Totaux activité 01									Cnd	30	0	0	0	30	0	
Totaux programme 0									Cnd	30	0	0	0	30	0	
PROGRAMME 1																
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES																
11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel																
26	1	25	01.01	11	05	01	Cnd	Provision pour politiques nouvelles	300	-	-	300	-	600	-	
26	1	25	12.20	11	64	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études et de manifestations diverses	150	-	-	-	-	150	-	
Totaux activité 11									Cnd	450	0	0	300	750	0	
12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel																
26	1	25	41.01	12	75	1211	Cnd	Dotation pour le fonctionnement du CSA	-	-	-	-	-	-	-	
26	1	25	41.02	12	78	1111	Cnd	Dotation pour le personnel du CSA	-	-	-	-	-	-	-	
						1112										
						1131										
26	1	25	41.03	12	81	413	Cnd	Dotation complémentaire en vue de couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	1	25	41.04	12	84	1211	Cnd	Dotation pour le Conseil supérieur de l'Audiovisuel	2.200	-	-	-	-	2.200	-
Totaux activité 12															
								Cnd	2.200	0	0	0	0	2.200	0
13 - Organismes d'audiovisuel															
26	1	25	52.24	13	50	521	Cnd	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	100	-	-	-	-	100	-
26	1	25	74.05	13	94	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	499	-	-	-	-4	495	10
Totaux activité 13															
								Cnd	599	0	0	0	-4	595	10
14 - Aide aux télévisions locales, au Centre du cinéma et de l'audiovisuel et aux projets multimédias															
26	1	25	01.01	14	08	3132 413	Cv	Crédit variable destiné aux subventions des télévisions locales et au Centre du cinéma et de l'audiovisuel (A)	-	-	-	-	-	-	-
26	4	25	30.01	14	75	33 3132	Cv	Crédit variable destiné aux subventions pour des projets de création d'œuvres audiovisuelles, musicales et multimédia (A)	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 14															
								Cv	0	0	0	0	0	0	0
15 - Aides à la professionnalisation et à la formation des employeurs															
26	1	25	33.01	15	06	33	Cnd	Subventions destinées à la professionnalisation et à la formation des employeurs	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 15															
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Totaux programme 1															
								Cnd	3.249	0	0	300	-4	3.545	10
								Cv	0	0	0	0	0	0	0
PROGRAMME 2															
CINÉMA ET VIDÉO															

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
26	1	25	41.01	31	94	414	Cnd	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF)	199.399	-	-	-	-	199.399	-	
26	1	25	41.05	31	09	414	Cnd	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	873	-	-	2	-	875	63	
26	1	25	41.06	31	12	414	Cnd	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet de numérisation des archives audiovisuelles	-	-	-	-	-	-	-	
26	1	25	81.02	31	69	614	Cnd	RTBF - Dotation en vue de couvrir les charges d'amortissement d'emprunts, d'acquisition de matériel et de réalisations audiovisuelles	-	-	-	-	-	-	-	
26	1	25	81.03	31	72	614	Cnd	Intervention financière dans le cadre des investissements (Plan Magellan) de la RTBF	5.649	-	-	-	-	5.649	-	
26	1	25	81.04	31	75	8142	Cnd	Prises de participation dans la S.A. Sonuma	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 31									Cnd	205.921	0	0	2	0	205.923	63
32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite																
26	1	25	81.05	32	79	414	Cnd	RTBF - Soutien au projet TV5	6.464	-	-	-	-	6.464	-	
26	1	25	81.07	32	85	01	Cnd	Participation de la Communauté française au projet ARTE Belgique	2.810	-	-	6	-	2.816	-	
Totaux activité 32									Cnd	9.274	0	0	6	0	9.280	0
33 - Soutien aux télévisions locales																
26	1	25	31.09	33	30	3132	Cnd	Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision	397	-	-	-	-35	362	-	
26	1	25	31.32	33	02	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	-	2.178	-	-	2.178	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
26	1	25	33.10	33	51	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales	4.798	-	-	2	-	4.800	-
26	1	25	33.11	33	54	33	Cnd	Subventions aux télévisions locales pour leur frais spécifiques liés à la numérisation de leurs archives audiovisuelles	100	-	-	35	-	135	-
26	1	25	33.12	33	57	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales pour projets cofinancés par l'Union européenne	14	-	-	-	-	14	-
26	1	25	33.13	33	60	3132	Cnd	Subvention à la fédération des télévisions locales	126	-	-	-	-	126	-
26	1	25	52.01	33	01	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales pour l'acquisition d'équipement	357	-	-	-	-10	347	-
26	1	25	74.06	33	20	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 33									5.792	0	2.178	37	-45	7.962	0
34 - Aide à la création radiophonique															
26	1	25	31.01	34	07	3132	Cv	Crédit variable destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques (B)	915	-	-	-	-	915	-
Totaux activité 34									Cv						
35 - Fréquences Radio Diffusion															
26	1	25	12.01	35	31	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	46	-	-	-	-	46	-
26	1	25	12.02	35	34	1211	Cnd	Conventions - Gestion fréquences radiodiffusion	-	-	-	-	-	-	-
26	1	25	33.01	35	26	33	Cnd	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	40	-	-	-	-	40	-
26	1	25	74.01	35	07	7422	Cnd	Achats de biens meubles durables	30	-	-	-	-	30	-
Totaux activité 35									Cnd						
									116	0	0	0	0	116	0

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux programme 3																
									Cnd	221.103	0	2.178	45	-45	223.281	63
									Cv	915	0	0	0	0	915	0
PROGRAMME 4																
PRESSE																
41 - Aide directe à la presse d'opinion																
26	1	25	01.01	41	35	3132 413	Cv	Crédit variable destiné au développement de la presse écrite (A)	-	-	-	-	-	-	-	
26	1	25	01.02	41	38	3132	Cnd	Provision en vue d'aide à la presse	-	-	-	-	-	-	-	
26	1	25	32.03	41	29	3132	Cnd	Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique	330	-	-	-	-50	280	-	
26	1	25	33.04	41	41	33	Cnd	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	140	-	-	-	-	140	-	
26	1	25	33.05	41	44	33	Cnd	Subvention au Conseil de déontologie	81	-	-	-	-	81	-	
26	1	25	33.06	41	47	33	Cnd	Aide au journalisme d'investigation	75	-	-	-	-	75	-	
26	1	25	41.01	41	07	413	Cnd	Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française	6.982	-	-	-	-13	6.969	-	
Totaux activité 41																
									Cnd	7.608	0	0	0	-63	7.545	0
									Cv	0	0	0	0	0	0	0
Totaux programme 4																
									Cnd	7.608	0	0	0	-63	7.545	0
									Cv	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25																
									Cnd	254.145	0	4.017	374	-123	258.413	73
									Cv	915	0	0	0	0	915	0

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 26																
SPORT																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE																
01 - Biens et services																
23	5	26	11.08	01	36	1111	Cv	Crédit variable relatif à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand (Sport) (A)	-	-	-	-	-	-	-	
						1112										
						112										
						1131										
23	5	26	12.01	01	24	1211	Cnd	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française	103	-	-	100	-	203	-	
Totaux activité 01																
								Cnd	103	0	0	100	0	203	0	
								Cv	0	0	0	0	0	0	0	
02 - Fournitures																
23	5	26	12.02	02	28	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	486	-	-	-	-	486	-	
Totaux activité 02																
								Cnd	486	0	0	0	0	486	0	
03 - Énergie																
23	5	26	12.03	03	32	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	1.500	-	-	-	-50	1.450	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux activité 03															
Cnd															
04 - Matériel durable															
23	5	26	74.01	04	03	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	140	-	-	-	-	140	-
Totaux activité 04															
Cnd															
05 - Imprimés, publications, relations publiques															
23	5	26	12.23	05	94	1211	Cnd	Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films (achats et production éventuelle) photographies (achats, pellicule, droits d'utilisation, production) petits articles d'exposition, etc...	36	-	-	-	-	36	-
Totaux activité 05															
Cnd															
06 - Loyers															
23	5	26	12.06	06	44	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers à vocation sportive et éventuels impôts ou charges les grevant	36	0	0	0	0	36	0
Totaux activité 06															
Cnd															
07 - Assurances															
23	5	26	12.27	07	11	1211	Cnd	Paiement des polices d'assurance	103	-	-	-	-	103	-
Totaux activité 07															
Cnd															
Totaux programme 0															
Cnd															
Cv															
2.368															
0															
0															
0															
100															
-50															
2.418															
0															
0															
PROGRAMME 1															
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT															
11 - Imprimés, publications, relations publiques															

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
23	5	26	11.05	11	37	1111 1112 1131	Cv	Crédit variable destiné aux rémunérations d'encadrement des activités sportives (A)	-	-	-	-	-	-	-
23	5	26	12.33	11	33	1211	Cv	Crédit variable destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	12.500	-	-	-	-	12.500	-
Totaux activité 11									Cv	12.500	0	0	0	12.500	0
12 - Médailles, prix, trophées, plaquettes									15	-	-	-	-	15	-
Totaux activité 12									Cnd	15	0	0	0	15	0
23	5	26	12.35	13	41	1211	Cnd	Services sportifs - Achat de matériel non durable	31	-	-	-	-	31	-
Totaux activité 13									Cnd	31	0	0	0	31	0
23	5	26	01.01	14	35	01 1211 33	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	3.640	-	-	150	-	3.790	-
Totaux activité 14									Cnd	3.640	0	0	150	3.790	0
Totaux programme 1									Cnd	3.686 12.500	0 0	0 0	150 0	3.836 12.500	0 0
PROGRAMME 2															
RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT															
21 - Promotion du sport et de l'ADEPS															
23	5	26	12.30	21	34	1211	Cnd	Promotion du sport	890	-	-	-	-35	855	35
23	5	26	12.31	21	37	1211	Cnd	Promotion d'événements sportifs	1.918	-	-	-	-213	1.705	13

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
23	5	26	33.13	32	86	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de camps sportifs	85	-	-	-	-	85	-
23	5	26	33.15	32	92	33	Cnd	Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif	250	-82	-	82	-	250	-
23	5	26	33.16	32	95	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de programme de développement sportif 2009, y compris créances années antérieures (nouveau)	-	82	-	-	-	82	-
Totaux activité 32									335	0	0	82	0	417	0
34 - Insertion sociale par le sport															
23	5	26	12.34	34	59	1211	Cnd	Insertion sociale par la pratique du sport	350	-	-	-	-	350	-
23	5	26	33.16	34	97	33	Cnd	Subvention aux sports de quartier	100	-	-	-	-	100	-
23	5	26	33.17	34	03	33	Cnd	Subvention réseau de sport de quartier	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 34									450	0	0	0	0	450	0
35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs															
23	5	26	01.01	35	56	01	Cnd	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	26	-	-	-	-	26	-
23	5	26	01.02	35	59	01	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité ainsi que pour l'encadrement	-	-	-	-	-	-	-
23	5	26	12.01	35	58	1211	Cnd	Dépenses en relation avec la promotion du sport féminin	-	-	-	-	-	-	-
23	5	26	12.02	35	61	1211	Cnd	Dépenses en relation avec la campagne pour l'éthique dans le sport	75	-	-	-	-	75	-
23	5	26	12.03	35	64	1211	Cnd	Promotion du sport à l'école	975	-	-	-	-200	775	-
23	5	26	33.02	35	56	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux fédérations sportives francophones reconnues et à leurs cercles y affiliés. Conventions particulières	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
23	5	26	33.03	35	59	33	Cnd	Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires	657	-	98	-	-	755	-
23	5	26	33.04	35	62	33	Cnd	Subvention fédérations sportives - projet femmes et sports	-	-	-	-	-	-	-
23	5	26	33.05	35	65	33	Cnd	Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés at aux fédérations sportives scolaires, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
23	5	26	33.07	35	71	33	Cnd	Subvention projet femmes et sports	-	-	-	-	-	-	-
23	5	26	33.11	35	83	33	Cnd	Sport pour tous	100	-	-	-	-	100	-
23	5	26	33.16	35	01	33	Cnd	Subventions aux clubs sportifs pour handicapés	130	-	-	-	-	130	-
23	5	26	33.17	35	04	33	Cnd	Subvention à l'école de sport - ULB	-	-	-	-	-	-	-
23	5	26	33.18	35	07	33	Cnd	Subventions aux centres sportifs locaux	3.000	-	-	-	-	3.000	-
23	5	26	33.19	35	10	33	Cnd	Subvention à une association de Centres sportifs	85	-	-	-	-	85	-
23	5	26	33.20	35	13	33	Cnd	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	3.805	-	481	-	-382	3.904	-
23	5	26	33.21	35	16	33	Cnd	Subventions pour les plans programmes des fédérations sportives reconnues et de l'association visée à l'article 25, 1° du décret	7.600	-	-	-	-	7.600	-
23	5	26	33.22	35	19	33	Cnd	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	125	-	13	-	-	138	-
23	5	26	33.23	35	22	33	Cnd	Subventions forfaitaires de fonctionnement des associations sportives reconnues	200	-	10	-	-	210	-
23	5	26	33.24	35	25	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux associations pour handicapés	331	-	28	-	-	359	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
23	5	26	33.25	35	28	33	Cnd	Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones reconnues	85	-	26	-	-	111	-
23	5	26	33.26	35	31	33	Cnd	Subventions pour des formations de cadres sportifs	800	-	-	-	-100	700	-
23	5	26	33.27	35	34	33	Cnd	Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlètes francophones	185	-	-	-	-	185	-
23	5	26	33.28	35	37	33	Cnd	Subventions de promotion et notoriété des fédérations : sportives, sportives de loisirs et des associations	300	-	-	-	-	300	-
23	5	26	33.29	35	40	33	Cnd	Subvention au non marchand	-	-	-	-	-	-	-
23	5	26	52.01	35	30	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.	616	-	-	100	-	716	-
23	5	26	52.10	35	57	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité	240	-	-	-	-	240	-
23	5	26	52.11	35	60	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
23	5	26	63.01	35	32	6311 6321	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	103	-	-	-	-	103	-
Totaux activité 35									19.438	0	656	100	-682	19.512	0
36 - Sportifs de haut niveau									Cnd						
évaluation - lutte anti-dopage															
23	5	26	12.35	36	64	1211	Cnd	Evaluation des sportifs de haut niveau	290	-	-	-	-	290	-
23	5	26	12.36	36	67	1211	Cnd	Financement de projets de formation à destination des sportifs de haut niveau (Ariane)	20	-	-	-	-	20	-
23	5	26	33.01	36	54	33	Cnd	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA)	45	-	-	-	-	45	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
23	5	26	33.02	36	57	33	Cnd	Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)	25	-	-	-	-	25	-	
Totaux activité 36									Cnd	380	0	0	0	380	0	
Totaux programme 3									Cnd	20.603	0	656	182	-682	20.759	0
PROGRAMME 4																
SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS																
41 - Dépenses de toute nature pour les installations																
23	5	26	12.40	41	84	1211	Cnd	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	175	-	-	-	-	175	-	
Totaux activité 41									Cnd	175	0	0	0	175	0	
42 - Achat de matériel non durable																
23	5	26	12.41	42	88	1211	Cnd	Achat de matériel sportif, non durable	180	-	-	-	-	180	-	
Totaux activité 42									Cnd	180	0	0	0	180	0	
43 - Équipement durable																
23	5	26	74.01	43	42	7422 741	Cnd	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	800	-	-	-	-	800	-	
Totaux activité 43									Cnd	800	0	0	0	800	0	
Totaux programme 4									Cnd	1.155	0	0	0	1.155	0	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26																
Cnd									31.782	0	736	832	-980	32.370	48	
Cde									0	0	0	1.150	0	1.150	0	
Cdo									0	0	0	250	0	250	0	
Cv									12.500	0	0	0	0	12.500	0	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
TOTAUX CHAPITRE II															
								Cnd	1.067.206	0	-70	7.454	-3.523	1.071.067	205
								Cde	48.400	0	0	1.217	-277	49.340	0
								Cdo	21.127	0	0	2.087	-2.047	21.167	0
								Cv	35.714	0	0	0	0	35.714	0

CHAPITRE III

Éducation, Recherche et Formation

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 40																
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
27	2	40	12.01	02	15	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	76	-	-	-	-	76	-	
27	2	40	12.02	02	18	1211	Cnd	Dépenses relatives aux manifestations et aux publications en matière d'enseignement	57	-	-	-	-	57	-	
27	2	40	74.01	02	88	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	-	-	-	-	25	-	
Totaux activité 02									Cnd	158	0	0	0	0	158	0
Totaux programme 0									Cnd	158	0	0	0	0	158	0
PROGRAMME 1																
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT																
12 - Frais de fonctionnement																
27	3	40	01.01	12	23	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action contre la pénurie d'enseignants	-	-	-	-	-	-	-	
27	2	40	01.02	12	26	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	9.395	-	-	160	-	9.555	-	
27	3	40	12.01	12	25	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	122	-	-	-	-	122	-	
27	3	40	74.01	12	01	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	56	-	-	-	-	56	-	

										En milliers d'euros						
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
27	3	40	12.01	14	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services		15	-	-	-	-	15	-
Totaux activité 14																
Cnd										15	0	0	0	0	15	0
Totaux programme 1																
Cnd										9.990	0	0	160	0	10.150	0
Cv										0	0	0	0	0	0	0
PROGRAMME 2																
PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES																
20 - Provisions en vue de couvrir certaines charges sociales																
23	3	40	01.02	20	34	01	Cnd	Provision d'index		-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 20																
Cnd										0	0	0	0	0	0	0
21 - Provisions diverses																
23	3	40	01.01	21	32	1133	Cnd	Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension		8.200	-	-	-	-	8.200	-
23	3	40	01.02	21	35	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de couvrir les mesures prises dans le cadre des protocoles d'accord sectoriels		-	-	-	-	-	-	-
23	3	40	01.03	21	38	01	Cnd	Provision relative au litige en matière de congés maladie et de pensions		344	-	-	-	-	344	-
27	2	40	01.04	21	41	01	Cnd	Provision pour politiques nouvelles		1.000	-	-	-	-	1.000	-
27	3	40	01.05	21	44	01	Cnd	Quote-part de la Communauté française dans le régime Aide à la Promotion de l'Emploi (APE)		-	-	-	-	-	-	-
23	3	40	01.06	21	47	01	Cnd	Provision générale pour litiges et négociations en cours		1.000	-	-	-	-	1.000	-
27	2	40	01.07	21	50	01	Cnd	Dépenses de toutes nature en relation avec le plan d'action pour l'intervention dans le coût des abonnements scolaires pour les transports publics		18.000	-	-	600	-	18.600	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
27	2	40	01.08	21	53	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action pour l'intervention dans le coût des classes de dépaysement	-	-	-	-	-	-	-	
27	3	40	01.09	21	56	01	Cnd	Provision traitements	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 21									28.544	0	0	600	0	29.144	0	
22 - Arriérés de charges sociales - Personnel enseignant temporaire									Cnd							
23	3	40	11.31	22	19	1131	Cnd	Dépenses relatives aux arriérés ONSS et honoraires d'avocats	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 22									0	0	0	0	0	0	0	
23 - Arriérés SNCB									Cnd							
00	2	40	12.01	23	36	1211	Cnd	Dépenses relatives aux arriérés de la SNCB	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 23									0	0	0	0	0	0	0	
24 - Contrôle absences maladies									Cnd							
27	3	40	12.01	24	37	1211	Cnd	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	660	-56	-	56	-	660	-	
27	3	40	12.02	24	40	1211	Cnd	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement, y compris créances années antérieures	-	56	-	-	-	56	-	
Totaux activité 24									660	0	0	56	0	716	0	
Totaux programme 2									Cnd							
PROGRAMME 4 RECHERCHES EN ÉDUCATION, PILOTAGE INTERRÉSEAUX - ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEAUX - ORIENTATION - DIVERS									29.204	0	0	656	0	29.860	0	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
40 - Inspection - Pilotage - Intéresseaux																
27	2	40	01.01	40	51	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans le cadre du Programme budgétaire spécial pour l'acquisition de manuels scolaires agréés	2.197	-	-	-	-	2.197	-	
27	2	40	01.02	40	54	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	255	-	-	347	-	602	-	
27	2	40	01.04	40	60	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'orientation	150	-	-	-	-5	145	-	
27	2	40	01.07	40	69	01	Cnd	Dépenses de toute nature favorisant l'intégration et l'utilisation des TIC dans l'enseignement	388	-	-	-	-	388	-	
27	2	40	01.11	40	81	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans le cadre du Programme budgétaire spécial pour l'acquisition de logiciels scolaires agréés	520	-	-	-	-	520	-	
27	2	40	01.12	40	84	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école	140	-	-	-	-	140	-	
27	2	40	12.01	40	53	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.048	-	-	-	-99	949	-	
27	2	40	12.41	40	76	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives à divers conseils consultatifs en matière d'enseignement	7	-	-	-	-7	-	-	
27	2	40	41.01	40	23	414	Cnd	Institut de la formation en cours de carrière	4.250	-	-	358	-	4.608	-	
27	2	40	74.01	40	29	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	18	-	-	-	-	18	-	
Totaux activité 40									8.973	0	0	705	-111	9.567	0	
41 - Recherches en Éducation																
27	2	40	01.10	41	79	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	905	-	-	-	-	905	-	
27	2	40	01.11	41	82	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation, y compris créances années antérieures	10	-	-	-	-	10	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
27	2	40	01.12	41	85	01	Cde	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	152	-	-	-	-	152	-
27	2	40	01.12	41	85	01	Cdo	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	152	-	-	163	-	315	-
27	2	40	12.30	41	44	1211	Cnd	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	33	-	-	-	-	33	-
Totaux activité 41															
								Cnd	948	0	0	0	0	948	0
								Cde	152	0	0	0	0	152	0
								Cdo	152	0	0	163	0	315	0
42 - Prix - Donations - Fondations - Legs															
27	1	40	01.01	42	53	01	Cv	Crédit variable destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix (B)	70	-	-	-	-	70	-
								344 345							
Totaux activité 42															
								Cv	70	0	0	0	0	70	0
43 - Prestations de services - Manifestations diverses - Etudes															
27	2	40	33.08	43	72	33	Cnd	Subventions pour des publications à caractère pédagogique	45	-	-	-	-	45	-
Totaux activité 43															
								Cnd	45	0	0	0	0	45	0
44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur															
24	2	40	41.30	44	17	413	Cnd	Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française	713	-	-	-	-22	691	-
Totaux activité 44															
								Cnd	713	0	0	0	-22	691	0
Totaux programme 4															
								Cnd	10.679	0	0	705	-133	11.251	0
								Cde	152	0	0	0	0	152	0
								Cdo	152	0	0	163	0	315	0
								Cv	70	0	0	0	0	70	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 5															
COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS															
50 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes															
27	2	40	01.02	50	64	1211	Cnd	Subvention au consortium European Schoolnet	14	-	-	-	-	14	-
27	2	40	33.01	50	58	33	Cnd	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	5	-	-	-	-	5	-
27	2	40	33.11	50	88	33	Cnd	Subventions aux associations de parents	200	-	-	-	-	200	-
Totaux activité 50									219	0	0	0	0	219	0
55 - Dépenses diverses relatives à l'Enseignement supérieur															
24	2	40	01.01	55	66	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'Enseignement supérieur	100	-	-	46	-	146	-
Totaux activité 55									100	0	0	46	0	146	0
Totaux programme 5															
Cnd									319	0	0	46	0	365	0
PROGRAMME 6															
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - ADMINISTRATION															
60 - Frais de fonctionnement															
24	2	40	01.01	60	71	01	Cnd	Provision pour politiques nouvelles (nouveau)	-	-	-	1.670	-	1.670	-
24	2	40	12.01	60	73	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	25	-	-	-	-	25	-
Totaux activité 60									25	0	0	1.670	0	1.695	0
Totaux programme 6															
Cnd									25	0	0	1.670	0	1.695	0

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
PROGRAMME 7																
ACTIONS VISANT À RENFORCER L'ATTRACTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À PROMOUVOIR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE																
70 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participations aux programmes européens																
24	1	40	12.02	70	86	1211	Cnd	Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	23	-	-	-	-	23	-	
24	1	40	41.30	70	43	413	Cnd	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus	196	-	-	-	-	196	-	
24	1	40	41.31	70	46	413	Cnd	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus Belgica	100	-	-	-	-	100	-	
24	1	40	41.32	70	49	413	Cnd	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité étudiante	1.655	-	-	-	-	1.655	-	
24	1	40	41.33	70	52	413	Cnd	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet AESI - langues germaniques (nouveau)	-	-	-	50	-	50	-	
24	1	40	41.34	70	55	413	Cnd	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet ASEM - DUO (nouveau)	-	-	-	20	-	20	-	
Totaux activité 70									1.974	0	0	0	70	0	2.044	0
71 - Conseil consultatif																
27	1	40	11.12	71	11	1112	Cnd	Indemnités pour chargés de missions	7	-	-	-	-	7	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
90 - Commission des discriminations positives - Programme de transition professionnelle au sein des établissements, écoles et implantations à discrimination positive de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire															
27	3	40	01.05	90	16	01	Cnd	Dépenses relatives aux commissions des discriminations positives	-	79	-	-	-	79	-
27	3	40	01.07	90	22	01	Cnd	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	16.925	-79	-	-	-45	16.801	-
Totaux activité 90									16.925	0	0	0	-45	16.880	0
91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel															
27	2	40	01.08	91	26	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	66	-	-	-	-	66	11
Totaux activité 91									66	0	0	0	0	66	11
Totaux programme 9									16.991	0	0	0	-45	16.946	11
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40															
Cnd									69.382	0	0	3.307	-178	72.511	11
Cde									152	0	0	0	0	152	0
Cdo									152	0	0	163	0	315	0
Cv									10.417	0	0	0	0	10.417	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 41															
SERVICE GÉNÉRAL DE L'INSPECTION															
PROGRAMME 1															
SUBSISTANCE INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL															
11 - Personnel de l'Inspection des Centres PMS															
27	3	41	11.03	11	48	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	457	-	-	-	-48	409	-
Totaux activité 11									457	0	0	0	-48	409	0
12 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire															
27	3	41	11.03	12	49	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	6.290	-	-	-	-15	6.275	-
Totaux activité 12									6.290	0	0	0	-15	6.275	0
13 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire															
27	3	41	11.03	13	50	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	3.231	-	-	21	-	3.252	-
Totaux activité 13									3.231	0	0	21	0	3.252	0
14 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement spécial															

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
27	3	41	11.03	14	51	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	395	-	-	41	-	436	-	
Totaux activité 14																
15 - Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordonnateur et Inspecteurs de Religion									Cnd							
27	3	41	11.03	15	52	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	395	0	0	41	0	436	0	
Personnel statutaire									2.064	-	-	-	-91	1.973	-	
Totaux activité 15																
16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale									Cnd							
27	3	41	11.03	16	53	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	2.064	0	0	0	-91	1.973	0	
Personnel statutaire									531	-	-	-	-7	524	-	
Totaux activité 16																
17 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique									Cnd							
27	3	41	11.03	17	54	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	531	0	0	0	-7	524	0	
Personnel statutaire									780	-	-	121	-	901	-	
Totaux activité 17																
18 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement à distance									Cnd							
27	3	41	11.03	18	55	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	780	0	0	121	0	901	0	
Personnel statutaire									306	-	-	-	-19	287	-	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux activité 18																
19 - Personnel de l'Inspection - Pilotage général									Cnd	306	0	0	0	-19	287	0
27	3	41	11.03	19	56	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	137	-	-	-	-25	112	-	
Totaux activité 19																
Totaux programme 1									Cnd	137	0	0	0	-25	112	0
PROGRAMME 2																
SUBSTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT																
21 - Frais de fonctionnement de l'Inspection des centres PMS																
27	2	41	12.01	21	61	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	42	-	-	-	-	42	-	
27	2	41	74.01	21	37	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 21																
22 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement fondamental ordinaire									Cnd	42	0	0	0	0	42	0
27	2	41	12.01	22	62	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	797	-	-	-	-25	772	-	
27	2	41	74.01	22	38	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 22																
23 - Frais de fonctionnement pour l'Inspection de l'Enseignement secondaire									Cnd	797	0	0	0	-25	772	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
27	2	41	12.01	23	63	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	605	-	-	-	-15	590	-
27	2	41	74.01	23	39	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 23									605	0	0	0	-15	590	0
24 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement spécial															
27	2	41	12.01	24	64	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	91	-	-	-	-	91	-
27	2	41	74.01	24	40	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 24									91	0	0	0	0	91	0
25 - Frais de fonctionnement de l'Inspecteur général Coordinateur et des Inspecteurs de Religion															
27	2	41	12.01	25	65	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	227	-	-	-	-20	207	-
27	2	41	74.01	25	41	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	-	-	-	-	20	-
Totaux activité 25									247	0	0	0	-20	227	0
26 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale															
27	2	41	12.01	26	66	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	88	-	-	-	-	88	-
27	2	41	74.01	26	42	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 26									88	0	0	0	0	88	0
27 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement artistique															

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
27	2	41	12.01	27	67	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	42	-	-	-	-	42	-
27	2	41	74.01	27	43	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 27									42	0	0	0	0	42	0
28 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement à distance															
27	2	41	12.01	28	68	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	39	-	-	-	-9	30	-
Totaux activité 28									39	0	0	0	-9	30	0
Totaux programme 2									1.951	0	0	0	-69	1.882	0
PROGRAMME 3															
SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE															
30 - Service de Conseil et de Soutien pédagogique															
27	3	41	11.03	30	67	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements du personnel du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	5.919	-	-	483	-	6.402	-
27	3	41	12.01	30	70	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	543	-	-	19	-	562	-
27	3	41	74.01	30	46	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	19	-	-	-	-19	-	-
Totaux activité 30									6.481	0	0	502	-19	6.964	0
Totaux programme 3									6.481	0	0	502	-19	6.964	0

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions
									Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires
								Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41

Cnd 22.623 0 0 685 -293 23.015 0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 44															
BÂTIMENTS SCOLAIRES															
PROGRAMME 0															
FONCTIONNEMENT DES FONDS DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE															
01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires															
22	6	44	01.01	01	23	413 6131	Cnd	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	33.468	-	-	-	-	33.468	-
22	6	44	01.02	01	26	413 6131	Cnd	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	14.754	-	-	-	-	14.754	-
22	6	44	01.03	01	29	1211 721	Cde	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires P.U. 1996-2001	-	-	-	-	-	-	-
22	6	44	01.03	01	29	1211 721	Cdo	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires P.U. 1996-2001	50	-	-	-	-	50	-
22	6	44	01.04	01	32	01	Cde	Programme de travaux de première nécessité PTPN	-	-	-	-	-	-	-
22	6	44	01.04	01	32	01	Cdo	Programme de travaux de première nécessité PTPN	1.000	-	-	-	-	1.000	-
22	6	44	01.05	01	35	01	Cde	Programme d'urgence 2003-2010	-	-	-	-	-	-	-
22	6	44	01.05	01	35	01	Cdo	Programme d'urgence 2003-2010	2.000	-	-	-	-	2.000	-
22	6	44	01.06	01	38	01	Cde	Programme prioritaire de travaux PPT	33.725	-	-	-	-	33.725	-
22	6	44	01.06	01	38	01	Cdo	Programme prioritaire de travaux PPT	26.500	-	-	-	-	26.500	-
22	6	44	12.01	01	25	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme de travaux de première nécessité	-	-	-	-	-	-	-
22	6	44	12.02	01	28	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme d'urgence 2003	-	-	-	-	-	-	-
22	6	44	12.03	01	31	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme prioritaire de travaux	15	-	-	-	-	15	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
22	6	44	12.04	01	34	1211	Cde	Dépenses courantes relatives au financement des bâtiments scolaires	270	-	-	-	-	270	-
22	6	44	12.04	01	34	1211	Cdo	Dépenses courantes relatives au financement des bâtiments scolaires	620	-	-	-	-	620	-
22	6	44	41.20	01	52	413	Cnd	Subventions au service à gestion séparée Fonds de garantie des bâtiments scolaires	17.000	-	-	-	-	17.000	-
Totaux activité 01															
								Cnd	65.237	0	0	0	0	65.237	0
								Cde	33.995	0	0	0	0	33.995	0
								Cdo	30.170	0	0	0	0	30.170	0
23	6	44	12.06	02	41	1212	Cnd	02 - Subventions - Loyers - Divers Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	18.487	-	-	-	-	18.487	-
22	6	44	33.01	02	21	3122	Cnd	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	150	-	-	-	-	150	-
Totaux activité 02															
								Cnd	18.637	0	0	0	0	18.637	0
22	6	44	12.01	03	27	1211	Cnd	03 - Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	3.386	-	-	-	-1	3.385	1
Totaux activité 03															
								Cnd	3.386	0	0	0	-1	3.385	1
Totaux programme 0															
								Cnd	87.260	0	0	0	-1	87.259	1
								Cde	33.995	0	0	0	0	33.995	0
								Cdo	30.170	0	0	0	0	30.170	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44															
								Cnd	87.260	0	0	0	-1	87.259	1
								Cde	33.995	0	0	0	0	33.995	0
								Cdo	30.170	0	0	0	0	30.170	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 45															
RECHERCHE SCIENTIFIQUE															
PROGRAMME 0															
SUBSTANCE ADMINISTRATION															
02 - Frais de fonctionnement															
22	2	45	12.02	02	56	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	44	-	-	-	-	44	-
22	2	45	12.03	02	59	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation d'événements dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne en 2010	-	-	-	-	-	-	-
22	2	45	12.20	02	13	1211	Cnd	Dépenses quelconques au soutien de la recherche	40	-	-	-	-	40	-
22	2	45	12.82	02	05	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à l'université des aînés	25	-	-	-	-	25	-
Totaux activité 02									Cnd	109	0	0	0	109	0
Totaux programme 0									Cnd	109	0	0	0	109	0
PROGRAMME 1															
SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILÉS															
10 - Congrès et colloques															
22	2	45	33.01	10	56	33	Cnd	Subventions en vue d'assurer le financement de congrès et de colloques en Belgique organisés par des institutions de langue française	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 10									Cnd	0	0	0	0	0	0
11 - Financement des prix, bourses, frais connexes et participation à des activités et manifestations scientifiques									Cnd	52	-	-	-	52	-
24	2	45	33.03	11	63	354	Cnd	Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes	52	-	-	-	-	52	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux activité 11															
Cnd															
12 - Associations scientifiques et universitaires															
22	2	45	33.05	12	70	33	Cnd	Subventions	49	-	-	2	-	51	-
22	2	45	33.06	12	73	33	Cnd	Subvention au Centre de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (CREM)	75	-	-	-	-	75	-
22	2	45	33.07	12	76	33	Cnd	Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	74	-	-	-	-	74	-
Totaux activité 12															
Cnd															
198									0	0	0	2	0	200	0
13 - Souscription et financement															
22	2	45	33.06	13	74	33	Cnd	Subventions en vue d'assurer la souscription à certains ouvrages et de financer des publications scientifiques périodiques	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 13															
Cnd															
0									0	0	0	0	0	0	0
14 - Dépenses coopération scientifique															
22	2	45	34.02	14	72	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 14															
Cnd															
0									0	0	0	0	0	0	0
Totaux programme 1															
Cnd															
250									0	0	0	2	0	252	0
PROGRAMME 2															
SUBVENTIONS DIVERSES															
20 - Recherche scientifique fondamentale collective															
22	2	45	31.01	20	48	414	Cnd	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	170	-	-	-	-	170	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
22	2	45	31.02	20	51	414	Cnd	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle récurrente	-	-	-	-	-	-	-
22	2	45	33.01	20	66	33	Cnd	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-potitique (CRISP)	220	-	-	-	-	220	-
22	2	45	33.02	20	69	33	Cnd	Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques	74	-	-	-	-	74	-
22	2	45	33.03	20	72	33	Cnd	Subvention aux Instituts Internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest Solvay	52	-	-	-	-	52	-
22	2	45	33.04	20	75	33	Cnd	Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)	59	-	-	-	-	59	-
Totaux activité 20									575	0	0	0	0	575	0
Totaux programme 2									575	0	0	0	0	575	0
PROGRAMME 3															
RECHERCHE SCIENTIFIQUE															
30 - Dépenses diverses															
22	2	45	01.01	30	79	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature résultant de la participation de la Belgique à des activités internationales de politique scientifique	36	-	-	-	-	36	-
Totaux activité 30									36	0	0	0	0	36	0
31 - Subventions ASBL ou assimilés															
24	2	45	01.01	31	80	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	274	-	-	-	-	274	-
22	2	45	33.08	31	01	1211	Cnd	Subvention à l'aquarium Dubuisson	64	-	-	-	-	64	-
22	2	45	33.09	31	04	3441 345	Cnd	Subventions en vue d'assurer le financement des prix et des bourses et la participation à des activités et manifestations scientifiques	106	-	-	-	-2	104	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
22	2	45	33.10	31	07	33	Cnd	Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques	49	-	-	-	-	49	-
24	2	45	33.11	31	10	33	Cnd	Subventions aux associations d'étudiants	109	-	-	-	-	109	-
22	2	45	41.50	31	05	11	Cnd	Subventions à la Ferme expérimentale du Sart Tilman	150	-	-	-	-	150	-
Totaux activité 31									752	0	0	0	-2	750	0
32 - Missions scientifiques à l'étranger									Cnd						
22	2	45	33.11	32	11	3441	Cnd	Subventions à des jeunes chercheurs et étudiants universitaires -Voyages à l'étranger en groupe	49	-	-	-	-	49	-
22	2	45	33.12	32	14	120	Cnd	Subventions aux professeurs et aux membres du personnel académique pour missions scientifiques à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 32									49	0	0	0	0	49	0
33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés									Cnd						
22	2	45	41.04	33	63	414	Cnd	Subvention légale pour l'octroi de mandats et de bourses de recherche (loi 27/07/1971)	23.484	-	-	87	-	23.571	-
22	2	45	41.05	33	66	414	Cnd	Subventions au FNRS dans le cadre du plan d'expansion	24.199	-	-	-	-	24.199	-
22	2	45	41.06	33	69	414	Cnd	Subsides pour recherche médicale (FRSM)	12.500	-	-	-	-	12.500	-
22	2	45	41.07	33	72	414	Cnd	Subventions pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture	10.992	-	-	-	-95	10.897	-
22	2	45	41.08	33	75	414	Cnd	Subvention à l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires (IISN)	11.006	-	-	-	-	11.006	-
22	2	45	41.09	33	78	440	Cnd	Subvention au collège interuniversitaire d'études doctorales dans les sciences du management	221	-	-	-	-	221	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
22	2	45	41.10	33	81	413	Cnd	Subventions en faveur de la recherche fondamentale collective - Initiative des chercheurs	15.894	-	-	-	-	15.894	-	
Totaux activité 33																
34 - Subventions diverses									Cnd	98.296	0	0	87	-95	98.288	0
22	2	45	41.10	34	82	1211	Cnd	Subventions aux centres de génétique humaine reconnus	794	-	-	-	-	794	-	
Totaux activité 34																
35 - Fonds et programmes de recherche									Cnd	794	0	0	0	0	794	0
22	2	45	41.13	35	92	1211	Cnd	Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des académies universitaires	14.186	-	-	-	-150	14.036	-	
22	2	45	41.14	35	95	11	Cnd	Subventions pour le financement des Fonds spéciaux pour la recherche dans les académies universitaires	14.108	-	-	-	-149	13.959	-	
22	2	45	41.15	35	01	413	Cnd	Subvention au Fonds de garantie pour les chercheurs	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 35																
36 - Activités internationales									Cnd	28.294	0	0	0	-299	27.995	0
24	2	45	33.01	36	82	33	Cnd	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	201	-	-	-	-	201	-	
22	2	45	41.01	36	57	1211	Cnd	Cellule de soutien à l'élaboration des dossiers européens et internationaux	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 36																
Totaux programme 3									Cnd	201	0	0	0	0	201	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45									Cnd	128.422	0	0	87	-396	128.113	0
									Cnd	129.356	0	0	89	-396	129.049	0

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 46																
ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
24	2	46	12.01	02	80	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	240	-	-	-	-	240	-	
24	2	46	12.07	02	01	1211	Cnd	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2	-	-	-	-	2	-	
24	2	46	74.01	02	56	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	36	-	-	-	-	36	-	
Totaux activité 02									Cnd	278	0	0	0	0	278	0
Totaux programme 0									Cnd	278	0	0	0	0	278	0
PROGRAMME 1																
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT																
12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques																
24	1	46	11.03	12	87	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	424	-	-	-	-	424	-	
24	1	46	11.04	12	90	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel autre que statutaire	577	-	-	-	-	577	-	
Totaux activité 12									Cnd	1.001	0	0	0	0	1.001	0
Totaux programme 1									Cnd	1.001	0	0	0	0	1.001	0

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
PROGRAMME 2																
SUBVENTIONS DIVERSES																
20 - Financement des prix décernés et autres activités																
24	2	46	33.01	20	93	33	Cnd	Subventions aux Classes des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	42	-	-	-	-	42	-	
24	2	46	33.02	20	96	33	Cnd	Subventions à l'Académie des Sciences	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 20									Cnd	42	0	0	0	0	42	0
21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique																
24	2	46	41.01	21	69	7422	Cnd	Subventions aux Classes des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	267	-	-	-	-	267	-	
24	2	46	41.02	21	72	7422	Cnd	Subventions à l'Académie des Sciences	-	-	-	-	-	-	-	
24	2	46	61.01	21	55	7422	Cnd	Subventions	5	-	-	-	-	5	-	
Totaux activité 21									Cnd	272	0	0	0	0	272	0
Totaux programme 2									Cnd	314	0	0	0	0	314	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46									Cnd	1.593	0	0	0	0	1.593	0

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 47																
ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ÉTUDES																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE																
02 - Frais de fonctionnement																
24	3	47	12.01	02	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	199	-	-	-	-	199	-	
24	3	47	12.66	02	11	1211	Cnd	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études	95	-	-	-	-	95	-	
24	3	47	74.01	02	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	45	-	-	-	-	45	-	
Totaux activité 02									Cnd	339	0	0	0	339	0	
Totaux programme 0									Cnd	339	0	0	0	339	0	
PROGRAMME 1																
ALLOCATIONS ET PRÊTS																
10 - Allocations et prêts																
24	3	47	33.01	10	13	3431	Cnd	Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée	50.174	-	-	2.500	-	52.674	-	
24	3	47	33.02	10	16	3431	Cv	Crédit variable destiné au paiement d'allocations d'études (B)	300	-	-	400	-	700	-	
24	3	47	82.03	10	72	83	Cv	Crédit variable destiné au paiement des prêts d'études (C)	491	-	-	-	-	491	-	
Totaux activité 10									Cnd	50.174	0	0	2.500	0	52.674	
									Cv	791	0	0	400	1.191	0	
Totaux programme 1									Cnd	50.174	0	0	2.500	0	52.674	
									Cv	791	0	0	400	1.191	0	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47									Cnd	50.513	0	0	2.500	0	53.013	
									Cv	791	0	0	400	1.191	0	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
27	3	48	11.03	40	72	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	19.835	-	-	25	-	19.860	-
Totaux activité 40															
Cnd									19.835	0	0	25	0	19.860	0
42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions- traitements															
27	3	48	43.01	42	65	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	21.633	-	-	-	-39	21.594	-
Totaux activité 42															
Cnd									21.633	0	0	0	-39	21.594	0
43 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions- traitements															
27	3	48	44.01	43	75	441	Cnd	Subventions-traitements	32.454	-	-	-	-2	32.452	-
Totaux activité 43															
Cnd									32.454	0	0	0	-2	32.452	0
Totaux programme 4															
Cnd									73.922	0	0	25	-41	73.906	0
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS															
50 - Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement															
27	2	48	01.01	50	83	1211 33	Cnd	CPMS de la Communauté française - Promotion de la santé à l'école	6	-	-	-	-	6	-
27	2	48	12.01	50	85	1211	Cnd	Frais de fonctionnement - Achats de biens non durables et de services	46	-	-	-	-	46	-
27	2	48	41.23	50	24	413	Cnd	Dotation globale	3.301	-	-	-	-73	3.228	-
Totaux activité 50															
Cnd									3.353	0	0	0	-73	3.280	0
52 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement															

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
27	2	48	43.23	52	44	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires	1.986	-	-	-	-8	1.978	-
Totaux activité 52															
53 - Centres PMS officiels subventionnés - Aide connexe															
27	2	48	43.09	53	03	4314 4324	Cnd	Formation réseau CPMS	25	-	-	-	-	25	-
27	2	48	43.10	53	06	4314 4324	Cnd	Formation établissements CPMS	5	-	-	-	-	5	-
Totaux activité 53															
54 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement															
27	2	48	44.23	54	55	443	Cnd	Subventions forfaitaires	2.863	-	-	-	-1	2.862	-
Totaux activité 54															
55 - Centres PMS libres subventionnés - Aide connexe															
27	2	48	44.09	55	14	441	Cnd	Formation réseau CPMS	38	-	-	-	-	38	-
27	2	48	44.10	55	17	441	Cnd	Formation établissements CPMS	9	-	-	-	-	9	-
Totaux activité 55															
Totaux programme 5															
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48															
									47	0	0	0	0	47	0
									8.279	0	0	0	-82	8.197	0
									82.308	0	0	70	-123	82.255	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 50															
AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET															
PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE															
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE															
PROGRAMME 0															
SUBSTANCE ADMINISTRATION -															
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE															
02 - Frais de fonctionnement															
27	2	50	12.01	02	91	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	255	-	-	-	-10	245	-
27	2	50	74.01	02	67	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	-	-	-	-	25	-
Totaux activité 02									280	0	0	0	-10	270	0
Cnd									280	0	0	0	-10	270	0
Totaux programme 0															
PROGRAMME 2															
PILOTAGE - STRUCTURES -															
PROGRAMMES - ACTIVITÉS DE															
FORMATION - RECHERCHES ET															
INFORMATION - ÉTABLISSEMENTS															
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE															
21 - Structures - Programmes -															
Formation et information															
27	2	50	12.01	21	13	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	707	-	-	-	-27	680	-
27	2	50	12.02	21	16	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
27	2	50	12.03	21	19	1211	Cnd	Logiciels d'orientation	-	-	-	-	-	-	-
27	2	50	41.01	21	80	415	Cnd	Subventions en faveur de recherches et d'études	404	-	-	17	-	421	-
Totaux activité 21									1.111	0	0	17	-27	1.101	0
Cnd									1.111	0	0	17	-27	1.101	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
22 - Aide connexe - Formation et recyclage du personnel de la Communauté															
27	2	50	01.07	22	30	1211	Cnd	Formation Enseignement de promotion sociale	48	-	-	-	-	48	-
27	3	50	01.08	22	33	01	Cnd	Formation fonctions de sélections et de promotion	573	-	-	-	-473	100	-
Totaux activité 22															
								Cnd	621	0	0	0	-473	148	0
23 - Subventions - Cotisations et interventions diverses															
27	2	50	33.03	23	16	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Sport, Culture, Ecole et Solidarité (S.C.E.S.) à Bruxelles	230	-	-	-	-	230	-
27	2	50	33.07	23	28	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté française	188	-	-	-	-	188	-
Totaux activité 23															
								Cnd	418	0	0	0	0	418	0
24 - Formation réseau et établissements de la Communauté française															
27	2	50	01.01	24	14	01	Cnd	Formation réseau CPMS	22	-	-	-	-	22	-
27	2	50	01.02	24	17	01	Cnd	Formation établissements CPMS	4	-	-	-	-	4	-
27	2	50	01.03	24	20	01	Cnd	Formation réseau - Enseignement spécialisé	68	-	-	-	-	68	-
27	2	50	01.04	24	23	01	Cnd	Formation établissements - Enseignement spécialisé	34	-	-	-	-	34	-
27	2	50	01.05	24	26	01	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire	439	-	-	-	-	439	-
27	2	50	01.06	24	29	01	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire	219	-	-	-	-	219	-
Totaux activité 24															
								Cnd	786	0	0	0	0	786	0
Totaux programme 2															
								Cnd	2.936	0	0	17	-500	2.453	0

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions
									Réallocation	Crédits supplémentaires
									Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.
										Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 3										
CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
								31 - Frais de fonctionnement		
27	2	50	41.23	31	59	415	Cnd	Dotation globale	1.393	-
										1.393
								Totaux activité 31	1.393	0
								32 - Frais dans le domaine de l'enseignement	1.393	0
27	2	50	12.01	32	24	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services y compris expositions pédagogiques, classes de dépaysement et découverte - activités pédagogiques "originales" et autres...	600	-
										600
27	2	50	74.01	32	97	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	365	-
										365
								Totaux activité 32	365	-
								Totaux programme 3	965	0
									965	0
								PROGRAMME 4	2.358	0
								CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	2.358	0
								40 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques	0	0

													En milliers d'euros			
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
27	3	50	11.03	40	29	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements des chargés de mission		2.183	-	-	-	-14	2.169	-
Totaux activité 40																
41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier. Rémunérations et allocations généralement quelconques																
							Cnd	Personnel statutaire		2.183	0	0	0	-14	2.169	0
27	3	50	11.03	41	30	1111 1112 112 1131	Cnd			772	-	-	17	-	789	-
Totaux activité 41																
Totaux programme 4																
							Cnd			772	0	0	17	0	789	0
PROGRAMME 5 CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
51 - Frais de fonctionnement																
27	2	50	41.23	51	79	413	Cnd	Dotation globale		2.739	-	-	-	-	2.739	-
24	2	50	41.31	51	06	415	Cnd	Dotation au Centre de Strée		420	-	-	-	-	420	-
Totaux activité 51																
							Cnd			3.159	0	0	0	0	3.159	0
Totaux programme 5																
							Cnd			3.159	0	0	0	0	3.159	0
PROGRAMME 6 CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
60 - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
27	3	50	11.03	60	49	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	4.016	-	-	-	-126	3.890	-	
Totaux activité 60																
61 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques									Cnd	4.016	0	0	0	-126	3.890	0
Personnel statutaire									1.268	-	-	19	-	1.287	-	
27	3	50	11.03	61	50	1111 1112 112 1131	Cnd									
Totaux activité 61																
									Cnd	1.268	0	0	19	0	1.287	0
Totaux programme 6																
									Cnd	5.284	0	0	19	-126	5.177	0
PROGRAMME 8 CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER																
80 - Frais de fonctionnement																
Dotation globale									952	-	-	-	-	952	-	
27	2	50	41.23	80	11	415	Cnd									
Totaux activité 80																
									Cnd	952	0	0	0	952	0	
Totaux programme 8																
									Cnd	952	0	0	0	952	0	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50																
									Cnd	17.924	0	0	53	-650	17.327	0

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
27	3	51	11.03	41	57	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire du maternel	31.982	-	-	-	-911	31.071	-	
Totaux activité 41																
44 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Subventions- traitements									Cnd	31.982	0	0	0	-911	31.071	0
27	3	51	43.01	44	51	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements dans le maternel	262.067	-	-	-	-4.594	257.473	-	
Totaux activité 44																
45 - Écoles maternelles libres subventionnées - Subventions- traitements									Cnd	262.067	0	0	0	-4.594	257.473	0
27	3	51	44.01	45	61	441	Cnd	Subventions-traitements dans le maternel	183.168	-	-	-	-1.858	181.310	-	
Totaux activité 45																
Totaux programme 4									Cnd	183.168	0	0	0	-1.858	181.310	0
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES																
53 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement									Cnd	477.217	0	0	0	-7.363	469.854	0
27	2	51	43.23	53	29	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires dans le maternel	31.955	-	-	292	-	32.247	-	
Totaux activité 53																
54 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné									Cnd	31.955	0	0	292	0	32.247	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
27	2	51	43.06	54	76	4314 4324	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	1.178	-	-	-	-3	1.175	-
Totaux activité 54															
Cnd															
55 - Écoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement															
27	2	51	44.23	55	40	443	Cnd	Subventions forfaitaires dans le maternel	22.891	-	-	682	-	23.573	-
Totaux activité 55															
Cnd															
56 - Écoles maternelles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné															
27	2	51	44.06	56	87	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	908	-	-	14	-	922	-
Totaux activité 56															
Cnd															
Totaux programme 5															
Cnd															
PROGRAMME 6															
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES															
61 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques															
27	3	51	11.03	61	77	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire du primaire	87.910	-	-	794	-	88.704	-
Totaux activité 61															
Cnd															
									87.910	0	0	794	0	88.704	0

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
62 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques																
27	3	51	11.03	62	78	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire du primaire	3.379	-	-	3	-	3.382	-	
Totaux activité 62									Cnd	3.379	0	0	3	0	3.382	0
63 - Écoles primaires officielles subventionnées - Subventions- traitements																
27	3	51	43.01	63	70	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements dans le primaire	516.223	-	-	-	-946	515.277	-	
Totaux activité 63									Cnd	516.223	0	0	0	-946	515.277	0
64 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions- traitements																
27	3	51	44.01	64	80	441	Cnd	Subventions-traitements dans le primaire	419.279	-	-	-	-2.228	417.051	-	
Totaux activité 64									Cnd	419.279	0	0	0	-2.228	417.051	0
Totaux programme 6									Cnd	1.026.791	0	0	797	-3.174	1.024.414	0
PROGRAMME 7 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES																
70 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement																
27	2	51	41.23	70	28	415	Cnd	Dotation globale pour le fondamental	27.436	-	-	-	-17	27.419	-	
27	2	51	41.24	70	31	415	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi pour le fondamental	519	-	-	5	-	524	-	
Totaux activité 70									Cnd	27.955	0	0	5	-17	27.943	0

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
27	2	51	44.04	75	03	443	Cnd	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	5	-	-	-	-	5	-	
27	2	51	44.06	75	09	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	1.686	-	-	26	-	1.712	-	
Totaux activité 75																
76 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses									Cnd	1.691	0	0	26	0	1.717	0
27	2	51	33.05	76	05	33	Cnd	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	678	-	-	-	-	678	-	
Totaux activité 76																
Totaux programme 7									Cnd	678	0	0	0	0	678	0
PROGRAMME 8																
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES									Cnd	166.713	0	0	354	-427	166.640	3
80 - Initiatives diverses																
27	2	51	01.05	80	12	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quotidienne	304	-	-	-	-	304	355	
27	3	51	11.05	80	05	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	33.077	-	-	-	-687	32.390	-	
Totaux activité 80																
81 - Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental									Cnd	33.381	0	0	0	-687	32.694	355
27	2	51	01.01	81	01	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	264	-	-	-	-	264	67	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
27	2	51	01.06	81	16	01	Cnd	Dépenses diverses pour outils pédagogiques multimédia et circulaires électroniques	-	-	-	-	-	-	-	
27	2	51	01.07	81	19	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 81									264	0	0	0	0	264	67	
Totaux programme 8									Cnd							
PROGRAMME 9																
DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE									Cnd	33.645	0	0	0	-687	32.958	422
90 - Discriminations positives																
27	2	51	01.01	90	10	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux écoles et implantations à discrimination positive	-	-	-	-	-	-	-	
27	2	51	01.02	90	13	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec les projets complémentaires relatifs aux écoles et implantations à discrimination positive	-	-	-	-	-	-	-	
27	3	51	01.03	90	16	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les "classes- passerelles"	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 90																
91 - Promotion d'une école de la réussite									Cnd	0	0	0	0	0	0	0
27	3	51	01.03	91	17	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux frais de rémunération des animateurs pédagogiques	-	-	-	-	-	-	-	
27	2	51	01.04	91	20	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux frais de fonctionnement pour la promotion d'une école de la réussite	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 91									Cnd	0	0	0	0	0	0	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
92 - Formations en relation avec l'enseignement fondamental																
27	2	2	51	01.03	92	18	01	Cnd	96	-	-	-	-	96	-	
						1111										
						1112										
						112										
						1131										
						1211										
27	2	2	51	01.04	92	21	01	Cnd	184	-	-	-	-	184	-	
								Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieurs de pédagogie								
27	2	2	51	01.05	92	24	01	Cnd	599	-	-	-	-	599	-	
								Formation en cours de carrière - Niveau meso officiel subventionné								
27	2	2	51	01.06	92	27	01	Cnd	738	-	-	-	-	738	-	
								Formation en cours de carrière - Niveau micro								
27	2	2	51	01.07	92	30	01	Cnd	221	-	-	-	-	221	-	
								Formation en cours de carrière - Niveau macro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves								
27	2	2	51	01.08	92	33	01	Cnd	332	-	-	-	-	332	-	
								Formation en cours de carrière - Niveau meso/micro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves								
27	2	2	51	01.09	92	36	01	Cnd	436	-	-	-	-	436	-	
								Formation en cours de carrière - Niveau meso libre subventionné confessionnel								
27	2	2	51	01.10	92	39	01	Cnd	9	-	-	-	-	9	-	
								Formation en cours de carrière - Niveau meso libre non confessionnel								
27	2	2	51	01.11	92	42	01	Cnd	4	-	-	-	-	4	-	
								Formation en cours de carrière - Niveau meso non affilié								
Totaux activité 92									2.619	0	0	0	0	2.619	0	
93 - Brevet sélection									Cnd							
27	3	3	51	01.02	93	16	01	Cnd	-	-	-	-	-	-	-	
								Formation brevet sélection Communauté française								
Totaux activité 93									Cnd							
Totaux programme 9									0	0	0	0	0	0	0	
									2.619	0	0	0	0	2.619	0	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 52																
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
27	2	52	01.01	02	46	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées au comptage des élèves	86	-	-	-	-1	85	-	
27	2	52	12.01	02	48	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	402	-	-	118	-	520	-	
27	2	52	12.02	02	51	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	52	-	-	1	-	53	-	
27	2	52	74.01	02	24	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	15	-	-	-	-	15	-	
Totaux activité 02									Cnd	555	0	0	119	-1	673	0
Totaux programme 0									Cnd	555	0	0	119	-1	673	0
PROGRAMME 4																
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE																
41 - Écoles de la Communauté -																
Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques																
27	3	52	11.03	41	84	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	496.161	-	-	1.927	-	498.088	-	
Totaux activité 41									Cnd	496.161	0	0	1.927	0	498.088	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"															
27	2	52	12.21	51	60	1211	Cnd	Assurance des élèves	375	-3	-	5	-	377	-
27	2	52	12.22	51	63	1211	Cnd	Assurance des élèves, y compris créances années antérieures (nouveau)	-	3	-	-	-	3	-
Totaux activité 51															
								Cnd	375	0	0	5	0	380	0
53 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement															
27	2	52	43.05	53	02	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	887	-	-	9	-	896	-
27	2	52	43.23	53	56	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	46.521	-	-	-	-181	46.340	26
Totaux activité 53															
								Cnd	47.408	0	0	9	-181	47.236	26
54 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné de plein exercice															
27	2	52	43.10	54	18	4314 4324	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	348	-	-	-	-	348	-
27	2	52	43.11	54	21	4314 4324	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	174	-	-	-	-	174	-
Totaux activité 54															
								Cnd	522	0	0	0	0	522	0
55 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement															
27	2	52	44.21	55	61	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats	2.526	-	-	-	-82	2.444	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux activité 63																
64 - Écoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions- traitements									Cnd	14.862	0	0	11	0	14.873	0
27	3	52	44.01	64	10	441	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	26.112	-	-	-	-407	25.705	-	
Totaux activité 64																
									Cnd	26.112	0	0	0	-407	25.705	0
Totaux programme 6																
									Cnd	48.987	0	0	11	-1.017	47.981	0
PROGRAMME 7 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE																
70 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement																
27	2	52	41.23	70	55	415	Cnd	Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	1.993	-	-	-	-21	1.972	-	
Totaux activité 70																
									Cnd	1.993	0	0	0	-21	1.972	0
71 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"																
27	2	52	12.21	71	80	1211	Cnd	Assurance des élèves	15	-	-	-	-	15	-	
Totaux activité 71																
									Cnd	15	0	0	0	0	15	0
Totaux programme 7																
									Cnd	2.008	0	0	0	-21	1.987	0
PROGRAMME 8 INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI																
80 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi																

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.		
27	2	52	01.01	91	38	01	Cnd	Dépenses de toute nature visant à la sensibilisation des élèves à la culture	955	-	-	-	-	955	-		
						1111											
						1112											
						112											
						1131											
						1211											
27	2	52	01.02	91	41	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'information, à la solidarité et à la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves	-	-	-	-	-	-	-		
						1111											
						1112											
						112											
						1131											
						1211											
27	2	52	01.04	91	47	01	Cv	Crédit variable relatif à la réalisation de programmes en relation avec l'enseignement secondaire (A)	-	-	-	-	-	-	-		
27	2	52	01.05	91	50	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	77	-	-	-	-20	57	-		
27	2	52	01.09	91	62	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quotidienne	793	-	-	-	-	793	-		
27	2	52	01.10	91	65	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la mobilité interrégionale et internationale des élèves et des enseignants	40	-	-	10	-	50	-		
						1211											
						33											
Totaux activité 91									Cnd	1.865	0	0	0	10	-20	1.855	0
									Cv	0	0	0	0	0	0	0	0
92 - Activités interréseaux																	
27	2	52	12.02	92	44	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris les prix, les interventions pour des manifestations pédagogiques et culturelles interréseaux	40	-	-	-	-15	25	-		
27	2	52	33.01	92	36	33	Cnd	Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise	375	-	-	-	-	375	-		

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux activité 92																
Cnd																
93 - Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles																
27	2	52	01.01	93	40	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	496	-	-	-	-301	195	1	
Totaux activité 93																
Cnd																
94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel																
27	2	52	01.01	94	41	01	Cnd	Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	11.602	-	-	-	-105	11.497	105	
27	2	52	01.02	94	44	01	Cv	Crédit variable pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel - Région wallonne (A)	-	-	-	-	-	-	-	
27	2	52	01.03	94	47	01	Cv	Crédit variable pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel (B)	7.810	-	-	-	-	7.810	-	
27	2	52	01.04	94	50	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	104	-	-	-	-	104	-	
27	2	52	01.05	94	53	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'Enseignement technique et professionnel, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 94																
Cnd																
Cv																
11.706																
0																
0																
0																
0																
-105																
11.601																
105																
Totaux programme 9																
Cnd																
Cv																
19.778																
0																
0																
10																
-441																
19.347																
106																
Cv																
7.810																
0																
0																
0																
7.810																
0																

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
TOTALUX DIVISION ORGANIQUE 52															
									Cnd	2.460.649	0	0	-6.790	2.457.769	132
									Cv	7.810	0	0	0	7.810	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux activité 42															
Cnd															
44 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques															
27	3	53	11.03	44	17	1111	Cnd	Personnel statutaire paramédical	16.616	-	-	-	-253	16.363	-
						1112									
						112									
						1131									
Totaux activité 44															
Cnd															
46 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements															
27	3	53	43.01	46	10	4314	Cnd	Subventions-traitements du personnel pédagogique	87.840	-	-	-	-1.053	86.787	-
						4324									
Totaux activité 46															
Cnd															
47 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical															
27	3	53	43.01	47	11	4314	Cnd	Subventions-traitements du personnel paramédical	12.409	-	-	54	-	12.463	-
						4324									
Totaux activité 47															
Cnd															
48 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements															
27	3	53	44.01	48	21	441	Cnd	Subventions-traitements du personnel pédagogique	164.396	-	-	1.085	-	165.481	-
Totaux activité 48															
Cnd															
49 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical															
27	3	53	44.01	49	22	441	Cnd	Subventions-traitements du personnel paramédical	18.065	-	-	248	-	18.313	-

										En milliers d'euros							
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux activité 49										Cnd	18.065	0	0	248	0	18.313	0
Totaux programme 4										Cnd	400.002	0	0	4.331	-1.306	403.027	0
PROGRAMME 5																	
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ																	
50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement																	
	27	2	53	41.23	50	62	415	Cnd	Dotation globale	19.184	-	-	1.014	-	20.198	-	
Totaux activité 50										Cnd	19.184	0	0	1.014	0	20.198	0
51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"																	
	27	2	53	12.21	51	87	1211	Cnd	Assurance des élèves	50	-	-	3	-	53	-	
Totaux activité 51										Cnd	50	0	0	3	0	53	0
53 - Écoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement																	
	27	2	53	43.23	53	83	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires	8.538	-	-	68	-	8.606	-	
	27	2	53	43.24	53	86	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 53										Cnd	8.538	0	0	68	0	8.606	0
54 - Écoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné																	
	27	2	53	43.06	54	33	4314 4324	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	63	-	-	-	-3	60	-	
	27	2	53	43.09	54	42	4314 4324	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	71	-	-	-	-	71	-	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
27	2	53	43.10	54	45	4314 4324	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	36	-	-	-	-	36	-	
Totaux activité 54									Cnd	170	0	0	0	-3	167	0
56 - Écoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement																
27	2	53	44.23	56	95	443	Cnd	Subventions forfaitaires	16.182	-	-	509	-	16.691	-	
27	2	53	44.24	56	01	443	Cnd	Subventions forfaitaires y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 56									Cnd	16.182	0	0	509	0	16.691	0
57 - Écoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné																
27	2	53	44.06	57	45	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	64	-	-	6	-	70	-	
27	2	53	44.07	57	48	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	
27	2	53	44.09	57	54	441	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	128	-	-	-	-	128	-	
27	2	53	44.10	57	57	441	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	64	-	-	-	-	64	-	
Totaux activité 57									Cnd	256	0	0	6	0	262	0
Totaux programme 5									Cnd	44.380	0	0	1.600	-3	45.977	0
PROGRAMME 6 INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI																
60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
27	3	53	11.05	60	39	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	2.869	-	-	-	-50	2.819	-	
Totaux activité 60									Cnd	2.869	0	0	0	-50	2.819	0
Totaux programme 6									Cnd	2.869	0	0	0	-50	2.819	0
PROGRAMME 7																
ACTIONS DE LUTTE ET DE PRÉVENTION CONTRE LES ASSUËTUDES ET LA VIOLENCE DANS LES ÉCOLES																
70 - Activités diverses																
27	2	53	01.01	70	44	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à des projets menés en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles, à l'information, à la solidarité et à la démocratie, ainsi qu'à l'accès à la culture	85	-	-	-	-5	80	-	
27	2	53	01.02	70	47	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'information, à la solidarité et à la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 70									Cnd	85	0	0	0	-5	80	0
Totaux programme 7									Cnd	85	0	0	0	-5	80	0
PROGRAMME 8																
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES																
80 - Initiatives diverses																
27	2	53	01.01	80	54	01	Cnd	Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers	24	-	-	-	-	24	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux activité 80															
								Cnd	24	0	0	0	0	24	0
Totaux programme 8															
								Cnd	24	0	0	0	0	24	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53															
								Cnd	447.406	0	0	5.936	-1.364	451.978	0

										En milliers d'euros							
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 54																	
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE																	
PROGRAMME 0																	
CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS																	
01 - Dépenses de personnel -																	
Rémunérations et allocations																	
généralement quelconques - Frais																	
connexes																	
24	3	54	01.01	01	02	01	Cnd	Commissaires et délégués du Gouvernement - Personnel autre que statutaire		1.357	-	-	-	-	1.357	-	
						1111											
						1112											
						112											
						1131											
						1211											
Totaux activité 01										Cnd	1.357	0	0	0	0	1.357	0
Totaux programme 0										Cnd	1.357	0	0	0	0	1.357	0
PROGRAMME 1																	
UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ																	
10 - Frais de fonctionnement																	
24	2	54	41.12	10	16	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Université de Liège		139.210	-	1.678	-	-317	140.571	-	
24	2	54	41.13	10	19	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Université de Mons		41.340	-	406	-	-95	41.651	-	
24	2	54	41.14	10	22	415	Cnd	Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux		1.274	-	-	-	-6	1.268	-	
24	2	54	41.15	10	25	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Académie Wallonie-Europe		9.784	-	-	155	-	9.939	-	
Totaux activité 10										Cnd	191.608	0	2.084	155	-418	193.429	0
11 - Subventions																	
24	2	54	41.16	11	29	3122	Cnd	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège		8.924	-	-	-	-	8.924	-	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
24	2	54	61.01	11	67	6141	Cnd	Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	1.991	-	-	-	-	1.991	-	
Totaux activité 11									Cnd	10.915	0	0	0	0	10.915	0
13 - Subventions sociales																
24	2	54	41.15	13	28	415	Cnd	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	5.498	-	-	-	-6	5.492	-	
Totaux activité 13									Cnd	5.498	0	0	0	-6	5.492	0
Totaux programme 1									Cnd	208.021	0	2.084	155	-424	209.836	0
PROGRAMME 2 UNIVERSITÉS LIBRES																
20 - Intervention																
24	2	54	44.02	20	23	441	Cnd	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	6.880	-	-	-	-10	6.870	-	
Totaux activité 20									Cnd	6.880	0	0	0	-10	6.870	0
21 - Subventions																
24	2	54	44.04	21	30	440	Cnd	Subvention au Département Environnement de l'Université de Liège	2.860	-	-	-	-56	2.804	-	
24	2	54	44.05	21	33	440	Cnd	Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Buber	166	-	-	-	-	166	-	
Totaux activité 21									Cnd	3.026	0	0	0	-56	2.970	0
22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées																
24	2	54	44.03	22	28	440	Cnd	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	12.638	-	-	-	-8	12.630	-	
Totaux activité 22									Cnd	12.638	0	0	0	-8	12.630	0
23 - Allocations de fonctionnement																
24	2	54	44.12	23	56	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	154.797	-	1.843	-	-509	156.131	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajus-t.	Crédits suppl. ann. ant.
24	2	54	12.01	41	44	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12	-	-	-	-	12	-
24	2	54	12.70	41	57	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	16	-	-	-	-16	-	-
24	2	54	33.01	41	39	33	Cnd	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	50	-	-	-	-	50	-
24	2	54	34.03	41	54	3441	Cnd	Indemnités à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement universitaire	1.000	-	-	-	-	1.000	-
Totaux activité 41															
								Cnd	1.078	0	0	0	-16	1.062	0
42 - Conseil interuniversitaire de la Communauté française															
24	2	54	41.04	42	24	33	Cnd	Subventions de fonctionnement au Conseil interuniversitaire de la Communauté française	216	-	-	-	-	216	-
Totaux activité 42															
								Cnd	216	0	0	0	0	216	0
43 - Subventions															
24	2	54	33.15	43	83	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques	372	-	-	-	-	372	-
24	2	54	44.14	43	82	440	Cnd	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	209	-	-	-	-	209	-
Totaux activité 43															
								Cnd	581	0	0	0	0	581	0
44 - Subventions sociales - Institutions diverses															
24	2	54	44.15	44	86	440	Cnd	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	6	-	-	-	-	6	-
Totaux activité 44															
								Cnd	6	0	0	0	0	6	0
45 - Coopération interuniversitaire - Banque de données															

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
24	2	54	40.02	45	12	33	Cnd	Subvention à la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française	248	-	-	-	-	248	-	
24	2	54	40.03	45	15	33	Cnd	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	301	-	-	-	-	301	4	
24	2	54	40.04	45	18	33	Cnd	Promotion de la santé et médecine préventive	-	-	-	-	-	-	-	
24	2	54	40.05	45	21	33	Cnd	Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite	985	-	-	-	-8	977	-	
24	2	54	40.06	45	24	33	Cnd	Subventions aux écoles doctorales interuniversitaires	-	-	-	-	-	-	-	
24	2	54	40.07	45	27	33	Cnd	Intervention en faveur des étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude	7.995	-	-	560	-	8.555	-	
24	2	54	40.08	45	30	33	Cnd	Gratuité du minerval boursier, réduction du minerval de condition modeste et non indexation des minervals (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-	
24	2	54	40.09	45	33	33	Cnd	Soutien à la promotion de la réussite par le soutien : collaboration enseignement supérieur - enseignement obligatoire (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 45									Cnd	9.529	0	0	560	-8	10.081	4
Totaux programme 4									Cnd	11.410	0	0	560	-24	11.946	4
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54									Cnd	622.258	0	4.031	914	-2.195	625.008	4

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 55															
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS															
UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES															
PROGRAMME 0															
SUBSTANCE ADMINISTRATION -															
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE															
02 - Frais de fonctionnement															
24	2	55	12.01	02	32	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23	-	-	-	-	23	-
24	2	55	74.01	02	08	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	-	-	-	-	5	-
Totaux activité 02									28	0	0	0	0	28	0
03 - Divers															
24	2	55	01.10	03	58	01 1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives aux divers conseils consultatifs en matière d'enseignement supérieur	97	-	-	-	-	97	-
Totaux activité 03									97	0	0	0	0	97	0
Totaux programme 0									125	0	0	0	0	125	0
PROGRAMME 1															
SUBSTANCE ADMINISTRATION -															
PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT															
12 - Frais de fonctionnement															
24	3	55	12.01	12	42	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23	-	-	-	-	23	-
24	3	55	74.01	12	18	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	-	-	-	-	5	-
Totaux activité 12									28	0	0	0	0	28	0
Totaux programme 1									28	0	0	0	0	28	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
24	3	55	43.14	43	03	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	5.260	-	-	153	-	5.413	-
24	3	55	43.15	43	06	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements (chargés de mission)	435	-	-	4	-	439	-
Totaux activité 43									5.695	0	0	157	0	5.852	0
44 - Hautes Écoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles libres subventionnées (hors subventions)									5.734	-	-	80	-	5.814	-
24	3	55	44.10	44	01	441	Cnd	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	475	-	-	-	-100	375	-
24	3	55	44.11	44	04	441	Cnd	Subventions-traitements (chargés de mission)							
Totaux activité 44									6.209	0	0	80	-100	6.189	0
Totaux programme 4									15.778	0	0	515	-508	15.785	0
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES															
50 - Hautes Écoles de la Communauté - Divers															
24	2	55	01.04	50	87	1211	Cnd	Écoles d'interprètes internationaux de Mons	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 50									0	0	0	0	0	0	0
51 - Hautes Écoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Écoles de la Communauté française									82.025	-	-	162	-	82.187	-
24	2	55	41.21	51	14	415	Cnd	Dotation aux Hautes Écoles							
24	2	55	41.22	51	17	415	Cnd	Dotation aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux activité 51																
Cnd																
52 - Hautes Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement																
24	2	55	11.03	52	79	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire des internats autonomes	5.748	-	-	-	-83	5.665	-	
24	2	55	12.01	52	82	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	27	-	-	-	-	27	-	
24	2	55	41.23	52	21	415	Cnd	Dotation aux internats autonomes	3.183	-	-	-	-4	3.179	-	
Totaux activité 52																
Cnd																
53 - Hautes Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"																
24	2	55	12.21	53	46	1211	Cnd	Assurance des élèves	142	-	-	-	-	142	-	
Totaux activité 53																
Cnd																
54 - Hautes Écoles de la Communauté - Divers - Jury																
24	2	55	12.01	54	84	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	75	-	-	-	-	75	-	
24	2	55	12.02	54	87	1211	Cnd	Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	21	-	-	-	-	21	-	
Totaux activité 54																
Cnd																
56 - Hautes Écoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Écoles officielles subventionnées																
Cnd																
96 0 0 0 0 0 96 0																

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions
24	2	55	43.14	56	16	4314 4316 4324 4326	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles	110.745	-
									-	-
24	2	55	43.15	56	19	4314 4316 4324 4326	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	-
									-	-
Totaux activité 56									110.745	-323
							Cnd		110.745	0
57 - Hautes Écoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Écoles libres subventionnées									0	-323
24	2	55	44.13	57	23	441 443	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles	173.021	-
									69	173.090
24	2	55	44.14	57	26	441 443	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	-
									-	-
Totaux activité 57									173.021	0
							Cnd		173.021	0
58 - Refinancement des Hautes Écoles - Enseignement									0	0
24	2	55	01.01	58	86	01	Cnd	Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Écoles	84	-
24	3	55	01.04	58	95	01	Cnd	Provision pour politiques nouvelles	-	-
24	2	55	01.05	58	01	01	Cnd	Soutien à la recherche en Hautes Écoles	250	-
									250	-
Totaux activité 58									334	0
							Cnd		334	0
59 - Refinancement des Hautes Écoles - Équipement									0	0
24	2	55	01.01	59	87	01	Cv	Crédit variable relatif aux interventions des régions (A)	-	-
									-	-
Totaux activité 59									0	0
							Cv		0	0

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
63 - Démocratisation de l'accès aux Instituts supérieurs d'architecture																
24	2	55	01.01	63	91	01	Cnd	Allocations d'aide à la démocratisation de l'accès aux Instituts supérieurs d'architecture - hors part complément subsides sociaux	266	-	-	-	-12	254	-	
Totaux activité 63									Cnd	266	0	0	0	-12	254	0
Totaux programme 6									Cnd	18.748	0	-4.031	196	-16	14.897	0
PROGRAMME 7 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ																
70 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes																
24	3	55	01.01	70	01	01	Cnd	Commissaires et délégués du Gouvernement	549	-	-	-	-	549	-	
						1111										
						1112										
						112										
						1131										
						1211										
						7422										
Totaux activité 70									Cnd	549	0	0	0	549	0	
71 - Allocations familiales																
24	3	55	45.40	71	30	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel de la Communauté française dans l'enseignement supérieur hors université	1.553	-	-	-	-175	1.378	-	
24	3	55	45.41	71	33	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel de l'officiel subventionné de l'enseignement supérieur hors université	1.835	-	-	65	-	1.900	-	
24	3	55	45.42	71	36	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel du libre subventionné de l'enseignement supérieur hors université	3.606	-	-	194	-	3.800	-	

										En milliers d'euros						
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux activité 71																
72 - Congés de maternité																
24	3	55	01.01	72	03	01	Cnd	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité		6.994	0	0	259	-175	7.078	0
						1111				225	-	-	140	-	365	-
						1112										
						112										
						1131										
Totaux activité 72																
							Cnd			225	0	0	140	0	365	0
Totaux programme 7																
							Cnd	PROGRAMME 8		7.768	0	0	399	-175	7.992	0
								HAUTES ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ								
81 - Divers																
24	2	55	12.02	81	17	1211	Cnd	Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens		157	-	-	-	-	157	-
24	2	55	12.24	81	83	1211	Cnd	Dépenses diverses relatives à la promotion de l'enseignement supérieur hors université		50	-	-	-	-50	-	-
24	2	55	33.01	81	09	33	Cnd	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur		100	-	-	-	-30	70	-
24	2	55	33.02	81	12	33	Cnd	Subventions aux centres de ressources de l'Éducation aux médias		30	-	-	-	-	30	-
24	2	55	40.01	81	72	441	Cnd	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes		309	-	-	-	-	309	-
24	2	55	40.02	81	75	441	Cnd	Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles		498	-	-	-	-1	497	-
24	2	55	43.02	81	05	434	Cnd	Dotations aux centres de ressources de l'Éducation aux médias		10	-	-	-	-	10	-
Totaux activité 81																
							Cnd			1.154	0	0	0	-81	1.073	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
82 - Subventions sociales															
24	2	55	33.01	82	10	33	Cnd	Subventions sociales aux Hautes Ecoles	6.945	-	-	-	-25	6.920	-
24	2	55	33.02	82	13	33	Cnd	Subventions sociales aux Ecoles d'architecture	303	-	-	-	-6	297	-
Totaux activité 82									7.248	0	0	0	-31	7.217	0
Totaux programme 8									8.402	0	0	0	-112	8.290	0
PROGRAMME 9															
INITIATIVES DIVERSES DE LA															
RÉGION WALLONNE ET DE LA															
RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE															
EN MATIÈRE D'EMPLOI															
90 - Dépenses de personnel -															
Initiatives diverses en matière d'emploi															
24	3	55	11.05	90	26	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université	3.399	-	-	-	-413	2.986	-
Totaux activité 90									3.399	0	0	0	-413	2.986	0
91 - Interventions diverses - Fonds															
Européens															
24	3	55	01.01	91	22	01	Cv	Crédit variable relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (B)	100	-	-	-	-	100	-
Totaux activité 91									100	0	0	0	0	100	0
92 - Interventions diverses - Etat fédéral															
24	3	55	01.01	92	23	01	Cv	Crédit variable relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (A)	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux activité 92															
								Cv	0	0	0	0	0	0	0
Totaux programme 9															
								Cnd	3.399	0	0	0	-413	2.986	0
								Cv	100	0	0	0	0	100	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55															
								Cnd	429.569	0	-4.031	1.341	-1.634	425.245	0
								Cv	100	0	0	0	0	100	0

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 56																
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
27	2	56	12.01	02	59	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	122	-	-	-	-	122	-	
27	2	56	12.24	02	31	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale	43	-	-	-	-	43	-	
27	2	56	33.01	02	54	33	Cnd	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale, y compris créances années antérieures	74	-	-	-	-	74	-	
27	2	56	74.01	02	35	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	-	-	-	-	10	-	
Totaux activité 02									Cnd	249	0	0	0	249	0	
Totaux programme 0									Cnd	249	0	0	0	249	0	
PROGRAMME 1																
SUBSTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT																
12 - Frais de fonctionnement																
27	3	56	12.01	12	69	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	2	-	-	-	-	2	-	
27	3	56	74.01	12	45	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2	-	-	-	-	2	-	
Totaux activité 12									Cnd	4	0	0	0	4	0	
Totaux programme 1									Cnd	4	0	0	0	4	0	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
PROGRAMME 4															
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE															
40 - Écoles de la Communauté -															
Dépenses de personnel enseignant -															
Rémunérations et allocations															
généralement quelconques															
27	3	56	11.03	40	94	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	43.212	-	-	1.798	-	45.010	-
Totaux activité 40									43.212	0	0	1.798	0	45.010	0
41 - Écoles de la Communauté -															
Dépenses de personnel administratif															
et ouvrier - Rémunérations et															
allocations généralement quelconques															
27	3	56	11.03	41	95	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	699	-	-	63	-	762	-
Totaux activité 41									699	0	0	63	0	762	0
43 - Écoles officielles															
subventionnées - Subventions- traitements															
27	3	56	43.01	43	88	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	76.044	-	-	2.294	-	78.338	-
Totaux activité 43									76.044	0	0	2.294	0	78.338	0
44 - Écoles libres subventionnées -															
Subventions-traitements															
27	3	56	44.01	44	01	441	Cnd	Subventions-traitements	43.671	-	-	1.343	-	45.014	-
Totaux activité 44									43.671	0	0	1.343	0	45.014	0
45 - Provision															

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
27	3	56	01.01	45	03	01	Cnd	Provision pour l'augmentation de l'offre de formation dans l'enseignement de promotion sociale	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 45									Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Totaux programme 4									Cnd	163.626	0	0	5.498	0	169.124	0
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE																
50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement																
							Cnd	Dotation globale	3.378	-	-	427	-	3.805	-	
27	2	56	41.23	50	46	415	Cnd									
Totaux activité 50									Cnd	3.378	0	0	427	0	3.805	0
51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"																
							Cnd	Assurance des élèves	360	-	-	-	-	360	-	
27	2	56	12.21	51	71	1211	Cnd									
Totaux activité 51									Cnd	360	0	0	0	0	360	0
52 - Écoles de la Communauté - Dépenses de fonctionnement																
							Cv	Crédit variable relatif à la dotation globale pour des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale de la Communauté française (B)	2.025	-	-	-	-	2.025	-	
27	2	56	41.24	52	51	1111 1112 112 1131 1211	Cv									
Totaux activité 52									Cv	2.025	0	0	0	0	2.025	0
54 - Écoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement																
							Cnd	Frais pour la formation continuée	85	-	-	-	-	85	-	
27	2	56	43.08	54	23	4314 4324	Cnd									

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
27	2	56	43.23	54	68	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires	4.254	-	-	-	-1.328	2.926	-	
27	2	56	43.24	54	71	4314 4316 4324 4326	Cv	Crédit variable relatif au subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale officiel subventionné (B)	3.258	-	-	-	-	3.258	-	
27	2	56	43.25	54	74	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées	-	-	-	1.079	-	1.079	-	
Totaux activité 54									Cnd	4.339	0	0	1.079	-1.328	4.090	0
									Cv	3.258	0	0	0	0	3.258	0
55 - Écoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement									48	-	-	-	-	48	-	
27	2	56	44.08	55	33	441	Cnd	Frais pour la formation continuée	1.826	-	-	-	-498	1.328	-	
27	2	56	44.23	55	78	443	Cnd	Subventions forfaitaires	1.916	-	-	-	-	1.916	-	
27	2	56	44.24	55	81	441 443	Cv	Crédit variable relatif au subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale libre subventionné (B)	-	-	-	490	-	490	-	
27	2	56	44.25	55	84	443	Cnd	Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 55									Cnd	1.874	0	0	490	-498	1.866	0
									Cv	1.916	0	0	0	0	1.916	0
56 - Formation-subvention à l'acquisition d'équipements									-	-	-	-	-	-	-	
27	2	56	60.01	56	60	6151 6311 6321 641	Cv	Crédit variable pour l'octroi de subventions d'équipements pour les écoles de Promotion sociale (A)	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 56									Cv	0	0	0	0	0	0	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux programme 5															
								Cnd	9.951	0	0	1.996	-1.826	10.121	0
								Cv	7.199	0	0	0	0	7.199	0
PROGRAMME 6															
INITIATIVES DIVERSES DE LA															
REGION WALLONNE ET DE LA															
RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE															
EN MATIERE D'EMPLOI															
60 - Dépenses de personnel -															
Initiatives diverses en matière d'emploi															
27	3	56	11.05	60	23	1111	Cnd	Rémunérations des agents contractuels	656	-	-	54	-	710	-
						1112		subventionnés de l'enseignement de							
						112		promotion sociale							
						1131									
Totaux activité 60															
								Cnd	656	0	0	54	0	710	0
Totaux programme 6															
								Cnd	656	0	0	54	0	710	0
PROGRAMME 7															
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE -															
DIVERS															
70 - Initiatives diverses															
27	2	56	01.01	70	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation	1.220	-	-	-	-	1.220	-
						1111		avec la mise en oeuvre de mesures de							
						1112		discrimination positive							
						112									
						1131									
						1211									
Totaux activité 70															
								Cnd	1.220	0	0	0	0	1.220	0
Totaux programme 7															
								Cnd	1.220	0	0	0	0	1.220	0
PROGRAMME 8															
RESTRUCTURATION ET VALIDATION															
DE L'ENSEIGNEMENT DE															
PROMOTION SOCIALE															
81 - Actions diverses															

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
27	2	56	01.01	81	39	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale	516	-	-	-	-	516	-
27	2	56	01.02	81	42	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale	219	-	-	-	-	219	-
Totaux activité 81															
								Cnd	735	0	0	0	0	735	0
83 - Transfert de données															
27	2	56	01.03	83	47	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en œuvre du protocole CISCO	55	-	-	-	-	55	-
27	2	56	01.04	83	50	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de développement d'initiatives en rapport avec la société de la connaissance et en particulier pour des politiques de développement en matière d'alphabétisation et de formation en français langue étrangère	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 83															
								Cnd	55	0	0	0	0	55	0
Totaux programme 8															
								Cnd	790	0	0	0	0	790	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56															
								Cnd	176.496	0	0	7.548	-1.826	182.218	0
								Cv	7.199	0	0	0	0	7.199	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 57															
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE															
PROGRAMME 0															
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE															
02 - Frais de fonctionnement															
27	2	57	12.01	02	86	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	51	-	-	-	-	51	-
27	2	57	74.01	02	62	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	-	-	-	-	5	-
Totaux activité 02									56	0	0	0	0	56	0
Totaux programme 0									56	0	0	0	0	56	0
PROGRAMME 1															
SUBSTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT															
12 - Frais de fonctionnement															
27	3	57	12.01	12	96	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	35	-	-	-	-	35	-
27	3	57	74.01	12	72	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	-	-	-	-	5	-
Totaux activité 12									40	0	0	0	0	40	0
Totaux programme 1									40	0	0	0	0	40	0
PROGRAMME 2															
INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES															
20 - Académie d'été de Wallonie															
27	2	57	33.02	20	05	33	Cnd	Subventions à l'établissement d'utilité publique	200	-	-	-	-24	176	-
Totaux activité 20									200	0	0	0	24	176	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
24	3	57	43.01	32	07	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	10.080	-	-	-	-116	9.964	-
Totaux activité 32															
							Cnd	33 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions-traitements	10.080	0	0	0	-116	9.964	0
24	3	57	44.01	33	17	441	Cnd	Subventions-traitements	21.857	-	-	-	-169	21.688	-
Totaux activité 33															
							Cnd	Totaux programme 3	21.857	0	0	0	-169	21.688	0
							Cnd	PROGRAMME 4 FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	58.555	0	0	0	-759	57.796	0
40 - Établissements de la Communauté - Frais de fonctionnement															
24	2	57	41.01	40	94	415	Cnd	Dotation globale aux 6 établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée	3.086	-	-	7	-	3.093	-
Totaux activité 40															
							Cnd	42 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement	3.086	0	0	7	0	3.093	0
24	2	57	43.03	42	23	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés	520	-	-	16	-	536	-
Totaux activité 42															
							Cnd	43 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Divers	520	0	0	16	0	536	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
24	2	57	01.01	43	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement artistique	25	-	-	-	-25	-	-
Totaux activité 43															
44 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement									Cnd						
24	2	57	44.30	44	18	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés	1.607	-	-	37	-	1.644	-
Totaux activité 44															
45 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers									Cnd						
24	2	57	33.01	45	27	33	Cnd	Subventions à des associations diverses	84	-	-	-	-	84	-
Totaux activité 45															
46 - Subsides sociaux - Ecoles supérieures des arts									Cnd						
24	2	57	33.02	46	31	33	Cnd	Subsides sociaux aux écoles supérieures des arts	748	-	-	7	-	755	-
Totaux activité 46															
47 - Centre d'Appui									Cnd						
24	2	57	41.02	47	07	415	Cnd	Dotation au Centre d'appui aux écoles supérieures des arts	748	0	0	7	0	755	0
Totaux activité 47															
48 - Délégués du gouvernement									Cnd						
24	2	57	01.01	48	33	01	Cnd	Dépenses de personnel et de fonctionnement	240	-	-	-	-	240	-
Totaux activité 48															
49 - Démocratisation de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts									Cnd						
24	2	57	01.01	48	33	01	Cnd	Dépenses de personnel et de fonctionnement	240	0	0	0	0	240	0

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
24	2	57	01.01	49	34	01	Cnd	Allocations d'aide à la démocratisation de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts - hors part complément subsides sociaux	628	-	-	8	-	636	-	
Totaux activité 49																
Totaux programme 4									Cnd	628	0	0	8	0	636	0
PROGRAMME 5																
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNÉS																
50 - Subventions-traitements																
27	3	57	43.01	50	25	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	2.132	-	-	-	-669	1.463	-	
Totaux activité 50																
Totaux programme 5									Cnd	2.132	0	0	0	-669	1.463	0
PROGRAMME 6																
FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNÉS																
60 - Subventions de fonctionnement																
27	2	57	43.02	60	38	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 60																
Totaux programme 6									Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Totaux activité 60																
Totaux programme 6									Cnd	0	0	0	0	0	0	0

										En milliers d'euros							
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
PROGRAMME 7																	
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT																	
70 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés																	
27	3	57	43.01	70	45	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements		75.082	-	-	-	-467	74.615	-	
Totaux activité 70																	
										Cnd	75.082	0	0	0	-467	74.615	0
71 - Établissements d'enseignement libres subventionnés																	
Subventions-traitements																	
27	3	57	44.01	71	55	441	Cnd			8.578	-	-	-	-36	8.542	-	
Totaux activité 71																	
										Cnd	8.578	0	0	0	-36	8.542	0
72 - Humanités artistiques																	
Subventions traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné																	
27	3	57	01.01	72	57	441 4314 4324	Cnd			1.528	-	-	-	-66	1.462	-	
Totaux activité 72																	
										Cnd	1.528	0	0	0	-66	1.462	0
Totaux programme 7																	
										Cnd	85.188	0	0	0	-569	84.619	0
PROGRAMME 8																	
FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT																	
80 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement																	
Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés																	
27	2	57	43.02	80	58	4316 4326	Cnd			2.539	-	-	3	-	2.542	-	
Totaux activité 80																	
										Cnd	2.539	0	0	0	3	2.542	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
81 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés - Initiatives et subventions diverses															
27	2	57	43.06	81	71	4316 4326	Cnd	Subventions pour les expérimentations pédagogiques	5	-	-	-	-	5	-
Totaux activité 81									5	0	0	0	0	5	0
82 - Établissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement															
27	2	57	44.30	82	56	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	215	-	-	3	-	218	-
Totaux activité 82									215	0	0	3	0	218	0
Totaux programme 8									2.759	0	0	6	0	2.765	0
PROGRAMME 9 EQUIPEMENTS															
90 - Dépenses en matière d'équipement															
24	2	57	60.01	90	24	6151	Cnd	Equipement des écoles supérieures des arts	42	-	-	-	-	42	-
24	2	57	61.01	90	33	6151	Cnd	Achèvement de l'orgue d'études du Conservatoire Royal de Bruxelles	-	-	-	-	-	-	-
24	2	57	63.01	90	51	6311 6321	Cnd	Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	22	-	-	-	-	22	-
24	2	57	64.01	90	60	641	Cnd	Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	67	-	-	-	-	67	-
Totaux activité 90									131	0	0	0	0	131	0
Totaux programme 9									131	0	0	0	0	131	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 58															
ENSEIGNEMENT À DISTANCE															
PROGRAMME 0															
SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE															
02 - Frais de fonctionnement															
27	2	58	01.01	02	14	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de politique d'enseignement à distance	126	-	-	-	-	126	-
27	2	58	12.01	02	16	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	597	-	-	-	-	597	-
27	2	58	12.02	02	19	1211	Cnd	Paiement des professeurs correcteurs	1.809	-	-	-	-	1.809	-
27	2	58	12.09	02	40	1211	Cnd	Dépenses relatives à des nouvelles initiatives en matière d'enseignement à distance	-	-	-	-	-	-	-
27	2	58	33.01	02	11	33	Cnd	Subventions dans le cadre d'initiatives nouvelles	-	-	-	-	-	-	-
27	2	58	74.01	02	89	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	32	-	-	-	-	32	-
Totaux activité 02									Cnd	2.564	0	0	0	2.564	0
Totaux programme 0									Cnd	2.564	0	0	0	2.564	0
PROGRAMME 1															
SUBSISTANCE INSPECTION															
10 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques															
27	3	58	11.03	10	21	1111	Cnd	Personnel statutaire	9	-	-	-	-	9	-
						1112									
						112									
						1131									
Totaux activité 10									Cnd	9	0	0	0	9	0

										En milliers d'euros							
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
Totaux programme 1										Cnd	9	0	0	0	0	9	0
PROGRAMME 3																	
RÉALISATION D'ACTIONS OU DE FORMATIONS DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE À L'INTERVENTION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE																	
30 - Actions diverses										188	-	-	-	-	188	-	
27	2	58	01.01	30	42	01	Cv	Crédit variable destiné au financement de programmes d'actions et de formations de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance (A)									
Totaux activité 30										Cv	188	0	0	0	0	188	0
Totaux programme 3										Cv	188	0	0	0	0	188	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58										Cnd	2.573	0	0	0	0	2.573	0
										Cv	188	0	0	0	188	0	
TOTAUX CHAPITRE III										Cnd	6.520.302	0	0	28.599	-29.200	6.519.701	573
										Cde	34.147	0	0	0	34.147	0	
										Cdo	30.322	0	0	163	30.485	0	
										Cv	26.505	0	0	400	26.905	0	

CHAPITRE IV

Dette publique de la Communauté française

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 85																
DETTE DIRECTE																
PROGRAMME 0																
SUBSTANCE ADMINISTRATION																
01 - Frais de fonctionnement																
23	1	85	12.08	01	86	1211	Cnd	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information et d'études liées aux finances communautaires	770	-	-	-	-	770	-	
23	1	85	74.01	01	41	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	15	-	-	-	-	15	-	
Totaux activité 01									785	0	0	0	0	785	0	
Totaux programme 0									785	0	0	0	0	785	0	
PROGRAMME 1																
SERVICE DE LA DETTE DIRECTE																
10 - Amortissements et charges d'intérêts - Papier commercial																
23	1	85	21.01	10	58	213	Cnd	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	12.144	-	-	-	-4.169	7.975	-	
23	1	85	21.03	10	64	211	Cnd	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures	14.843	-	-	-	-6.040	8.803	-	
23	1	85	21.04	10	67	211	Cnd	Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	145.442	-	-	-	-3.669	141.773	-	

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux activité 10															
Cnd									172.429	0	0	0	-13.878	158.551	0
Totaux programme 1															
Cnd									172.429	0	0	0	-13.878	158.551	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85															
Cnd									173.214	0	0	0	-13.878	159.336	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux programme 1															
								Cnd	9.760	0	0	0	-3.729	6.031	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86															
								Cnd	9.760	0	0	0	-3.729	6.031	0
TOTAUX CHAPITRE IV															
								Cnd	182.974	0	0	0	-17.607	165.367	0

CHAPITRE V

Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.	
DIVISION ORGANIQUE 90																
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE																
PROGRAMME 1																
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE																
11 - Région Wallonne - Ccof																
23	1	90	01.32	11	10	4531	Cnd	Dotation à la Région wallonne	321.628	-	-	-	-1.309	320.319	-	
23	1	90	01.33	11	13	451	Cnd	Dotation à la Commission communautaire française	95.023	-	-	-	-381	94.642	-	
23	1	90	01.34	11	16	451 4531	Cnd	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	-	-	-	-	-	-	-	
23	1	90	01.35	11	19	451 4531	Cnd	Dotation complémentaire à la Commission communautaire française	12.500	-	-	-	-	12.500	-	
23	1	90	01.36	11	22	4531	Cnd	Dotation complémentaire à la Région wallonne (nouveau)	-	-	-	42.307	-	42.307	-	
23	1	90	01.37	11	25	4531	Cnd	Dotation relative au désendettement (nouveau)	-	-	-	57.693	-	57.693	-	
Totaux activité 11									Cnd	429.151	0	0	100.000	-1.690	527.461	0
Totaux programme 1									Cnd	429.151	0	0	100.000	-1.690	527.461	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90									Cnd	429.151	0	0	100.000	-1.690	527.461	0
TOTAUX CHAPITRE V									Cnd	429.151	0	0	100.000	-1.690	527.461	0

En milliers d'euros															
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri- butions	Réallo- cations	Crédits Supplé- mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
TOTAL GÉNÉRAL															
								Cnd	8.595.529	0	0	169.077	-59.758	8.704.848	800
								Cde	85.910	0	0	1.492	-277	87.125	0
								Cdo	60.645	0	0	2.525	-2.047	61.123	0
								Cv	91.161	0	0	400	0	91.561	0

ORGANISME D'INTERET PUBLIC

BUDGET 2010 - ajustement n°1					01/07/2010	
ORGANISMES D'INTERET PUBLIC						
Wallonie-Bruxelles International						
RECETTES						
CHAPITRE 41						
PRODUITS RESULTANT DE L'EXERCICE DE LA MISSION						
STATUTAIRE DE WBI						
CHAPITRE 43						
PRODUITS DE LA VENTE D'OBJETS PATRIMONIAUX						
10.01.00	Recettes fonctionnelles	242.687	0	0	0	242.687
10.02.00	Récupérations	1.935.935	0	0	0	1.935.935
10.03.00	Recettes exceptionnelles	0	0	0	0	0
26.01.00	Intérêts sur placement	202.000	0	0	0	202.000
CHAPITRE 45						
INTERVENTION DU SECTEUR PUBLIC						
46.01.00	Dotation de la CF	37.713.000	100.000	0	0	37.813.000
46.02.00	Dotation de la RW	23.235.000	700.000	0	0	23.935.000
46.03.00	Provision Index	0	0	0	0	0
46.04.00	Divers	425.000	0	0	0	425.000
46.05.00	Moyens transférés de la DO 32 du SPW (nouveau)	584.174	0	0	0	584.174
49.01.00	Contribution de la COCOF	232.000	0	0	0	232.000
CHAPITRE 49						
RECETTES POUR ORDRE						
10.04.00	Divers	923.000	0	0	0	923.000
Total des recettes :		65.492.796	800.000	0	0	66.292.796
Reliquat du bénéfice reporté au 31 décembre 2008		1.200.000	0	0	0	1.200.000
Bénéfice reporté estimé au 31 décembre 2009 (volet CF)		2.384.106	0	0	0	2.384.106
		69.076.902	800.000	0	0	69.876.902

D E P E N S E S												
2010 (initial)				Modifications				2010 (ajustement 1)				
CND		CE		CO	CND		CE	CO	CND		CE	CO
CHAPITRE 51												
MONTANTS A PAYER AUX PERSONNES ATTACHEES A L'ORGANISME												
11.01.00	Rémunération du personnel, y compris les charges sociales			14.900.494						14.900.494		
11.02.00	Rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger				4.636.789						4.636.789	
11.03.00	Service social			70.932						70.932		
11.04.00	Assurance complémentaire. Intervention patronale - carr ext.			192.000						192.000		
11.05.00	Indemnités couvrant des charges réelles			828.586						828.586		
11.06.00	Indemnités - Heures supplémentaires			78.120						78.120		
11.07.00	Provision pension (part patronale)			1.087.662						1.087.662		
12.01.00	Formation professionnelle			50.500						50.500		
12.02.00	Honoraires forfaitaires			0						0		
Total chapitre 51 :				17.208.294	4.636.789		0	0		17.208.294	4.636.789	
CHAPITRE 52												
MONTANTS A PAYER A DES TIERS POUR PRESTATIONS, FOURNITURES ET TRAVAUX QUI ONT POUR OBJET DES SERVICES OU DES BIENS NON SUSCEPTIBLES D'ETRE INVENTORIES												
12.03.00	Locaux et matériel			1.244.535						1.244.535		
12.04.00	Frais de bureau			428.200						428.200		
12.05.00	Gestion du contentieux			25.200						25.200		
12.06.00	Autres prestations et travaux par tiers			766.211						766.211		
20.01.00	Charges financières			1.142.534						1.142.534		
20.02.00	Leasing informatique				104.855	35.452					104.855	35.452
Total chapitre 52 :				3.606.680	104.855	35.452	0	0		3.606.680	104.855	35.452

D E P E N S E S		2010 (initial)			Modifications			2010 (ajustement 1)		
		CND	CE	CO	CND	CE	CO	CND	CE	CO
CHAPITRE 53										
EXERCICE PAR L'ORGANISME DE SA MISSION STATUTAIRE										
53.1	Visibilité Wallonie-Bruxelles									
12.07.00	Revue "Wallonie-Bruxelles"	339.218						339.218		
12.08.00	visibilité internationale WB	460.600						460.600		
30.08.00	Visibilité internationale WB - subventions	9.050						9.050		
	Total 53.1 :	808.868			0			808.868		
53.2	Programme d'événements exceptionnels									
12.09.00	Evénements exceptionnels - CF		1.816.550	1.816.550				0	1.816.550	1.816.550
12.10.00	Evénements exceptionnels - RW		2.105.775	2.105.775				0	2.105.775	2.105.775
	Total 53.2 :	0	3.922.325	3.922.325	0	0	0	0	3.922.325	3.922.325
53.3	Représentation de la Communauté française à l'étranger :									
12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger		5.325.990	5.325.990				0	5.325.990	5.325.990
	Total article 53.3 :	0	5.325.990	5.325.990	0	0	0	0	5.325.990	5.325.990
53.4	Secteur multilatéral :									
12.12.00	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral CF		594.397	594.397				0	594.397	594.397
12.13.00	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral RW		535.000	535.000				0	535.000	535.000
30.01.00	Subventions de projets dans le domaine multilatéral CF		835.567	835.567				0	835.567	835.567
30.02.00	Subventions de projets dans le domaine multilatéral RW		1.710.000	1.640.000					1.710.000	1.640.000
30.09.00	Actions cofinancées par l'Union européenne (DO 32) - RW (nouveau)		753.386	584.174					753.386	584.174
35.01.00	Cotisations à divers organismes multilatéraux CF	3.866.465						3.866.465		
35.02.00	Cotisations à divers organismes multilatéraux RW	105.000						105.000		
	Total article 53.4 :	3.971.465	4.428.350	4.212.738	0	0	0	3.971.465	4.428.350	4.212.738

		D E P E N S E S				2010 (initial)				Modifications				2010 (ajustement 1)			
		CND	CE	CD	CO	CND	CE	CD	CO	CND	CE	CD	CO				
53.5	Secteur bilatéral																
12.14.00	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF		1.956.683		1.956.683									0	1.956.683	1.956.683	
12.15.00	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW		1.041.930		1.041.930									0	1.041.930	1.041.930	
30.03.00	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF		2.508.535		2.508.535								100.000	0	2.608.535	2.608.535	
30.04.00	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW		3.656.636		3.656.636								700.000	0	4.356.636	4.356.636	
50.01.00	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF		90.000		90.000									0	90.000	90.000	
50.02.00	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW		441.000		441.000									0	441.000	441.000	
	Total article 53.5 :	0	9.694.784		9.694.784					800.000			800.000	0	10.494.784	10.494.784	
53.6	Politiques sectorielles																
12.16.00	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles CF		2.609.148		2.609.148									0	2.609.148	2.609.148	
	- culture - audiovisuel		1.046.146		1.046.146									0	1.046.146	1.046.146	
	- aide aux acteurs de la solidarité		50.366		50.366									0	50.366	50.366	
	- Education et formation à l'étranger		364.874		364.874									0	364.874	364.874	
	- Recherche - enseignement supérieur		318.000		318.000									0	318.000	318.000	
	- Citoyenneté - Jeunesse		749.762		749.762									0	749.762	749.762	
	- autres		80.000		80.000									0	80.000	80.000	
12.17.00	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles RW		584.100		584.100									0	584.100	584.100	
	- citoyenneté jeunesse		217.000		217.000									0	217.000	217.000	
	- rayonnement économique régional		236.600		236.600									0	236.600	236.600	
	- autres		130.500		130.500									0	130.500	130.500	
30.05.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - CF		6.257.753		6.257.753									0	6.257.753	6.257.753	
	- culture - audiovisuel		2.229.524		2.229.524									0	2.229.524	2.229.524	
	- aide aux acteurs de la solidarité		1.099.998		1.099.998									0	1.099.998	1.099.998	
	- Education et formation à l'étranger		150.000		150.000									0	150.000	150.000	
	- Recherche - enseignement supérieur		2.713.337		2.713.337									0	2.713.337	2.713.337	
	- Citoyenneté - Jeunesse		0		0									0	0	0	
	- autres		64.894		64.894									0	64.894	64.894	
30.06.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW		778.690		778.690									0	778.690	778.690	
	- Citoyenneté-jeunesse		466.000		466.000									0	466.000	466.000	
	- rayonnement économique régional		100.690		100.690									0	100.690	100.690	
	- aide aux acteurs de la solidarité		112.000		112.000									0	112.000	112.000	
	- autres		100.000		100.000									0	100.000	100.000	
30.07.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW		4.250.000		3.144.598									0	4.250.000	3.144.598	
	- Citoyenneté-jeunesse		0		0									0	0	0	
	- rayonnement économique régional		0		0									0	0	0	
	- aide aux acteurs de la solidarité		4.250.000		3.144.598									0	4.250.000	3.144.598	

D E P E N S E S	2010 (initial)				Modifications				2010 (ajustement 1)			
	CND		CD		CND		CD		CND		CD	
	CE	CO	CE	CO	CE	CO	CE	CO	CE	CO	CE	CO
- autres												
50.03.00 Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - CF	0						0	0	0		0	0
50.04.00 Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - RW	0						0	0	0		0	0
01.01.00 COCOP	0	232.000		232.000					0	232.000		232.000
Total article 53.6 :	0	14.711.691		13.606.289	0	0	0	0	0	14.711.691		13.606.289
53.7 Dépenses particulières :												
01.02.00 Ristournes et non-valeurs	0								0			
01.03.00 Provision - Ristournes et non-valeurs	0								0			
Total article 53.7 :	0								0			
Total chapitre 53 :	4.780.333	38.083.140		36.762.126	0	800.000		800.000	4.780.333	38.883.140		37.562.126
CHAPITRE 55												
ACHATS DE BIENS PATRIMONIAUX												
55.1 Belgique												
70.01.00 Aménagement de bâtiments	30.000								30.000			
72.01.00 Acquisitions immobilières nouvelles	0								0			
74.01.00 Acquisitions nouvelles de bien meubles	111.000								111.000			
Total article 55.1 :	141.000				0				141.000			
55.2 Etranger												
70.02.00 Aménagement de bâtiments	95.000								95.000			
72.02.00 Acquisitions immobilières nouvelles	0								0			
74.02.00 Acquisitions nouvelles de bien meubles	80.000								80.000			
Total article 55.2 :	175.000				0				175.000			
55.3 Programmes spécifiques												
74.03.00 acquisitions nouvelles de biens meubles - CF	15.000								15.000			
74.04.00 acquisitions nouvelles de biens meubles - RW	50.000								50.000			
Total article 55.3 :	65.000				0				65.000			

D E P E N S E S	2010 (initial)			Modifications			2010 (ajustement 1)		
	CND	CD		CND	CD		CND	CD	
		CE	CO		CE	CO		CE	CO
Total chapitre 55 :	381.000			0			381.000		
CHAPITRE 56									
SOMMES A PAYER A DES TIERS PAR SUITE D'OPERATIONS FINANCIERES EN PRINCIPAL									
79.01.00 Amortissement d'emprunts	677.709		65.519				677.709		65.519
79.02.00 Leasing informatique		400.000						400.000	
Total chapitre 56 :	677.709	400.000	65.519	0		0	677.709	400.000	65.519
CHAPITRE 57									
AFFECTATION DU BONI						0			
27.01.00 Affectation du boni - CF	0			0			0		
27.02.00 Affectation du boni - RW	0			0			0		
Total chapitre 57	0			0			0		
CHAPITRE 59									
DEPENSES POUR ORDRE									
01.04.00 Divers	923.000						923.000		
01.05.00 Encours CGRI (nouveau)	0						0		
Total chapitre 59 :	923.000			0			923.000		
Total des dépenses :	27.577.016	43.224.784	41.499.886	0	800.000	800.000	27.577.016	44.024.784	42.299.886

SERVICES A GESTION SEPARÉE

ESTIMATION DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2010

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel**Budget des dépenses et recettes-Exercice budgétaire 2010****RECETTES**

1.2	Dotation de la Communauté française	15.917
1.3	Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs	2.460
1.4	Recettes diverses dont le Médiadesk et Wbimages	388
1.5	Ajustement	29
1.6	Dotation accord non-marchand	474
1.7	Contribution à la production audiovisuelle des éditeurs de services	20
1.8	Dotation de la Communauté française (AB 01.14.02. DO 11) Application contrat gestion RTBF	700

Total des recettes	19.988

DEPENSES

2.2	Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma à l'initiative de l'administration	578
2.3	Primes à l'industrie cinématographique	1.143
2.4	Ateliers d'accueil et ateliers de production	1.296
	Subventions à octroyer, notamment, aux associations suivantes: Atelier de l'INSAS, Atelier IAD, Atelier La Cambre, Collectif Dérives, Atelier Graphoui, Wallonie Image Production, CPC, Atelier Alfred, Atelier Jeunes Cinéastes, Caméra ETC CBA, Centre Multimédia de la C.F.,GSARA ,Centre Vidéo de Bruxelles.	
2.5	Subventions aux associations assurant la promotion et la diffusion cinématographiques	593
	Subventions à octroyer, notamment, aux associations suivantes: Festival du CM de Bruxelles, Festival du Court Métrage de Huy, Filmer à tout prix, Média 10/10, Festival Ciné-Vidéastes, Festival du dessin animé, Festival Indépendant, Festival du Film d'Amour, Festival du Film Fantastique Caméra aux Jeunes, Festival de Bruxelles, Vidéo Wall, Festival International du film Francophone, Festival du Film européen de Virton, Festival du Cinéma belge de Moustier-sur-Sambre, Festival des Libertés et divers à déterminer.	
2.6	Aide à la création (relance de la production indépendante avec la RTBF)	1.915
2.7	Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers	666
	Subventions à octroyer, notamment, aux bénéficiaires suivants: DISC, Article 27, CinéEuropa, Centre Audiovisuel Liège, Centre du Film sur l' Art, Cinéma Le Parc, Edimédia, IMA'J (Mémoire juive), CLARA, Espace Dragon, Association Européen du Dessin Animé Cinémathèque royale, Aide RACC, Fonds Storck, C.I.A.V., Midis du Cinéma Cap Education (Samedis du Cinéma), Service Ciné Culture, Centre Laïque Audiovisuel, Studio Parallax, Bureau de Liaison du Cinéma de l' Espace Francophone, Le P'tit Ciné, Folioscope Inform'Action,Grand Angle et divers à déterminer.	
2.8	Aide à la création audiovisuelle, y compris la contribution des télédiffuseurs	9.285
2.9	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service (conseils, commissions) et autres à déterminer	200
2.10	Dépenses afférentes à Eurimages, Observatoire Européen, au Médiadesk et à certains accords internationaux	388
2.11	Actions visant à permettre la promotion et la distribution des films de la CF, soit en Belgique, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs distributeurs	1.150
2.12	Aide aux Salles d'Art et Essai	926
2.13	Ateliers d'accueil et ateliers de production-Accords non-marchand	474
2.14	Cinéma expérimental	100
2.15	Multimédia	64
2.16	Films à Micro Budget	170
2.17	Projets Numériques	150
2.18	Co Production LM avec le VAF	450
2.19	Dépenses pour Wallonie Bruxelles Images	390
2.20	Aides à la formation	50
Total des dépenses		19.988

Résultat	0

CENTRE DE L'AIDE A LA PRESSE ECRITE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

PROJET DE BUDGET POUR L'ANNEE 2010

<u>1 : RECETTES</u>	<u>6.969.000</u>
1.1. Dotation de la Communauté française (DO 25)	6.969.000
1.2. Contributions des télévisions	0
1.3. Dotation de la Communauté française - Presse à l'école (AB 01.05.80 DO 51)	0
1.5. Dotation de la Communauté française - Aide à la presse périodique	0
1.6.	
<u>2 : DEPENSES</u>	<u>6.969.000</u>
2.1. Soutien à la création de titres ou de groupes de titres (5%)	348.450
2.2. Encouragement au développement de programmes de formation du lecteur à la citoyenneté (5%)	348.450
2.3. Encouragement à l'engagement de journalistes professionnels salariés (48%)	3.345.120
2.4. Encouragement à l'adaptation de la presse aux technologies modernes de communication (2%)	139.380
2.5. Aides aux titres de presse quotidienne ou groupes de titres de presse quotidienne pour le maintien de la diversité de la presse écrite (40 %)	2.787.600
<u>Résultat</u>	0

Article 70.13.C

Budget 2010
Agence Education Formation Europe
Service à gestion séparée

A. Opérations courantes	Initial	Ajusté	Réalisé	% restant
Recettes courantes				
Solde reporté de l'année précédente	118	289		
Dotation de fonctionnement Commission européenne programme LLP	450	450		
Dotation de fonctionnement Commission européenne programme EUROPASS	30	30		
Dotation de fonctionnement Communauté française	p.m.	p.m.		
Dotation de fonctionnement Région wallonne	200	200		
Dotation de fonctionnement COCOF	16	16		
Recettes séminaire de contact	20	20		
Produits financiers	20	10		
Total des recettes courantes	854	1.015		
Dépenses courantes				
Frais de personnel	530	550		
Frais de fonctionnement	138	200		
Frais d'évaluation	65	70		
Frais divers	25	25		
Total des dépenses courantes	758	845		
Solde des opérations courantes	96	170		
B. Opérations de capital				
Recettes de capital				
Solde reporté des années précédentes	-9	-9		
Recettes de capital	0	0		
Total des recettes de capital	-9	-9		
Dépenses de capital				
Frais d'acquisition	5	6		
Total des dépenses de capital	5	6		
Solde des opérations de capital	-14	-15		
C. Opérations pour ordre				
Recettes pour ordre				
Solde reporté des Conventions antérieures	5.477	3.120		
Dotation Commission européenne Solde Conventions antérieures	0	0		
Dotation Commission européenne programme Comenius (Convention 2010)	1.477	1.477		
Dotation Commission européenne programme Erasmus (Convention 2010)	4.315	4.315		
Dotation Commission européenne programme Leonardo (Convention 2010)	2.245	2.245		
Dotation Commission européenne programme Grundtvig (Convention 2010)	389	389		
Dotation Commission européenne programme Visites d'Etude (Convention 2010)	35	35		
Dotation Fonds nationaux CSM	2.144	2.214		
Remboursements opérateurs	200	200		
Produits financiers	130	130		
Total des recettes pour ordre	16.412	14.125		
Dépenses pour ordre				
Dépenses programme LLP	7.215	9.215		
Dépenses Fonds nationaux CSM	2.144	1.951		
Charges financières	135	135		
Total des dépenses pour ordre	9.494	11.301		
Solde des opérations pour ordre	6.918	2.824		

COMPTE D'EXECUTION DU BUDGET 2010 AJUSTE									
AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR									
SERVICE A GESTION SEPARÉE									
PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS									
1. RECETTES					DROITS CONSTATES				
					prévisions	réalisations			
						A	B	C	D
1,1	Solde reporté de l'année budgétaire antérieure				1.026.980,64	0,00	0	0	0,00
1,2	Dotation (A,B, 41,30,44) DO 40				691.000,00	0,00			0,00
1,3	autres droits				0,00	0,00			0,00
TOTALX					1.717.980,64	0,00	0,00	0,00	0,00
A. droits constatés en cours d'années (créances de l'année)									
B. réductions de visas d'années antérieures									
C. droits réduits									
D. total des possibilités budgétaires d'engagement pour l'année (A+B-C)									
2. DEPENSES					ENGAGEMENTS				
					prévisions	réalisations			
2.1	Fonctionnement Agence								
2.1.1.	Réunions plénières				3.850,00				
2.1.2.	Réunions Bureau				840,00				
2.1.3.	réunions GT (Etiques et stratégie, divers,...)				1.680,00				
2.1.4.	cotisations, abonnements (ENQA,MWQ,...)				6.500,00				
2.1.5.	Promotion (séminaires, journées de promotion,...)				8.000,00				
2.1.6.	Frais de fonctionnement				2.000,00				
2.1.7.	Frais de mobilier				2.000,00				
SOUS TOTAL					24.870,00				
2.2.	Fonctionnement Audit								
2.2.1.	Réunion GT (Communication, rapport final,...)				1.680,00				
2.2.2.	Réunions coordonnateurs				840,00				
2.2.3.	Promotion, Communication (brochures, site,...)				60.500,00				
2.2.4.	Séminaire formation				4.000,00				
2.2.5.	Frais de fonctionnement Cellule exécutive				4.000,00				
2.2.6.	Audits (pré-visites, visites, impression rapports,...)				529.500,00				
2.2.7.	Participation Colloques				12.000,00				
2.2.8.	Audit ENQA				35.000,00				
SOUS TOTAL					647.520,00				
TOTAL					672.390,00				
3. SYNTHESE ET SOLDE									
					DROITS ET ENGAGEMENTS				
					prévisions	réalisations	différences		
					A	B	A>B	A<B	
RECETTES (exécution du budget)					1.717.980,64	0,00	1.717.980,64	0,00	
DEPENSES (exécution du budget)					672.390,00	0,00	672.390,00	0,00	
RESULTAT SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)					1.045.590,64	0,00	1.045.590,64	0,00	

OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES - BUDGET 2010

PARTIE PAIEMENTS

1. Recettes estimées

1.1. Report estimé du solde de trésorerie 2009	198.462,02
1.2. Dotation 2010 de la CF (DO 11, AB 41.01.18)	109.000,00
Total	307.462,02

2. Dépenses estimées

2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études	196.150,00
2.1.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2010	86.312,02
2.1.2. Estimation des paiements des engagements 2010	282.462,02
2.2. Dépenses relatives à la publication et à la diffusion d'études et recherches	0,00
2.2.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2010	10.000,00
2.2.2. Estimation des paiements des engagements 2010	10.000,00
2.3. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement du Service et au Comité d'accompagnement	0,00
2.3.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2010	15.000,00
2.3.2. Estimation des paiements des engagements 2010	15.000,00
Total	307.462,02

3. Résultat estimé

1. Recettes	307.462,02
2. Dépenses	307.462,02
Solde de trésorerie estimé au 31 décembre 2010	0,00

PARTIE ENGAGEMENTS

1.1. Report estimé du disponible au 31/12/09	2.312,02
1.2. Dotation 2010 de la CF (DO 11, AB 41.01.18)	109.000,00
Total	111.312,02

2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études	86.312,02
2.1.1. Estimation des engagements 2010	86.312,02
2.2. Dépenses relatives à la publication et à la diffusion d'études et recherches	10.000,00
2.2.1. Estimation des engagements 2010	10.000,00
2.3. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement du Service et au Comité d'accompagnement	15.000,00
2.3.1. Estimation des engagements 2010	15.000,00
Total	111.312,02

1. Recettes	111.312,02
2. Dépenses	111.312,02
Disponible estimé au 31 décembre 2010	0,00

PROJET DE DECRET

CONTENANT L' AJUSTEMENT DU

BUDGET GENERAL DES DEPENSES

POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2010

PROGRAMME JUSTIFICATIF

**CHAPITRE I
SERVICES GENERAUX**

**DIVISION ORGANIQUE 06
CABINETS MINISTERIELS**

PROGRAMME 2 - GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

21. Cabinet du Ministre-Président

- 11.02 21 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Réduction : - 25 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

- 12.19 21 Frais de fonctionnement du cabinet
Réduction : - 25 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

- 74.01 21 Dépenses patrimoniales du cabinet
Réduction : - 25 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

22. Cabinet du Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique

- 11.02 22 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Réduction : - 502 milliers d'euros
Transfert vers l'AB 74.01.22 et adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

- 12.06 22 Indemnités de logement
Réduction : - 6 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

- 12.19 22 Frais de fonctionnement du cabinet
Réduction : - 29 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

- 74.01 22 Dépenses patrimoniales du cabinet
Crédit supplémentaire : 469 milliers d'euros
Adaptation des crédits aux besoins

23. Cabinet du Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports

- 11.02 23 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Réduction : - 46 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

24. Cabinet du Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur

- 12.19 24 Frais de fonctionnement du cabinet
Réduction : - 59 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

25. Cabinet de la Ministre de la Jeunesse

- 11.02 25 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Réduction : - 40 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

- 12.06 25 Indemnités de logement
Réduction : - 1 millier d'euros
Crédit non utilisé. Transfert vers l'A.B. 12.19.25

- 12.19 25 Frais de fonctionnement du cabinet
Crédit supplémentaire: 1 millier d'euros
Adaptation aux besoins. Transfert de l'A.B. 12.06.25

26. Cabinet de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances

- 11.02 26 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Réduction : - 161 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant et adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

- 11.04 26 Indemnités généralement quelconques au personnel
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

- 12.19 26 Frais de fonctionnement du cabinet
Crédit supplémentaire : 55 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

- 74.01 26 Dépenses patrimoniales du cabinet
Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

27. Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire

- 74.01 27 Dépenses patrimoniales du cabinet
Réduction : - 71 milliers d'euros
 Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

PROGRAMME 9 - CHARGES LIEES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

91. Loyers - Frais de fonctionnement

- 12.06 91 Loyers des sites extérieurs - Cabinets
Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros
 Adaptation du montant pour payer les loyers et les parkings prévus

DIVISION ORGANIQUE 10

SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ET ORGANISMES NON RATTACHES AUX DIVISIONS ORGANIQUES

PROGRAMME 6 - CHARGES LIEES AU GOUVERNEMENT

60. Dépenses de personnel

- 11.02 60 Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

DIVISION ORGANIQUE 11
AFFAIRES GENERALES - SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Dépenses de personnel

01.01 01 Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique
Crédit supplémentaire : 37 milliers d'euros
 Adaptation du montant pour faire face aux missions élargies du service d'audit dans le cadre du Plan API

11.03 01 Personnel statutaire
Réduction : - 2446 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'utilisation des crédits

11.04 01 Personnel autre que statutaire
Réduction : - 3243 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'utilisation des crédits

02. Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions

01.02 02 Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand (nouveau)
Crédit supplémentaire : 5350 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base - Suite à une accélération de l'inflation, le dépassement de l'indice-pivot, prévu par le Bureau fédéral du plan en octobre 2010, s'est produit en août 2010, impliquant 3 mois d'indexation des traitements en 2010. Les provisions destinées à la prise en charge de l'indexation des traitements et des négociations avec le secteur non marchand doivent donc être augmentées en conséquence.

01.03 02 Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index
Crédit supplémentaire : 21900 milliers d'euros
 Suite à une accélération de l'inflation, le dépassement de l'indice-pivot, prévu par le Bureau fédéral du plan en octobre 2010, s'est produit en août 2010, impliquant 3 mois d'indexation des traitements en 2010. Les provisions destinées à la prise en charge de l'indexation des traitements et des négociations avec le secteur non marchand doivent donc être augmentées en conséquence.

01.16 02 Provision en vue de l'application de l'article 51.2c du contrat de gestion de la RTBF
Crédit supplémentaire : 137 milliers d'euros
 Adaptation du montant en vue d'honorer l'application de l'article 51.2c du contrat de gestion de la RTBF

12.02 02 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien.
 Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration
Réduction : - 183 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction des besoins réels

12.07 02 Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables
Réduction : - 108 milliers d'euros
 Diminution du montant en fonction des besoins réels

74.01 02 Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre
Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction des besoins réels

03. Responsabilité de la Communauté française - Service juridique

- 12.02 03 Responsabilité civile objective
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de la prime payée

05. Action sociale

- 33.01 05 Subventions à l'ASBL Service social
Crédit supplémentaire : 250 milliers d'euros
 Prise en charge intégrale de l'assurance soins de santé hospitalisation pour les membres du personnel de la Communauté française

PROGRAMME 1 - SECRETARIAT GENERAL**18. Observatoire des Politiques culturelles**

- 41.01 18 Dotation à l'Observatoire des Politiques culturelles
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

PROGRAMME 3 - INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISES ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**31. Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française**

- 01.01 31 Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité (nouveau)
Crédit supplémentaire : 350 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base. Transfert de l'AB 33.06.31
- 31.01 31 Subvention au fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais de fonctionnement
Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels
- 33.05 31 Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger
Crédit supplémentaire : 44 milliers d'euros
- 33.06 31 Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité
Réduction : -350 milliers d'euros
 Transfert vers l'AB 01.01.31
- 33.07 31 Subvention à l'Institut Jules Destrée pour effectuer des recherches et études relatives à la promotion de la l'identité de la Communauté française
Réduction : - 74 milliers d'euros
 Crédit non utilisé
- 41.02 31 Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques
Réduction : - 110 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant (réduction du crédit vu l'engagement tardif d'un seul expert, travaillant à l'IWEPS pour le compte de la CF)
- 32. Egalité des chances**
- 33.06 32 Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française Wallonie-Bruxelles
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
 Régularisation de la redistribution
- 37. Protection des droits de l'enfant**
- 01.01 37 Dépenses de toute nature relatives à la protection des droits de l'enfant
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

PROGRAMME 4 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES - CULTURE-ECOLE**41. Dépenses diverses**

- 12.01 41 Dépenses permanentes pour achat de biens non durables et de services (nouveau)
Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base - Transfert de l'AGERS
- 33.01 41 Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre du décret Culture-Ecole (nouveau)
Crédit supplémentaire : 53 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base - Transfert de l'AGERS

PROGRAMME 5 - CABINETS DISSOUS**50. Charges liées aux cabinets dissous**

- 11.03 50 Charges du personnel liées aux cabinets dissous
Crédit supplémentaire : 380 milliers d'euros
 Adaptation du montant pour payer les remboursements des rémunérations du personnel de certains services publics qui avaient été détachés dans les anciens cabinets ministériels
- 12.02 50 Charges liées aux cabinets dissous
Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros
 Adaptation du montant pour payer les charges mentionnées dans le libellé de l'allocation de base

PROGRAMME 7 - CORPS INTERMINISTERIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT**70. Frais de fonctionnement des Commissaires**

- 11.04 70 Rémunération du personnel autre que statutaire
Crédit supplémentaire : 282 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de la décision du Gouvernement de la Communauté française du 22 avril 2010),

PROGRAMME 9 - CELLULE COMPTABILITE**90. Cellule comptabilité**

- 01.01 90 Dépenses de toute nature en rapport avec l'informatisation d'une comptabilité publique
Réduction : - 150 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant. Transfert vers l'A.B. 11.01.90
- 11.01 90 Traitements et indemnités du personnel
Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels. Transfert de l'A.B. 01.01.90

DIVISION ORGANIQUE 13
GESTION DES IMMEUBLES

PROGRAMME 1 - IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**11. Gestion des immeubles de la Communauté française**

- 72.32 11 Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 108 milliers d'euros
 Adaptation du montant pour faire face aux besoins prévus
- Crédit d'ordonnancement**
Crédit supplémentaire : 108 milliers d'euros
 Adaptation du montant pour assurer les paiements prévus

- 12. Loyers et énergie**
- 12.07 12 Taxe régionale et mainmorte
Crédit supplémentaire : 3061 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels
- 12.08 12 Taxe régionale, y compris créances années antérieures, et mainmorte
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 167 milliers d'euros
Adaptation du montant pour payer les arriérés de précomptes immobiliers 2007 et 2008 relatifs aux bâtiments culturels
- Crédit d'ordonnancement**
Crédit supplémentaire : 167 milliers d'euros
Adaptation du montant pour payer les arriérés de précomptes immobiliers 2007 et 2008 relatifs aux bâtiments culturels
- 13. Biens, services, assurances**
- 12.07 13 Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs, ...)
Réduction : - 60 milliers d'euros
Montant non utilisé
- 12.08 13 Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs, ...) y compris créances années antérieures
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
Montant pour payer des loyers d'années antérieures
- 12.22 13 Paiement de primes d'assurance
Crédit supplémentaire : 22 milliers d'euros
Adaptation du montant pour payer des primes d'assurance
Crédits supplémentaires années antérieures : 22 milliers d'euros
Adaptation du montant pour payer des primes d'assurance 2009

DIVISION ORGANIQUE 14
RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN

PROGRAMME 1 - RELATIONS INTERNATIONALES

- 11. Wallonie Bruxelles International**
- 41.01 11 Dotation à Wallonie Bruxelles International
Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros
Part du cabinet du Ministre-Président dans l'aide apportée aux sinistrés du séisme de Haïti

PROGRAMME 2 - ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN

- 20. Financement d'activités de contrôle et de l'audit**
- 12.01 20 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 10 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 3 - DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

- 30. Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participation aux programmes européens**
- 12.01 30 Dépenses courantes pour l'organisation de réunions internationales en Communauté française et la participation à des réunions internationales
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
Crédit en provenance de l'AB 12.01.20 afin de financer des travaux internationaux portant sur les statistiques internationales dans le cadre d'une convention passée avec l'ETNIC)

PRÉSENTATION DU BUDGET AJUSTÉ PAR M. LE MINISTRE ANTOINE

Budget ajusté 2010 de la Communauté française
Rigueur pour maîtriser les dépenses
Vigueur pour soutenir la croissance

André ANTOINE
Vice-Président

Ministre du Budget, des Finances et des Sports

Plan

- 2009 – 2015 : le retour à l'équilibre
- Cadre macroéconomique
- Amendements du Gouvernement
- Ajustement des recettes
- Ajustement des dépenses
- Rigueur et vigueur
- Soldes de financement
- Conclusion

2009 – 2015 : le retour à l'équilibre

Objectifs 2009 – 2012 :

accord de coopération du 15 décembre 2009 et CIBF du 12 mars 2010

Objectifs 2013 – 2015 :

trajectoire de retour à l'équilibre dès 2015 ('Olivier')

(en M €)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
RW	- 406,9	- 364,7	- 267,7	- 134,4			
CF	- 266,5	- 727,1	- 548,0	- 438,1			
GLOBAL	- 673,4	- 1.091,8	- 815,7	- 572,5	- 375,5	- 178,8	0

2009 – 2015 : le retour à l'équilibre

2. Réalisations 2009 :

(Cour des comptes, juin 2010)

Solde de financement CF et RW : - 606,5 M €

Objectif (accord du 15.12.2009) : - 673,4 M €

Ecart favorable de 66,9 M €



Cadre macroéconomique

2010	Budget initial (sept 2009)	Budget ajusté (février 2010)	Probable (sept 2010)
PIB	0,40 %	1,40 %	1,80 %
Indice des prix à la consommation	1,50 %	1,60 %	2,10 %
Indice santé	1,20 %	1,20 %	1,60 %

Les paramètres de septembre 2010 ne donneront une correction consolidée qu'en 2011.

Cadre macroéconomique

Ajustement 2010 :

- Croissance économique passe de 0,40 % (septembre 2009) à 1,40 % (février 2010)
- Inflation passe de 1,5 % (septembre 2009) à 1,6 % (février 2010)

Impact positif sur les recettes 2010 (+ 97 M €)

Cadre macroéconomique

Mise à jour des paramètres en septembre 2010 :

- Croissance économique passe de 1,40 % à 1,80 %
- Inflation passe de 1,6 % à 2,1 %

Impact positif sur les recettes 2011 via :

1. La correction pour année antérieure (environ 64,0 M €)
2. L'amélioration de la trajectoire (environ 65,7 M €)

Cadre macroéconomique

Accélération de l'inflation

Dépassement de l'indice-pivot en août 2010

Indexation de 2 % :

- des allocations sociales en septembre 2010
- des salaires et traitements dans la fonction publique en octobre 2010

Dont coût 2010 pour la CF : environ 21 M €

Amendements

Dépôt de deux amendements du
Gouvernement pour tenir compte de
cette évolution :

➔ **BVM** : Ajustement des recettes sur base
des recettes réellement perçues au 31 août
2010 (+ 14.350 m €) :

- Interventions du FSE d'années antérieures : + 11.400 m €
- Gestion de la dette : + 2.950 m €

➔ **BGD** : provision index : + 14.000 m €
provision non marchand Cocof : + 350 m €

Ajustement des recettes (amendement inclus)

I. Tableau général

(en M €)	Initial 2010	Ajustement	Ajusté 2010
TVA	5.424,7	73,5	5.498,2
IPP	1.918,9	23,7	1.942,6
Etudiants étrangers	68,5	-0,6	67,9
Dotation compensatoire	294,2	0,0	294,2+
Recettes diverses	132,9	3,0	135,9
Recettes affectées	91,2	11,8	103,0
Total	7.930,4	111,4	8.041,8

➡ + 1,40 % (dont 1,22 % liés à l'amélioration des paramètres macroéconomiques)

Ajustement des recettes

2. Partie attribuée de l'IPP : + 73,5 M €

Paramètres de calcul

2010	Initial	Ajusté
Croissance PIB	0,40 %	1,40 %
Inflation	1,50 %	1,60 %
Clé IPP	34,61 %	34,61 %

Ajustement des recettes

3. Partie attribuée de la TVA : + 23,7 M €

Paramètres de calcul

2010	Initial	Ajusté
Inflation	1,50 %	1,60 %
Clé élèves	43,09 %	43,14 %
Indice de dénatalité	102,85 %	102,94 %

Ajustement des recettes

4. Recettes diverses : + 3,0 M €

2010	Initial	Ajustement	Ajusté
Intérêts de placements et produits de la gestion de la dette	1.000	2.950	3.950

Ajustement des recettes

5. Recettes affectées : + 11,8 M €

2010	Initial	Ajustement	Ajusté
Interventions du FSE en faveur de programme d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles – Enseignement obligatoire	4.347	+ 6.000	10.347
Interventions du FSE en faveur de programme d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles – Enseignement de promotion sociale	6.000	+ 5.400	11.400
Remboursement des allocations d'études	300	+ 400	700

➡ **Perceptions tardives d'interventions FSE d'années antérieures**

Ajustement des dépenses (amendement inclus)

Tableau général

(en M €)	Initial 2010	Ajustement	Ajusté 2010
Traitements enseignants	4.500,9	-6,4	4.494,5
Dette	183,0	-17,6	165,4
Dotation RW Cocof	429,2	98,3	527,5
Dotations OIP	479,6	2,2	481,8
Dépenses réglementées	2.234,7	6,7	2.241,4
Autres	828,8	27,4	856,2
Crédits variables	91,2	0,4	91,6
Total	8.747,3	111,0	8.858,3

➡ **+ 111,0 M €**

dont 100 M de dotation exceptionnelle RW

Rigueur

1. Maîtrise absolue des dépenses : + 11,0 M € par rapport à l'initial 2010 (hors dotation complémentaire à la Région wallonne), compte tenu de la prise en compte de 3 mois d'indexation des traitements.

2. Solidarité avec Bruxelles :

- Dotation exceptionnelle à la Cocof : 12,5 M €
- Règlement des précomptes immobiliers dus à la Région de Bruxelles-Capitale : 3 M€

3. Solidarité avec la Wallonie :

Dotation exceptionnelle à la RW : 100 M €

4. Maîtrise des dépenses de la fonction publique

Vigueur

1. **Enseignement obligatoire : 10 M € structurels,** consacrés à l'encadrement différencié dès l'année scolaire 2010 – 2011 (3,3 M € sur le budget 2010), qui permettront la création de 300 nouveaux emplois.
2. **Enseignement supérieur : 5 M € structurels,** destinés à des mesures de démocratisation, telles la réduction du minerval, dès l'année scolaire 2010 – 2011 (1,7 M € sur le budget 2010).
3. **Allocations d'études : 2,5 M € structurels,** dès 2010, en vue de soutenir le pouvoir d'achat des étudiants et de leur famille dont les revenus sont faibles.

Vigueur

4.

Enfance : 5 M € structurels (1,7 M € en 2010):

+ 3,6 M € pour les places dans les milieux d'accueil (qui s'ajoutent aux 12 M € supplémentaires du Plan Cigogne II)

Sauvetage des 30 structures menacées suite à l'arrêt du cofinancement par le FSE

Majoration structurelle de 0,6 M € en subventions de fonctionnement afin de renforcer la qualité de l'accueil, de prestation et de service pour l'accueil durant le temps libre, les centres de vacances et les Haltes-accueil.

Vigueur

5. Aide à la jeunesse : 3 M € structurels :

1,5 M € pour la création de 35 emplois dans les SAJ et les SPJ

1,5 M € pour le suivi éducatif intensif, par l'engagement de 35 éducateurs et de 3 coordinateurs régionaux qui encadreront quotidiennement 120 jeunes ayant commis des infractions

6. Non marchand : 5 M € structurels (dont 0,5 M € pour le secteur non marchand de la Cocof) pour la négociation d'un nouvel accord à partir de l'année 2010

Vigueur

7. **Culture : 5 M € structurels (1,7 M € en 2010):**
Respect des contrats-programmes et conventions liant la CF à divers opérateurs culturels (Arts de la scène et EP)
- Musées reconnus en 2010 bénéficieront des mêmes règles de financement que ceux reconnus précédemment
- Appel à projets pluriannuels de développement de la lecture via les bibliothèques

Rigueur et vigueur : gestion dynamique de la dette

1.

Gestion sécurisée : maîtrise des risques

Risque de taux

- Dette existante peu sensible à une hausse des taux (89 % de la dette de la CF est à taux fixe)

Risque de refinancement

- Lissage de l'échéancier de la dette afin d'éviter les pics de refinancement
- Allongement de la durée de vie moyenne de la dette en profitant des taux bas

Rigueur et vigueur : gestion dynamique de la dette

1. Gestion sécurisée : maîtrise des risques

Risque de liquidité (très faible)

- Existence de ligne de crédits : 2,5 milliards €
- Négociation de prise ferme : 750 millions €

Encadrement de la gestion de la dette

- Comité du Trésor, consultant, CSF, ...

Recherche de synergies

- Harmonisation CF - RW
- Rencontres avec le fédéral, Bruxelles, Région flamande

Rigueur et vigueur : gestion dynamique de la dette

2. Gestion dynamique : diminution du coût

Plus grande réactivité

- Meilleure gestion du risque de taux et marge plus faible

Augmentation de la concurrence

- Diversification des sources de financement
- Diversification des contreparties bancaires
- Mise à jour et développement de nouveaux produits

Rigueur et vigueur : gestion dynamique de la dette

2. Gestion dynamique : diminution du coût

Communication accrue

- Vis-à-vis des contreparties bancaires
- Vis-à-vis des investisseurs

Gestion active de l'existant

- Restructuration de coupons élevés
- Rachat de financements existants pour les refinancer à un meilleur taux

Rigueur et vigueur : gestion dynamique de la dette

3. Gestion transparente

- Reporting détaillé des opérations conclues
- Publication de 2 rapports annuels sur la dette

Rigueur et vigueur : gestion dynamique de la dette

4. Résultats

Couverture des besoins de financement 2010

- RW : 85 % (1,4 milliard € déjà réalisé)
- CF : 96 % (832 millions € déjà réalisés)

Taux moyen pondéré sur les fonds levés en 2010

- RW : 3,17 % (durée de vie moyenne : 11,62 années)
- CF : 2,97 % (durée de vie moyenne : 10,90 années)

Rigueur et vigueur : gestion dynamique de la dette

4. Résultats

Marges dégagées à l'ajustement 2010 sur les crédits destinés aux charges de la dette

- RW : 50 M €
- CF : 17 M €
- Les marges supplémentaires qui pourraient se dégager augmenteraient l'inexécution budgétaire

Solde de financement (amendement inclus)

(en M €)	Initial 2010	Ajustement	Ajusté 2010
Recettes	7.930,4	111,4	8.041,8
Dépenses	8.747,3	111,0	8.858,3
Solde brut à financer	- 816,9	0,4	- 816,5
Amortissements	7,4	0	7,4
Solde net à financer	- 809,6	0,4	- 809,2
Périmètre de consolidation	-1,4	0	-1,4
Sous-utilisation de crédits	77,9	0	77,9
OCCP nets (code 8)	6,0	0	6,0
Solde de financement	- 727,1	0,4	- 726,7
Objectif (accord de coopération)	- 727,1	-	- 727,1
Reliquat	0	0,4	0,4

Périmètre de consolidation

Cour des comptes

(en M €)	Cour	Budget
Services à gestion séparée	23,9	20,0
RTBF	Non validée	-15,4
Fonds d'égalisation	-6,0	-6,0
WBI	-3,6	Équilibre global
ONE	-1,3	
ETNIC	-4,9	
IFC	-0,5	
Fonds écueuil	-	

Périmètre de consolidation

Budgets ajustés des OIP

OIP	Solde budgétaire ajusté
WBI	- 2,2 *
ONE	- 1,3
ETNIC	- 2,5 **
IFC	- 0,5
Fonds écuireuil	1,0
TOTAL	- 5,5

* Répartition du solde entre RW et CF sur base des dotations versées

** Solde budgétaire ajusté

Conclusion

L'ajustement des budgets de la CF respecte l'objectif de l'accord de coopération et ce, compte tenu d'un versement de 100 M € dans le cadre de la solidarité avec la Région wallonne et de le prise en compte d'une indexation des traitements et salaires dès octobre 2010.

PRÉSENTATION DE L'AJUSTEMENT PAR LA COUR DES COMPTES

**PROJET D'AJUSTEMENT DES
BUDGETS 2010 DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

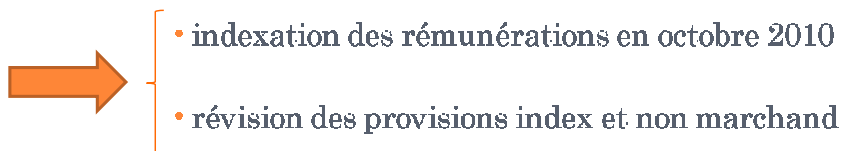
**RAPPORT DE LA COUR DES
COMPTES**

*Présentation du rapport adopté par la Chambre française
de la Cour des comptes, le 21 septembre 2010*



AVANT-PROPOS

- Rapport basé sur documents en possession de la Cour le 20 septembre 2010 :
 - Projets de décret déposés au PCF le 20 juillet 2010
 - Amendements soumis au GCF le 16 septembre 2010
- Dépassement de l'indice-pivot au mois d'août 2010 (précédemment prévue au mois d'octobre 2010)



**PREMIÈRE PARTIE :
DÉLIBÉRATION
BUDGÉTAIRE 2010/1**

**PREMIÈRE PARTIE :
DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE 2010/1**

- DB 2010/1 adoptée le 15 juillet 2010



ANTICIPATION DES EFFETS DE L'AJUSTEMENT

- Urgence invoquée par GCF ne rencontre pas les conditions de l'article 44 des LCCE :
circonstances ne sont ni exceptionnelles
ni imprévisibles

DEUXIÈME PARTIE : AJUSTEMENT DES BUDGETS 2010

DEUXIÈME PARTIE : AJUSTEMENT BUDGETS 2010

1. AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

1.1. APERÇU GÉNÉRAL

2010	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Recettes générales	7.839.223	99.602	7.938.825
<i>Transferts des autres pouvoirs</i>	<i>7.706.482</i>	<i>96.652</i>	<i>7.803.134</i>
<i>Recettes diverses</i>	<i>132.741</i>	<i>2.950</i>	<i>135.691</i>
Recettes affectées	91.161	11.800	102.961
TOTAL	7.930.384	111.402	8.041.786



AUGMENTATION DE 1,4 % DES RECETTES
SUITE SURTOUT À L'ÉVOLUTION DES
RECETTES INSTITUTIONNELLES

DEUXIÈME PARTIE : AJUSTEMENT BUDGETS 2010

1. AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

1.2. RECETTES GÉNÉRALES

1.2.1 TRANSFERTS DES AUTRES POUVOIRS

○ Evolution des paramètres macroéconomiques

	Budget initial (a)		Projet de budget ajusté (b)	
	2009	2010	2009	2010
<i>Inflation</i>	0,0 %	1,5 %	-0,05%	1,6 %
<i>Croissance du P.I.B.</i>	-3,1 %	0,4 %	-3,0 %	1,4 %

(a) Budget économique du 11 septembre 2009

(b) Budget économique du 12 février 2010



- Révision des estimations pour 2010
- Fixation de l'écart entre les décomptes définitifs et provisoires pour 2009

DEUXIÈME PARTIE : AJUSTEMENT BUDGETS 2010

1. AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

1.2. RECETTES GÉNÉRALES

1.2.1 TRANSFERTS DES AUTRES POUVOIRS

○ Moyens transférés par l'Etat pour 2010

• Dotation compensatoire RRTV	297,3 M€
• Part attribuée de l'IPP	1.997,5 M€
• Part attribuée de la TVA	5.599,5 M€
• Financement étudiants étrangers	68,5 M€

• Total	7.962,8 M€



+ 84,4 M€ par rapport au budget initial 2010

NB : refinancement = 549,3 M€ en 2010

DEUXIÈME PARTIE : AJUSTEMENT BUDGETS 2010**1. AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS****1.2. RECETTES GÉNÉRALES****1.2.1 TRANSFERTS DES AUTRES POUVOIRS****○ Ecart entre les décomptes définitifs et provisoires 2009**

○ Décomptes provisoires :	- 172,0 M€
○ Décomptes définitifs :	- 159,9 M€
+ 12,1 M€ par rapport au budget initial 2010	

DEUXIÈME PARTIE : AJUSTEMENT BUDGETS 2010**1. AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS****1.2. RECETTES GÉNÉRALES****1.2.2 RECETTES DIVERSES**

- Une seule modification à l'article 29.01 dédié aux « produits financiers » : + 3,0 M€
- Réalisations au 31 août 2010 : 42,8 % des estimations

Articles	Recettes imputées au 31 août 2009	Recettes imputées au 31 août 2010	Estimation ajustement 2010
11.01	8.092	9.130	10.000
11.03	8.650	9.010	12.387
11.41	995	820	1.220
12.01	1.049	248	2.000
16.01	2.480	3.222	8.042
16.07	0	0	8.924
29.01	16	352	3.950
49.37	36.539	26.628	58.372
49.38	1.498	2.425	3.500
49.39	2.795	3.384	10.721
Autres	272	278	10.575
Total	62.387	55.497	129.691

DEUXIÈME PARTIE : AJUSTEMENT BUDGETS 2010**1. AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS****1.2. RECETTES GÉNÉRALES****1.2.2 RECETTES DIVERSES**

- Réalisations au 31 août 2010 : 42,8 % des estimations



6,4 % ou 6,9 M€ de moins qu'en 2009

- Mais

- redevance d'occupation du CHU (article 16.07)
de 8,9 M€ versée en fin d'année
- arriérés importants (10,5 M€) encaissés début 2009
pour les conventions ACS/APE (article 49.37)

DEUXIÈME PARTIE : AJUSTEMENT BUDGETS 2010

2. AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

2.1 APERÇU GÉNÉRAL

2010	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Optique des engagements			
Crédits non dissociés	8.595.529	109.319	8.704.848
Crédits pour années antérieures		800	800
Crédits dissociés	85.910	1.215	87.125
<i>Sous-total</i>	<i>8.681.439</i>	<i>111.334</i>	<i>8.792.773</i>
Crédits variables	91.161	400	91.561
TOTAL DES MOYENS D'ACTION (MA)	8.772.600	111.734	8.884.334
Optique des ordonnancements			
Crédits non dissociés	8.595.529	109.319	8.704.848
Crédits pour années antérieures		800	800
Crédits dissociés	60.645	478	61.123
<i>Sous-total</i>	<i>8.656.174</i>	<i>110.597</i>	<i>8.766.771</i>
Crédits variables	91.161	400	91.561
TOTAL DES MOYENS DE PAIEMENT (MP)	8.747.335	110.997	8.858.332



Augmentation de 1,3 % des MA et MP

DEUXIÈME PARTIE : AJUSTEMENT BUDGETS 2010**2. AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES****2.2 DISPOSITIF**

- **Articles 3 et 11**
 - dérogation à l'article 28 des LCCE (crédits limitatifs)
 - article 11 superflu
- **Articles 4 et 5**
 - dérogation au principe de l'annualité
 - liquidation possible début janvier 2011 sans dérogation
 - soldes disponibles insuffisant pour appliquer cavalier
 - modalités de liquidation du solde ?
- **Articles 6 et 10**
 - manque de clarté et de précision
 - utilisation de termes ne relevant pas de la terminologie budgétaire habituelle
 - nouvelle dérogation à l'article 15 des LCCE (spécialité)

DEUXIÈME PARTIE : AJUSTEMENT BUDGETS 2010**2. AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES****2.3 CRÉDITS NON DISSOCIÉS**

	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Chapitre 1 - Services généraux	395.896	25.378	421.274
Chapitre 2 - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	1.067.206	4.066	1.071.272
Chapitre 3 - Education, Recherche et Formation	6.520.302	-28	6.520.274
Chapitre 4 - Dette publique de la Communauté française	182.974	-17.607	165.367
Chapitre 5 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	429.151	98.310	527.461
TOTAL	8.595.529	110.119	8.705.648

 Augmentation de 1,3 % (110,1 M€) des CND
 Dotations supplémentaires à la RW 

DEUXIÈME PARTIE : AJUSTEMENT BUDGETS 2010

2. AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

2.5 FONDS BUDGÉTAIRES

- Dépenses ajustées (+ 0,4 M€) : 91,6 M€
 - Recettes ajustées (+ 11,8 M€) : 103,0 M€
 - Fonds FSE (enseignement obligatoire et PromSoc) : augmentation de 11,4 M€ justifiée sur base des imputations
 - Allocations d'étude : augmentation de 0,4 M€ pas réaliste
 - Recettes des fonds « Plan Rosetta » en hausse mais
 - Soldes restent négatifs : - 1,6 M€ au 31 août 2010
 - Soldes < montants restant à récupérer (350 m€)
-  recommandation de suppression de ces fonds

NB : résultat des fonds budgétaires au 31 août 2010 (28,0 M€) supérieur aux prévisions (11,4 M€)

DEUXIÈME PARTIE : AJUSTEMENT BUDGETS 2010

3. LES EFFETS DE L'AJUSTEMENT SUR LES SOLDES BUDGÉTAIRES

3.1 SOLDES BUDGÉTAIRES

2010	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Recettes	7.930.384	111.402	8.041.786
Dépenses	8.747.335	110.997	8.858.332
Solde budgétaire brut	- 816.951	405	- 816.546
Amortissements	7.388	0	7.388
Solde budgétaire net	- 809.563	405	- 809.158



légère amélioration (+ 0,4 M€) du
solde budgétaire net (- 809,2 M€)

DEUXIÈME PARTIE : AJUSTEMENT BUDGETS 2010

3. LES EFFETS DE L'AJUSTEMENT SUR LES SOLDES BUDGÉTAIRES

3.2 LE SOLDE DE FINANCEMENT

- Fixation de la norme

- Méthodologie SEC (accord du 21 mars 2002)



Respect des objectifs au niveau du regroupement économique (RE)

- Comité de concertation du 15 décembre 2009



Accord de coopération 2009-2010

Objectif 2010 de la CF : - 727,1 M€

DEUXIÈME PARTIE : AJUSTEMENT BUDGETS 2010

3. LES EFFETS DE L'AJUSTEMENT SUR LES SOLDES BUDGÉTAIRES

3.2 LE SOLDE DE FINANCEMENT

2010	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Recettes	7.930.384	111.402	8.041.786
Dépenses	8.747.335	110.997	8.858.332
Solde budgétaire brut	-816.951	405	-816.546
Solde budgétaire des institutions consolidées	-1.449	0	-1.449
Solde brut du périmètre de consolidation	-818.400	405	-817.995
Amortissements de la dette de la Communauté française	0	0	0
Amortissements de la dette des institutions consolidées	0	0	0
Amortissement leasing financier	7.388	0	7.388
Solde net consolidé	-811.012	405	-810.607
Corrections de passage			
Sous-utilisations des crédits	77.908	0	77.908
OCCP	6.025	0	6.025
Solde de financement	-727.079	405	-726.674
Objectif budgétaire total	-727.080	0	-727.080



Respect *ex ante* de l'objectif imparti à la CF

DEUXIÈME PARTIE : AJUSTEMENT BUDGETS 2010

3. LES EFFETS DE L'AJUSTEMENT SUR LES SOLDES BUDGÉTAIRES

3.2 LE SOLDE DE FINANCEMENT

- Corrections de passage au solde de financement SEC
 - Solde budgétaire des institutions consolidées (fixé à -1,4 M€ par le GCF)

Mais soldes budgétaires inexacts pour

SGS :	23,9 M€ (20,0 M€ selon GCF)
WBI :	-3,6 M€ (équilibre selon GCF)
ONE :	-1,3 M€ (idem)
ETNIC :	-4,9 M€ (idem)
IFC :	-0,5 M€ (idem)



correction davantage négative

DEUXIÈME PARTIE : AJUSTEMENT BUDGETS 2010**3. LES EFFETS DE L'AJUSTEMENT SUR LES SOLDES BUDGÉTAIRES****3.2 LE SOLDE DE FINANCEMENT****○ Corrections de passage au solde de financement SEC****○ Autres corrections**

- 
- Sous-utilisation des crédits : 77,9 M€
 - Amortissements dettes CF : 0,0 M€
 - Amortissements leasing financier : 7,4 M€
 - OCPP : 6,0 M€

Estimations correctes (ou réalistes) par le GCF

DEUXIÈME PARTIE : AJUSTEMENT BUDGETS 2010

4. ANALYSE DES PROGRAMMES

4.5 DO 90 – DOTATIONS À LA RW ET À LA COCOF

- **Augmentation globale de 98,3 M€**
 - Révision des paramètres : -1,7 M€
 - Inscription de dotations supplémentaires : +100,0 M€
- **Dotations supplémentaires à la DO 90**
 - Dotation complémentaire COCOF 12,5 M€
 - Dotation complémentaire RW 42,3 M€
 - Dotation relative au désendettement 57,7 M€



Réduction des besoins de financement de la RW

Pas de base légale !
Décret II n'autorise pas les dotations supplémentaires

COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

Dossier n° 3.621.333

*Commentaires et observations de la Cour des comptes
sur la délibération budgétaire n° 2010/1 et sur les
projets de décrets contenant l'ajustement des budgets
pour l'année 2010 de la Communauté française*

Rapport adopté par la chambre française de la Cour des comptes le 21 septembre 2010

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4
PREMIERE PARTIE – DELIBERATION BUDGETAIRE N° 2010/1	5
DEUXIEME PARTIE – PROJETS DE DECRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DES BUDGETS 2010	6
1. PROJET D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'ANNEE 2010.....	6
1.1. APERÇU GENERAL.....	6
1.2. RECETTES GENERALES	6
1.2.1. Transferts des autres pouvoirs.....	6
1.2.2. Recettes diverses	12
1.3. RECETTES AFFECTEES	14
2. PROJET D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES POUR L'ANNEE 2010	15
2.1. APERÇU GENERAL	15
2.2. DISPOSITIF DU PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010.....	15
2.3. CREDITS NON DISSOCIES	16
2.4. CREDITS DISSOCIES.....	17
2.5. LES FONDS BUDGETAIRES (OU ORGANIQUES)	17
2.6. DEPASSEMENT DES CREDITS	19
3. LES EFFETS DE L'AJUSTEMENT SUR LES SOLDES BUDGETAIRES	20
3.1. LES SOLDES BUDGETAIRES.....	20
3.2. LE SOLDE DE FINANCEMENT	20
3.2.1. Fixation de la norme.....	20
3.2.2. Calcul du solde de financement	21
4. ANALYSE DES PROGRAMMES	25
4.1. REMARQUES COMMUNES A DIFFERENTES DIVISIONS ORGANIQUES	25
4.2. DO 15 – INFRASTRUCTURES DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT – PA 23 – INFRASTRUCTURES CULTURELLES.....	25
4.3. DO 26 – SPORT	26
4.4. ÉVOLUTION DES TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT ET ASSIMILÉ (CHAPITRE III – ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION).....	27
4.4.1. Tendances générales.....	27

	3
4.4.2.Enseignement obligatoire	28
4.4.3.Enseignement non obligatoire.....	29
4.5. DO 90 – DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE.....	30
4.6. SERVICES À GESTION SÉPARÉE	31
4.6.1.Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.....	31
4.7. ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC.....	31
4.7.1.Institut de la formation en cours de carrière (IFC)	31

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de sa mission d'information en matière budgétaire, fondée sur les dispositions de l'article 16 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État, la Cour des comptes transmet au Parlement de la Communauté française ses commentaires et observations sur la délibération budgétaire n° 2010/1, adoptée par le Gouvernement le 15 juillet 2010, ainsi que sur les projets de décret contenant l'ajustement des budgets de l'année 2010.

Pour analyser les données de cet ajustement, la Cour s'est basée sur les documents en sa possession au 20 septembre 2010, à savoir les projets de décrets qui lui ont été adressés, en date du 23 juillet 2010, par le ministre du Budget, des Finances et des Sports et deux projets d'amendements¹ qui ont été soumis au gouvernement de la Communauté française, lors de sa séance du 16 septembre 2010. Ces projets d'amendements visent à prendre en compte le dépassement de l'indice-pivot survenu en août 2010 (avec deux mois d'avance par rapport aux prévisions du Bureau fédéral du plan) et à augmenter les provisions destinées à la prise en charge de l'indexation des traitements et des négociations avec le secteur non marchand.

¹ L'amendement n° 1 concerne le projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010. L'amendement n° 2 concerne le projet de décret contenant l'ajustement du budget des voies et moyens pour l'année budgétaire 2010.

PREMIÈRE PARTIE – DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE N° 2010/1

La délibération budgétaire n° 2010/1 a été adoptée le 15 juillet 2010 par le Gouvernement de la Communauté française, dans le but d'anticiper les effets du feuillet d'ajustement. Cette délibération autorise, en effet, l'engagement, l'ordonnancement et le paiement des dépenses au-delà des crédits prévus au budget général des dépenses pour l'année 2010, mais dans les limites de ceux inscrits au projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses pour l'exercice budgétaire 2010.

À ce sujet, la Cour fait remarquer que l'urgence invoquée pour justifier l'adoption de cette délibération de portée générale résulte de la nécessité de pouvoir exécuter les dépenses avant l'adoption du projet d'ajustement, circonstances qui, n'étant ni exceptionnelles ni imprévisibles, ne répondent pas aux conditions prescrites par l'article 44 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État.

DEUXIÈME PARTIE – PROJETS DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DES BUDGETS 2010

1. PROJET D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'ANNÉE 2010

1.1. APERÇU GENERAL

Les prévisions de recettes, figurant dans le projet de budget ajusté des voies et moyens, s'établissent globalement à 8.041,8 millions d'euros, en augmentation de 111,4 millions d'euros par rapport au montant initialement fixé.

Tableau 1 – Prévisions de recettes²

2010	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Recettes générales	7.839.223	99.602	7.938.825
<i>Transferts des autres pouvoirs</i>	<i>7.706.482</i>	<i>96.652</i>	<i>7.803.134</i>
<i>Recettes diverses</i>	<i>132.741</i>	<i>2.950</i>	<i>135.691</i>
Recettes affectées	91.161	11.800	102.961
TOTAL	7.930.384	111.402	8.041.786

1.2. RECETTES GENERALES

1.2.1. Transferts des autres pouvoirs

1.2.1.1. Remarques liminaires

Conformément aux dispositions de la loi spéciale de financement³, le Gouvernement de la Communauté française a modifié ses estimations de recettes provenant de l'État, en se basant sur les paramètres macroéconomiques figurant dans le budget économique du 12 février 2010 du Bureau fédéral du plan.

Ce document prévoit, pour l'année 2010, un taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation de 1,6 % (le budget initial avait retenu un taux de 1,5 %) et un taux de croissance du P.I.B. de 1,4 % (le budget initial avait retenu un taux de croissance de 0,4 %).

² Sauf indications contraires, tous les montants repris dans les tableaux et autres présentations du présent rapport sont exprimés en milliers EUR. Par ailleurs, les calculs étant effectués avec plusieurs décimales, une différence, due aux arrondis automatiques, pourrait apparaître entre un total et la somme des éléments qui le composent.

³ Loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions, telle que modifiée à deux reprises.

Le calcul des soldes définitifs de l'année 2009, fondé sur la même source, a pris en compte un taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation de -0,05 % et un taux de décroissance du P.I.B. de 3,0 %.

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution de ces paramètres.

Tableau 2 – Évolution des paramètres macroéconomiques

	Budget initial (a)		Projet de budget ajusté (b)	
	2009	2010	2009	2010
<i>Inflation</i>	0,0 %	1,5 %	-0,05%	1,6 %
<i>Croissance du P.I.B.</i>	-3,1 %	0,4 %	-3,0 %	1,4 %

(a) Budget économique du 11 septembre 2009

(b) Budget économique du 12 février 2010

Par conséquent, les estimations ajustées, contenues dans le présent projet, correspondent aux montants des transferts prévus dans le budget ajusté 2010 des voies et moyens de l'État et comprennent :

- l'estimation ajustée de l'année 2010 ;
- l'écart entre les décomptes définitif et provisoire de la dotation de l'année 2009.

La base de départ de l'estimation ajustée pour l'exercice 2010 est formée par le montant des moyens attribués pour l'année budgétaire 2009, lui-même fondé sur ceux attribués pour l'année budgétaire 2008 et sur les paramètres définitifs de l'année 2009, tels qu'ils figurent dans le budget économique du 12 février 2010.

Enfin, la Cour relève qu'en vertu de l'accord conclu à la Conférence interministérielle des Finances et du Budget du 1^{er} juin 2005, confirmé lors de la réunion du Comité de concertation des gouvernements fédéral, régionaux et communautaires du 8 juin 2005, la croissance économique qui était, jusqu'en 2005, exprimée par référence au revenu national brut (R.N.B.), est, depuis l'année budgétaire 2006, le reflet de l'évolution du produit intérieur brut (P.I.B.). Elle rappelle que cette modification nécessitait une modification de la loi spéciale de financement qui prévoit que les moyens attribués par prélèvement sur le produit de l'impôt des personnes physiques (I.P.P.), sont – notamment – calculés sur la base de la croissance réelle du revenu national brut⁴.

⁴ Cf. les articles 33, § 2, 33, § 2bis, 33bis, § 1^{er}, 35ter, § 2, 35quinquies, sexies et septies, 47, § 2 et 65bis de la loi spéciale de financement.

**1.2.1.2. Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques
– Article 46.01**

Le présent ajustement réévalue la part attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques (I.P.P.) à 1.942,6 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 23,7 millions d'euros par rapport aux moyens estimés initialement.

Tableau 3 – Part attribuée du produit de l'IPP (détails)

	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Part attribuée pour l'année 2010	1.974.850	22.696	1.997.546
Solde de l'exercice 2009	-55.973	1.029	-54.944
TOTAL	1.918.877	23.725	1.942.602

Part attribuée pour l'année 2010

L'augmentation (22,7 millions d'euros) par rapport au budget initial résulte essentiellement de la révision à la hausse (de 1,5 % à 1,6 %) du taux d'inflation de l'année 2010 et de celle (de 0,4 % à 1,4 %) de la croissance économique de la même année.

Solde de l'année 2009

Le solde de l'année 2009 (-54,9 millions d'euros) correspond à l'écart entre le montant définitif des moyens attribués pour cette année (1.938,9 millions d'euros) et l'estimation du budget des voies et moyens ajusté 2009 de l'État (1.993,9 millions d'euros).

**1.2.1.3. Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée –
Article 46.02**

Le présent ajustement réévalue la part attribuée de la TVA, refinancement compris, à 5.498,3 millions d'euros, ce qui représente une progression de 73,5 millions d'euros par rapport aux moyens estimés initialement.

Les documents budgétaires, transmis à la Cour, ne fournissent aucune précision à propos de la ventilation de cette augmentation (part de l'exercice en cours et solde de l'année antérieure), ni sur l'évolution du montant du refinancement, octroyé par l'État, conformément à l'article 38, §§ 3bis et 3ter, de la loi spéciale de financement. Toutefois, sur la base de données émanant du SPF Finances, la Cour est en mesure de fournir les informations suivantes.

Tableau 4 – Part attribuée du produit de la TVA (détails)

	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Part attribuée pour l'année 2010	5.537.839	61.628	5.599.467
Solde de l'exercice 2009	-113.108	11.913	-101.196
TOTAL	5.424.731	73.541	5.498.271

Part attribuée de la TVA hors refinancement

Hors refinancement, la part attribuée à la Communauté française pour l'année 2010 a été ajustée à 5.050,1 millions d'euros (+13,1 millions d'euros par rapport au montant initialement retenu). Cette hausse résulte de l'évolution favorable de l'ensemble des paramètres.

Tableau 5 – Calcul de la part attribuée de la TVA pour 2010 (hors refinancement)

Montant de base (article 38, § 1 ^{er} , de la loi spéciale de financement)	7.347.210
Indice moyen des prix à la consommation	1,54777
Indice de dénatalité	102,944%
Part de la Communauté française dans le nombre total d'élèves	0,43139
Dotation T.V.A.	5.050.132

Par ailleurs, le décompte définitif des moyens pour l'année 2009 dégage un solde de -37,5 millions d'euros.

Tableau 6 – Part attribuée du produit de la TVA hors refinancement, solde de l'exercice précédent inclus

	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Part attribuée pour l'année 2010	5.037.029	13.103	5.050.132
Solde de l'exercice 2009	-44.862	7.332	-37.530
TOTAL	4.992.167	20.435	5.012.602

Refinancement

Le montant du refinancement est égal à celui obtenu pour l'année budgétaire précédente, adapté au taux d'inflation et, à partir de l'année 2007, à 91 % de la croissance économique⁵.

Tableau 7 – Calcul du volet « refinancement »

	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Part attribuée pour l'année 2010	500.810	48.525	549.335
Solde de l'exercice 2009	-68.246	4.581	-63.665
TOTAL	432.564	53.106	485.670

L'augmentation de 53,1 millions d'euros par rapport à l'estimation du budget initial résulte de la révision à la hausse du taux de la croissance économique et de l'inflation.

1.2.1.4. Dotation compensatoire de la redevance radio et télévision – Article 49.41

Le montant ajusté de la dotation allouée par l'État à la Communauté française au titre de compensation de la régionalisation de la redevance radio et télévision est fixé à un montant quasi inchangé (294,2 millions d'euros) par rapport à l'estimation initiale.

Tableau 8 – Dotation compensatoire de la redevance radio et télévision (détails)

	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Part attribuée pour l'année 2010	297.121	144	297.265
Solde 2009	-2.927	-147	-3.074
TOTAL	294.194	-2	294.192

⁵ Article 38, § 3ter, alinéa 3, de la loi spéciale de financement.

Part attribuée pour l'année 2010**Tableau 9 – Calcul de la dotation compensatoire de la redevance radio et télévision (partie 2010)**

Montant de base (article 47bis, de la loi spéciale de financement)	253.553.301
Taux de fluctuation cumulé de l'indice des prix à la consommation (2003 - 2009)	1,17240
Montant total pour 2010	297.265.171

*En euros***Solde de l'année 2009**

Le solde de l'année 2009 (-3,1 millions d'euros) correspond à l'écart entre les moyens définitivement attribués pour cette année (292,6 millions d'euros) et l'estimation du budget ajusté 2009 de l'État (295,7 millions d'euros).

1.2.1.5. Intervention de l'État dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers – Article 46.05

Conformément à l'article 62 de la loi spéciale de financement, le montant de cette intervention est adapté annuellement au taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire, tel que prévu par le budget économique.

Le montant (68,5 millions d'euros), inscrit au budget initial, a été réduit de 0,6 million d'euros à l'occasion du présent ajustement pour s'établir à 67,9 millions d'euros. Ce dernier montant est identique au montant inscrit dans le budget général ajusté des dépenses de l'État pour l'année 2010.

1.2.1.6. Correction définitive dotations RW/COCOF (y compris intérêts) – Article 46.06

À l'occasion du présent ajustement, le Gouvernement de la Communauté française n'a pas modifié la prévision (nulle) de recettes inscrite à cet article dans le budget initial.

Il ressort pourtant du décompte arrêté en mai 2010, que les montants définitifs dus à la Région wallonne et à la Commission communautaire française pour l'année 2009 sont inférieurs de 0,3 million d'euros aux avances versées par la Communauté française.

Compte tenu des intérêts, la Région wallonne et la Commission communautaire française étaient donc redevables envers la Communauté française d'un montant total de 0,4 million d'euros⁶, à verser avant le 30 juin 2010.

Au 31 août 2010, seule la Région wallonne s'était acquittée du montant dû.

1.2.2. Recettes diverses

1.2.2.1. Présentation générale

Les estimations de recettes diverses ont été majorées de 3,0 millions d'euros à l'occasion du présent projet d'ajustement pour atteindre 135,7 millions d'euros. Cette majoration concerne exclusivement l'article 29.01 – *Intérêts de placements et produits de la gestion de la dette*.

Le tableau ci-dessous compare, en faisant abstraction de la contribution non récurrente (6,0 millions d'euros) du Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française (article 08.04), les estimations ajustées des recettes diverses du budget 2010 avec les imputations opérées au 31 août 2009 et au 31 août 2010. Le taux de réalisation à cette dernière date de ces recettes est de 42,8 %, alors qu'il était de 49,2 % l'année précédente.

⁶ 332,7 milliers d'euros pour la Région wallonne et 97,2 milliers d'euros pour la Commission communautaire française.

Tableau 10 – Recettes diverses

Articles	Recettes imputées au 31 août 2009	Recettes imputées au 31 août 2010	Estimation ajustement 2010
11.01	8.092	9.130	10.000
11.02	0	0	200
11.03	8.650	9.010	12.387
11.41	995	820	1.220
12.01	1.049	248	2.000
16.01	2.480	3.222	8.042
16.02	1	1	0
16.03	66	70	250
16.04	20	8	3.612
16.05	24	29	220
16.07	0	0	8.924
16.15	0	0	4.218
16.21	85	82	2.000
16.22	0	0	0
29.01	16	352	3.950
49.37	36.539	26.628	58.372
49.38	1.498	2.425	3.500
49.39	2.795	3.384	10.721
76.01	0	0	0
76.02	74	74	75
76.03	1	14	0
Total	62.387	55.497	129.691

Les données de ce tableau doivent être interprétées à la lumière des éléments suivants.

- La redevance pour l'occupation des bâtiments de la Communauté française par le CHU de Liège (article 16.07), qui s'élève à 8,9 millions d'euros, est traditionnellement payée au mois de décembre.
- Les recettes imputées en 2009 à l'article 49.37⁷, au titre de cofinancement régional des conventions ACS et APE, ont été influencées par l'encaissement d'arriérés (10,5 millions d'euros) en début d'exercice. Les recettes de l'année 2010 devraient donc être sensiblement inférieures à celles de l'exercice précédent (59,5 millions d'euros).

⁷ Article 49.37 – Remboursement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de convention ACS – APE signées avec toute entité fédérée ou fédérale.

14

- Les recettes globales imputées en 2009 se sont élevées à 132,0 millions d'euros.

1.3. RECETTES AFFECTEES

Les commentaires relatifs aux recettes affectées sont exposés au point 2 ci-après.

2. PROJET D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2010

2.1. APERÇU GÉNÉRAL

Globalement, les moyens d'action et de paiement progressent de 1,3 % par rapport aux crédits initiaux. Cette évolution résulte essentiellement de celle des crédits non dissociés.

Tableau 11 – Aperçu général des crédits de dépenses

2010	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Optique des engagements			
Crédits non dissociés	8.595.529	109.319	8.704.848
Crédits pour années antérieures		800	800
Crédits dissociés	85.910	1.215	87.125
<i>Sous-total</i>	<i>8.681.439</i>	<i>111.334</i>	<i>8.792.773</i>
Crédits variables	91.161	400	91.561
TOTAL DES MOYENS D'ACTION (MA)	8.772.600	111.734	8.884.334
Optique des ordonnancements			
Crédits non dissociés	8.595.529	109.319	8.704.848
Crédits pour années antérieures		800	800
Crédits dissociés	60.645	478	61.123
<i>Sous-total</i>	<i>8.656.174</i>	<i>110.597</i>	<i>8.766.771</i>
Crédits variables	91.161	400	91.561
TOTAL DES MOYENS DE PAIEMENT (MP)	8.747.335	110.997	8.858.332

2.2. DISPOSITIF DU PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010

- *Articles 3 et 11*

Ces articles, qui autorisent la liquidation de dépenses au-delà des crédits inscrits au budget, dérogent aux dispositions de l'article 28 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État, consacrant le principe des crédits limitatifs.

La Cour relève par ailleurs que l'insertion de l'article 11 paraît superflue puisque celui-ci fait double emploi avec l'article 3, les programmes (programme 9 de la DO 40 et programme 8 de la DO 51) sur lesquels porte la dérogation sont déjà couverts par l'article 3. Le seul intérêt pouvant justifier le maintien de cet article 11

consiste en ce qu'il ne limite pas, contrairement à l'article 3⁸, la possibilité de dépasser les crédits votés, ce qui est en tout état de cause critiquable.

- *Articles 4 et 5*

Ces articles sont commentés au point 4.3 ci-après.

- *Articles 6 et 10*

Le manque de clarté et de précisions dans la formulation de ces dispositions dérogatoires les rend peu intelligibles. Il apparaît ainsi que l'expression « valeurs complémentaires » reprise à l'article 6 ne relève pas de la terminologie budgétaire traditionnelle. Par ailleurs, l'article 10 ne précise pas l'affectation du prélèvement, opéré sur les subventions et dotations de fonctionnement allouées aux divers réseaux de l'enseignement, à la charge duquel doivent être imputés les remboursements de frais de transports. Enfin, en insérant l'article 6 dans le dispositif budgétaire, le gouvernement de la Communauté française a une nouvelle fois étendu la possibilité de déroger à l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État et de procéder à des transferts de crédits entre allocations de base de programmes et de divisions organiques différents.

2.3. CREDITS NON DISSOCIES

Les crédits non dissociés⁹ affichent une augmentation globale de 110,1 millions d'euros (+1,3 %).

⁸ Cet article limite en effet la position débitrice des programmes mentionnés aux montants des traitements du mois de décembre payé à terme échu.

⁹ Y compris les crédits pour années antérieures.

Tableau 12 – Répartition des crédits non dissociés par chapitre du budget

	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Chapitre 1 - Services généraux	395.896	25.378	421.274
Chapitre 2 - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	1.067.206	4.066	1.071.272
Chapitre 3 - Education, Recherche et Formation	6.520.302	-28	6.520.274
Chapitre 4 - Dette publique de la Communauté française	182.974	-17.607	165.367
Chapitre 5 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	429.151	98.310	527.461
TOTAL	8.595.529	110.119	8.705.648

L'augmentation globale des crédits résulte essentiellement de la décision du gouvernement de la Communauté française du 1^{er} juillet 2010 de contribuer par des dotations exceptionnelles (à hauteur de 100,0 millions d'euros) à la réduction des besoins de financement 2010 de la Région wallonne (cf. infra).

La progression de 25,4 millions d'euros des crédits non dissociés attribués au Chapitre I – *Services généraux* découle essentiellement de la constitution de deux provisions à la DO 11 – *Affaires générales – Secrétariat général* en vue de financer un nouvel accord avec le secteur non marchand (5,4 millions d'euros) et de couvrir une indexation des traitements (21,9 millions d'euros).

Celle observée au Chapitre II – *Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport* (+4,1 millions d'euros) se localise principalement à la DO 19 – *Enfance* suite à la révision de la dotation à l'ONE (+1,7 million d'euros).

Enfin, les crédits du chapitre III – *Dette publique de la Communauté française* diminuent de 17,6 millions d'euros en raison de l'évolution des taux d'intérêts.

2.4. CREDITS DISSOCIES

Les crédits d'engagement et d'ordonnancement progressent de concert (+1.215 milliers d'euros en engagement et +478 milliers d'euros en ordonnancement).

2.5. LES FONDS BUDGETAIRES (OU ORGANIQUES)

Les prévisions ajustées des recettes affectées (recettes des fonds budgétaires) s'élèvent à 103,0 millions d'euros (+11,8 millions d'euros par rapport au budget

initial). Les crédits variables (prévisions de dépenses des fonds budgétaires) ont été arrêtés au montant de 91,6 millions d'euros (+0,4 million d'euros).

La hausse des prévisions des recettes affectées découle de :

- celle de 11,4 millions d'euros des prévisions des articles 39.06 et 39.07, relatifs aux interventions du FSE dans l'enseignement obligatoire et de promotion sociale, portées ainsi à 21,7 millions d'euros. Compte tenu des perceptions enregistrées au 31 août 2010 (21,8 millions d'euros), cette révision est justifiée. L'importance des perceptions imputées en 2010 est à mettre en relation avec le caractère limité des interventions (586 milliers d'euros) versées par le FSE en 2009. La récurrence de pareilles recettes en 2011 n'est donc pas garantie.
- l'augmentation de 400 milliers d'euros des prévisions de recettes inscrites à l'article 30.01 – *Remboursement des allocations d'études*, correspondant à la récupération de plus de 500 créances arriérées. La Cour souligne qu'au regard des difficultés habituelles de recouvrement de ce type de créances, cette prévision paraît peu réaliste.

Par ailleurs, les recettes (3,3 millions d'euros), imputées jusqu'en date du 31 août 2010 aux articles 49.36 et 49.42 concernant la convention de premier emploi (plan Rosetta), sont supérieures à celles imputées durant toute l'année 2009 (2,9 millions d'euros). Les dépenses imputées à la charge des crédits variables correspondants sont, quant à elles, relativement stables. En conséquence, la situation de ces fonds s'est améliorée, leur solde négatif s'élevant actuellement à 1,6 million d'euros (2,2 millions d'euros au 1^{er} janvier 2010). Ce solde est toutefois supérieur aux montants restant à récupérer auprès de l'État fédéral et de la Région wallonne (351 milliers d'euros). Dans ces conditions, se pose la question du respect de la règle selon laquelle les dépenses des fonds organiques doivent rester dans les limites de leurs recettes. La Cour réitère dès lors sa recommandation de suppression de ces deux fonds.

La Cour relève l'absence, depuis plusieurs années, de prévisions à l'article 87.01 – *Remboursements de prêts accordés au personnel ou ayants droits*, nonobstant le maintien de ce système de prêts. Ce fonds budgétaire de la catégorie C enregistrera dès lors des dépenses et des recettes au cours de l'exercice 2010. Cette omission contrevient aux prescriptions de l'article 45, § 3, des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État, qui disposent que le budget des voies et moyens et le budget général des dépenses mentionnent respectivement les estimations des opérations de recettes et des opérations de dépenses des fonds budgétaires.

Enfin, la Cour signale que les recettes imputées aux fonds budgétaires du 1^{er} janvier au 31 août 2010 (51,0 millions d'euros) dépassent les dépenses imputées au cours de la même période (23,0 millions d'euros). Même si des régularisations

devront être effectuées en fin d'exercice sur les crédits variables concernant la promotion sociale, le résultat global *ex post* des fonds budgétaires pourrait être plus favorable que le résultat *ex ante* (solde positif de 11,4 millions d'euros).

2.6. DEPASSEMENT DES CREDITS

Au regard des dépenses enregistrées par la Cour au 10 septembre 2010, le présent projet d'ajustement n'entraîne aucun dépassement des crédits légaux (crédits inscrits dans les programmes).

Néanmoins, des dépassements (en engagement et en ordonnancement) ont été relevés en ce qui concerne les allocations de base suivantes.

Tableau 13 – Dépassements des crédits (par AB)

DO	AB	Montant initial	Montant ajusté	Optique engagement		Optique ordonnancement	
				Dépenses	Solde	Dépenses	Solde
25	33.05.21	5.927	5.916	5.927	- 11	5.038	878
45	41.07.33	10.992	10.897	10.992	- 95	10.442	455
45	41.14.35	14.108	13.959	14.108	- 149	13.403	556
55	43.15.43	435	439	625	- 186	625	- 186
55	44.11.44	475	375	645	- 270	645	- 270
Total		31.937	31.586	32.297	- 711	30.153	1.433

3. LES EFFETS DE L'AJUSTEMENT SUR LES SOLDES BUDGÉTAIRES

3.1. LES SOLDES BUDGETAIRES

Le projet d'ajustement du budget 2010 de la Communauté française aboutit aux soldes budgétaires suivants.

Tableau 14 – Détermination des soldes budgétaires

2010	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Recettes	7.930.384	111.402	8.041.786
Dépenses	8.747.335	110.997	8.858.332
Solde budgétaire brut	- 816.951	405	- 816.546
Amortissements	7.388	0	7.388
Solde budgétaire net	- 809.563	405	- 809.158

Le présent ajustement améliore légèrement le solde budgétaire net *ex ante* en le fixant à -809,2 millions d'euros.

3.2. LE SOLDE DE FINANCEMENT

3.2.1. Fixation de la norme

En vertu de l'accord du 21 mars 2002, conclu entre l'État, les communautés et les régions, complétant la convention du 15 décembre 2000¹⁰, le cadre de référence en matière budgétaire procède de la méthodologie SEC.

Il s'ensuit que désormais le respect des objectifs budgétaires imposés à la Communauté française doit s'apprécier par rapport au solde de financement et non plus par rapport au solde budgétaire net.

La section « Besoins de financement des pouvoirs publics » du Conseil supérieur des Finances a remis en septembre 2009 un avis intitulé « *Trajectoires budgétaires à court et moyen termes relatives au programme de stabilité 2009-2012 ajusté* ». Cet avis a été complété en octobre 2009 pour expliciter les implications des recommandations adressées aux communautés et régions.

L'objectif de ces recommandations est de tracer des pistes afin que l'État belge, dans toutes ses composantes, retrouve l'équilibre budgétaire en 2015.

¹⁰ Convention du 15 décembre 2000 entre l'État, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale portant les objectifs budgétaires pour la période 2000-2005.

Le Comité de concertation a opté, le 15 décembre 2009, pour une méthode qui devrait assurer le retour global à l'équilibre en 2015, en répartissant l'effort budgétaire à effectuer entre l'entité I (État) et l'entité II (régions, communautés et pouvoirs locaux) suivant une clé de répartition 65 % / 35 %. Ce scénario implique un retour à l'équilibre budgétaire pour l'entité II dès l'exercice 2013.

Dans ce cadre, un accord de coopération a été conclu pour les budgets 2009 et 2010. Celui-ci prévoit que l'objectif budgétaire de la Communauté française pour l'année 2010 consiste en un déficit admissible (besoin de financement) de 727,1 millions d'euros.

3.2.2. Calcul du solde de financement

Les projets de décret et leurs annexes transmis à la Cour ne font pas état d'un calcul ajusté du solde de financement. Le cabinet du ministre chargé du Budget a toutefois communiqué à la Cour le montant des diverses corrections à apporter au solde budgétaire brut pour aboutir au solde de financement.

Le tableau ci-après présente, sur la base de ces informations, le calcul ajusté du solde de financement pour l'année 2010 de la Communauté française.

Tableau 15 – Calcul effectué par la Cour (sur la base d'informations fournies par le cabinet du ministre du Budget) du solde de financement

2010	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Recettes	7.930.384	111.402	8.041.786
Dépenses	8.747.335	110.997	8.858.332
Solde budgétaire brut	-816.951	405	-816.546
Solde budgétaire des institutions consolidées	-1.449	0	-1.449
Solde brut du périmètre de consolidation	-818.400	405	-817.995
Amortissements de la dette de la Communauté française	0	0	0
Amortissements de la dette des institutions consolidées	0	0	0
Amortissement leasing financier	7.388	0	7.388
Solde net consolidé	-811.012	405	-810.607
<i>Corrections de passage</i>			
<i>Sous-utilisations des crédits</i>	77.908	0	77.908
<i>OCCP</i>	6.025	0	6.025
Solde de financement	-727.079	405	-726.674
Objectif budgétaire total	-727.080	0	-727.080

Il ressort de ce tableau que le solde de financement du projet de budget ajusté pour l'année 2010 s'établit -726,7 millions d'euros. L'objectif imparti à la Communauté française est donc respecté.

La Cour a vérifié, dans la limite des informations dont elle a pu disposer, les données de ce tableau.

Cette vérification donne lieu aux commentaires et remarques suivants.

a) Solde budgétaire des institutions consolidées

En ce qui concerne les organismes d'intérêt public, la Cour rappelle au préalable qu'en méconnaissance des prescriptions de l'article 3, § 2, de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, le budget ajusté pour l'année 2010 de l'IFC et de l'ONE (organismes de catégorie B) n'a pas été joint au projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010¹¹ en vue de sa communication au Parlement de la Communauté française.

Le montant (- 1,4 million d'euros) de la correction négative, inscrite au titre de solde budgétaire des institutions du périmètre de consolidation, est identique à celui prévu au budget initial 2010.

Le solde budgétaire *ex ante* pour l'année 2010 de ces institutions du périmètre de consolidation a été calculé par le Gouvernement de la Communauté française sur la base des éléments suivants :

- le solde budgétaire global des services à gestion séparée a été fixé à 20,0 millions d'euros ;
- le solde budgétaire de la RTBF et du Fonds d'égalisation a été évalué à, respectivement, -15,4 millions d'euros et -6,0 millions d'euros ;
- les budgets des autres organismes et institutions à consolider sont en équilibre.

Étant donné que la Cour n'a pas reçu les projets de budgets ajustés de tous les organismes, et spécialement de la RTBF, elle n'a pu vérifier le bien-fondé de cette correction de -1,4 million d'euros.

Elle relève toutefois que, selon les données dont elle dispose :

¹¹ Les budgets des OIP de catégorie B et assimilés ne doivent toutefois pas faire l'objet d'un vote par le Parlement.

- le solde budgétaire global des services à gestion séparée (SGS) s'élève à 23,9 millions d'euros et non à 20,0 millions d'euros¹² ;
- le solde budgétaire global du WBI (organisme de catégorie A) s'élève à -3,6 millions d'euros ;
- les soldes budgétaires *ex ante* de l'ONE, de l'ETNIC et de l'IFC s'établissent à respectivement -1,3 millions d'euros, -4,9 millions d'euros¹³ et -0,5 million d'euros.

Il ressort de ces éléments que la correction concernée devrait porter sur un montant négatif plus important.

b) Sous-utilisation des crédits

La correction opérée, relativement au montant estimé de la sous-utilisation des crédits, n'est pas modifiée par rapport au budget initial (77,9 millions d'euros).

Si l'on se réfère à l'inexécution effective (86,1 millions d'euros) des crédits pour l'exercice 2009, telle que calculée par la Cour dans son rapport sur la préfiguration des résultats de l'exécution du budget 2009, cette prévision semble réaliste.

c) Les amortissements de la dette de la Communauté française

Conformément aux normes SEC, le projet de budget ajusté 2010 ne comporte aucun crédit destiné à la prise en charge des amortissements de la dette consolidée et de celle liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires.

d) Les amortissements dans le cadre d'opérations de leasing financier

La Cour a pu vérifier que la correction (7,4 millions d'euros), réalisée à ce titre, correspondait bien aux crédits inscrits à cet effet dans le projet d'ajustement du budget général des dépenses pour l'année 2010.

e) Les octrois de crédits et prises de participations

Les octrois de crédits et les prises de participations sont considérés par le SEC, non comme des opérations budgétaires, mais comme des opérations purement financières. Ils doivent dès lors être exclus du calcul du solde de financement. C'est pourquoi le solde (dépenses – recettes) de ces opérations est ajouté au solde budgétaire brut.

¹² Calcul basé sur les données figurant dans les documents relatifs au budget initial pour l'année 2010.

¹³ Calcul basé sur les données figurant dans les documents relatifs au budget initial pour l'année 2010.

24

Les prises de participations (6,6 millions d'euros), inscrites dans le projet de budget général des dépenses ajusté, sont partiellement compensées par les remboursements d'octrois de crédits (0,6 million d'euros), repris dans le projet de budget des voies et moyens ajusté¹⁴. La correction (6,0 millions d'euros) réalisée à ce titre est par conséquent correcte.

¹⁴ Titre II – *Recettes en capital*, Secteur III – *Recettes affectées* du projet de budget ajusté des voies et moyens.

4. ANALYSE DES PROGRAMMES

4.1. REMARQUES COMMUNES A DIFFERENTES DIVISIONS ORGANIQUES

Les crédits de l'allocation de base 01.01 01 – *Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non marchand* de la division organique 20 – *Affaires générales – Culture*, diminuent de 37,7 millions d'euros. Cette baisse résulte du transfert des crédits vers d'autres divisions organiques. Ce procédé est autorisé depuis plusieurs années par un cavalier budgétaire récurrent. En ce qui concerne le budget initial 2010, il s'agit de l'article 11 du dispositif.

Ces transferts ont bénéficié aux divisions organiques suivantes :

- DO 20 – *Affaires générales - Culture* : + 4,5 millions d'euros
- DO 22 – *Livre* : + 2,4 millions d'euros
- DO 23 – *Jeunesse et Éducation permanente* : + 26,0 millions d'euros
- DO 25 – *Audiovisuel et multimédia* : + 4,0 millions d'euros
- DO 26 – *Sport* : + 0,7 million d'euros

4.2. DO 15 – INFRASTRUCTURES DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT – PA 23 – INFRASTRUCTURES CULTURELLES

Le présent projet d'ajustement augmente les crédits d'engagement de ce programme-activité de 0,2 % par rapport au budget initial pour les fixer à 37,4 millions d'euros. Les crédits d'ordonnancement sont, quant à eux, réduits de 1,2 % pour s'établir à 9,8 millions d'euros.

L'augmentation des crédits d'engagement semble toutefois en opposition avec le taux de consommation de ces crédits, arrêté au 31 août 2010 à 8,1 %.

Selon les informations obtenues par la Cour, ce taux réduit résulterait notamment de lenteurs administratives dans le chef des administrations communales dans le traitement des dossiers de la bibliothèque francophone de Molenbeek-St-Jean (AB 43.33 et 63.44), du Centre international d'art et de culture à Liège, de l'ancien couvent des Ursulines à Mons, des Halles à Philippeville et du musée du masque et du carnaval à Binche (AB 63.41).

Les soumissions, concernant les travaux du Théâtre de l'émulation à Liège (AB 43.32 et 63.43), ont, quant à elles, été déposées début septembre 2010.

Le taux de consommation des crédits d'ordonnancement s'élève, quant à lui, à 56,8 % au 31 août 2010.

4.3. DO 26 – SPORT

La Cour souligne qu'à l'instar de celui de l'année dernière¹⁵, le projet d'ajustement du budget déroge, en ce qui concerne cette compétence, au principe de l'annualité budgétaire.

En effet, les articles 4 et 5 du dispositif autorisent la liquidation anticipée, à la charge du budget 2010, d'une avance de 50 %¹⁶ sur les subventions allouées¹⁷ aux fédérations sportives pour l'année 2011.

Les justifications du dispositif précisent que ces dérogations visent à permettre « *aux fédérations sportives de disposer des fonds de roulement nécessaires afin d'assumer en début d'année les dépenses liées aux frais de personnel et de fonctionnement évitant ainsi aux associations de recourir à l'emprunt.* »

Ces deux dispositions soulèvent les remarques suivantes :

- l'objectif poursuivi par ces articles pourrait être atteint en liquidant la première tranche des subventions au début du mois de janvier 2011 ;
- au regard des sommes déjà imputées sur les allocations de base concernées (AB 33.20.35 et 33.21.35) au 31 août 2010, la liquidation des avances, telles que prévues dans le dispositif du présent projet, n'est plus possible¹⁸ ;

Tableau 16 – Subventions aux fédérations sportives

	AB 33.20.35	AB 33.21.35	Total
Budget 2010 ajusté	3.904	7.600	11.504
Ordonnancements au 31/08/2010	3.852	4.438	8.290
Solde	52	3.162	3.214
Avances sur subventions 2011	2.369	3.514	5.883

¹⁵ En 2009, les avances sur les subventions 2010 étaient toutefois limitées à 20 %.

¹⁶ Avance calculée sur la base des subventions liquidées pour l'année 2009.

¹⁷ Ces subventions sont composées de la dotation annuelle de fonctionnement et de la subvention complémentaire, prévues aux articles 30 et 31 du décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française.

¹⁸ La Cour a évalué les avances sur la base des subventions imputées à la charge des crédits 2009 (y compris ceux reportés en 2010) en excluant les avances versées pour l'année 2010 (1,9 million d'euros).

- ces articles, qui modifient les conditions de liquidation des subventions pour l'année 2011, ne précisent pas les modalités de liquidation du solde¹⁹.

4.4. ÉVOLUTION DES TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT ET ASSIMILÉ (CHAPITRE III – ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION)

Comme de coutume, la Cour a procédé, sur la base des crédits de dépenses du présent projet, à une analyse de l'évolution de la masse salariale dans le secteur de l'enseignement.

4.4.1. Tendance générale

Les prévisions du Bureau fédéral du plan fixant successivement la prochaine indexation des traitements au mois de janvier 2011, décembre 2010 puis novembre 2010²⁰ ne se sont pas confirmées. Le dépassement de la moyenne mobile de l'indice santé en août 2010 entraîne une augmentation des traitements de 2 % dès le mois d'octobre 2010.

C'est pourquoi, une provision de 21,9 millions d'euros a été inscrite à la division organique 11²¹, correspondant à la charge d'indexation de trois mois de traitements.

Par ailleurs, un cavalier budgétaire (article 3 du dispositif) autorise tous les programmes contenant des allocations de base relatives à des traitements ou des subventions-traitements payés directement par la Communauté française à connaître une position débitrice à concurrence des montants des traitements payés aux membres des personnels pour le traitement du mois de décembre payé à terme échu. Cette disposition vise à surmonter les difficultés occasionnées par le retour au paiement du traitement de décembre en fin d'année.

Globalement, les crédits destinés au financement des traitements du personnel des établissements de l'enseignement obligatoire diminuent de 0,32 %. Ils diminuent de 0,92 % pour les hautes écoles et l'enseignement supérieur hors universités.

Cette tendance à la baisse est détaillée ci-après par division organique.

¹⁹ En effet, l'article 33 du décret du 8 décembre 2006, auquel le dispositif déroge, prévoit la liquidation de 80 % des subventions au cours du premier trimestre.

²⁰ Prévision du 6 juillet 2010.

²¹ AB 01.03.02 – *Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index.*

4.4.2. Enseignement obligatoire

Service général de l'inspection – DO 41

Les crédits de la division organique 41 – *Service général de l'inspection* augmentent globalement de 2,29 %.

Cette hausse masque cependant une évolution contrastée des crédits, qui oscille entre une diminution de 18,2 % (AB 11.03.19 consacrée au pilotage général) et une hausse de 15,5 % (AB 11.03.17 consacrée à l'inspection de l'enseignement artistique).

Centres PMS – DO 48

On observe un statu quo des crédits de la division organique 48 – *Centres psycho-médico-sociaux* tant globalement (0,02 %) qu'en ce qui concerne les trois réseaux.

Enseignement préscolaire et enseignement primaire – DO 51

Les crédits de la division organique 51 – *Enseignement préscolaire et Enseignement primaire* ont été globalement réduits de 1,54 % pour le niveau maternel. Pour l'enseignement primaire, la diminution se limite à 0,23 %.

La réduction des crédits au niveau maternel est générale (-2,85 % pour le réseau de la Communauté, -1,75 % pour le réseau officiel subventionné et -1,01 % pour le réseau libre).

Au niveau primaire, l'amplitude des variations est moins marquée. Les crédits pour l'enseignement libre sont réduits de 0,53 % et ceux pour l'enseignement officiel de 0,18 %. Les crédits destinés au réseau de la Communauté progressent en revanche de 0,90 %.

Enseignement secondaire – DO 52

Les crédits de la division organique 52 – *Enseignement secondaire* sont globalement réduits de 0,15 % pour l'enseignement de plein exercice, en raison principalement de la diminution (-0,20 %) des crédits accordés au réseau libre. Les crédits du réseau officiel subventionné diminuent de 0,70 % alors que ceux de l'enseignement de la Communauté augmentent de 0,39 %.

Enseignement spécialisé – DO 53

Les crédits de la division organique 53 – *Enseignement spécial* sont globalement augmentés de 0,54 %. La hausse concerne le réseau de la Communauté (+1,63 %) et le réseau de l'enseignement libre (+0,73 %). Les crédits pour l'enseignement officiel subventionné sont en baisse de 1,00 %.

4.4.3. Enseignement non obligatoire

Enseignement supérieur hors universités et hautes écoles – DO 55

Les crédits de fonctionnement de la division organique 55 – *Enseignement supérieur hors universités et hautes écoles* diminuent globalement de 0,92 %.

a) Hautes écoles

On observe une réduction de 0,29 % des allocations de fonctionnement des hautes écoles officielles subventionnées.

Ces allocations augmentent de 0,20 % pour les hautes écoles de la Communauté et de 0,04 % pour celles du réseau libre.

b) Instituts supérieurs d'architecture

Les crédits octroyés aux instituts supérieurs d'architecture diminuent de 20,54 %. En effet, des crédits, pour un montant total de 4.031 milliers d'euros, prévus initialement pour les instituts supérieurs d'architecture, ont été transférés aux allocations de fonctionnement des universités à la division organique 54. Ces transferts résultent de l'intégration des instituts aux universités à partir de l'année académique 2010-2011.

Enseignement de promotion sociale – DO 56

Les crédits de la division organique 56 – *Enseignement de promotion sociale* s'inscrivent en hausse globale de 3,36 %, bénéficiant aux trois réseaux (+4,16 % pour le réseau de la Communauté, +3,02 % pour l'enseignement officiel subventionné et +3,08 % pour l'enseignement libre).

Enseignement artistique – DO 57

Globalement, les crédits de la division organique 57 – *Enseignement artistique* diminuent de 1,37 %.

La réduction globale pour l'enseignement supérieur atteint 1,28 %. Elle touche les trois réseaux : -0,77 % pour le réseau libre, -1,15 % pour l'officiel subventionné et -1,81 % pour la Communauté.

La baisse de crédits pour l'enseignement à horaire réduit se situe entre 0,42 % pour le réseau libre et 0,62 % pour l'enseignement officiel subventionné.

Une réduction importante (-31,4 %) affecte les crédits des établissements secondaires subventionnés (AB 57.43.01.50). Elle s'explique par le transfert de la gestion du personnel des deux écoles secondaires artistiques de plein exercice vers les directions déconcentrées de l'Administration générale du personnel de l'enseignement du ministère de la Communauté française chargées de la gestion de l'enseignement

secondaire ordinaire. L'imputation de ces dépenses est opérée à la charge des crédits de la DO 52 depuis septembre 2009.

4.5. DO 90 – DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Les crédits destinés à la liquidation des dotations dues à la Région wallonne et à la Commission communautaire française augmentent de 98,3 millions d'euros pour se fixer globalement à 527,5 millions d'euros. Cette augmentation résulte de la révision à la baisse (-1,7 million d'euros) des dotations allouées conformément aux dispositions du décret II du 19 juillet 1993²² et de l'attribution de dotations supplémentaires (100,0 millions d'euros) à la Région wallonne.

a) Dotations versées en vertu du décret II du 19 juillet 1993

La réduction de 1,7 million d'euros des dotations versées à la Région wallonne (-1,3 million d'euros) et à la Commission communautaire française (-0,4 million d'euros) résulte du recalcul de celles-ci sur la base des montants définitifs pour l'année 2009²³ et des paramètres suivants :

• Taux d'inflation en 2010	1,6 %
• Indice barémique de la fonction publique bruxelloise	0,0 %
• Coefficient d'adaptation	1,000

b) Dotations supplémentaires

Suite à la décision du Gouvernement de la Communauté française du 12 octobre 2009 de participer au refinancement de la Commission communautaire française, un crédit de 12,5 millions d'euros a été inscrit au budget initial 2010 à la nouvelle allocation de base 01.35.11 – *Dotation complémentaire à la Commission communautaire française*.

À l'occasion du dernier conclave budgétaire, le Gouvernement a approuvé l'octroi d'un montant de 100,0 millions d'euros à la Région wallonne en vue de réduire les besoins de financement de cette entité. Cette aide est composée, d'une part, d'une dotation complémentaire de 42,3 millions d'euros, calculée proportionnellement à celle attribuée à la Commission communautaire française et inscrite à l'allocation de base 01.36.11 et, d'autre part, d'une dotation relative au désendettement de 57,7 millions d'euros, inscrite à l'allocation de base 01.37.11.

²² Décret II attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, promulgué le 19 juillet 1993.

²³ Voir ci-avant la partie consacrée au budget des voies et moyens.

La Cour relève que l'attribution de ces trois dotations supplémentaires n'est fondée sur aucune base légale, les dispositions du décret II ne prévoyant pas la possibilité d'attribuer des dotations complémentaires à la Région wallonne et à la Commission communautaire française²⁴.

4.6. SERVICES À GESTION SÉPARÉE

4.6.1. Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

a) Budget des recettes

Les prévisions de recettes ajustées du Centre s'élèvent à 20,0 millions d'euros, en progression de 0,2 million d'euros par rapport au budget initial.

Cette progression résulte de l'inscription d'une nouvelle recette en regard de l'article 1.6 – *Dotation accord non marchand* (474 milliers d'euros), provenant de la répartition de la provision inscrite à l'allocation de base 01.01.01 de la division organique 20.

Par contre, conformément à la remarque formulée par la Cour dans son rapport relatif au budget initial, la dotation de la Communauté française relative au contrat de gestion avec la RTBF²⁵ a été revue à la baisse (-300 milliers d'euros) et fixée à 700 millions d'euros. Elle est dès lors identique au crédit inscrit au projet de budget ajusté de la Communauté française²⁶.

b) Budget des dépenses

Les crédits de dépenses passent de 19,8 millions d'euros à 20,0 millions d'euros (+ 1 %). Par conséquent, le projet de budget ajusté du centre reste en équilibre.

La principale variation concerne l'inscription d'un crédit de 474 milliers d'euros à l'article 2.13 – *Ateliers d'accueil et ateliers de production – Accords non marchand*.

4.7. ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC

4.7.1. Institut de la formation en cours de carrière (IFC)

Le projet de budget ajusté de l'IFC ne figure pas dans les projets de décret transmis à la Cour. Les commentaires qui suivent sont fondés sur les documents

²⁴ L'article 7, § 6bis, du décret II prévoit par contre la possibilité de réduire ces dotations en modifiant le coefficient d'adaptation de commun accord entre les gouvernements concernés.

²⁵ Article 1.8.

²⁶ AB 01.14.02 – *Provision en vue de l'application des articles 10.5 et 62 du contrat de gestion de la RTBF* de la division organique 11 – *Affaires générales – Secrétariat général*.

approuvés par le conseil d'administration (CA) de l'organisme et son ministre de tutelle.

Ce projet est présenté en équilibre, les dépenses et les recettes s'élevant à 5,5 millions d'euros. Toutefois, les prévisions de recettes comportent un montant de 0,3 million d'euros²⁷, représentant un prélèvement sur les réserves, et un montant de 0,2 million d'euros²⁸, correspondant au bénéfice comptable réalisé lors de l'exercice 2009.

Ces deux sommes représentent des recettes déjà enregistrées au cours d'un ou de plusieurs exercices antérieurs et sont, dès lors, déjà entrées en ligne de compte pour le calcul du solde budgétaire de cet – ou de ces – exercice(s). Elles ne peuvent donc être prises en considération une seconde fois pour le calcul du solde budgétaire 2010.

La Cour a déjà souligné précédemment que l'intégration de ces montants dans les prévisions de recettes de l'année contrevient aux règles budgétaires en vigueur et fausse le résultat budgétaire prévisionnel, puisque le projet de budget 2010 de l'Institut affiche, en réalité, un déficit de 0,5 million d'euros²⁹.

²⁷ Article 451.01 – *Prélèvement sur les réserves.*

²⁸ Article 451.02 – *Prévision inexécution recettes année précédente.*

²⁹ Le déficit représente près de 10% du montant des dépenses prévues.

AVIS ENFANCE - AJUSTEMENT 2010

PROJET DE DECRET

contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires

Avis de la commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires

Par 8 voix contre 3, la commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires, recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur,

Le Président,

O. ZRIHEN

D. SENESAEL

AVIS RELATIONS INTERNATIONALES - AJUSTEMENT 2010

PROJET DE DECRET

contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des Membres du gouvernement et des dépenses électorales

Avis de la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des Membres du gouvernement et des dépenses électorales

Par 7 voix contre 3, la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des Membres du gouvernement et des dépenses électorales, recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur,

Le Président,

A. BARZIN

M. SAENEN

AVIS JEUNESSE - AJUSTEMENT 2010

PROJET DE DECRET

**contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française
pour l'année budgétaire 2010 partim pour les matières qui relèvent des compétences de
la commission de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse**

Avis de la commission de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse

Par 9 voix contre 2, la commission de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur,

Le Président,

M. DAELE

Y. REINKIN

AVIS CULTURE - AJUSTEMENT 2010

PROJET DE DECRET

contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et l'Egalité des chances

Avis de la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et l'Egalité des chances

Par 9 voix contre 4, la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et l'Egalité des chances, recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur,

Le Président,

A. ONKELINX

J.-F. ISTASSE

AVIS EDUCATION - AJUSTEMENT 2010

PROJET DE DECRET

**contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française
pour l'année budgétaire 2010 partim pour les matières qui relèvent des compétences de
la commission de l'Education**

Avis de la commission de l'Education

Par 8 voix contre 4, la commission de l'Education recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur,

Le Président,

O. SAINT-AMAND

J.-L. CRUCKE

AVIS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - AJUSTEMENT 2010

PROJET DE DECRET

**contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française
pour l'année budgétaire 2010 partim pour les matières qui relèvent des compétences de
la commission de l'Enseignement supérieur**

Avis de la commission de l'Enseignement supérieur

Par 8 voix contre 2, la commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur,

Le Président,

Z. KHATTABI

C. DI ANTONIO

RAPPORT SUR LA DETTE



Dette publique

Rapport annuel 2009

Communauté française de Belgique

www.budget-finances.cfwb.be

8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500 millions € • MTN de 3.250 millions € • 5,7 ans de durée • 4,2% de taux interne de rentabilité • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1 • 15 contreparties ou intermédiaires • **8.031 millions € de recettes** • 3.236 millions € de stock de dette • **40,3% de ratio dette / recettes** • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • **89% emprunté à taux fixe** • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500 millions € • MTN de 3.250 millions € • 5,7 ans de durée • 4,2% de taux interne de rentabilité • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1 • 15 contreparties ou intermédiaires • **3.236 millions € de stock de dette** • 40,3% de ratio dette / recettes • **1,6% de ratio charge de la dette / recettes** • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500 millions € • MTN de 3.250 millions € • 5,7 ans de durée • 4,2% de taux interne de rentabilité • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1 • 15 contreparties ou intermédiaires • **3.236 millions € de stock de dette** • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500 millions € • MTN de 3.250 millions € • 5,7 ans de durée • 4,2% de taux interne de rentabilité • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1 • 8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • **40,3% de ratio dette / recettes** • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500 millions € • **MTN de 3.250 millions d'€** • 5,7 ans de durée • 4,2% de taux interne de rentabilité • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
BUDGET ET FINANCES

taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501 millions d'€ • MTN de 3,299 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501 millions d'€ • MTN de 3,299 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à

Sommaire

Chapitre I : Cadre institutionnel de la Communauté française	6
A LA BELGIQUE : UN ETAT FÉDÉRAL	6
B EXPLICATION DU CONCEPT DE COMMUNAUTÉ	6
C LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE : ORGANISATION « GÉOGRAPHIQUE », INSTITUTIONS, COMPÉTENCES ET FINANCEMENT	7
C 1 ORGANISATION « GÉOGRAPHIQUE »	7
C 2 INSTITUTIONS	7
C 3 APPELLATION COMPLÉMENTAIRE : LA COMMUNAUTÉ WALLONIE-BRUXELLES	8
C 4 COMPÉTENCES	8
C 5 FINANCEMENT	9
D RÈGLES RÉGISSANT L'ENDETTEMENT DES ENTITÉS FÉDÉRÉES	10
D 1 FONDEMENTS JURIDIQUES	10
D 2 TYPES D'EMPRUNTS	11
Chapitre II : Cadre administratif et technique de la gestion de la dette et de la trésorerie communautaire	13
A CADRE ADMINISTRATIF	13
B CADRE TECHNIQUE	14
Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire	16
A PRÉSENTATION GÉNÉRALE	16
A 1 COMPOSANTES DE LA DETTE COMMUNAUTAIRE AU 31 DÉCEMBRE : ÉVOLUTION DE 2005 À 2009 (EN € MILLIONS)	16
A 2 ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DE LA DETTE COMMUNAUTAIRE À LONG TERME NON CONSOLIDÉE	18
A 3 SOLDES DE FINANCEMENT ET ACCORDS DE COOPÉRATION	21
B DÉTAIL DES COMPOSANTES DE LA DETTE	23
B 1 DETTE DIRECTE	23
B 1 1 EMPRUNTS PRIVÉS CLASSIQUES ET STRUCTURÉS	25
B 1 2 PROGRAMMES DOMESTIQUES DE PAPIER COMMERCIAL – COURT, MOYEN ET LONG TERME	26
B 1 3 PROGRAMME DE FINANCEMENT EMTN (EURO MEDIUM TERM NOTES)	27
B 2 DETTE INDIRECTE – DETTE UNIVERSITAIRE	29
B 3 TRÉSORERIE	31
B 3 1 SOLDE GLOBAL DE TRÉSORERIE	31
B 3 2 DESCRIPTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES	32
B 3 3 RYTHME DE PERCEPTION DES RECETTES ET DE DÉCAISSEMENT DES DÉPENSES (EN € MILLIONS)	34
C PRINCIPES DE GESTION DE LA DETTE	35
C 1 RAPPEL DES PRINCIPES DE GESTION DE LA DETTE	35
C 2 APPLICATION DES PRINCIPES DE GESTION	40
C 2 1 LA DETTE	40
C 2 2 LA TRÉSORERIE	43
C 3 COURBE DES TAUX D'INTÉRÊT EN 2009	49
C 4 OUTILS DE GESTION DE LA DETTE	52
C 5 ECHÉANCIER DES AMORTISSEMENTS	54



3

Communauté française de Belgique, Dette publique, Rapport annuel 2009

8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunte à long terme • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1 • 8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • MTN de 3.250 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 4,2% de taux interne de rentabilité • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1



• 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500 millions € • MTN de 3.250 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500 millions € • MTN de 3.250 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500 millions € • MTN de 3.250 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à

Avant-propos

En 2009, le rôle des pouvoirs publics a été essentiel pour soutenir l'économie et l'emploi.

Ce soutien a pu être réalisé en Communauté française malgré la baisse significative des recettes découlant de l'application stricte de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989, telle que modifiée.

Plusieurs années d'équilibre budgétaire avaient, en effet, permis de réduire le poids relatif de la dette par rapport à la masse des recettes.

Avant le retour à l'équilibre budgétaire prévu en 2015, la Communauté française devra financer des déséquilibres durant quelques années.

Un défi majeur de notre entité est d'élaborer une politique de gestion de sa dette guidée par la recherche permanente du rapport risque/rendement optimal.

La communication financière constitue un axe majeur de la stratégie de gestion. L'élaboration et la diffusion de ce rapport participe largement à cette politique.

Ce rapport éclairera le lecteur sur le cadre institutionnel de la Communauté française, ainsi que sur le cadre administratif et technique de la gestion de la dette et de la trésorerie, de même que sur les principaux agrégats financiers communautaires.

Pour toute information complémentaire, le site www.budget-finances.cfwb.be de la Direction générale du Budget et des Finances sera d'une précieuse aide.

La gestion optimale des deniers publics notamment par la maîtrise des risques financiers constitue une priorité. Elle permet de concentrer les moyens financiers sur le développement des matières « nobles » telles l'éducation, le sport ou la culture, gérées par notre Communauté.

Le Vice-Président du Gouvernement de la Communauté française,
Ministre du Budget, des Finances et des Sports.



5

Communauté française de Belgique, Dette publique, Rapport annuel 2009

Chapitre I : Cadre institutionnel de la Communauté française

A LA BELGIQUE : UN ETAT FÉDÉRAL

En 1993, la Belgique est officiellement devenue un Etat fédéral composé de deux types d'entités fédérées : les Régions et les Communautés (Constitution belge¹ – Article 1^{er}). A ce jour, le pays compte trois Régions (Région wallonne, Région flamande et Région de Bruxelles-Capitale) ainsi que trois Communautés (Communauté française, Communauté flamande et Communauté germanophone). A l'exception de la Flandre qui a fusionné en un seul ensemble ses composantes régionale et communautaire, chaque entité fédérée exerce souverainement ses pouvoirs et ses attributions au moyen d'institutions parlementaires et gouvernementales propres.

B EXPLICATION DU CONCEPT DE COMMUNAUTÉ

Les Communautés regroupent des personnes suivant les critères de la langue et de la culture. Le champ d'action de chaque Communauté est défini en fonction de quatre régions linguistiques : la « région de langue française », la « région de langue néerlandaise », la « région bilingue de Bruxelles-Capitale » et la « région de langue allemande » (Constitution – Art. 4). Les régions linguistiques sont de simples subdivisions territoriales ne possédant aucun corps politique ni administratif et ne doivent, de ce fait, pas être confondues avec les trois grandes Régions wallonne, bruxelloise et flamande (Constitution – Art. 3). Etant donné le caractère bilingue (français / néerlandais) de la région linguistique de Bruxelles-Capitale, les deux grandes Communautés du pays (française et flamande) sont habilitées à y exercer leurs pouvoirs dans la limite de leurs attributions. Cependant, l'absence de recensement linguistique officiel rendant impossible la différenciation des personnes à cet égard, la compétence des deux Communautés y a été limitée aux institutions ayant opté pour l'une des deux appartenances linguistiques. Cette particularité implique que les Communautés sont des entités humaines et non des entités territoriales au sens classique du terme. Les Régions, quant à elles, sont des entités territoriales à part entière et exercent leurs compétences dans des matières tout à fait distinctes de celles des Communautés.

Ce fédéralisme à double niveau découle de l'évolution historique de la réforme de l'Etat belge.

1 Constitution coordonnée le 17 février 1994.



• 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,500 millions € • MTN de 3,299 millions d'€ • 5,7 ans de durée
 • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,500
 8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3 % de ratio dette / recettes • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à

Chapitre I : Cadre institutionnel de la Communauté française

C LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE : ORGANISATION « GÉOGRAPHIQUE », INSTITUTIONS, COMPÉTENCES ET FINANCEMENT

C 1 ORGANISATION « GÉOGRAPHIQUE »



7

La Communauté française est une entité fédérée de l'Etat fédéral belge. Son existence juridique est assurée par les articles 1 et 2 de la Constitution.

Ses compétences s'exercent à l'égard des personnes établies sur le territoire de la « région de langue française » (Wallonie à l'exception des habitants de la Communauté germanophone) et des institutions unilingues francophones de la « région bilingue de Bruxelles-Capitale ».

C 2 INSTITUTIONS

L'organisation institutionnelle des entités fédérées est définie par la loi spéciale de réformes institutionnelles (LSRI) du 8 août 1980, telle que modifiée en 1988 et en 1993.

Le Parlement¹ de la Communauté française est une assemblée monocamérale regroupant 94 membres élus de manière indirecte : les 75 députés régionaux wallons et 19 députés régionaux francophones bruxellois. Il exerce le pouvoir législatif au moyen de décrets et procède notamment au vote du budget et à l'arrêt des comptes.

Le Gouvernement de la Communauté française compte actuellement sept membres² et représente depuis les élections régionales et européennes du 7 juin 2009 une coalition du Parti Socialiste, d'Ecolo et du Centre Démocrate Humaniste, lesquels constituent ensemble 74 % des sièges du Parlement de la Communauté française. Chargé de l'exercice du pouvoir exécutif, le Gouvernement pourvoit, entre autres, à l'exécution des décrets votés par le Parlement au moyen d'arrêtés. Le Gouvernement est responsable politiquement devant le Parlement.

¹ Appellation définitivement consacrée par la révision de la Constitution du 25 février 2005 portant modification de la terminologie de la Constitution (entrée en vigueur le 21 mars 2005). Auparavant, la dénomination officielle était : « Conseil de la Communauté française ».

² Plusieurs Ministres communautaires sont également Ministres régionaux (quatre dans les gouvernements actuels, dont le Ministre du Budget et des Finances) ; dans le même ordre d'idées, le Ministre-Président wallon est également Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française. Voir à cet égard l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les Ministres (M.B. 07/08/2009) et l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les Ministres (M.B. 05/08/2009).

8.031 millions € de recettes • 3.238 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à l'étranger • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1 • 8.031 millions € de recettes • 3.238 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à l'étranger • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1 • MTN de 3.250 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 4,2% de taux interne de rentabilité • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1

Chapitre I : Cadre institutionnel de la Communauté française



8

Communauté française de Belgique, Dette publique, Rapport annuel 2009

Le pouvoir législatif étant exercé collectivement par le Parlement et le Gouvernement, celui-ci dispose également d'un pouvoir d'initiative législative.

Il est à noter que le résultat des élections fédérales, quant à lui, n'a pas d'impact direct sur le paysage politique communautaire et donc, forcément, sur les représentations parlementaires et gouvernementales communautaires. Ainsi, le Gouvernement de la Communauté française peut présenter une coalition différente de celle du Gouvernement fédéral, voire des Gouvernements régionaux. Cela étant, les Gouvernements actuels wallon et de la Communauté française représentent tous les deux la même coalition ; cette dernière est également présente au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (un Ministre régional bruxellois est également membre du Gouvernement de la Communauté française).

C 3 APPELLATION COMPLÉMENTAIRE : LA COMMUNAUTÉ WALLONIE-BRUXELLES

Dans sa déclaration de politique générale du mois de mai 1999, le Gouvernement communautaire a décidé que la Communauté française de Belgique s'appellerait également « Communauté Wallonie-Bruxelles ». Cette appellation vise à mettre davantage en évidence le rôle de lien assuré par les institutions communautaires entre les francophones de Wallonie et de Bruxelles. Cependant, pour éviter toute confusion dans le chef du lecteur du présent rapport, il convient de préciser que seule l'appellation « Communauté française » figure dans le texte constitutionnel.

C 4 COMPÉTENCES

Les pouvoirs et les attributions de la Communauté française sont déterminés par la Constitution belge ainsi que par la LSRI du 8 août 1980, telle que modifiée. Les matières faisant partie de son domaine d'attribution peuvent être réparties en quatre agrégats :

- > la culture (beaux-arts, arts de la scène, audiovisuel et sport) ;
- > l'enseignement (de la maternelle à l'enseignement supérieur) ;
- > les matières sociales (aide à la jeunesse, petite enfance, promotion de la santé, aide sociale aux détenus) ;
- > l'emploi des langues (en matières administrative et sociale)¹.

¹ Pour plus de détails, voir le chapitre « Rapport économique et financier » de l'Exposé général 2010 (pp. 95-102) disponible sur le site du budget du Ministère de la Communauté française à l'adresse suivante : <http://www.budget-finances.cfwb.be>.

• 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500 millions € • MTN de 3.299 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,2 % de taux fixe / recettes • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500 millions € • MTN de 3.299 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,2 % de taux fixe / recettes • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à

Chapitre I : Cadre institutionnel de la Communauté française

Pour les diverses matières dont elle a la charge, la Communauté française est également compétente dans le domaine de la coopération nationale et internationale ainsi que dans celui de la recherche scientifique.

En 1993¹, la Communauté française a transféré l'exercice de certaines de ses attributions à la Région wallonne et à la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce transfert a surtout concerné les bâtiments scolaires, les infrastructures sportives, le tourisme, la formation professionnelle, la promotion sociale ainsi que les politiques de la santé et de l'aide aux personnes.

C 5 FINANCEMENT

Le financement des entités fédérées (Communautés et Régions) est régi par la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (LSF), telle que modifiée en 1993 et en 2001.

Cette loi prévoit, en son article 1^{er}, que le financement des Communautés est assuré par :

- > des recettes non fiscales ;
- > des parties attribuées d'impôts ;
- > une dotation compensatoire de la Redevance Radio et Télévision (RRTV) ;
- > des emprunts.

Les recettes non fiscales sont des rentrées diverses provenant, par exemple, des droits d'inscription dans des établissements d'éducation artistique, des droits d'équivalence des diplômes, de divers droits d'inscription, etc.

Les parties attribuées d'impôts constituent les dotations historiquement appelées TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) et IPP (Impôt des Personnes Physiques). Il s'agit de montants alloués par l'Etat fédéral, tels que repris dans la LSF, indépendamment de la perception effective de ces taxes et impôts.

La dotation compensatoire RRTV, calculée forfaitairement et indexée sur l'indice général des prix à la consommation, remplace depuis l'exercice 2002 la ressource RRTV qui est devenue un impôt régional.

¹ Voir notamment le Décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994).





L'année 2001 a été marquée par une importante réforme du mode de financement de la Communauté française.

En effet, la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des Communautés et extension des compétences fiscales des Régions a modifié la LSF du 16 janvier 1989. Depuis 2007, la dotation issue de la TVA, qui était déjà indexée à l'inflation, est liée à la croissance économique¹.

D RÈGLES RÉGISSANT L'ENDETTEMENT DES ENTITÉS FÉDÉRÉES

D 1 FONDEMENTS JURIDIQUES

En vertu de l'article 49, § 1^{er} de la LSF du 16 janvier 1989, les Communautés et les Régions peuvent contracter des emprunts. Ceux-ci ne bénéficient pas directement de la garantie de l'Etat fédéral en application de l'article 15 de la LSRI du 8 août 1980.

Notons cependant que l'article 54 de la LSF précise, quant à lui, en son § 2 que la Communauté a le droit – si l'Etat fédéral verse tardivement ou partiellement les dotations qu'il est tenu de transférer aux entités fédérées en exécution de la LSF – de contracter un emprunt bénéficiant de plein droit de la garantie de l'Etat et dont le service financier est intégralement et directement à la charge de ce dernier.

Au travers de certaines dispositions de la LSF, les autorités fédérales ont veillé à encadrer la capacité d'emprunt des entités fédérées. Deux objectifs sont poursuivis en cette matière : d'une part, la sauvegarde de l'union économique et de l'unité monétaire (tant au niveau européen qu'interne) ; d'autre part, la prévention d'une détérioration structurelle des besoins de financement (article 49, § 6). A cette fin, une section « Besoins de financement des pouvoirs publics » a été créée au sein du Conseil supérieur des Finances (CSF). Cet organe est composé de représentants des entités fédérale et fédérées. Il est chargé d'émettre des avis sur leurs besoins de financement et sur la manière dont elles ont, par le passé, réalisé la norme d'endettement précédente ou, depuis 2003,

¹ A l'origine, l'indicateur de la croissance était le produit national brut (PNB). Les autorités ont très vite remplacé le PNB par le revenu national brut (RNB), avant de lui préférer en 2005 – à la demande expresse des Gouvernements wallon et de la Communauté française – le produit intérieur brut (PIB) vu notamment sa moindre volatilité relative et sa plus grande prévisibilité. En outre, le PIB est l'agrégat macro-économique le plus couramment utilisé par les statisticiens et les économistes comme indicateur de l'évolution conjoncturelle.

• 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500 millions € • MTN de 3.290 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500 millions € • MTN de 3.290 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe

Chapitre I : Cadre institutionnel de la Communauté française

respecté les accords de coopération conclus entre les différentes entités régionales et communautaires et l'Etat fédéral ; accords de coopération définissant les objectifs budgétaires respectifs. Cette section peut également remettre un avis au Ministre [fédéral] des Finances visant à limiter la capacité d'emprunt d'une entité fédérée. L'adoption d'une telle disposition doit néanmoins respecter de strictes règles de concertation entre les parties concernées. Il convient d'indiquer que les avis et recommandations rendus annuellement par le CSF ont acquis une grande influence sur la politique d'endettement des entités fédérées. Les avis d'initiative ou à la demande du Ministre [fédéral] des Finances sont bien entendu possibles. Depuis le 1^{er} septembre 2006 le CSF est composé de deux sections permanentes (section « Besoins de financement des pouvoirs publics » et section « Fiscalité et parafiscalité ») et d'un Comité d'étude sur le vieillissement.

D 2 | TYPES D'EMPRUNTS

La loi spéciale du 13 juillet 2001 relative au refinancement des Communautés et des Régions a également modifié de façon substantielle les modalités du recours à l'emprunt pour celles-ci. L'article 49 de la LSF stipule désormais ce qui suit :

« § 1^{er} Les Communautés et les Régions peuvent contracter des emprunts en euros ou devises. »

« § 2 La programmation des emprunts publics [au sens strict]¹ est fixée par le Conseil des Ministres [fédéral] après concertation avec les gouvernements [communautaires et régionaux]. Les conditions et le calendrier d'émission de tout emprunt public sont soumis pour approbation au Ministre des Finances [fédéral]. En cas de refus d'approbation du Ministre des Finances [fédéral], le gouvernement [communautaire ou régional] concerné peut demander que l'affaire soit portée devant le Conseil des Ministres [fédéral] pour décision. »

« § 3 Les Communautés et les Régions peuvent émettre des emprunts privés ainsi que des titres à court terme après en avoir informé le Ministre des Finances [fédéral]. [...] »

L'entrée en vigueur de ces dispositions a été fixée au 1^{er} janvier 2002. Ceci signifie que depuis cette date, seule une procédure d'information au Ministre fédéral doit être respectée préalablement au recours à l'emprunt. Les modalités de la communication et le contenu de cette infor-



11

Communauté française de Belgique, Dette publique, Rapport annuel 2009

1 C'est-à-dire des emprunts adressés aux particuliers.

8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à l'étranger • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1 • 8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à l'étranger • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1 • 5.7 ans de durée • 4,2% de taux interne de rentabilité • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1

Chapitre I : Cadre institutionnel de la Communauté française



12

Communauté française de Belgique, Dette publique, Rapport annuel 2009

mation (notamment, montant et durée de l'emprunt, conditions financières, partie cocontractante) ont fait l'objet d'une convention¹ entre le Ministre [fédéral] des Finances et les Gouvernements communautaires et régionaux.

Seuls les emprunts qui seraient effectués auprès des particuliers font donc l'objet d'une approbation du Ministre fédéral des Finances ; tous les autres emprunts font l'objet d'une simple information. La Communauté française n'a à ce jour jamais eu recours à un financement auprès des particuliers.

Il convient également d'indiquer que l'abrogation de l'ancien § 4 de l'article 49 de la LSF a fait disparaître toute allusion à la limitation du champ d'emprunt de la Communauté française aussi bien à l'ancienne zone franc belge qu'à l'actuelle zone euro.

¹ Convention du 29 avril 1991 relative à l'article 49 de la LSF.

taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.501 millions € • MTN de 3.299 millions d'€ • 5,7 ans de durée
 ité / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.501
 8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à

Chapitre II : Cadre administratif et technique de la gestion de la dette et de la trésorerie communautaire

Chapitre II : Cadre administratif et technique de la gestion de la dette et de la trésorerie communautaire

A CADRE ADMINISTRATIF

Les finances de la Communauté française sont dirigées par le Ministre communautaire ayant le Budget et les Finances dans ses attributions.



13

En vertu de l'article 3 du décret contenant le Budget des Voies et Moyens de la Communauté, le Ministre est habilité à souscrire les emprunts autorisés par le Parlement et à conclure toute opération de gestion financière dictée par l'intérêt général du Trésor. Cette habilitation est donc renouvelée chaque année et est également soumise au respect des procédures arrêtées par le Gouvernement.

Les ordres ministériels relatifs à la gestion de la dette et de la trésorerie communautaire sont exécutés au sein de l'Administration par la Direction de la Dette ; celle-ci est néanmoins chargée des aspects courants de cette gestion¹.

Les activités de la Direction de la Dette sont réparties en deux ensembles distincts : le *Front* et le *Back/Middle Office*. Tandis que le premier a en charge la conclusion des opérations financières sur les marchés monétaire et financier, le second en assure le suivi administratif, budgétaire et comptable. En cette matière, la Direction de la Dette est assistée par un cabinet de consultance qui remet un avis sur toutes les opérations menées ainsi que sur la stratégie financière à suivre.

Les activités de gestion de la Direction de la Dette sont soumises à divers contrôles tant internes qu'externes à l'Administration. Ils sont essentiellement au nombre de trois : l'Inspection des Finances, la Cour des comptes et le contrôle prudentiel exercé par un réviseur d'entreprises agréé par la Commission bancaire, financière et des assurances.

Afin d'optimiser la gestion des finances régionales et communautaires, des synergies organisationnelles entre la Région wallonne et la Communauté française ont été mises sur pied, notamment par la création d'un Conseil Commun du Trésor² au sein duquel sont débattues les orientations straté-

¹ Voir à ce sujet l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 janvier 2009 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains agents des Services du Gouvernement de la Communauté française – Ministère de la Communauté française – Service général des Finances – Service de la Dette.

² Accord de coopération du 10 décembre 2004 instituant un Conseil Commun du Trésor pour la Région wallonne et la Communauté française.



giques de la gestion de la dette et de la trésorerie, la coordination des politiques communautaire et régionale de financement, la détermination de principes communs de gestion des risques financiers et l'intensification de synergies à la lumière des canevas institutionnels. Cet organe consultatif est présidé par un représentant choisi de commun accord par les Ministres communautaire et régional ayant le Budget et les Finances dans leurs attributions, et est composé des représentants des Ministres-Présidents, des Vice-Présidents et des Administrations régionaux et communautaires ; l'Inspection des Finances, la Cour des comptes, des réviseurs d'entreprises, des experts externes participent également aux réunions du Conseil. Le Conseil Commun constitue en son sein un Conseil communautaire du Trésor¹ et un Conseil régional du Trésor² chargés d'assister leurs Gouvernements respectifs en matière de gestion courante de la dette et de la trésorerie et d'assurer la mise en œuvre des décisions stratégiques proposées par le Conseil Commun et décidées par le Ministre concerné.

B CADRE TECHNIQUE

La Direction de la Dette dispose d'outils informatiques performants pour accomplir ses tâches. C'est ainsi que le *Front Office* est équipé entre autres d'un logiciel lui permettant de réévaluer à tout moment et en temps réel les instruments financiers dont la Communauté française est titulaire ou émettrice. Le *Back/Middle Office* dispose, quant à lui, de divers supports et logiciels informatiques destinés à la sauvegarde de toutes les opérations conclues et à la production de rapports semi-automatisés. Un marché public lancé fin 2009 devrait permettre à la Direction de la Dette de disposer d'un nouveau matériel dans le courant de l'année 2010.

D'une étude comparative finalisée en mai 2008 par la société PricewaterhouseCoopers³, il ressort que les procédures organisationnelles et administratives de gestion de la dette et de la trésorerie constatées au sein de la Direction de la Dette (49 items sélectionnés et classés en sept catégories : gouvernance, gestion et performance, *Front Office*, *Back Office*, *Middle Office*,

¹ Voir aussi l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 janvier 2005 abrogeant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 décembre 1998 instituant le Conseil du Trésor.

² Voir aussi l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 décembre 2004 abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 juillet 1997 instituant un Comité régional du Trésor (CORET).

³ Suite à un marché public conjoint portant sur l'analyse des procédures de gestion financière en cours au Ministère de la Région wallonne et au Ministère de la Communauté française par rapport à un benchmark international représentant les procédures standard suivies au niveau international par des entités similaires.

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

A PRÉSENTATION GÉNÉRALE

A 1 COMPOSANTES DE LA DETTE COMMUNAUTAIRE AU 31 DÉCEMBRE : ÉVOLUTION DE 2005 À 2009 (EN € MILLIONS) ¹

Les diverses composantes de la dette communautaire arrêtées au 31 décembre des années 2005 à 2009 ont évolué comme suit :

Montants en € millions	2005	2006	2007	2008	2009
Dettes directes [1]	2.630,5	2.704,8	2.707,0	2.709,0	3.187,6
Dettes universitaires [2]	259,5	183,6	181,3	179,0	176,7
Dettes paracommunautaires [3]	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes communautaires à long terme [4] = [1] + [2] + [3]	2.890,0	2.888,5	2.888,4	2.888,0	3.364,3
Papier commercial de trésorerie en cours [5]	0,0	0,0	29,8	88,2	0,0
Débit de compte courant [6]	32,4	46,4	23,1	0,0	0,0
Crédit de compte courant [7]	0,0	0,0	0,0	17,3	47,0
Dettes communautaires à court terme [8] = [5] + [6] - [7]	32,4	46,4	52,9	70,9	- 47,0
Dettes communautaires détenues par le Fonds Ecureuil [9]	70,9	72,8	75,7	79,2	81,0
Dettes communautaires consolidées totales [10] = [4] + [8] - [9]	2.851,5	2.862,0	2.865,6	2.879,7	3.236,2

En 2006, la dette totale a augmenté de € 10,4 millions par rapport au 31/12/2005, exclusivement en raison de la hausse du débit en compte courant de € 14,0 millions ; la dette communautaire nominale à long terme ayant, quant à elle, été réduite de € 1,5 million. La dette totale au 31 décembre 2006 reste cependant inférieure de 64,3 millions à la dette totale constatée au 31 décembre 2004 et mesurée à € 2.926,3 millions². La dette communautaire consolidée totale a été stabilisée en 2007 par rapport à 2006 : on constate une légère augmentation de € 3,6 millions (soit une hausse de 0,13%) due exclusivement à une légère hausse de l'endettement à court terme mesuré au 31/12/2007 par rapport à celui mesuré l'année précédente ; elle reste inférieure de € 60,7 millions à celle mesurée au 31/12/2004. Malgré la décision du Gouvernement de la Communauté française de procéder au paiement en décembre 2008 des salaires de décembre 2008³ (dont le versement était initialement prévu dans les premiers jours de janvier 2009), le processus de stabilisation de

¹ Les chiffres repris dans le présent rapport sont en général exprimés en € millions ; les calculs sous-jacents étant le plus souvent effectués au centime près, une différence due aux arrondis automatiques pourrait apparaître entre un total et la somme des parties qui le composent.

² Voir rapport annuel 2008 sur la dette publique de la Communauté française (p. 17).

³ Voir le point B.3.3 du présent Rapport portant sur le rythme de perception des recettes et de décaissement des dépenses.



• 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501 millions € • MTN de 3 299 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501 millions € • MTN de 3 299 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501 millions € • MTN de 3 299 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à taux fixe

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

la dette communautaire consolidée a été maintenu en 2008 par rapport à 2007 : une hausse modeste de 0,49% (soit € 14,1 millions) a été mesurée due, elle aussi, à une augmentation de € 18,0 millions de l'endettement à court terme. En termes nominaux, la dette consolidée au 31/12/2008 reste inférieure de € 46,6 millions à celle constatée le 31/12/2004.

Il est à noter que la dette à court terme [8] rapportée à la dette totale consolidée [10] oscille entre 1,0 % et 2,3 % ces six dernières années et est très largement inférieure à 1 % lorsqu'elle est rapportée aux recettes.

Suite à la très grave crise bancaire et financière, l'année 2009 a été marquée par une hausse substantielle, quoique contrôlée, de l'endettement communautaire nominal consolidé de € 356,5 millions par rapport au 31/12/2008 (de € 310,0 millions par rapport à 2004).

L'évolution de l'endettement de ces dernières années peut également être appréhendé par l'analyse du stock de dette nominale consolidée 2004-2009 en € constants de 2004. Il représente l'évolution des engagements vis-à-vis d'agents extérieurs, où, dans un souci de comparaison, tous les chiffres sont ramenés en valeur de 2004, sur base des taux d'inflation.

Montants en € millions	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Stock de dette en € courants	2.926,3	2.851,5	2.862,0	2.865,6	2.879,7	3.236,2
Variation de dette		- 74,8	10,5	3,6	14,1	356,5
Taux d'inflation		2,78%	1,79%	1,82%	4,49%	- 0,05%
Dette en € constants de 2004		2.774,4	2.735,6	2.690,1	2.587,2	2.908,9
Variation de dette par rapport à l'année précédente		- 151,9	- 38,8	- 45,5	- 102,9	321,8
Variation de dette par rapport à l'année 2004		- 151,9	- 190,7	- 236,2	- 339,1	- 17,3

Par rapport à l'année 2004, l'endettement «réel» communautaire n'a donc cessé de décroître chaque année dans des proportions importantes jusqu'en 2008, pour revenir au 31/12/2009 quasi au niveau du 31/12/2004.

La trésorerie de la Communauté française est constituée de comptes financiers ouverts auprès de son caissier¹. L'ensemble de ces comptes fait l'objet d'une fusion d'échelle. Le solde débiteur ou créditeur de cette fusion est repris dans le premier tableau de cette section sous les rubriques [6] ou [7].

¹ Désigné conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 6 août 1990 fixant les modalités d'organisation de la trésorerie des Communautés, des Régions et de la Commission communautaire commune.



8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunte à long terme • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1 • 8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • MTN de 3.250 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 4,2% de taux interne de rentabilité • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

Les comptes « hors fusion » chez le caissier sont présentés séparément car ils ne sont pas inclus dans la fusion d'échelle des comptes.



18

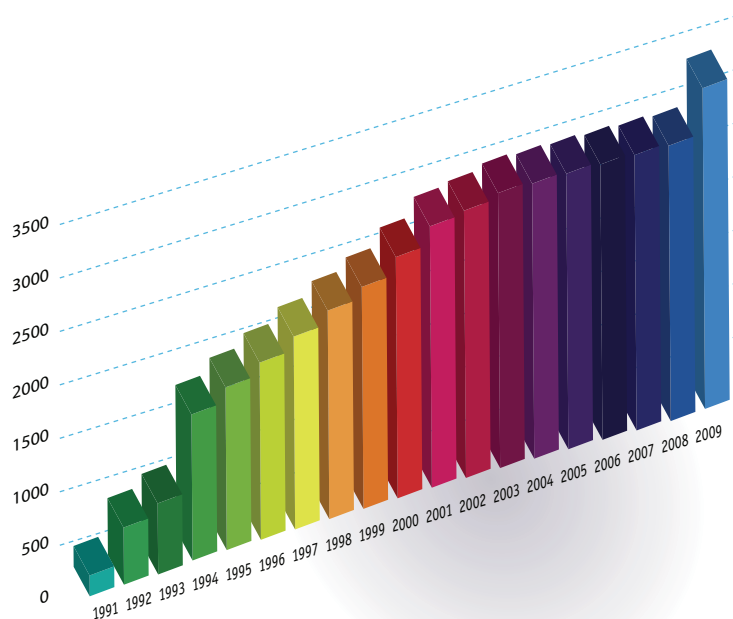
Communauté française de Belgique, Dette publique, Rapport annuel 2009

Montants en € millions	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Comptes hors fusion des écoles de la CF	43,6	43,3	39,5	40,1	40,9	40,3
Comptes de provision en devises	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

A 2 ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DE LA DETTE COMMUNAUTAIRE À LONG TERME NON CONSOLIDÉE

L'évolution de 1991 à 2009 du total de la dette communautaire à long terme (rubrique [4] du tableau de la page 16) se présente comme suit :

GRAPHIQUE 1 Evolution de l'encours de la dette communautaire à long terme non consolidée (en € millions)



• 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.336 millions € • MTN de 3.290 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 13 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.501 millions € • MTN de 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à

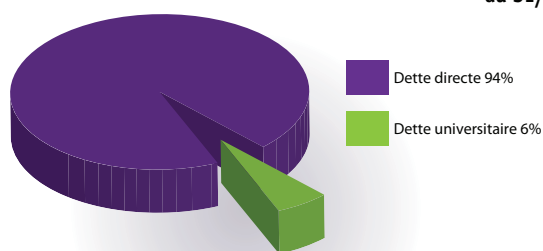
Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

Si la dette communautaire à long terme avait été stabilisée en termes nominaux pour la période 2003-2008, elle présente en 2009 une hausse liée principalement au solde net à financer de l'exercice. Son évolution relative est reprise dans le tableau ci-dessous :

Evolution de la dette communautaire à long terme non consolidée			
Année	Montant en € millions	Variation en € millions	Variation en %
1991	218,1		
1992	559,1	341,0	156,32
1993	744,9	185,8	33,23
1994	1.531,7	786,8	105,61
1995	1.707,2	175,5	11,46
1996	1.858,6	151,4	8,87
1997	2.022,9	164,3	8,84
1998	2.187,3	164,3	8,12
1999	2.328,5	141,2	6,46
2000	2.530,7	202,2	8,68
2001	2.741,5	210,8	8,33
2002	2.803,5	62,0	2,26
2003	2.884,6	81,1	2,89
2004	2.884,6	0,0	0,00
2005	2.890,0	5,4	0,19
2006	2.888,5	- 1,6	- 0,05
2007	2.888,4	- 0,1 ¹	- 0,00
2008	2.888,0	- 0,4	- 0,01
2009	3.364,3	476,2	16,49

La répartition en 2008 et en 2009 des différentes composantes du total de la dette à long terme s'établit de la manière suivante :

GRAPHIQUE 2 Répartition de l'encours de € 2.888,02 millions au 31/12/2008



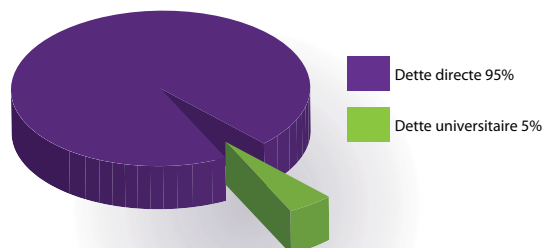
1. En réalité et à titre d'information marginale, une réduction de l'ordre de 0,09 million a été mesurée, ce qui représente une diminution relative de 0,003%.



8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à long terme • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1 • 8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • MTN de 3.250 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 4,2% de taux interne de rentabilité • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

GRAPHIQUE 3 Répartition de l'encours de € 3.364,25 millions au 31/12/2009



La part relative de la dette indirecte continue donc de décroître, comme l'atteste le tableau repris ci-dessous : la dette paracommunautaire est d'ores et déjà totalement éteinte (depuis début 2004) ; la dette universitaire continue de baisser et sera complètement amortie le 1^{er} décembre 2037, si aucun remboursement anticipé n'est effectué d'ici là.

Répartition de l'encours à long terme au 31 décembre

Année	Dette totale en € millions	Dette indirecte en € millions	Dette directe en € millions	Dette directe en % de la dette totale
1991	218,1	0,0	218,1	100,00
1992	559,1	0,0	559,1	100,00
1993	744,9	0,0	744,9	100,00
1994	1.531,7	591,9	939,8	61,35
1995	1.707,2	574,6	1.132,6	66,34
1996	1.858,6	564,9	1.293,8	69,61
1997	2.022,9	558,0	1.464,9	72,42
1998	2.187,3	563,4	1.623,9	74,24
1999	2.328,5	555,7	1.772,8	76,13
2000	2.530,7	547,9	1.982,8	78,35
2001	2.741,5	466,1	2.275,4	83,00
2002	2.803,5	441,7	2.361,8	84,25
2003	2.884,6	432,4	2.452,2	85,01
2004	2.884,6	286,5	2.598,1	90,07
2005	2.890,0	259,5	2.630,5	91,02
2006	2.888,5	183,6	2.704,8	93,64
2007	2.888,4	181,3	2.707,0	93,72
2008	2.888,0	179,0	2.709,0	93,80
2009	3.364,3	176,7	3.187,6	94,75



• 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501 millions € • MTN de 3,299 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501 millions € • MTN de 3,299 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à taux fixe • 8,031 millions € de recettes • 3,236 millions € de stock de dette • 40,3 % de ratio dette / recettes • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

A 3 SOLDES DE FINANCEMENT ET ACCORDS DE COOPÉRATION

Il convient d'indiquer qu'à dater de 2003, la méthodologie visant à déterminer le solde de financement des entités publiques et repris dans les objectifs budgétaires fixés dans les Accords de Coopération entre entité fédérale et entités fédérées, a été modifiée substantiellement en application des prescriptions du SEC95. Il en résulte un élargissement du périmètre de consolidation communautaire. C'est ainsi que, dès 2003, ont été intégrés dans le calcul du solde de financement une série de corrections qui ont pour conséquence de mieux adapter le calcul du résultat budgétaire de la Communauté par rapport aux prescrits comptables de la Commission européenne. Ceci a nécessité une adaptation de la politique budgétaire.

Le tableau repris ci-dessous illustre que la Communauté française a fait mieux que respecter les objectifs qui lui étaient assignés (de commun accord) en matière de solde de financement durant ces dernières années :

Soldes de financement réalisés comparés aux objectifs ¹			
Année	Objectif en € millions	Solde de financement réalisé en € millions	
2001	- 79,0	- 57,1	Solde de financement meilleur que l'objectif à concurrence de € 21,9 millions
2002	- 99,0	- 88,9	Solde de financement meilleur que l'objectif à concurrence de € 10,1 millions
2003	- 28,7	- 28,9	Quasi respect de l'objectif : solde de financement inférieur à l'objectif de € 0,2 million
2004	- 40,5	- 11,5	Solde de financement meilleur que l'objectif à concurrence de € 29,0 millions
2005	- 6,5	- 6,6	Quasi respect de l'objectif : solde de financement inférieur à l'objectif de € 0,1 million
2006	1,0	7,3	Capacité de financement excédant l'objectif de € 6,3 millions
2007 ²	- 40,2 ³	- 32,6	Solde de financement meilleur que l'objectif à concurrence de € 7,6 millions
2008 ⁴	8,4	58,6	Capacité de financement excédant l'objectif de € 50,2 millions

Comme le signalait la section « Besoins de financement des pouvoirs publics » du Conseil supérieur des finances dans son rapport de juillet 2007 (p. 103), « la Communauté française a clôturé ses comptes chacune des années 2003-2006 en respectant ses objectifs annuels. (...) La marge cumulée positive par rapport aux objectifs atteint 35,0 millions d'euros. »

¹ Conseil supérieur des Finances – Section « Besoins de financement des pouvoirs publics », Evaluation de l'exécution du programme de stabilité en 2006 et perspectives 2007-2011, Juillet 2007, pp. 95 et ss. Le document est disponible sur le site du Conseil supérieur des Finances à l'adresse suivante : <http://www.docufin.be/websedsdd/intersalgfr/hrfcsf/adviezen/PDF/rapport2007.pdf>.

² Conseil supérieur des Finances – Section « Besoins de financement des pouvoirs publics » : Complément à l'Avis de Septembre 2009 : « Trajectoires budgétaires à court et à moyen terme relatives au programme de stabilité 2009-2012 ajusté ». Octobre 2009. Le document est disponible sur le site du Conseil supérieur des Finances à l'adresse suivante : http://www.docufin.be/websedsdd/intersalgfr/hrfcsf/adviezen/PDF/CSF_fin_avis_200909_complément_200910

³ Y compris un transfert de norme de la Région wallonne de € 38,5 millions.

⁴ Conseil supérieur des Finances – Section « Besoins de financement des pouvoirs publics » : « Evaluation 2008-2009 et trajectoires budgétaires en préparation au prochain programme de stabilité ». Janvier 2010, p. 90. Le document est disponible sur le site du Conseil supérieur des Finances à l'adresse suivante : http://www.docufin.be/websedsdd/intersalgfr/hrfcsf/adviezen/PDF/tfr2010_01.pdf.





Fin juin 2008, la section susmentionnée du CSF a publié un avis sur l'« Evaluation des budgets 2007 et 2008 et du nouveau Programme de Stabilité 2008-2011 »¹ dont les résultats sont exprimés en % du PIB et ne sont pas mentionnés pour chaque entité individuelle, mais bien en termes globaux. Ce fût également le cas dans les rapports publiés en mars 2009 et en septembre 2009. Les données individualisées en chiffres absolus et relatifs ont, quant à elles, été publiées une première fois en octobre 2009 par le CSF dans son « Complément à l'Avis de septembre 2009 : « Trajectoires budgétaires à court et à moyen terme relatives au Programme de Stabilité 2009-2012 ajusté » ». Le CSF a publié un deuxième rapport en janvier 2010 intitulé « Evaluation 2008-2009 et trajectoires budgétaires en préparation au prochain programme de stabilité »² et dans lequel sont également précisés les résultats individuels des entités fédérées.

Les objectifs budgétaires (exprimés en € millions) assignés à la Communauté française suite la Conférence interministérielle des Finances et du Budget du 1^{er} juin 2005 et confirmé par le Comité de concertation du 8 juin 2005 peuvent être présentés comme suit :

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Objectif	- 6,47	0,96	- 1,67	8,40	8,40

Les objectifs budgétaires relatifs aux années 2006 et 2007 ont fait l'objet d'accords complémentaires en dates du 6 juillet 2005 et du 26 octobre 2005, au sein du Comité susmentionné.

En 2007, dans le cadre de la solidarité intra-francophone, la Région wallonne a procédé à un « transfert d'objectif de € 38,5 millions » vers la Communauté française. Concrètement, la Région a amélioré son objectif du montant susmentionné de telle sorte que l'objectif global Région & Communauté soit atteint.

En 2008, le budget initial montrait un solde de financement qui atteignait

¹ Conseil supérieur des Finances – Section « Besoins de financement des pouvoirs publics », Evaluation des budgets 2007 et 2008 et du nouveau Programme de Stabilité 2008-2011, 115 p. Le document est disponible à l'adresse suivante : http://www.docufin.be/websedsdd/intersalgfr/hrfcsf/adviezen/PDF/ltfr2008_06.pdf.

² Documents disponibles et téléchargeables aux adresses suivantes du Conseil supérieur des Finances : http://www.docufin.be/websedsdd/intersalgfr/hrfcsf/adviezen/PDF/ltfr2009_03; http://www.docufin.be/websedsdd/intersalgfr/hrfcsf/adviezen/PDF/CSF_fin_avis_200909; http://www.docufin.be/websedsdd/intersalgfr/hrfcsf/adviezen/PDF/CSF_fin_avis_200909_complément_200910; http://www.docufin.be/websedsdd/intersalgfr/hrfcsf/adviezen/PDF/ltfr2010_01.pdf.

l'objectif fixé à € 8,4 millions. Suite à une demande de l'Etat fédéral en février 2008, la Communauté française et la Région wallonne ont accepté, sur base d'un « *best effort* » une contribution complémentaire commune de € 90,0 millions au Pacte de stabilité. Lors du 1^{er} ajustement budgétaire de la Communauté française les mesures ont été prises pour que le solde de financement prévu soit porté à un peu plus de € 71,6 millions (le CSF a évalué ce solde en janvier 2010 à € 58,6 millions), soit plus de € 63,0 millions en sus de l'objectif de l'accord de coopération qui restait fixé à € 8.4 millions.

Suite à la crise économique et financière dont les pleins effets se sont fait sentir pour la Communauté à partir de 2009, un nouvel accord de coopération a été conclu le 15 décembre 2009 entre le pouvoir fédéral et les entités fédérées visant à atteindre l'équilibre budgétaire en 2015 et un déficit de 3% de PIB maximum en 2012. C'est dans ce cadre que les objectifs suivants ont été assignés à la Communauté française : un solde net de financement de € - 266,5 millions en 2009 et de € - 727,1 millions en 2010.



B DÉTAIL DES COMPOSANTES DE LA DETTE

Le présent Rapport ne porte que sur la dette dont la gestion incombe à la Direction de la Dette de la Communauté française, à savoir les dettes dites « directe » et « indirecte ». Sont ainsi exclues : la dette garantie, ainsi que la dette destinée au financement de la construction d'infrastructures culturelles, etc.

B	1	DETTE DIRECTE

A l'origine, la dette directe de la Communauté française consistait uniquement en emprunts contractés pour satisfaire ses besoins propres. Or, depuis le milieu des années nonante, le refinancement des amortissements de la dette indirecte a été intégré dans la dette directe. Par conséquent, l'évolution actuelle de l'encours de la dette directe englobe le réemprunt des amortissements de la dette directe, mais aussi des amortissements de la dette indirecte.

Selon les normes de la comptabilité publique, le réemprunt des amortissements de la dette ne constitue pas une augmentation de son encours dans la mesure où ce refinancement correspond au remboursement d'un montant équivalent.



En 2005, l'encours de la dette directe s'est accru de € 32,4 millions, dont € 27,0 millions sont relatifs à l'amortissement de la dette universitaire et € 5,4 millions représentent la consolidation d'une partie de la dette à court terme en dette à long terme.

En 2006, l'encours de la dette directe a augmenté de € 74,3 millions : il s'agit du basculement partiel en dette directe de la dette universitaire amortie en 2006 à concurrence de € 75,9 millions ; la différence de € 1,6 million représentant la réduction de l'endettement communautaire à long terme.

Le montant total des emprunts venant à échéance en 2007 et des remboursements en capital effectués durant cette même année s'élevait à € 27,1 millions, dont € 24,8 millions relevaient de la dette directe et € 2,3 millions de la dette universitaire. Un montant total de € 27,0 millions a été réemprunté à la fin du 1^{er} trimestre 2007 répertorié en dette directe qui augmente ainsi de € 2,2 millions pour atteindre € 2.707,0 millions au 31 décembre 2007 : l'endettement communautaire nominal à long terme, quant à lui, a été réduit à concurrence d'un montant marginal de € 0,1 million par rapport au 31 décembre 2006.

En 2008, le montant total des amortissements était chiffré à € 255,4 millions¹, dont € 255,0 millions ont été refinancés en dette directe dès le début de l'année pour porter son encours à € 2.709,0 millions au 31/12/2008, réduisant ainsi le montant total de la dette nominale à long terme de € 0,4 million par rapport à celui de l'année précédente.

Le montant des emprunts venant à échéance en 2009 s'élevait à € 450,3 millions² et ont été totalement refinancés dès le 1^{er} semestre de l'année ; l'encours total au 31/12/2009 ayant été porté à € 3.187,6 millions par le biais de six émissions réalisées début décembre 2009 sous format EMTN et d'une autre sous format Schuldschein quelques jours plus tard, ainsi que via une émission de papier commercial à trois mois³ effectuée en novembre 2009.

¹ Dont € 2,3 millions à titre de remboursements en capital d'emprunts universitaires et € 253,0 millions à titre d'emprunts venant à échéance et répertoriés en dette directe.

² Dont € 2,4 millions sont relatifs à la dette universitaire.

³ Considérée comme de la dette à long terme car faisant l'objet d'une structure de couverture à long terme.

• 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500 millions € • MTN de 3.290 millions d'€ • 5,7 ans de durée
 • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500
 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

L'évolution de l'encours au 31 décembre de la dette directe (en € mil-
 lions) pour les années 1991 à 2008 peut être schématisée comme suit :

Année	Emprunts	Amortissements	Réemprunts d'amortissements	Encours
1991	218,1	0,0	0,0	218,1
1992	345,8	4,8	0,0	559,1
1993	224,3	38,5	0,0	744,9
1994	179,2	57,8	73,5	939,8
1995	175,5	67,1	84,4	1.132,6
1996	151,4	70,2	79,9	1.293,8
1997	164,3	57,6	64,5	1.464,9
1998	151,8	46,6	53,7	1.623,9
1999	141,3	585,8	593,4	1.772,8
2000	202,1	433,5	441,4	1.982,8
2001	210,8	411,7	493,5	2.275,4
2002	62,0	189,6	214,0	2.361,8
2003	81,1	421,5	430,6	2.452,2
2004	0,0	518,1	664,0	2.598,1
2005	5,4	417,3	444,3	2.630,5
2006	0,0	120,7	195,0	2.704,8
2007	0,0	24,8	27,0	2.707,0
2008	0,0	253,0	255,0	2.709,0
2009	476,2	447,9	450,3	3.187,6



25

Communauté française de Belgique, Dette publique, Rapport annuel 2009

B 1 1 EMPRUNTS PRIVÉS CLASSIQUES ET STRUCTURÉS

La Communauté française contracte des emprunts privés classiques depuis 1991 et des emprunts privés structurés depuis 1995. Ceux-ci sont conclus auprès d'institutions financières dont l'éventail s'est considérablement élargi au cours du temps.

Les structures adossées aux emprunts peuvent être extrêmement variées (swaption, suite de swaptions, *cap*, *floor*, options avec barrière activante ou désactivante,...). Elles sont élaborées par la Communauté française elle-même ou proposées par une contrepartie concomitamment à un emprunt sous-jacent. Les décisions d'opérer en la matière résultent essentiellement de l'impact induit par le produit structuré en regard du coût de financement, du risque et de l'objectif de durée.

8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à long terme • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1 • 8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à long terme • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire



26

Communauté française de Belgique, Dette publique, Rapport annuel 2009

B 1 2 PROGRAMMES DOMESTIQUES DE PAPIER COMMERCIAL – COURT, MOYEN ET LONG TERME

Depuis 1994 et jusque fin 2003, la Communauté française disposait auprès de Dexia Bank de deux programmes de financement domestiques : l'un consacré au court terme pour un montant de € 1,1 milliard et l'autre au long terme pour € 1,4 milliard. Depuis, ces deux programmes ont été réunis en un seul. Ceci lui permet désormais d'émettre des billets de trésorerie ayant une maturité d'un jour à trente ans pour un montant total de € 2,5 milliards. Ce programme local a été remis à jour le 14 juillet 2009 (actualisation technique).

Depuis sa mise en place fin 1994, la Communauté française a recouru à son programme de papier commercial à court terme à la fois pour la gestion de sa trésorerie (voir point B.3) et pour celle de sa dette consolidée, que ce soit pour la partie flottante de celle-ci (*roll over* successifs), ou, pour la partie fixe, comme sous-jacent à un produit dérivé.

Par ailleurs, sur la base de son ancien programme MTN (*Medium Term Note*), la Communauté française a procédé, dès décembre 1995, à des émissions d'OLCo (obligations linéaires communautaires). L'encours total des OLCo au 31/12/2009 est de € 165,0 millions ; le coupon moyen pondéré est de 5,3% et la durée résiduelle pondérée de 1,2 an.

ENCOURS DES OLCO AU 31/12/2009

Montant en	Date d'émission	Date de maturité	Coupon en %
125.000.000,00	22/03/2002	22/03/2010	5,3275
25.000.000,00	19/03/2002	19/03/2012	5,5425
15.000.000,00	21/02/2003	21/02/2018	4,6000

Montant total en € : 165.000.000,00
Maturité moyenne pondérée : 8,94 ans
Durée résiduelle en liquidité : 1,24 an
Coupon moyen pondéré : 5,29%

En outre, elle dispose depuis 2000 d'un programme de financement court, moyen et long terme auprès de Fortis Bank (devenue depuis 2009 BNP Paribas Fortis) pour un montant de € 750,0 millions.

On soulignera que dans le cadre de la diversification de ses formes et sources de financement, la Communauté française a eu l'opportunité de

recourir à des émissions dématérialisées apparentées au *Schuldschein* allemand, et ce faisant, elle a pu profiter d'un coût de financement intéressant eu égard aux autres propositions reçues alors.



B 1 3 PROGRAMME DE FINANCEMENT EMTN
(EURO MEDIUM TERM NOTES)

27

La notation Aa1/P1 octroyée par l'agence Moody's Investor Services à la Communauté française, confirmée d'année en année¹, ainsi que les changements intervenus dans la loi spéciale de financement relatifs à certaines conditions d'emprunts pour les entités fédérées², ont permis à celle-ci d'envisager une nouvelle diversification de ses sources de financement, entre autres par la mise en place d'un programme EMTN le 15 décembre 2003.

Suite à une consultation du marché, la Communauté française a mandaté Deutsche Bank et Dexia Bank pour la mise en place de ce programme. Les *dealers* en sont, outre les deux institutions bancaires citées ci-dessus, CBC Banque – KBC Bank, Depfa Bank plc, Fortis Bank, HSBC et Calyon Crédit Agricole CIB.

Ce programme offre à la Communauté la possibilité d'émettre du papier à court, moyen et long terme (de 30 jours à 50 ans) pour un montant maximum de € 2.500,0 millions depuis sa mise à jour de début janvier 2008 ; cela étant, la Communauté n'a pas, à ce jour, utilisé ledit programme pour des émissions à court terme. Les émissions peuvent être aussi bien de type public que privé, en ayant recours, notamment, à la procédure du *reverse inquiry*.

Le programme EMTN a été activé à concurrence de € 535,0 millions en 2004 (quatre émissions, d'une maturité moyenne pondérée de 10,0 ans et à un taux moyen pondéré après couverture éventuelle de 4,00%) et de € 425,0 millions en 2005 (sept émissions, d'une maturité moyenne pondérée de 19,7 ans et à un taux moyen pondéré après couverture éventuelle de 4,14%). En 2006, le programme susmentionné a été activé

¹ Voir à ce sujet les communiqués de presse, Analysis et Credit Opinions publiés régulièrement depuis le 17 avril 2003. La dernière Credit Opinion actualisée a été publiée le 19 octobre 2009. La prochaine est attendue pour la fin du mois d'avril 2010.

2 Pour rappel, le changement le plus important implique que les entités fédérées peuvent désormais se financer sur les marchés internationaux des capitaux sans autorisation particulière du pouvoir fédéral. L'article 49, § 3 de la LSF prévoit cependant un devoir d'information au Ministre [fédéral] des Finances.



quatre fois à concurrence d'un montant total de € 195,0 millions : la maturité moyenne pondérée des émissions étant de 15,2 ans pour un taux net moyen pondéré de 3,71%. En 2007, comme signalé plus haut, un montant de € 27,0 millions a été émis à titre de réemprunt d'amortissements ; dans ce dernier cas aussi, le programme EMTN a été utilisé via une émission d'une maturité de 15,0 ans à un taux net après couverture de 4,318%. Seuls 11,8% des montants à financer en 2008 l'ont été dans le cadre dudit programme via une émission à 15,0 ans d'un montant de € 30,0 millions et à un taux net après couverture de 3,811%. En 2009, neuf émissions ont été réalisées dans ce cadre pour un montant total de € 488,0 millions et une maturité moyenne pondérée de 7,4 ans à un taux moyen pondéré initial de 3,719% – étant entendu que trois emprunts sont indexés sur l'Euribor et n'ont pas été swappés en taux fixe.

Au 31/12/2009, le programme a donc été activé à concurrence d'un montant total de € 1.700,0 millions – soit 68,00% du volume total maximum – la durée résiduelle en liquidité étant égale à 8,84 ans et le taux net moyen pondéré de 3,788% (en prenant le taux net de la première période pour les émissions non swappées vers un taux fixe).

Par la mise en place de ce programme de financement, joint à l'obtention et à la confirmation d'année en année d'une notation Aa1/P1, la Communauté française cherche à s'assurer une meilleure visibilité sur les marchés financiers, ce qui doit lui permettre de faciliter d'autant son accès au financement et d'optimiser ses coûts de financement.

Lors de la mise à jour du programme finalisée le 11 janvier 2008¹, tout en optant pour une maturité maximale des émissions à 50 ans, il a notamment été décidé de recourir à la clause d'augmentation du volume maximum du programme pour le porter à € 2.500,0 millions². Cela démontre le souhait d'une utilisation accrue d'un programme qui a fait ses preuves en matière de robustesse et de souplesse d'utilisation. Le solde disponible activable au 31/12/2009 s'élève donc à € 800,0 millions.

C'est dans un souci de réduction du risque de liquidité et de refinancement que des lignes de crédit sollicitables à tout moment, sans commission de réservation ou de non-utilisation, ont, par ailleurs, été ouvertes dès 1994.

¹ Il n'y a pas eu de changement majeur lors de la mise à jour du 26 mai 2009.

² Le volume initial était de € 1.500,0 millions.

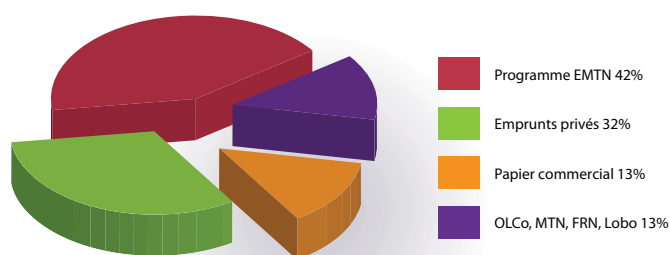
15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500 millions € • MTN de 3.250 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500 millions € • MTN de 3.250 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500 millions € • MTN de 3.250 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

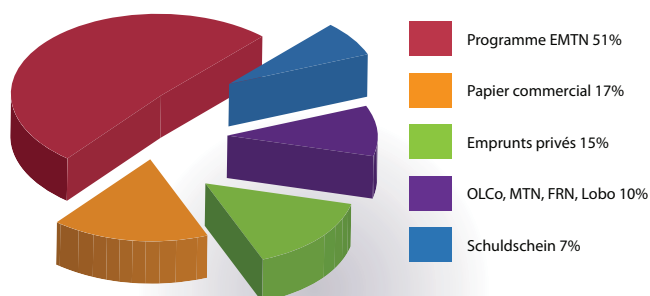
La capacité de financement de la Communauté est ainsi assurée tant sur le court que le long terme à des conditions déterminées d'avance (par rapport à des références précises) pour un montant total de € 750,0 millions au 31 décembre 2009.

Les graphiques suivants précisent pour la dette totale, la proportion de l'encours des différents types d'emprunts au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009.

GRAPHIQUE 4 Différents types d'emprunts dette globale au 31/12/2008



GRAPHIQUE 5 Différents types d'emprunts dette globale au 31/12/2009



B 2 DETTE INDIRECTE – DETTE UNIVERSITAIRE

La dette communautaire englobe la dette indirecte. Celle-ci, par souci de cohérence et de gestion rationnelle, est administrativement regroupée avec la dette directe dans la partie du budget se rapportant à la dette publique.





La dette indirecte correspond à des emprunts émis par des organismes tiers à la Communauté française et dont les charges financières incombent, en tout ou en partie, au budget de cette dernière.

La caractéristique principale de la dette indirecte est d'être en voie d'extinction. Ceci s'explique par trois raisons. D'une part, cette dette résulte d'emprunts contractés dans le passé. D'autre part, il n'existe plus actuellement de sollicitation financière de ce type. Enfin, les amortissements étant refinancés via la dette directe, un glissement d'encours s'opère entre les deux types de dette.

Par ailleurs, jusqu'en 2004, la dette indirecte de la Communauté française était scindée en deux parties suivant ses émetteurs originels. Il s'agissait des universités et de certains organismes d'intérêt public communautaires¹. La dernière tranche de la dette attachée à ces derniers ayant été remboursée le 29 janvier 2004, nous n'en parlerons plus ici de manière détaillée².

La dette des universités a été contractée par ces dernières en vue de financer leurs investissements immobiliers.

Deux types d'investissements doivent être distingués :

les investissements « académiques » qui visent essentiellement la construction de bâtiments destinés à l'enseignement (auditoires,...) ;
les investissements « sociaux » qui visent la construction de bâtiments destinés à recevoir les étudiants en dehors des cours (homes d'étudiants, restaurants universitaires, ...).

Les charges financières (intérêts et amortissements) des « emprunts académiques » sont entièrement assumées par le budget de la Communauté. Par contre, seule la partie des intérêts supérieure à 1,25 % des « em-

¹ Seuls les emprunts souscrits en 1992 et en 1993 par les quatre institutions d'intérêt public concernées (ONE, RTBF, CGRI et Agence de prévention du SIDA) de la Communauté française étaient constitutifs de l'encours de la dette dite paracommunautaire ; cette dernière ne reprenait donc pas l'ensemble des emprunts émis par les quatre organismes précités. Le budget de la Communauté supportait l'ensemble des charges relatives à ces emprunts de 1992 et de 1993 en contrepartie d'une diminution des dotations versées aux institutions susmentionnées. À partir du 1^{er} janvier 1996, cet encours a été directement géré par la Direction de la Dette et ses charges inscrites à la partie du budget communautaire consacrée à la dette publique.

² Le lecteur intéressé par l'historique de la dette paracommunautaire pourra consulter utilement les Rapports annuels antérieurs disponibles sur le site du budget de la Communauté française : <http://www.budget-finances.cfwb.be>.

• 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500 millions € • MTN de 3.290 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,2 % de taux fixe • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500 millions € • MTN de 3.290 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,2 % de taux fixe • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à taux fixe • 8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3 % de ratio dette / recettes • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à taux fixe

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

prunts sociaux » est prise en charge par celui-ci. Le solde des intérêts ainsi que les amortissements de ces emprunts émarginent au budget des universités elles-mêmes.

Suivant cette distinction, seule la dette académique des universités est considérée comme partie intégrante de la dette de la Communauté française.

Evolution de l'encours de la dette universitaire académique 1994 – 2009 (en € millions)

Année	Encours au 01/01	Amortissements au 31/12	Encours au 31/12
1994	543,4	12,7	530,7
1995	530,7	14,4	516,3
1996	516,3	6,7	509,6
1997	509,6	3,8	505,9
1998	505,9	4,0	514,5 ¹
1999	514,5	4,3	510,1
2000	510,1	4,5	505,7
2001	505,7	78,3	427,4
2002	427,4	5,1	422,3
2003	422,3	5,4	416,9
2004	416,9	130,4	286,5
2005	286,5	27,0	259,5
2006	259,5	75,9	183,6
2007	183,6	2,3	181,3
2008	181,3	2,3	179,0
2009	179,0	2,4	176,6

B 3 TRÉSORERIE

B 3 1 SOLDE GLOBAL DE TRÉSORERIE

La trésorerie de la Communauté française regroupe l'ensemble des comptes financiers par lesquels sont opérées les recettes et les dépenses de l'institution. A cet égard, les flux de trésorerie traduisent l'exécution de mouvements budgétaires et extra-budgétaires, telles les opérations pour compte de tiers et surtout les opérations en capital de la dette consolidée (amortissements et réemprunts).

Tous les comptes ouverts par la Communauté française auprès de son caissier (actuellement, Dexia) voient quotidiennement leur solde consolidé afin de déterminer un solde global de trésorerie.

¹ L'encours au 31/12/1998 a dû faire l'objet d'une correction technique afin de tenir compte d'un emprunt de type universitaire (dette relative à l'acquisition des terrains de la plaine des manœuvres à Etterbeek) qui n'avait pas été intégré dans l'encours de la dette indirecte.



B 3 2 DESCRIPTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

RECETTES



32

Communauté française de Belgique, Dette publique, Rapport annuel 2009

Le budget des recettes (voies et moyens) de la Communauté française est essentiellement alimenté par trois types de ressources.

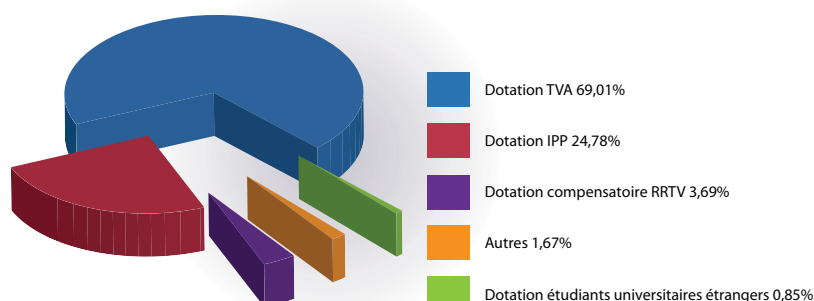
Les deux premières sont par ordre décroissant d'importance, les parts de la TVA et de l'IPP qui sont versées par l'Etat fédéral à la Communauté en application stricte des dispositions de la LSF. A ces deux recettes transférées s'ajoute la dotation versée par les autorités fédérales pour le financement des étudiants universitaires étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement de la Communauté française. Ces montants sont versés à celle-ci sous la forme de douzièmes le 1^{er} jour ouvrable de chaque mois de l'année.

La Communauté française disposait de ressources fiscales par le biais de la RRTV. A partir de l'année 2002, suite à la réforme de la loi de financement déjà évoquée précédemment, la RRTV est devenue un impôt régional et a été remplacée par une dotation compensatoire calculée forfaitairement et indexée sur l'indice général des prix à la consommation.

Il est à noter que dans le SEC 95, les emprunts réalisés ne font l'objet d'une inscription que dans des comptes intervenants après le calcul du solde de financement ; ils n'ont donc aucune incidence sur la réalisation ou non des objectifs budgétaires assignés par les accords de coopération.

Le graphique 6 présente la répartition en valeurs relatives des recettes de la Communauté française pour l'année 2009.

GRAPHIQUE 6 « Recettes 2009 » hors recettes affectées (Réalisations)



La substitution d'une dotation forfaitaire à l'impôt communautaire qu'était la RRTV fait que, depuis 2002, les ressources de la Communauté française sont constituées à plus de 98% de dotations versées par l'Etat fédéral. Cette situation contribue à renforcer la faible volatilité des recettes de la Communauté française.



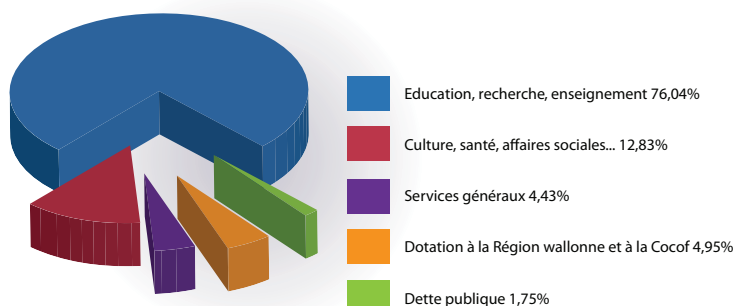
33

DÉPENSES

La répartition par grandes masses des dépenses de la Communauté française se présente comme suit :

- le secteur de l'Education, de la Recherche et de la Formation représente un peu plus des trois quarts du budget général des dépenses de la Communauté française. Pour le domaine de l'Education (du niveau maternel au supérieur), une part très importante des dépenses est consacrée au paiement du salaire des enseignants ;
- les dépenses du deuxième secteur par ordre d'importance (Santé, Affaires sociales, Culture,...) consistent essentiellement en dotations ou en subventions versées aux différents organes chargés de la mise en œuvre de ces matières (RTBF, ONE, WBI, ...) ;
- les dotations versées annuellement par la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale correspondent aux montants dus par la Communauté en échange du transfert à ces deux entités de l'exercice de certaines de ses compétences ;
- le secteur des Services généraux recouvre, quant à lui, des dépenses se rapportant pour l'essentiel au fonctionnement des institutions de la Communauté française ;
- la masse des dépenses pour la Dette publique regroupe l'ensemble des charges liées à la dette (études, honoraires, fonctionnement, etc.) en plus des charges d'intérêts.

GRAPHIQUE 7 « Dépenses 2009 » hors amortissements de la dette
(Réalizations)



B 3 3 RYTHME DE PERCEPTION DES RECETTES ET DE DÉCAISSEMENT DES DÉPENSES (EN € MILLIONS)

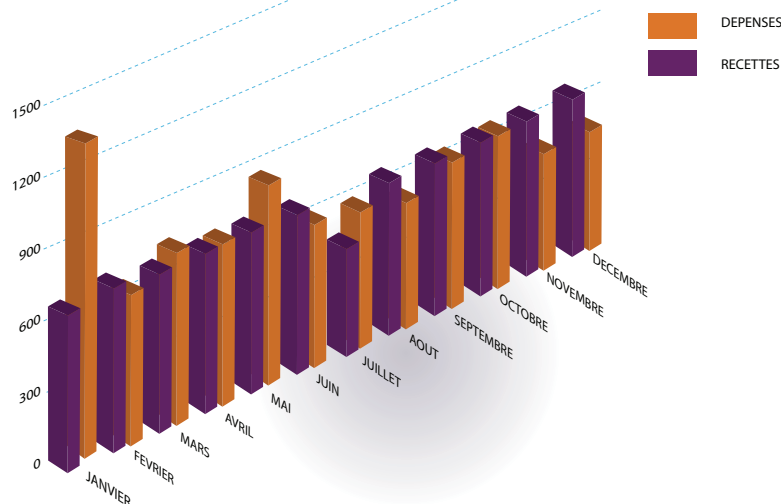


34

Communauté française de Belgique, Dette publique, Rapport annuel 2009

Le rythme de perception des recettes et de décaissement des dépenses de la Communauté française au cours de l'année 2009 est illustré par le graphique suivant :

GRAPHIQUE 8 Rythme des recettes et des dépenses 2009 (en € millions)



Le graphique repris ci-dessus permet d'établir que la Communauté française bénéficie d'un rythme d'encaissement de ses recettes et de décaissement de ses dépenses relativement régulier. Ce phénomène s'explique par deux éléments :

- d'une part, la majorité des recettes (part de l'IPP et de la TVA, la dotation compensatoire RRTV ainsi que la dotation pour les étudiants étrangers) sont versées à la Communauté par douzième au début de chaque mois (le 1^{er} jour ouvrable de chaque mois) ;
- d'autre part, une importante proportion des dépenses de la Communauté française est consacrée au paiement de salaires dont la répartition s'opère également de manière régulière sur l'année en fin de mois (le dernier jour ouvrable de chaque mois). A cela s'ajoute le fait que les dotations versées à la Région wallonne et à la Commission communautaire française (voir supra) par la Communauté s'opèrent par le versement de douzièmes le 2^{ème} jour ouvrable de chaque mois.

• 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501 millions € • MTN de 3,299 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501 millions € • MTN de 3,299 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501 millions € • MTN de 3,299 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à taux fixe

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

Cependant, durant de nombreuses années, le rythme de décaissement des dépenses de salaire se déroulait de manière atypique en début et en fin d'année. Ceci s'expliquait par le report, de 1984 à 2007, du paiement des traitements de décembre au début de l'année qui suit. Jusqu'en 1999, la prime de fin d'année faisait également l'objet du même report.

En 2008, le Gouvernement de la Communauté française a décidé de mettre fin à cette procédure qui retardait de plusieurs jours le versement du traitement dû pour le mois de décembre pour quelques 130.000 enseignants, fonctionnaires et agents de l'Etat. Le 29 décembre 2008, les enseignants et le personnel administratif de la Communauté française ont perçu leur traitement de décembre 2008. La Communauté française a donc versé dans le courant de l'année 2008, 13 mois de traitements. Elle a pris les mesures budgétaires¹ et financières pour assurer ce paiement. Le stock de dette de la Communauté au 31 décembre 2008, présenté au point A.1. du chapitre III de ce rapport traduit donc en termes financiers le résultat budgétaire 2008 en ce compris le versement en décembre des traitements de décembre. En 2009, les douze mois de traitement ont été versés systématiquement durant les derniers jours du mois auquel ils étaient rattachés, lissant ainsi mieux le rythme des dépenses.



35

Communauté française de Belgique, Dette publique, Rapport annuel 2009

C PRINCIPES DE GESTION DE LA DETTE

C 1 RAPPEL DES PRINCIPES DE GESTION DE LA DETTE

La dette de la Communauté française est gérée dans le respect de sept principes permanents. Ces principes sont les suivants :

1. Harmonisation des opérations de financement et de gestion de la dette.

L'ensemble des opérations relatives à la gestion de la dette, tant directe qu'indirecte, est exécuté par la Direction de la Dette de la Communauté française. Les autres services fonctionnels de l'Administration n'interviennent d'aucune façon en cette matière. De plus, toutes les charges se rapportant à ces deux types de dette sont regroupés au sein du chapitre intitulé Dette publique de la Communauté française du budget général des dépenses.

¹ Voir à ce sujet l'avis rendu par l'Institut des Comptes Nationaux le 2 décembre 2008 à l'adresse suivante : http://inr-icn.fgov.be/pdf/Advices/Enregistrement_remunerations_decembre.pdf.

2. Répartition optimale de la part à taux fixe et à taux flottant de la dette en fonction de l'évolution de la courbe des taux.



La courbe des taux est un des principaux éléments pris en considération pour la gestion de la dette de la Communauté française. En effet, cet indicateur aide à déterminer un ratio visant à répartir l'encours de la dette entre une partie à taux fixe et une autre à taux flottant. L'objectif est d'obtenir un rapport « risque/rendement » optimal. Pour cette raison, une évolution importante de l'inclinaison de la pente de la courbe des taux déclenche habituellement un repositionnement du ratio taux fixe / taux flottant indépendamment de la maturité de l'emprunt. Ainsi, dans le cas d'une courbe positive fortement pentue, le positionnement du ratio de la dette s'orientera davantage vers le taux flottant. En effet, une grande ouverture de courbe rend l'utilisation d'instruments financiers – emprunts ou produits dérivés de couverture – référencés court terme moins onéreuse. Par contre, dans le cas d'une courbe des taux relativement plate, le rendement est relativement proche pour toutes les maturités. Dès lors, face à ce type de courbe, la recherche du meilleur rapport « risque/rendement » impliquerait d'augmenter la part à taux fixe du ratio vers son maximum.

Avant l'année 2000, le ratio de répartition à taux fixe / taux flottant était revu lors de tout mouvement significatif de la courbe des taux. Depuis, ce principe a été quelque peu modifié puisqu'il ne s'agit plus d'atteindre, au 30 juin et au 31 décembre, un ratio fixé précisément, mais d'évoluer à l'intérieur d'une fourchette dont les extrémités sont déterminées. Cette capacité d'adaptation rapide du ratio « fixe / flottant » à tout mouvement de la courbe des taux permet d'obtenir à tout moment le rapport « risque / rendement » le plus approprié à l'endettement. Ceci fait donc de ce ratio un outil de base de la gestion de la dette destiné à mettre en œuvre un équilibre adéquat entre le coût d'endettement et les risques liés à la volatilité des taux d'intérêt.

Les limites fixées pour la fourchette de variation sont établies à 65% au minimum de taux fixe et 75% au maximum, pour respecter la part de l'endettement à taux fixe et à taux flottant, soit une marge égale à 10% du total de l'encours de la dette communautaire, ce qui représente un montant nominal de € 336,4 millions (au 31/12/2009).

à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501 millions € • MTN de 3 299 millions d'€ • 5,7 ans de durée
 de la dette / recettes • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501
 8,031 millions € de recettes • 3 236 millions € de stock de dette • 40,3 % de ratio dette / recettes • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

3. Utilisation active des instruments financiers les plus adaptés.

La Communauté française recourt aux instruments financiers les mieux adaptés à la gestion de sa dette. A cet égard, toute spéculation est systématiquement exclue et chaque produit dérivé conclu est adossé à une composante de la dette communautaire.

Les swaps de taux d'intérêt gardent une place de choix dans le cadre d'une gestion de la courbe des taux permettant aisément le transfert d'une partie de la dette du taux fixe vers le taux flottant et inversement. En 2002 et 2003, la Communauté française a mené une gestion de sa dette selon un mode comparable à celui des années précédentes. En vue de maintenir la durée minimale de 4,0 ans et compte tenu de l'allure de la courbe des taux d'intérêt, elle a émis des emprunts à long terme, sous la forme d'émissions d'OLCo's (à taux fixes), de FRN et de billets de trésorerie swapés à taux fixe. Par ailleurs, une série de *basis swaps* ont été conclus ou renouvelés.

A partir de l'année 2004, la Communauté française a opté pour une utilisation intensive, quasi exclusive en 2005 et exclusive en 2006 et en 2007, de son programme EMTN, via des émissions – assorties ou non d'une couverture les rendant *in fine* équivalentes à des émissions à long terme à taux fixe (vu notamment le niveau historiquement bas des taux). La borne supérieure de 75% de la part à taux fixe a donc été temporairement dépassée entre 2004 et 2008, et ce, en parfaite cohérence avec la réalité du marché. Au 31/12/2006, le ratio taux fixe a été mesuré à 84,5%. Suite à l'avis rendu par le Conseil [communautaire] du Trésor lors de sa réunion du 30 avril 2004, afin de prendre en compte le risque de taux sur les réemprunts d'amortissements, il a été décidé de ranger dans la part à taux flottant tout emprunt ayant une maturité inférieure à deux ans, quelle que soit sa structuration ; cela implique notamment que par un effet mécanique du temps, ledit ratio devrait fortement baisser vu les montants relativement importants d'emprunts¹ venant à échéance en 2009 (€ 450,3 millions) et en 2011 (€ 485,4 millions), sans préjudice des soldes nets à financer ultérieurs.

C'est ainsi que dès le 1^{er} janvier 2007, la part à taux fixe est passée à 69,9%. Lors de sa réunion du 7 mai 2007, le Conseil communautaire du Trésor a proposé à Monsieur le Ministre du Budget et des Finances que, face à une courbe des taux plate et compte tenu des assurances raisonnables quant à la liquidité vu notamment le niveau de rating Aa1 de la



37

Communauté française de Belgique, Dette publique, Rapport annuel 2009

¹ Pour rappel, la plupart sont à taux fixe depuis l'origine ou suite à une (des) opérations dérivée(s).



Communauté, de repositionner le ratio taux fixe / taux flottant en augmentant d'environ 15% la part à taux fixe pour la porter aux alentours de 85%. Pour ce faire, le Conseil communautaire du Trésor a recommandé l'utilisation de trois swaps à départ différé de € 100,0 millions chacun receveurs de taux flottant Euribor et payeurs de taux fixe IRS 20 ans, ayant chacun une maturité de 20 ans ; ainsi qu'une couverture structurée débutant en 2008, fixant un taux maximum proche du niveau de marché et ayant une maturité de 10 ans : soit € 100,0 millions pour 10 ans à partir du 20 février 2008 (couverture structurée) ; € 100,0 millions pour 20 ans à partir du 17 mars 2008 (swap à départ différé) ; € 100,0 millions pour 20 ans à partir du 19 février 2009 (swap à départ différé) ; et € 100,0 millions pour 20 ans à partir du 12 mars 2009 (swap à départ différé). Après mises en concurrence idoines d'un nombre important d'institutions financières, les opérations susmentionnées ont finalement été conclues avec quatre banques différentes, dont une « nationale ». C'est notamment par ce biais que la part à taux fixe de la dette a été maintenue à un niveau élevé mesuré à 83,76% au 31/12/2007.

Suite aux modifications de la forme et des niveaux de la courbe des taux, le Conseil communautaire du Trésor a proposé à Monsieur le Ministre du Budget et des Finances un positionnement sur le point le plus bas possible de la courbe lors de la conclusion des opérations de refinancement décidées dès le début de l'année 2008. C'est ainsi que, même si les émissions ont été conclues pour des maturités de 10 à 15 ans lorsqu'elles étaient référencées en taux variable, elles ont été swappées contre de l'IRS 2 ans, hormis une émission de € 100,0 millions à 10 ans conservée à titre de sous-jacent à la couverture anticipée structurée évoquée plus haut et conclue en 2007. L'autre swap de couverture contre la hausse des taux à départ différé conclu également en 2007 et débutant le 17 mars 2008, ayant rempli son rôle, a été débouclé en deux temps et après mises en concurrence de plusieurs banques : le notionnel a d'abord été ramené à € 75,0 millions le 21 février 2008¹ pour le faire coïncider avec le montant du solde à emprunter à ce moment-là ; avant d'être purement et simplement débouclé le 6 mars 2008² date de la conclusion de la dernière émission réalisée, quant à elle, à taux fixe. La part à taux fixe de la dette communautaire est ainsi passée à 77,67% au 31/12/2008.

Au 31 décembre 2009, le ratio taux fixe a été mesuré à 70,25% en raison essentiellement de :

- 1 Suite à la décision de Monsieur le Ministre du 20 février 2008, suivant en cela l'avis du Conseil communautaire du Trésor du 19 février 2008.
- 2 Conformément à la décision de Monsieur le Ministre du 5 mars 2008, faisant suite à l'avis précité du Conseil communautaire du Trésor et à une note de l'Administration du 3 mars 2008.

• 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,500 millions € • MTN de 3,290 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,500 millions d'€ • MTN de 3,290 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,500 millions d'€ • MTN de 3,290 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

- la hausse du stock nominal de la dette communautaire à long terme qui passe de € 2.888,0 millions à € 3.364,3 millions ;
- la décision de ne pas swapper vers l'IRS trois nouvelles émissions d'un montant total de € 288,0 millions indexées sur l'Euribor ;
- la règle qui consiste à classer automatiquement en taux variable des emprunts venant à échéance endéans les deux ans (dont les amortissements 2011 s'élevant, pour rappel, à plus de € 485 millions) quelle que soit la nature de leur taux de référence.



39

Communauté française de Belgique, Dette publique, Rapport annuel 2009

4. Stratégie « orientée investisseurs ».

Les programmes de financement – tel l'EMTN – dont dispose la Communauté française lui permettent d'alimenter en permanence sa trésorerie et sa dette consolidée. L'utilisation de ces programmes offre comme avantages : une réduction du coût de financement en regard des conditions moyennes classiques à court et à (très) long terme et une possibilité de réaction rapide permettant de profiter de certaines opportunités sur les marchés des capitaux (les procédures de consultation classiques étant plus lentes). En outre, elle permet un élargissement de la base d'investisseurs accentuée, par ailleurs, par une démarche proactive de communication destinée à mieux faire connaître le système fédéral belge aux investisseurs étrangers et, en particulier, la force de la LSF qui assure à la Communauté l'essentiel de ses recettes de façon prévisible et garantie.

La mise en œuvre de la stratégie « orientée investisseurs » est basée sur la communication et la transparence, la réactivité aux propositions de financement et la souplesse de gestion grâce aux instruments et à des procédures adaptées.

5. Synergie dans les opérations de financement et de placement de la Communauté française et des entités publiques intégrées dans le SEC.

Depuis le 7 février 1995¹, la Communauté française² est exonérée de précompte mobilier lorsqu'elle place ses excédents de trésorerie en titres dématérialisés d'administrations publiques (secteur S13) reprises dans la consolidation des comptes nationaux par les autorités européennes en application du traité de Maastricht.

¹ Arrêté royal du 23 janvier 1995 modifiant l'arrêté royal du 26 mai 1994 relatif à la perception et à la bonification du précompte mobilier conformément au chapitre I de la loi du 6 août 1993 relative aux opérations sur certaines valeurs mobilières (entrée en vigueur lors de la publication au Moniteur, le 7 février 1995).

² Cette disposition vaut pour toutes les entités publiques consolidées dans le SEC.

8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à long terme • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1 • 8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à long terme • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1 • MTN de 3.250 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 4,2% de taux interne de rentabilité • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire



40

Communauté française de Belgique, Dette publique, Rapport annuel 2009

L'approche de la politique de placement s'en est trouvée fortement modifiée, dans la mesure où la Communauté a dès lors acquis exclusivement des titres émis par l'Etat fédéral et les entités fédérées.

6. Gestion de l'échéancier des amortissements.

La Communauté française veille à maintenir constamment une durée globale de son endettement supérieure à 4 ans, et ce afin d'éviter de devoir faire face à une masse de refinancement importante sur une période courte et dans un avenir proche. De la sorte, elle est assurée d'un étalement global de sa dette sur une période suffisante. Néanmoins, elle veille également à diversifier les échéances de sa dette afin d'éviter – dans la mesure du possible – les pics et les creux de refinancement, et ainsi être présente sur le marché pour des montants relativement proches chaque année.

7. Principes de prudence, de mise en concurrence et d'efficacité des opérations de décision

Pour rappel, les opérations de gestion de la dette et de la trésorerie font partie des exclusions à l'annexe 2 de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services. Néanmoins, les prix, taux, marges, etc. sont systématiquement obtenus après mise en concurrence sous une forme adaptée au type de produit après avoir été – dans la très grande majorité des cas et dans la mesure du possible – évalués en interne. La mise en concurrence permet l'obtention du meilleur prix, mais elle permet aussi un contrôle sur la compréhension du produit traité. En effet, un écart de prix important d'une contrepartie peut trouver son origine dans une mauvaise compréhension de la transaction en cours et être corrigée avant sa conclusion évitant ainsi des difficultés ultérieures.

C 2 APPLICATION DES PRINCIPES DE GESTION

C 2 1 LA DETTE

Le montant total à financer pour l'année 2005 s'élevait à € 444,3 millions. Un montant de € 24,7 millions ayant été déjà emprunté sous la forme d'un crédit direct prenant cours le 15 janvier 2005, le marché a donc été consulté le 1^{er} mars 2005 par la Communauté française pour un

taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,500 millions € • MTN de 3,290 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,500 millions € • MTN de 3,290 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,500 millions € • MTN de 3,290 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

montant total limité à € 420,0 millions dans le cadre juridique son programme EMTN. Des offres fermes d'un montant total excédant € 3.000,0 millions ont été proposées par 16 banques de tous horizons. Six émissions d'un montant total de € 415,0 millions et d'une maturité moyenne pondérée de près de 20,0 ans ont été réalisées dans la foulée. D'une manière générale, la Communauté française s'est vu proposer un coût de *funding* inférieur au niveau de l'IRS d'une maturité correspondante. Fin octobre 2005, une dernière émission particulièrement intéressante a encore été réalisée pour un montant de € 10,0 millions via la procédure de *reverse inquiry* prévue par le programme susmentionné.

Le montant total des emprunts venant à échéance en 2006 se chiffrait à 196,6 millions. Des offres spontanées très attractives, encore par le biais de *reverse inquiries*, ont permis à la Communauté de lever la quasi-totalité de ses besoins de financement (en termes de réemprunts d'amortissements) dès le 15/02/2006 ; le programme a été activé une dernière fois en septembre 2006 pour atteindre un montant annuel total de € 195,0 millions d'une maturité moyenne pondérée de 15,2 ans. Ces émissions présentaient des structures parfois complexes qui n'ont pas été conservées par la Communauté grâce à l'utilisation de swaps miroirs induisant *in fine* un taux payeur sous l'Euribor ; un swap classique receveur de l'Euribor flat et payeur de taux fixe y était systématiquement adossé vu l'allure et le niveau de la courbe des taux.

Toujours dans ce même cadre, il a été procédé à la fin du 1^{er} trimestre 2007 à une émission de € 27,0 millions d'une maturité de 15,0 ans présentant une structure indexée à l'indice santé belge – structure non conservée via un swap miroir générant finalement un taux payeur largement sous l'Euribor ; ici aussi, un swap classique receveur de l'Euribor flat et payeur de taux fixe y a été adossé.

En 2008, le réemprunt des amortissements de la dette a été arrêté à € 255,0 millions¹ et totalement finalisé dès le 6 mars 2008. Suite à différentes propositions spontanées de diverses banques, la Communauté a procédé aux opérations suivantes :

Montant en €	Départ	Taux contractuel	Durée
75.000.000,00	17/03/2008	3,62%	5,0 ans prolongeable jusqu'en 2058
100.000.000,00	20/02/2008	Euribor 1 mois – 7bp	10,0 ans
30.000.000,00	18/02/2008	Euribor 6 mois – 7bp	15,0 ans
50.000.000,00	01/02/2008	Euribor 1 mois – 7bp	10,0 ans

¹ Ce qui représente une réduction de l'endettement nominal à long terme de l'ordre de € 0,4 million.





L'opération de € 75,0 millions – dite Lobo (*Lender's Option Borrower's Option*)¹ – d'une durée comprise entre 5,0 et 50,0 ans (au choix de la Communauté) a été réalisée sur base d'une documentation spécifique et après mise en concurrence idoine de plusieurs banques, malgré la spécificité du produit. L'investisseur a l'option de revoir le taux une fois après 5 ans, 7 ans et tous les ans par la suite, la Communauté a l'option d'accepter ou non de poursuivre cette opération au taux revu.

Les deux opérations à 10 ans (€ 50,0 millions et € 100,0 millions) ont été réalisées dans le cadre d'un programme local de papier commercial. Il s'agit d'émissions *roll over* placées dans le marché, mais pour lesquelles la banque s'est engagée ferme à acheter le papier avec une marge minimum de (- 4bp) pendant 10,0 ans. Dans la pratique, durant l'année 2008, les émissions ont toutes été acquises par des investisseurs avec une marge plus intéressante pour la Communauté que celle garantie par la banque.

Pour rappel, l'opération de € 50,0 millions à 10,0 ans a fait l'objet d'une couverture à taux fixe pour les deux premières années et l'opération de € 100,0 millions à 10,0 ans constitue le sous-jacent d'une des couvertures anticipées conclues en 2007.

L'opération de € 30,0 millions à 15,0 ans est une émission structurée sur le programme EMTN, à laquelle est adjoint un swap miroir vers l'Euribor. Elle aussi a fait l'objet d'une couverture à taux fixe pour les deux premières années.

Le montant des emprunts venant à échéance en 2009 a été calculé à € 450,3 millions ; les amortissements 2010 ont, quant à eux, été évalués à € 127,4 millions : sans préjudice du solde net à financer, près de € 600,0 millions viennent à échéance durant la période 2009-2010. Dès janvier 2009, une première opération de € 100 millions à 4 ans a été conclue dans le cadre d'un programme local de papier commercial par le biais de *roll over* mensuels pour lesquels la banque s'est engagée ferme à acheter le papier avec une marge minimum de (- 4bp). Elle a fait l'objet, dans la foulée, d'une couverture à taux fixe pour 4 ans.

Dans le courant du mois de juin 2009 une consultation du marché comportant trois volets a été organisée pour un montant de l'ordre de € 500,0 millions. Ces trois volets étaient : une émission publique dans le cadre du programme EMTN et/ou une ou plusieurs émission(s) privée(s)

¹ Le Fédéral, notamment, a procédé à une émission analogue. Pour plus de détails, voir le Rapport annuel 2007 sur la dette de l'Etat fédéral (page 33). Le document est disponible sur le site de l'Agence [fédérale] de la Dette à l'adresse suivante : <http://www.debtagency.be/Pdf/rpt2007fr.pdf>.

• 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501 millions € • MTN de 3,299 millions € • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501 millions € • MTN de 3,299 millions € • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501 millions € • MTN de 3,299 millions € • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

de préférence sous EMTN et/ou un ou plusieurs emprunt(s) bancaire(s) classiques(s) ayant les caractéristiques essentielles suivantes : prises fermes obligatoires quel que soit le volet retenu, maturité minimale de 3 ans, montant minimum de € 10,0 millions par tranche, validité des offres du 6 au 22 juin 2009. A l'issue de cette consultation, quatre opérations de financement ont été conclues sous le format suivant :

- une émission à 10 ans référencée sur l'IRS a été réalisée sous format Schuldschein pour un montant de € 138,5 millions (date départ le 26 juin 2009) ;
- une émission d'un montant de € 100,0 millions indexée sur l'Euribor a été réalisée pour 7 ans dans le cadre juridique du programme EMTN (date départ le 1^{er} juillet 2009) ;
- ledit programme EMTN a été activé par le biais de deux nouvelles émissions débutant le 3 juillet 2009 : la 1^{ère} d'un montant de € 67,0 millions à 7 ans et la 2^{ème} d'un montant de € 48,0 millions à 8 ans, toutes deux référencées sur l'IRS.

Il convient de noter que si les banques traditionnelles sont bien demeurées présentes dans le financement de la Communauté, la diversification des sources de financement et la diversification géographique des contreparties constatées lors de la première partie de l'année 2009 sont remarquables et souhaitables. Ainsi, parmi les offres émanant de treize contreparties différentes (s'exprimant parfois sur les trois volets) dans le cadre de la consultation, certaines ont été retenues et finalisées avec deux nouvelles contreparties qui n'avaient jamais eu l'occasion de participer auparavant activement au financement communautaire.



43

Communauté française de Belgique, Dette publique, Rapport annuel 2009

C 2 2 LA TRÉSORERIE

Jusqu'au 31 décembre 2009, les conditions de taux d'intérêt appliquées au compte courant de la Communauté française par son caissier, étaient basées sur l'Euribor 1 mois (base 365) corrigé d'une marge à la hausse pour le taux débiteur et d'une marge à la baisse pour le taux créditeur. Ces taux faisaient l'objet d'une moyenne arithmétique trimestrielle et étaient comparés, en vue de réaliser des arbitrages, avec ceux des placements ou des émissions du marché au comptant. Un nouveau protocole de Caissier, conclu après consultation idoine du marché et signé le 17 novembre 2009, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Depuis cette date le taux de référence est l'Euribor 1 semaine (base 360) et est l'objet d'une moyenne arithmétique mensuelle. Le principe d'arbitrage décrit plus haut « conditions en compte vs conditions du marché au comptant »



est bien entendu toujours d'application. Remarquons que l'autorisation de débit en compte est maintenue à € 2.500,0 millions sans commission de réservation ou de non utilisation.

Pour ce qui est de la gestion des déficits et des surplus, celle-ci s'effectue, pour les premiers, par le biais des programmes de papier commercial à court terme et pour les seconds par des placements en papier d'Etat ; ces derniers étant, pour rappel, non précomptés.

La gestion des écarts entre le taux du papier commercial, les taux créditeur et débiteur du compte courant ainsi que le taux de placement en certificats de trésorerie de l'Etat fédéral ou des entités fédérées a permis de réduire nettement le coût de financement de la trésorerie.

GESTION DES DÉFICITS

La Communauté française bénéficie, pour les émissions réalisées sur les programmes de papier commercial, de conditions qui lui permettent de se financer de la journée à l'année, en général quelque 3 à 7 points de base (bp) en-dessous du taux interbancaire (Euribor). Ceci explique pourquoi il est en général plus intéressant pour la Communauté de se financer à court terme par des émissions de papier commercial que par un débit en compte courant.

En 2005, un montant total de € 1,67 milliard a été emprunté via trente-huit émissions de papier commercial d'un montant moyen de € 44,05 millions, à un taux moyen pondéré de 2,05% et avec une maturité moyenne pondérée de 14,2 jours.

Quatre-vingt-quatre émissions d'un montant moyen de € 30,62 millions ont été réalisées en 2006 pour atteindre un volume total de € 2,57 milliards, à un taux moyen pondéré de 2,74% et une maturité moyenne pondérée de 14,6 jours.

Durant l'année 2007, quatre-vingt-six émissions d'un montant moyen de 39,54 millions (le montant total des emprunts à court terme s'élevait donc à € 3,40 milliards) ont été effectuées essentiellement durant les trois premiers trimestres, à un taux moyen pondéré de 3,88% et une durée moyenne pondérée de 13,2 jours.

En 2008, le montant total emprunté à court terme s'est élevé à € 3,16

15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501 millions € • MTN de 3,299 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,2% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501 millions € • MTN de 3,299 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,2% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

milliards via la réalisation de quatre-vingt-une émissions à un taux moyen pondéré de 4,04% et une maturité moyenne de 10,1 jours. L'essentiel des émissions ayant été effectué au cours des deux premiers trimestres de l'année, le coût du financement à court terme n'a été que peu affecté par les variations des taux courts (à la hausse jusqu'au 8 octobre 2008, puis à la baisse).

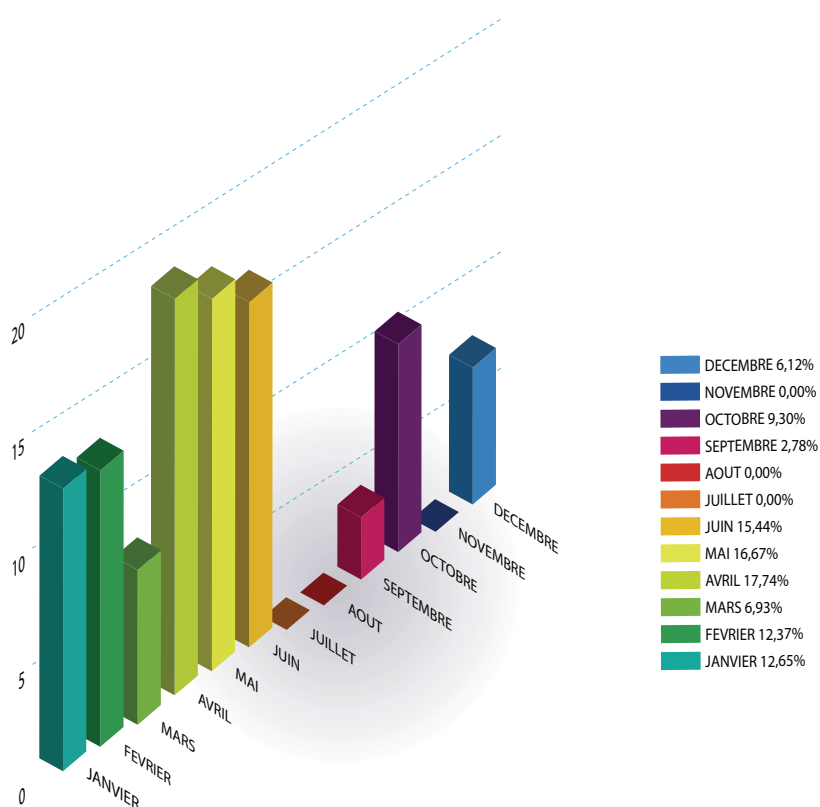
Le rythme de perception des recettes et des dépenses présenté supra explique le moindre besoin en général d'émissions de papier commercial durant le second semestre. Cela étant, les émissions effectuées en fin d'année 2008 n'ont pas été réalisées uniquement pour faire face à des besoins de trésorerie, mais aussi pour permettre au Fonds Ecureuil de respecter ses obligations décrétales de placer la totalité de ses avoirs en papier communautaire.



45

Communauté française de Belgique, Dette publique, Rapport annuel 2009

GRAPHIQUE 9 Emissions mensuelles de billets de trésorerie en 2008



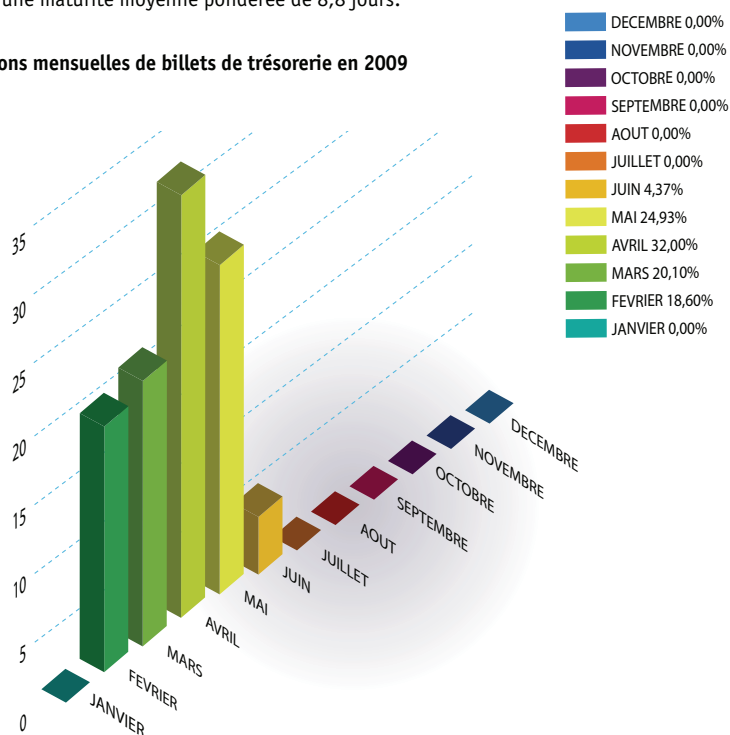
Trente-neuf émissions d'un montant moyen de € 61,6 millions ont été réalisées exclusivement durant le 1^{er} semestre de l'année 2009, à un taux moyen pondéré de 0,97% et avec une maturité moyenne pondérée de 8,8 jours.



46

Communauté française de Belgique, Dette publique, Rapport annuel 2009

GRAPHIQUE 10 Emissions mensuelles de billets de trésorerie en 2009



GESTION DES SURPLUS

Bénéficiaire, comme expliqué ci-dessus, de l'exonération du précompte mobilier sur les revenus issus des placements en certificats de trésorerie de l'Etat fédéral ou d'entités fédérées belges, la Communauté française investit dans ces différents papiers suivant ses disponibilités en trésorerie.

Contrairement aux intérêts servis par le papier d'entités publiques, le solde trimestriel du compte courant, lorsqu'il est créditeur, est soumis à un précompte mobilier de 15%. Aussi, tout solde créditeur fait systématiquement l'objet d'un placement au produit non précompté dès lors que le taux d'intérêt pouvant être obtenu par un tel placement n'est pas inférieur au taux du compte courant.

• 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501 millions € • MTN de 3,299 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501 millions € • MTN de 3,299 millions d'€ • 5,7 ans de durée • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à taux fixe • 8,031 millions € de recettes • 3,236 millions € de stock de dette • 40,3 % de ratio dette / recettes • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

En 2005 trente-cinq placements – d'un montant moyen de € 100,5 millions – ont été réalisés durant le second semestre à concurrence d'un montant total de € 3,52 milliards au taux moyen pondéré de 2,0% et pour une maturité moyenne pondérée de 5,0 jours.

En 2006, par contre, un montant total de € 589,6 millions a été l'objet de six placements – essentiellement effectués durant le premier trimestre de l'année – à un taux moyen pondéré de 2,4%, pour une durée moyenne pondérée de 4,4 jours et un montant moyen de € 98,3 millions.

Durant l'année 2007, seuls quatre placements ont été réalisés pour un montant de € 203,0 millions à un taux moyen pondéré de 3,95% et pour une maturité moyenne pondérée de 6,1 jours.

Douze placements pour un montant total de € 640,0 millions ont été effectués en 2008 à un taux moyen pondéré de 4,22% et pour une durée moyenne pondérée de 8,6 jours. Si les conditions de marché avaient été différentes (moins dégradées), d'autres placements auraient pu être effectués au cours du second semestre de l'année, mais les conditions de crédit en compte constituaient une alternative plus intéressante pour la Communauté. De même, en 2009, seize placements ont pu être réalisés auprès d'entités publiques belges – exclusivement durant le 2^{ème} semestre de l'année – pour un montant total de € 585.975.400,00 à un taux moyen pondéré de 0,44% et pour une maturité moyenne pondérée de 27,0 jours.

CYCLE DE TRÉSORERIE

Dans le cadre d'une gestion active de la trésorerie, il est intéressant d'en isoler le cycle annuel. Ceci permet d'analyser l'évolution de l'état global journalier de l'ensemble des comptes intégrés dans la fusion et de déterminer les divergences dans les rythmes de perception des recettes et d'exécution des dépenses.

L'allure générale de la courbe de trésorerie provient de ce que les dépenses importantes de la Communauté française interviennent pour la plupart en fin de mois, tandis que la majeure partie de ses recettes sont perçues au début de la période correspondante.

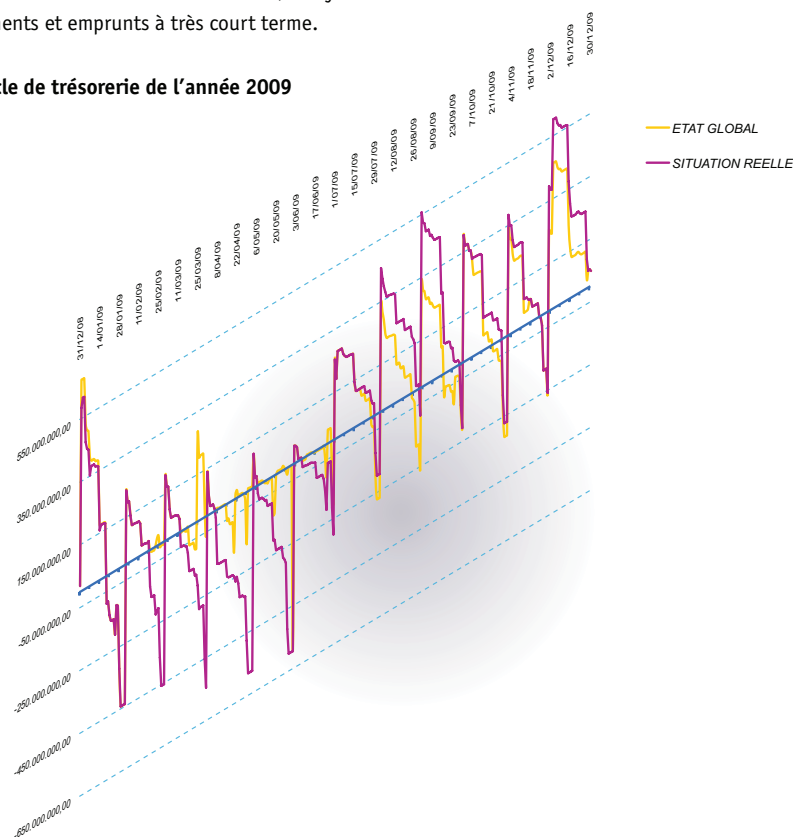
Le graphique suivant reprend pour l'année 2009, d'une part, sous le





nom de « état global », la situation de la trésorerie issue de la fusion de l'ensemble des comptes de la Communauté française, en ce compris les différentes opérations de gestion (placements et emprunts de trésorerie); d'autre part, sous le nom de « situation réelle », le cycle de trésorerie corrigé des placements et emprunts à très court terme.

GRAPHIQUE 11 Cycle de trésorerie de l'année 2009



L'examen de ce graphique laisse apparaître des mouvements réguliers, néanmoins plus volatils au premier semestre tandis que les mouvements du second semestre présentent une allure plus régulière. Cette distorsion provient essentiellement du décalage entre le moment où les amortissements de la dette sont payés, et le moment auquel ils sont réempruntés.

En 2005 le remboursement et le refinancement des amortissements étaient pratiquement clôturés au mois de mai ; en 2006, si 91% des amortissements ont eu lieu durant le 1^{er} semestre, leur refinancement était réalisé

• 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501 millions € • MTN de 3 299 millions d'€ • 5,7 ans de durée
 • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,501
 millions € de recettes • 3 236 millions € de stock de dette • 40,3 % de ratio dette / recettes • 1,6 % de ratio charge de la dette / recettes • 89 % emprunté à

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

dès la mi-février à concurrence de 87%. La volatilité des mouvements de trésorerie était donc moindre au second semestre des années 2005 et 2006. Le refinancement des amortissements 2007, vu la modicité relative de leur montant, n'a pas eu d'influence significative sur l'allure générale du graphe. En 2009, comme en 2008, les refinancements des amortissements ayant été effectués très tôt dans l'année, la volatilité des mouvements de trésorerie en a été d'autant réduite. Notons que les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres ont été marqués par le report de l'échéance du précompte professionnel de un à quatre mois. L'ordre de grandeur du précompte professionnel en Communauté française étant de € 100,0 millions par mois, ce report a entraîné des mouvements non négligeables.



49

Communauté française de Belgique, Dette publique, Rapport annuel 2009

C 3 COURBE DES TAUX D'INTÉRÊT EN 2009

En 2009, la courbe des taux (Euribor – IRS) s'est pentifiée par l'effet de la baisse importante des taux à court terme, continuant le mouvement amorcé fin 2008. Le *spread* 2 ans et 10 ans qui était environ de 90bp à la fin 2008 s'est établi à 170bp en décembre 2009.

Cette pentification de la courbe due à l'effet des taux de maturités courtes a été accompagnée de déplacements globalement vers le bas des taux à moyen et long terme, relativement parallèles, principalement durant le premier trimestre 2009. Durant le premier semestre, la BCE a continué le mouvement amorcé en 2008 et a abaissé son principal taux directeur, encore à 4,25% début octobre 2008 le portant finalement à 1% en mai 2009. Les baisses ont été au nombre de quatre en 2009 : 50bp en janvier, 50bp en mars, 25bp en avril et finalement 25bp en mai. Le taux IRS 10 ans, qui s'établissait à 3,85% au 31 décembre 2008, a diminué d'environ 50bp pendant le premier trimestre.

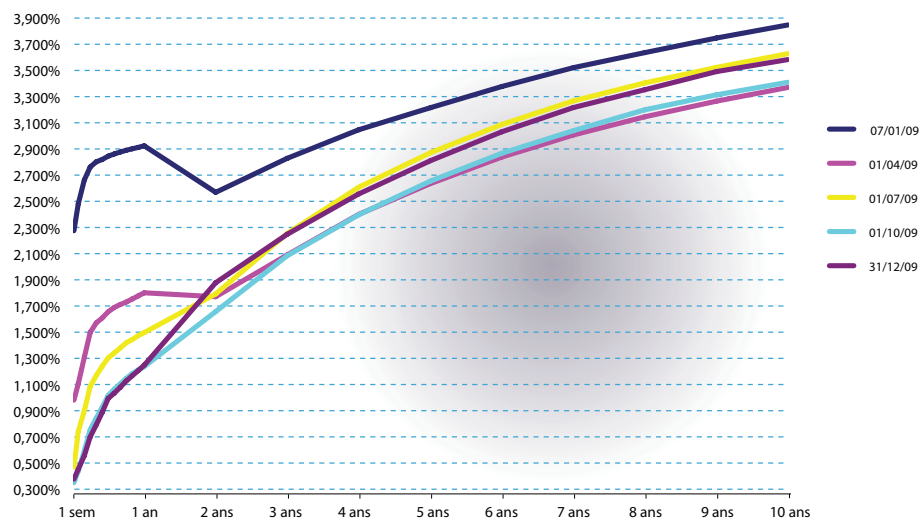
L'inversion de courbe entre les taux IRS 1 an et 2 ans, fortement marqué depuis 2008, s'est atténuée pour totalement disparaître au début du second semestre 2009. Le taux IRS 1 an, qui se fixait à 2,95% en début d'année, a été ramené à un niveau proche de 1,25% au 31 décembre 2009. Le taux IRS 2 ans a pour sa part connu une baisse plus limitée, passant de 2,60% début 2009 à 1,87% fin 2009.

Le taux Euribor 3 mois, quant à lui, s'établissait au 31 décembre 2009 à un niveau proche de 0,70% contre 2,75% en décembre 2008.

8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunte à taux fixe • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1 • 8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunte à taux fixe • 2.000 millions € de produits dérivés de couverture • Rating Aa1

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

GRAPHIQUE 12 Evolution de la courbe des taux Euribor et IRS en 2009



Jusqu'à son édition 2009, relative aux chiffres 2008, le Rapport sur la Dette de la Communauté française se limitait à présenter une analyse de la courbe des taux basée sur l'évolution de l'Euribor et des IRS. Cette analyse permettait d'appréhender l'évolution des taux qui étaient alors ceux de référence pour le financement communautaire. Aujourd'hui, l'évolution du *spread* OLO – IRS est telle que l'analyse de la courbe des taux qui permet de prendre une décision quant au positionnement de la dette en termes de ratio taux fixe / taux flottant ou de durée, est liée également à l'évolution d'une courbe Euribor – OLO corrigée du *spread* existant entre OLO et émission de la Communauté française

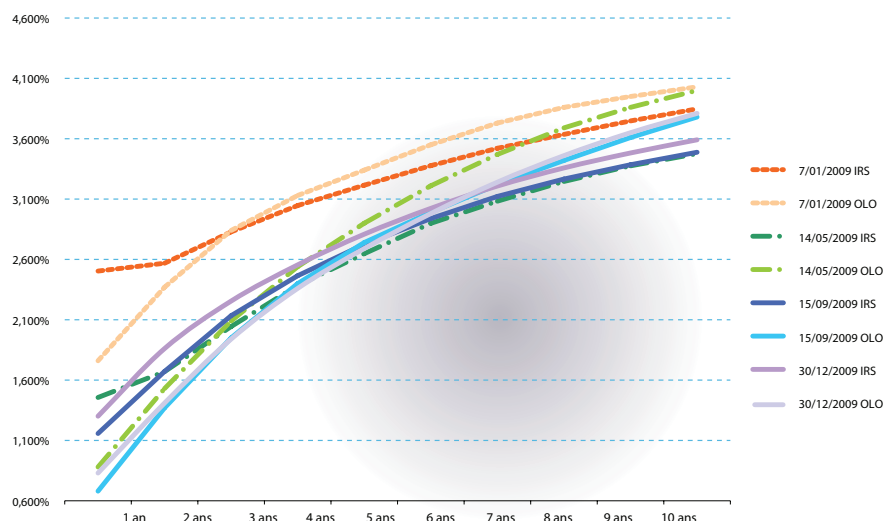


50

15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500 millions € • MTN de 3.290 millions d'€ • 5,7 ans de durée
 ité / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2.500
 8.031 millions € de recettes • 3.236 millions € de stock de dette • 40,3% de ratio dette / recettes • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

GRAPHIQUE 13 Evolution des courbes des taux IRS et OLO en 2009



51

Communauté française de Belgique, Dette publique, Rapport annuel 2009

En 2009, la courbe OLO a suivi le mouvement général baissier de la courbe IRS, mais avec des amplitudes différentes en fonction du moment de l'année et des maturités comme le montre le graphique des courbes IRS et OLO comparées. Au mois de janvier, le *spread* est positif pour toutes les maturités supérieures à 2 ans et de l'ordre de 15bp à 10 ans. Au mois de mai, le *spread* est positif pour toutes les maturités supérieures à 2 ans et de l'ordre de 50bp à 10 ans. Au mois de décembre, le *spread* est positif uniquement pour les maturités supérieures à 6 ans et de l'ordre de 20bp à 10 ans.

Selon les grands principes de gestion de la dette présentés au point C du chapitre III de ce Rapport, une ouverture de courbe telle que celle constatée en 2009 plaide pour une augmentation de la part à taux flottant de la dette. Néanmoins, compte tenu du faible niveau absolu des taux malgré l'augmentation des *spreads*, la part à taux fixe du ratio taux fixe / taux flottant – lequel, pour rappel, sert d'outil de mesure et de gestion de l'exposition globale au risque de taux – n'a été que modérément réduite. Elle a été portée à 70% fin 2009, contre 77% fin 2008¹. Ce

¹ Pour rappel, une dérogation au maintien du taux fixe dans la fourchette 65%/75% avait été obtenue pour les années 2005, 2006, 2007 et 2008.



positionnement s'inscrit dans le cadre du principe du maintien de la part à taux fixe au sein de la fourchette 65% à 75%¹ décidé par le Ministre en charge du Budget et des Finances sur proposition du Conseil communautaire du Trésor.

C 4 OUTILS DE GESTION DE LA DETTE

La Direction de la Dette utilise plusieurs instruments de mesure destinés à évaluer le niveau de risque de son portefeuille de dette.

Depuis l'année 2000, les paramètres habituels de « durée de vie moyenne »² et de « taux implicite » sont complétés par ceux de « durée » et de « taux de rendement interne ».

Les résultats au 31 décembre des années 2007, 2008 et 2009 sont les suivants :

* en termes de durées

- « durée résiduelle en liquidité » : 7,1 ans / 6,8 ans / 7,2 ans

- « durée résiduelle en taux » : 8,4 ans / 6,9 ans / 6,5 ans

- « durée » : 5,3 ans / 5,1 ans / 5,7 ans

* en termes de taux

- l'évolution du « taux implicite » (soit le montant des intérêts payés annuellement rapporté au stock de la dette correspondante) durant la période de 1995 à 2009 est décrite aux tableaux et graphiques suivants :

Année	1995	1996	1997	1998	1999
Taux implicite	6,4%	6,0%	4,7%	3,7%	4,3%
Année	2000	2001	2002	2003	2004
Taux implicite	4,0%	4,6%	4,9%	4,9%	4,1%
Année	2005	2006	2007	2008	2009
Taux implicite	4,4%	4,3%	4,4%	4,4%	3,8%

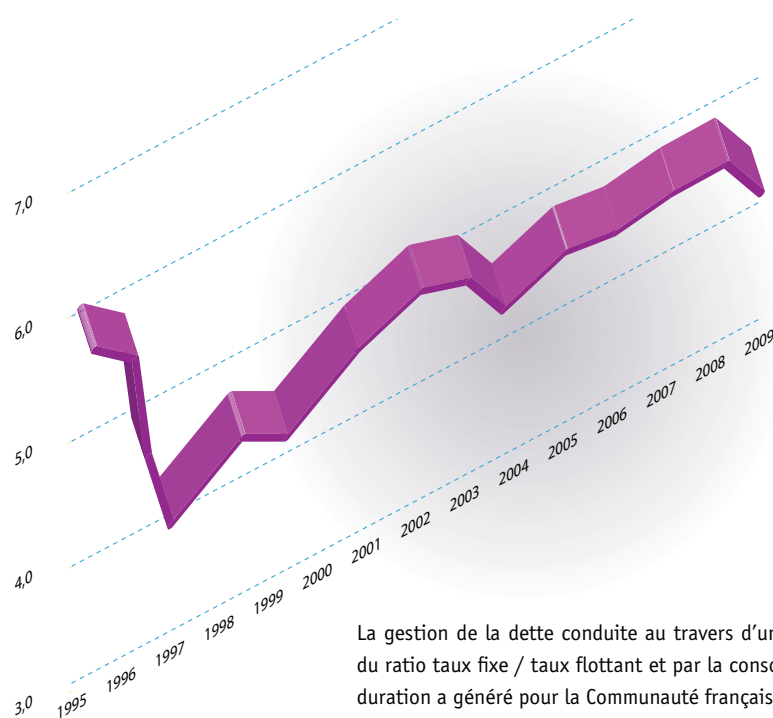
¹ Voir Principes de gestion de la dette

² Plus précisément, il s'agit des indicateurs de « durée résiduelle en liquidité » et de « durée résiduelle en taux ».

• 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,500 millions € • MTN de 3,250 millions € • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,500 millions € • MTN de 3,250 millions € • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe • 15 contreparties ou intermédiaires • 50 lignes d'emprunts • EMTN de 2,500 millions € • MTN de 3,250 millions € • 5,7 ans de durée • 1,6% de ratio charge de la dette / recettes • 89% emprunté à taux fixe

Chapitre III : Trésorerie et endettement communautaire

GRAPHIQUE 14 Evolution du taux implicite 1995 – 2009



La gestion de la dette conduite au travers d'un positionnement stable du ratio taux fixe / taux flottant et par la consolidation de l'objectif de durée a généré pour la Communauté française un taux implicite total de 4,34% en 2006, de 4,41% pour l'année 2007, de 4,43% pour l'année 2008 et de 3,77% pour l'année 2009. L'évolution du taux implicite d'une année à l'autre résulte du niveau des taux d'intérêt, de mouvements de la courbe des taux permettant une gestion dynamique de la dette, mais aussi du niveau de stock de dette. La plupart des nouvelles émissions de la Communauté française étant exprimées *in fine* en taux fixe, le taux implicite mesuré durant l'année budgétaire (n) fait référence, pour ce qui les concerne, aux opérations conclues lors de l'exercice (n – 1). Ainsi le taux implicite de 2008 n'a pas été impacté par les émissions conclues en 2008, mais bien par celle réalisée en 2007 pour un montant de € 27,0 millions. En 2009, le stock de dette a connu, pour rappel, une hausse non négligeable ce qui a eu un impact à la baisse du taux implicite vu que les intérêts afférents aux nouveaux emprunts sont payés pour la plupart durant l'exercice 2010.

Ces résultats en termes de taux sont à mettre en rapport avec l'augmentation considérable de la durée et de la durée moyenne réduisant





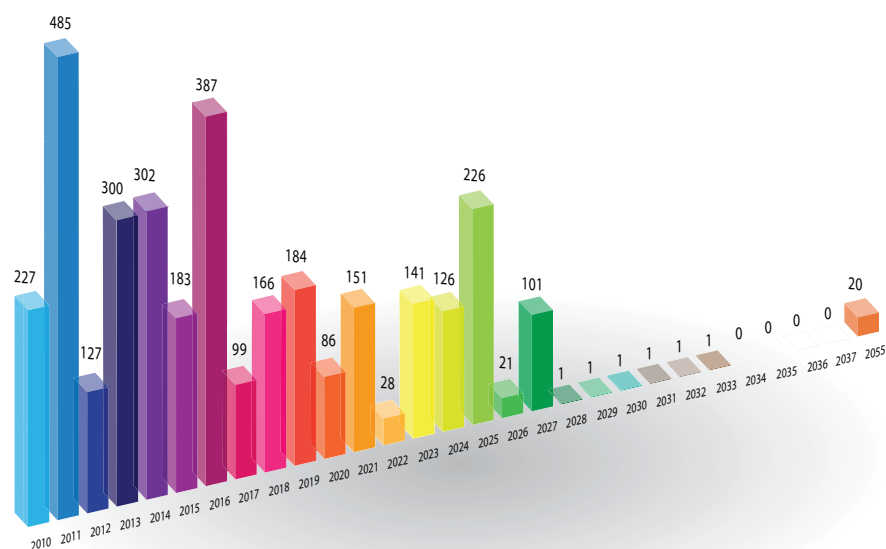
le risque de liquidité et de refinancement, ainsi qu'avec la décision de positionner le ratio fixe / flottant temporairement à l'extérieur de la fourchette maximale à taux fixe, de telle sorte que la dette de la Communauté française est non seulement peu onéreuse, mais surtout peu risquée à la fois en termes de taux et en termes de refinancement.

Le « taux de rendement interne » correspond approximativement et à stock nominal de dette constant, soit jusqu'en 2008, au taux implicite. En 2009, le taux de rendement interne a été mesuré à 4,2%.

C 5 ECHÉANCIER DES AMORTISSEMENTS

Un autre objectif de la Communauté française en matière de dette est de « lisser » le plus possible les amortissements afin d'éviter d'éventuels carences de liquidité du marché ; il s'agit notamment d'éviter les pics de refinancement. Il est à noter que, dans la représentation reprise ci-dessous et afin de ne pas trop surcharger le graphe, on prend comme hypothèse que le Lobo vient à échéance en 2013 alors que les années d'échéance possibles sont 2013, 2015, 2016, ..., ou 2058.

GRAPHIQUE 15 Amortissements au 31/12/2009 (en € millions)



Éditeur responsable : Renaud Moens

Communauté française de Belgique
Boulevard Léopold II, 44
B - 1080 Bruxelles
email : budget-finances@cfwb.be
web : www.budget-finances.cfwb.be



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
BUDGET ET FINANCES